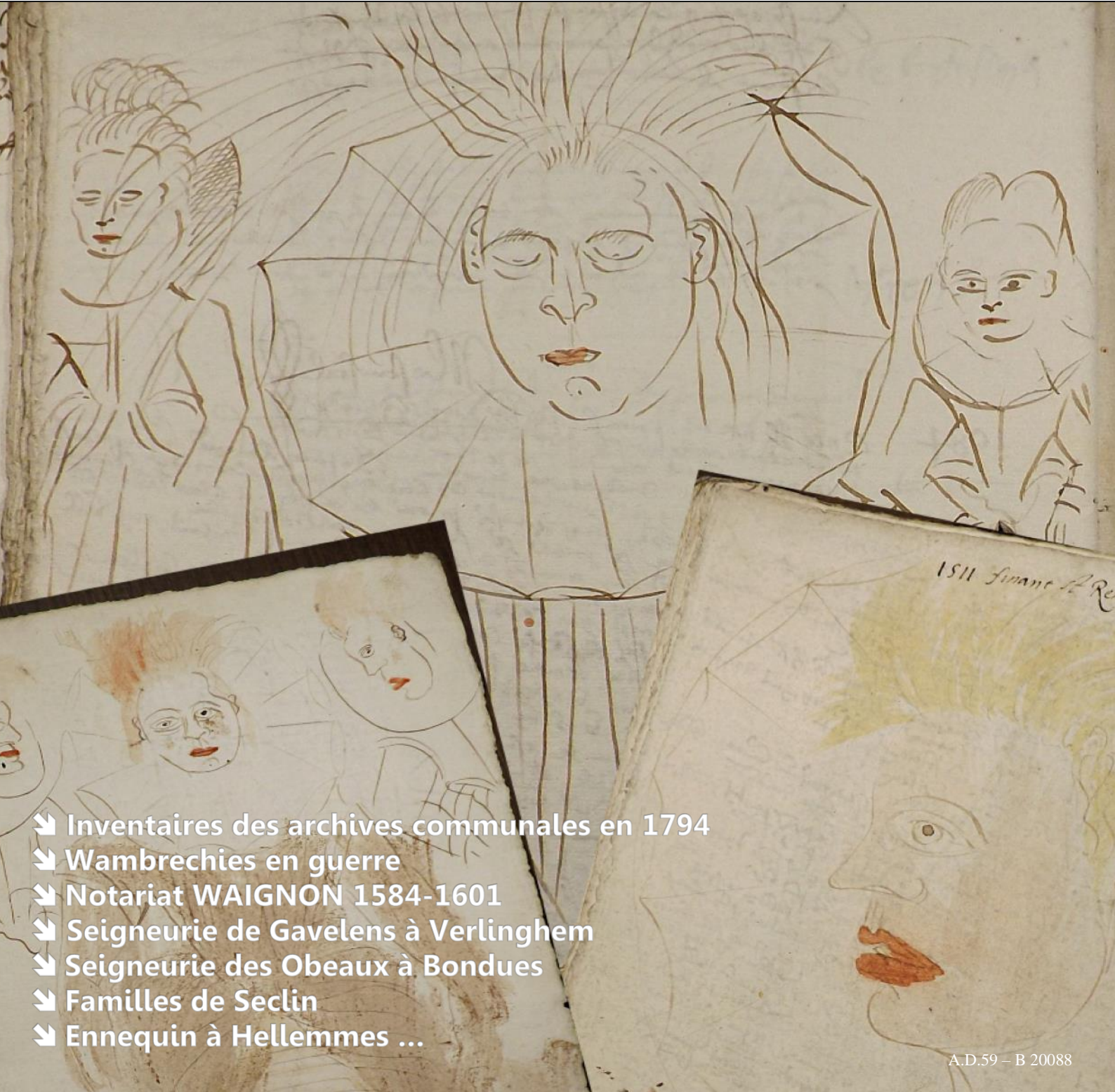




# *Le Castelo Lillois*



- Inventaires des archives communales en 1794
- Wambrechies en guerre
- Notariat WAIGNON 1584-1601
- Seigneurie de Gavelens à Verlinghem
- Seigneurie des Obeaux à Bondues
- Familles de Seclin
- Ennequin à Hellemmes ...

A.D.59 – B 20088

Revue dématérialisée  
n° 59 – octobre 2022

Internet – Dépouillements

Carembault – Ferrain – Mélanthois – Pévèle – Weppes

ISSN 2494-5315

# SOMMAIRE

Castelo-Lillois n°59 octobre 2022

<b>Edito</b> .....	<b>3</b>	
Avec et pour		
<b>Certificat de civisme à Lille en 1792</b> .....	<b>4</b>	
Délivré par l'abbé NOLF		
<b>Famille DE CONINCK</b> .....	<b>5</b>	
Wambrechies en guerre - Avec Aaron DE CONINCK		
<b>Archives d'Ancien Régime</b> .....	<b>7</b>	
Soustraites aux communes		
<b>Ennequin à Hellemmes</b> .....	<b>13</b>	
Et une nouvelle dame d'Ennevelin		
<b>Familles POUTRAIN et DURIEZ</b> .....	<b>21</b>	
A Seclin		
<b>Cumulus</b> .....	<b>24</b>	
Extraits		
<b>Bourgeois Wervicquois</b> .....	<b>26</b>	
A Ypres – Par Régis NOLF		
<b>Gavelens dit Gammechines</b> .....	<b>29</b>	
Une seigneurie à Verlinghem – Par Régis NOLF		
<b>La seigneurie des Obeaux à Bondues</b> .....	<b>66</b>	
Introduction		
Le moulin à Wambrechies .....	<b>73</b>	
Les documents y compris ceux concernant Capinghem, Sailly, Lomme, Hem, Marcq en Baroeul etc. – Avec Régis NOLF.....		<b>74</b>
<b>Nicolas WAIGNON</b> .....	<b>128</b>	
Ses archives notariales à Lille 1584-1601		
<b>Règlement sur les cartes à jouer</b> .....	<b>176</b>	
Placard		



## **Avec et pour**

**U**n nouveau numéro de la revue voit le jour en collaboration avec d'autres passionnés que je remercie en votre nom pour leur participation aux travaux de recherches historiques et généalogiques. Sur mon bureau virtuel se complètent les dossiers du notariat de Comines et de Marcq en Baroeul, des archives échevinales de Sainghin en Weppes ou de Watrelos ou de la bourgeoisie de Lille que l'un ou l'autre a commencé à dépouiller en vue de les publier ici, et qui rejoindront donc un jour ce qui a déjà été publié par d'autres. Mon projet personnel de dépouillement des actes passés devant les notaires Lillois ayant exercé au XVI<sup>ème</sup> siècle avance bien lui aussi. Vous en trouverez d'ailleurs une partie dans ce numéro de la revue.

Comme bien souvent vous y trouverez des dépouillements concernant le nord de la châtellenie de Lille, particulièrement riche en archives qui ne se trouvent pas toujours là où on les attend comme vous le constaterez. Mais aussi d'autres secteurs puisque les archives d'un notaire de Lille nous entraînent un peu partout autour de son lieu de résidence, celles des Obeaux à Bondues sont aussi celles des seigneuries de Lomme, d'Hem, de Saily, Forest et autres lieux aux seigneurs communs.

N'hésitez pas à partager vos propres recherches mais surtout vos dépouillements, voir à me solliciter pour obtenir des photographies d'une série de documents concernant la châtellenie de Lille sous l'Ancien Régime que vous pourrez dépouiller chez vous (où que vous habitez) pour les publier dans cette revue.

Bonne lecture,  
*Christophe YERNAUX*

N'oubliez pas d'utiliser le moteur de recherche de votre lecteur de fichiers PDF  
pour retrouver un nom ou un lieu dans cette revue

**Cette revue est à télécharger gratuitement sur :**  
<http://www.lillechatellenie.fr>

# CERTIFICAT DE CIVISME.

L'An premier de la République Française.

Nous Président de l'Assemblée Electorale du Département du Nord, en Séance permanente à Lille, conformément à l'Arrêté du Corps Electoral, en date du dix Octobre 1792, certifions & attestons que le Citoyen *Jacques François Desespierre de Lille* Electeur, est resté constamment à son Poste, pour partager les Dangers des intrépides Défenseurs de Lille, à l'époque du Bombardement de cette Place, & qu'il a donné dans cette circonstance critique les preuves les plus éclatantes de civisme & de dévouement à la chose publique.

En foi de quoi nous lui avons délivré & signé le présent, contresigné du Secrétaire & scellé du sceau de l'Assemblée Electorale du Département du Nord.

Lille, le treize Octobre 1792, l'An premier de la République française.



*J. Desespierre*, Président  
*J. M. Girard*  
Secrétaire de l'Assemblée

Vu sur internet

# Famille DE CONINCK

## Wambrechies en guerre

avec Aaron DE CONINCK (B)

**Suite** – Dans le dernier numéro de la revue nous avons suivi cette famille de Wambrechies. Les recherches à son sujet se poursuivant, je vous présente aujourd'hui un document contenant à la fois des informations sur l'histoire de la commune et sur ses habitants.



Plan du centre de Wambrechies 1688  
Archives de Pierre Pennequin

A.M. Lille - A.G. 227 / 8 Procès du 7 juillet 1660 tendant à prouver que le Sr CONINCK, propriétaire d'un jardin près le wal de Wambrechies, n'est point assujetti à la voie de piedsente.

Le Sr Germain HERBERGHE fils de feu Nicolas, âgé de 40 ans environ demeurant à Wambrechies, affirme que le jour de la fête de St Pierre St Paul 1650, il a de la part du comte de ROEULX alors gouverneur de Lille, été commis en qualité d'alphère avec des soldats pour aller au poste et rabat de Wambrechies pour empêcher le passage et incursions des ennemis Français, et sait que lors de son arrivée il a bonne mémoire qu'au devant du jardin appartenant à Léonard DE CONINCK, brasseur audit Wambrechies, abordant à la rivière de la Basse Deûle, au devant dudit rabat, il n'y avait alors aucune piedsente au devant de l'héritage dudit DE CONINCK. Mais, afin d'avoir accès et pour donner secours au poste d'un fort qui y était, du côté allant joindant ladite rivière et proche de la taverne de St Chrysole, appelé le Neuf Rabats, ladite piedsente fut établie et fut alors aussi fait mettre une planche sur icelle piedsente, au travers de la montée et fossé joindant et abordant sur ledit jardin et pré faisant séparation, présentement occupé par ledit DE CONINCK. Le tout pour secourir le susdit fort et poste. Affirmant de plus qu'il a aussi bonne mémoire que du côté du poste et rabat où ledit attestant était posé avec ses gens, le trelle pour les bateliers était du même côté avec la piedsente y servant, et alors icelui attestant afin d'empêcher que les ennemis n'eussent peu avoir accès à leur poste, a fait défaire ladite piedsente et trelle et même a, ledit attestant, fait aussi ôter audit côté plusieurs planches pour être tant plus assuré dans leur poste et redoute là où il était, là où on a fait faire encore

plusieurs fortifications. Attestation demandée par ledit DE CONINCK. Passé devant Valérien BLAVART, notaire public à Lille le 07/07/1660.

Allard PROUVOST fils de feu Jean, âgé de 40 ans et Jean CUVELIER fils de feu Pierre, âgé de 55 ans demeurant tous deux à Wambrechies, affirment connaître depuis plus de 40 ans un jardin appartenant à Léonard DE CONINCK joindant la rivière et contigu au rabat et tenue d'eau de la Basse Deûle. Il y a toujours eu une haie d'épines joindant ladite rivière sans jamais y avoir vu une piedsente sinon depuis 8 à 9 ans, ayant été mis garnison audit rabat par le comte de BRUAY, gouverneur de Lille. Les soldats y étant ont coupé ladite haie en place de quoi ils ont fait une piedsente pour pouvoir aller d'un poste à l'autre. Affirment que la trelle pour passer les bateliers a toujours été de l'autre côté de ladite rivière mais que les soldats l'ont coupée afin d'empêcher que les ennemis n'eussent pu avoir accès ni passage pour les surprendre étant audit rabat. Le jardin dudit DE CONINCK a une montée ayant accès à ladite rivière entre lesdits jardin et pré. Il n'y a jamais eu de planche ni appoyelle et la trelle pour les bateliers est de l'autre côté de la rivière. Témoins Gilles et Philippe BLAVART oncle et neveu demeurant à Lille.

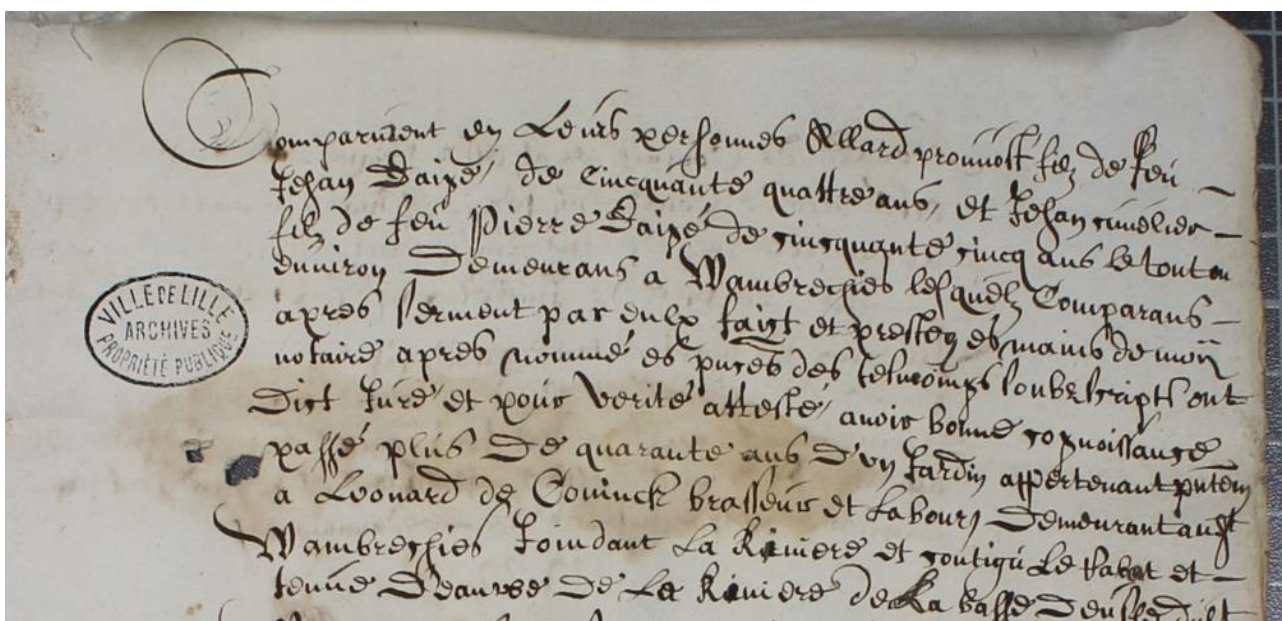
Roger DUPREZ fils de feu Roland, batelier natif de Wambrechies y demeurant, âgé de 56 ans... du long dudit jardin il n'y a jamais eu piedsente sujette à passage, sauf pour gens de pied ni pour les navieurs sauf et excepté que depuis huit à neuf ans... trelle de l'autre côté de la rivière qui est soumise aux passages pour les bateliers... Témoins Pierre LEROY et Philippe BLAVART, clerks en pratique à Lille.

Pierre DESRUMAUX fils de feu Noël, manouvrier natif de Wambrechies y demeurant, âgé de 45 ans environ, ayant demeuré toute sa vie à côté dudit jardin... 18/08/1659

Jacques SIX fils de feu Jacques, manouvrier à Wambrechies, âgé de 56 ans environ... piedsente pour les soldats du fort du rabat aller vers ceux du fort du wal... Ayant toute sa vie demeuré à Wambrechies proche dudit jardin.

Wallerand DUPREZ fils de feu Jean, batelier et manouvrier natif de Wambrechies y demeurant, âgé de 30 ans... Ayant toute sa vie demeuré à Wambrechies proche dudit jardin.

Gabriel DESPREZ fils de feu Venant, portier et rabatteur du wal de Wambrechies, âgé de 35 ans environ... Ayant toute sa vie demeuré à Wambrechies proche dudit jardin.

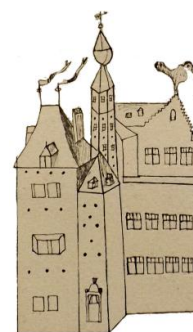


# Archives d'Ancien Régime soustraites des communes

**Suite** – La féodalité ayant été abolie, la nouvelle administration française va devoir s'installer : reprenant les systèmes anciens dont on change juste le nom histoire de faire croire qu'on a fait table rase du passé, ou devant établir des unités administratives qui n'existaient pas sous l'Ancien Régime, à commencer par les communes.

Les communes d'aujourd'hui sont héritières des paroisses de l'Ancien Régime (sauf les villes à paroisses multiples). Il n'existait pas d'administration communale. Le terme "commune" n'est imposé qu'en octobre 1793. La seule communauté de référence (en particulier pour les impositions) était la communauté paroissiale. Au sein de celle-ci se trouve l'une des multiples seigneuries sur laquelle est bâtie l'église, ce qu'on appelle une "seigneurie à clocher". C'est cette seigneurie qui a donné son nom à la communauté toute entière.

Les églises étaient donc naturellement les lieux où se réunissait la communauté, là où les décrêts, ventes publiques et injonctions seigneuriales étaient proclamés. Mais là où le seigneur estimait qu'il était de bon ton de manifester sa puissance, on pouvait toutefois trouver une "maison commune" dans laquelle se réunissaient les échevins de la seigneurie à clocher et (à l'occasion) les notables de toute la paroisse. Le plus souvent c'était toutefois dans un cabaret dont une salle était réservée aux échevins. Même après la Révolution les municipalités installées se réunissent dans un restaurant (à Frelinghien par exemple), une caserne de pompiers (à Halluin), une école (Deûlémont) qui faisait office de lieu de concertation. Une autre salle de ce lieu servait parfois de prison. On pouvait y débattre sans la population de ce qui ne concernait pas la paroisse (au sens religieux du terme) comme des requêtes de l'intendant, de la répartition des impôts entre tous les paroissiens, la levée de miliciens, la gestion des marais communs, les biens des pauvres... Toutefois ces maisons communes resteront rares et tardives dans les villages (2<sup>ème</sup> moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle surtout).



Maison commune  
d'Halluin

Les villes à bourgeoisie (généralement fortifiée) avaient également un magistrat local issu de privilèges accordés par délégation par le seigneur principal mais dont la compétence s'arrêtait aux frontières de la seigneurie en question et à ses membres. Même à Lille le Magistrat n'avait aucune compétence sur les propriétés de la collégiale St Pierre ou les quelques seigneuries qu'il n'avait pas pu acheter et qui se trouvaient entre ses murs. Par exemple la Srie de l'Anglée (*Castelo-Lillois* n°38 p91).

Chaque seigneurie pouvait avoir des lois spécifiques et, en tous cas, avait ses propres juges et sergents. Nul ne pouvait intervenir sur les terres d'un seigneur suivant ses prérogatives sans son autorisation. C'est dire que cette complexité rendait nombreux les procès entre les autorités locales et nombreuses les fraudes !

Le roi n'avait que peu de domaines de compétence qui prédominaient sur ceux des seigneurs : fortifications et meurtres parfois, chemins royaux, justice en appel aux Parlements en particulier. Et encore ! Uniquement sur les terres du roi façonnées "façon gryère" en raison des enclaves étrangères sur le sol que nous qualifierions de "national" aujourd'hui et des enclaves que nous avons "à l'étranger" (dans le Tournaisis de la reine de Hongrie, impératrice d'Autriche par exemple).

C'est donc sur cet imbroglio que doit se construire la nouvelle administration avec des principes simples, uniques et nationaux : justice, police, finances, mesures, frontières, langue, tout doit être défini d'une nouvelle manière. C'est la nationalisation et la centralisation à marche forcée qui entrainera une simplification des règles et des repères. Nationalisation et communitarisation au dépend des particularismes locaux qui avait été tentées avec plus ou moins de succès sous l'Ancien Régime déjà par les traités d'échanges concernant les enclaves étrangères ou en adressant les demandes de l'intendance à des communautés de villages comme si elles formaient une entité judiciaire et décisionnelle.

En même temps que les droits féodaux sont abolis, le droit à la propriété est réaffirmé. Toutes les compétences, frais et revenus échus jusque là aux seigneurs reviennent à l'Etat. La multiplicité des seigneuries et donc de leurs archives va compliquer la tâche de la nouvelle administration : cadastre, jugements, actes de propriété, mutations (relief), entretien des chemins, étaient dévolus aux seigneurs qui (généralement) ont fuit lors de la Révolution. Il s'agit donc de récupérer ces archives là. Non pas par souci de sauvegarder l'histoire ou du droit des propriétaires, mais pour que l'Etat puisse percevoir les droits en question qui seront assez vite bien augmentés d'ailleurs et complétés par des impôts permanents reposant, eux aussi, sur la propriété. Désormais on ne parle plus des reliefs et rentes seigneuriales ou du dixième denier royal de l'Ancien Régime mais des droits de succession, de mutation et de contribution patriotique. On passe de la femme de ménage à la technicienne de surface mais l'effet reste le même voir même s'amplifie.

no. 34.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ.

Paris, le 1<sup>er</sup>, Frimaire, l'an 3 de la République française une et indivisible.

**LES REPRÉSENTANS DU PEUPLE,**  
COMPOSANT LE COMITÉ DE LÉGISLATION,  
A l'Agent national près le District de Lille

CITOYEN,

Le Comité de Législation a besoin de connaître à quel point en est actuellement l'exécution de la Loi ci-après désignée.

DATES des LOIX.	DÉSIGNATION DES LOIX.	OBSERVATIONS.
6 Mars 1791, <i>vieux style.</i>	<i>DÉCRET sur le nouvel ordre judiciaire.</i>  ART. XL. Les officiers municipaux des lieux où il y avoit des justices ci-devant seigneuriales, municipales et de mairie, reconnoîtront et leveront les scellés qu'ils ont apposés sur les greffes, et feront transporter les minutes et registres au greffe du tribunal de district, dont le greffier se chargera au pied d'un bref état. Il en sera de même des-ci-devant sièges royaux, compris dans le territoire du tribunal ; et à l'égard des ci-devant cours, ci-devant présidiaux, bailliages, sénéchaussées, vigneries, établis dans les lieux où les tribunaux de district seront placés, les minutes et registres seront déposés au greffe du district de la ville où siègeoit la cour supérieure, le bailliage, la sénéchaussée ou la viguerie.	Le Comité informé que nombre de municipalités sont encore en retard à satisfaire aux dispositions de cet article de la loi du 6 mars 1791, v. s. Il te charge de prendre auprès du greffier du tribunal de ton district, des renseignements très-précis sur l'exécution de cette loi, et de faire connoître au comité celles des municipalités qui se seroient rendues coupables de négligence à ce sujet.

Le Comité t'invite à lui rendre compte, dans trois jours, de l'objet de sa demande, à compter du jour de la réception de la présente.

SALUT ET FRATERNITÉ.  
Les Représentans du Peuple, composant le Comité de Législation.  
Signé, PENÈS et BAR.

COMITÉ DE LÉGISLATION  
APPROUVÉ



Pour connaître les biens de chacun et donc les soumettre aux impôts, il devient donc nécessaire et urgent pour les finances de l'Etat d'établir un cadastre non plus seigneurie par seigneurie mais commune par commune. On va alors organiser une collecte de toutes les archives des Parlements (juges royaux) ce qui sera assez facile, celles des établissements religieux (y compris hospitaliers) dont certains étaient également propriétaires de seigneuries (lorsque les révolutionnaires n'ont pas tout détruit) mais aussi les archives seigneuriales en général. Un décret national est donc publié mais déjà fait ressentir l'une des difficultés de la centralisation : les réalités anciennes du nouvel Etat français sont très différentes suivant les régions. Alors le district de Lille s'impatiente : les communes ne répondent pas à son injonction de lui apporter les archives locales. On a oublié trop vite que chez nous les communes rurales n'ont pas d'archives propres, puisqu'elles n'existaient pas.

Tout au plus le greffier local était également le receveur de l'un ou l'autre seigneur et avait toujours sous la main (quand il ne s'est pas enfui avec elles) les archives de celui-ci : Comines, Haubourdin, Armentières, Deùlémont, Sainghin en Weppes etc. On remarquera qu'aucune de ces communes ne répond à la seconde demande du district et que ces archives sont toujours en mairie de nos jours à moins que la commune n'ait décidé, bien après la Révolution, de les déposer aux A.D.59. Même si c'est le cas, la commune en reste propriétaire et peut en demander le retour. Le plus souvent ces archives seigneuriales sont limitées aux documents nécessaires à la gestion du moment. Les plus anciennes sont entre les mains du seigneur et les nouvelles lui sont remises annuellement en original.

Le royaume de France était propriété privée du roi qui en déléguait l'administration. De même la seigneurie était une propriété privée dont la gestion était confiée à un receveur, des échevins et un bailli. Dans le système féodal de dépendance, la gestion seigneuriale n'était soumise à aucun contrôle d'une autorité d'Etat, les documents de gestion restaient une propriété privée qui se vendaient, se transmettaient au bon vouloir du seigneur sans en référer à une quelconque autorité de tutelle (sauf pour reconnaître être suzerain et payer les droits de vente ou de succession bien sur). Le seigneur peut détruire ses archives s'il juge qu'elles n'ont plus d'intérêt. Aujourd'hui encore les archives seigneuriales restent dans le domaine privé. Les rares documents qui soient parvenus aux archives départementales sont des confiscations révolutionnaires : des archives des tribunaux royaux, des institutions religieuses, ou des dons, des achats, des pièces produites lors de procès, des dépôts conditionnés comme c'est le cas des archives Clouët des Pesruches (*Castelo-Lillois* n°40 p16) déposées aux Archives Départementales du Pas-de-Calais tout en restant propriété d'un particulier. On trouve encore de ces documents dans des familles héritières de seigneurs ou de receveurs. Il arrive fréquemment que ces documents féodaux (y compris des jugements et cadastres visés par les injonctions de dépôt révolutionnaires) soient mis en vente sans que les archives départementales puissent faire jouer leur droit de propriétaire puisqu'elles sont de droit privé.



Document cadastral concernant la Srie de l'Ecanguerie à Deùlémont, vendu aux enchères en 2021

La première collecte d'archives organisée par le district de Lille est insatisfaisante. En l'an III (fin 1794) il rappelle aux communes l'injonction de déposer les archives locales. Ce qui nous donne une série de réponses des administrations communales qui suit.

- La principale raison du non-dépôt est (comme précisé ci-dessus) qu'il n'y a pas d'archives (16 communes sur 28). La commune de La Madeleine résume cet état de fait "*Nous n'avons eu aucune connaissance qu'il ait existé en cette **commune** de justice **seigneuriale** et que les anciens administrateurs de cette **commune** avant la Révolution n'ont, de notre connaissance, suivi aucune procédure de ce genre, n'ayant dans notre greffe aucun titre ni documents relatifs à la féodalité*". On joue un peu sur les mots puisque s'il n'y avait pas de documents communaux (par la force des choses), il y en avait bien de multiples seigneuriaux mais pas conservés au niveau communal inexistant alors. On ne trouvera guère que quelques archives gérées en concertation avec la paroisse, comme celles des revenus des pauvres.
- La seconde raison invoquée est que ces archives ont été détruites ou emportées lors de l'invasion (5 communes sur 28). Affirmation étrange étant donné le peu de documents qui devaient exister là, on se demande bien ce que l'ennemi a pu détruire ! On pourrait penser qu'il s'agit plutôt des archives des greffiers-notaires qui sont, effectivement, très rares pour la période. Le "*tirant*" voulant ainsi mettre à néant les actes établis selon les nouvelles lois, ça paraîtrait assez logique. Par contre on voit mal des royalistes détruire des archives féodales, supprimant ainsi tout retour possible à l'ancien état des choses ! Le déclarant précise d'ailleurs parfois que ce qui a été détruit consistait en fait en des décrets des Lois depuis la Révolution et non pas d'archives de l'Ancien Régime. A Wattrelos "*Il faudrait un temps infini pour ramasser tous les lambeaux*" du greffe qui était à Tourcoing lors de l'invasion.
- A Bouvines (dont la seigneurie à clocher était tenue de l'abbaye de Saint Amand) on confirme que les archives sont chez religieux. Même chose à Moncheaux tenu de Saint Pierre de Lille.
- A Herlies on a tout fait brûler dans un feu de joie au pied de l'arbre de la liberté "*afin de faire disparaître tous ces affreux signes de féodalités*". Il faut dire que tout le monde n'avait pas forcément intérêt à ce qu'on ait connaissance de son patrimoine, ni même à ce qu'un cadastre communal soit mis en place qui entraînerait différentes impositions. Impositions impossibles tant que le cadastre-recensement n'était pas établi...
- A Wannehain on voit qu'on employait dans l'administration communale ceux qu'on avait trouvé sachant à peine écrire "*LEZEN est parties et nous né scavon pas où, il étoit secrétaire de notre commune et ont né cé pas ce qu'il en a fait*"
- A Wazemmes gros mensonge car il existait bien plusieurs fiefs et seigneuries dont la principale était tenue du Tournaisis, propriété de l'évêque de Tournai et donc hors de la compétence du bailliage de Lille contrairement à ce qu'affirme le déposant (voir plus loin). Ces seigneurs exerçaient bien leurs droits de police et justice. Il est étonnant de lire qu'il y avait une "*municipalité*", ce qui est tout à fait anachronique !
- A Lomme (comme à Roncq d'ailleurs) le registre des échevins de la seigneurie à clocher continue d'être utilisé (comme quoi il y avait une certaine continuité entre les deux régimes...)

Devant ce fiasco il ne restera plus à l'administration du district qu'à fabriquer de toutes pièces un premier cadastre puis une matrice qui permet, encore aujourd'hui, d'établir la propriété de chacun, ce qui a du donner un peu de répit aux futurs imposables...



## A.D.59 - L 10575

19 frimaire an III Allennes en Carembault : remise des comptes passés de dix années et observations jointes en 1791.

18 frimaire an III Bachy : il n'existe plus rien, tous les papiers et même tous les décrets des lois portés depuis la Révolution ont été enlevés par les officiers et commandants des tirants coalisés lors de l'invasion de cette commune.

Sans date Bourghelles : il ne reste plus rien attendu que les satellites des puissances coalisées ont enlevé les papiers et même les décrets lors de l'invasion, il ne reste que très peu de papiers, même pour ceux qui nous sont les plus essentiels.

19 nivôse an III Bouvines : tous les registres, briefs etc. ont été pillés et emportés par l'ennemi lors que nous fumes envahis, et comme s'étaient les ci-devant abbés et religieux de Saint Amand qui étaient seigneurs, ils ont toujours dans leurs archives les principaux et ne laissaient à Bouvines que ceux qu'ils voulaient bien perdre, néanmoins l'ennemi s'en a toujours emparé.

18 frimaire an III Camphin : rien n'existe. Signé FIEVET, maire.

29 frimaire an III Chemy : aucun registre

18 frimaire an III Escobecque : ne se trouvent point dans notre commune

19 frimaire an III Flers : aucun papiers ni registres ni minutes

2 nivôse an III Hallennes lez Haubourdin : il n'existe aucun registre des ci-devant échevins

Sans date Herlies : Ils ont été brûlés près l'arbre de la liberté certains jours de fêtes en cette commune, afin de faire disparaître tous ces affreux signes de féodalités. Il ne se trouve plus en la maison commune et greffe de ce lieu que les papiers depuis la Révolution et ceux qui ne regardent point le régime féodal

19 frimaire an III Herrin : après avoir fait recherche nous n'avons trouvé aucunes des pièces

18 frimaire an III Houplin lez Seclin : nous n'avons aucune connaissance d'aucunes minutes ni registres provenant des justices ci-devant seigneuriales, nous n'avons dans nos archives que des papiers concernant l'administration, tels que comptes des pauvres et d'église passés devant les ci-devants seigneurs comme principaux habitants, des comptes de commune [Vingtièmes et autres impôts royaux], quelques sentences et titres concernant les biens communaux [Marais, pauvres].

Sans date La Madeleine lez Lille : nous n'avons eu aucune connaissance qu'il ait existé en cette commune de justice seigneuriale et que les anciens administrateurs de cette commune avant la Révolution n'ont, de notre connaissance, suivi aucune procédure de ce genre, n'ayant dans notre greffe aucun titre ni documents relatifs à la féodalité.

23 frimaire an III Leers : il ne se trouve aucunes de ses archives [Seigneurie à clocher tenue de St Bavon à Gand].



→ 15 frimaire an III franchise de Blaton et Linselles : Acte originaux passés devant hommes de fiefs et autres : 1° Actes originaux, contrats passés par hommes de fief de ladite franchise de 1720 à 1780, 2° Un paquet de rentes héritières, 3° Compte des collecteur et ci-devant chassereau de vingtième, 4° Huit sacs des vieux comptes des marguilliers, pauvriseurs, chassereaux, pièces de la ci-devant franchise.

6 pluviôse an III Louvil : aucun registre.

23 frimaire an III Lys lez Lannoy : il nous est de toute impossibilité de remettre les minutes et registres demandés à cause que les barbares et sanguinaires ennemis ont pillé et brûlé tous les papiers qui se trouvaient au greffe de notre commune.

16 frimaire an III Marcq en Pévèle (Pont à Marcq) : il ne se trouve plus à notre greffe aucuns papiers ni registres attendu que nos ennemis n'ont point ménagé aucuns papiers lorsqu'ils sont venus nous piller.

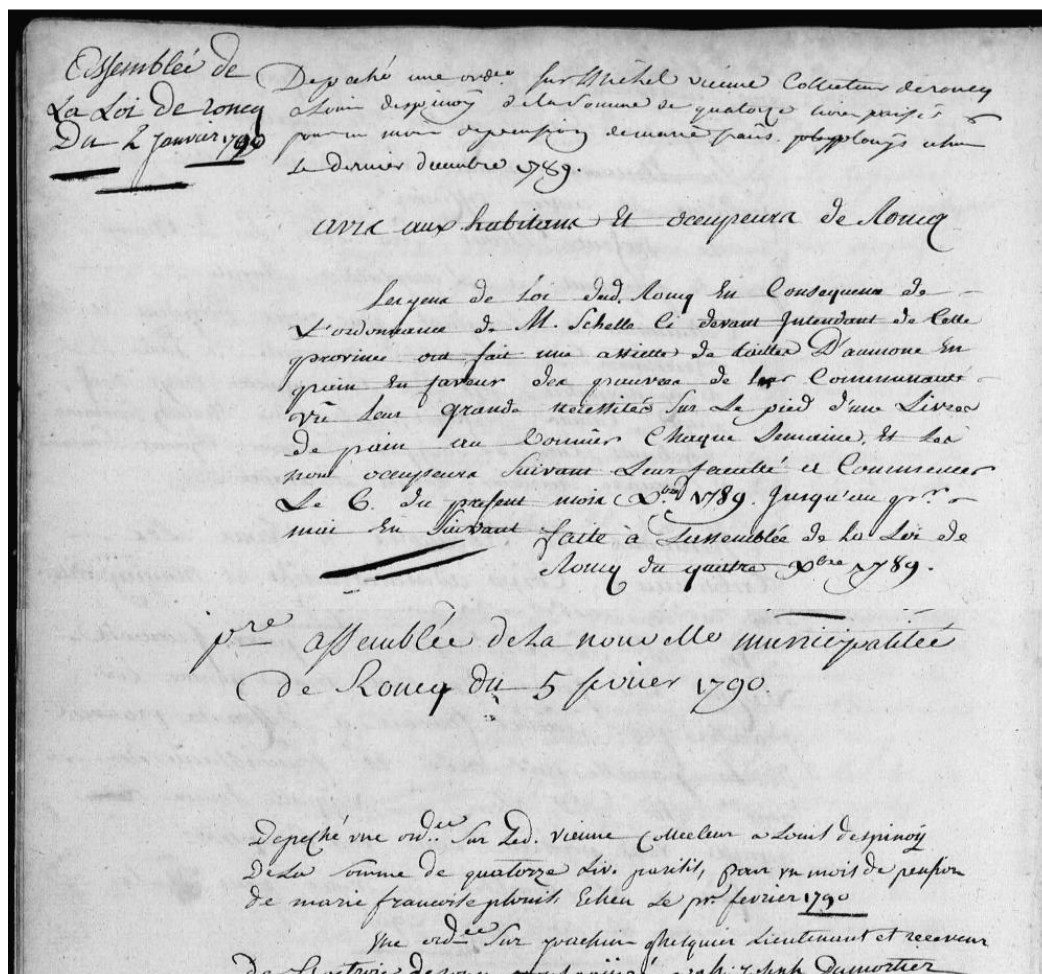
29 frimaire an III Moncheaux : il n'est pas à notre connaissance qu'il reste aucuns documents et que le ci-devant chapitre St Pierre de Lille déposait tous ses titres à leur secrétariat (à Lille).

23 frimaire an III Péronne en Mélantois : nous n'avons trouvé aucun des pièces.

28 frimaire an III Quesnoy sur Deûle : tout a été remis dans le temps au greffe du tribunal du district de Lille suivant récépissé [Note du transcripteur : il n'existe aucunes archives féodales de Quesnoy aux A.D.59 en dehors de pièces d'un procès au XVIème siècle]



- 15 frimaire an III Salomé : il n'existe aucuns de ces documents.
- 19 frimaire an III Toufflers : il n'existe aucuns de ces documents
- 30 frimaire an III Verlinghem : il ne se trouve aucuns de ces documents à notre connaissance et ne savons point s'il en a existé, nous présumons que ces sortes de pièces sont entre les mains du citoyen HEDDEBAUX, ci-devant bailli de notre commune.
- 20 frimaire an III Wannehain : "LEZEN est parties et nous né scavon pas où, il étoit secrétaire de notre commune et ont né cé pas ce qu'il en a fait" (sic).
- 22 frimaire an III Wattrelos : il nous est de toute impossibilité à pouvoir satisfaire actuellement, à cause que le greffe de notre commune étoit à Tourcoing, il a été pillé. Il faudrait un temps infini pour ramasser tous les lambeaux à fur et mesure que nous aurons trouvé des pièces qui concernent ces matières, nous vous les enverrons.
- 17 frimaire an III Wazemmes : nous avons vu le citoyen DAUTEL, ci-devant greffier de notre communes, il nous a observé qu'il n'existait à Wazemmes aucune de ces seigneuries, qu'on exerçait dans la commune que la police qui est, et à toujours été, déléguée aux municipalités. Par conséquent est affaire de commune et ne l'exerçait point au nom du ci-devant seigneur. Que la justice seigneuriale l'est de longtemps exercée dans toute la commune par les officiers du ci-devant bailliage de Lille, qu'en conséquence il ne peut exister aucun registre et papier concernant des objets, et qu'effectivement il ne nous est jamais tombé dans la main en faisant la recherche dans les anciens papiers.
- 27 frimaire an III Lomme : Nous vous observons que tous les documents mentionnés se réduisent à un seul registre dont la continuation n'a point été interrompue par le nouveau régime, ni interdite par aucune loi à l'époque de la Révolution. D'ailleurs ce registre nous est indispensable à cause des délibérations, conventions, engagements etc. passés sous l'Ancien Régime dont les effets s'exécutent encore journellement et auxquels il faut continuellement recourir. Au surplus nous nous soumettrons à la loi si nos motifs ne sont point admis.



Registre de Roncy : Ancien Régime ou Nouveau Régime : le même registre

**Fiefs** : Ennequin

# Ennequin à Hellemmes

**Autre** – Si le plus connu des Ennequin se trouve à Loos, on trouve toutefois un autre Ennequin à Hellemmes dont les archives sont généalogiquement intéressantes.

Il existe à Loos : le Grand Ennequin appartenant à l'abbaye de Loos, Ennequin, La Haye d'Ennequin, Ennequin à Loos et Thumesnil, fiefs aux seigneurs différents mais il existe également un fief d'Ennequin à Hellemmes appartenant à la famille DE LE FLYE seigneurs d'Ennevelin. D'après le document consulté il est tenu du gros du fief d'Ennequin mais Théodore LEURIDAN indique s'il est tenu de Dadizele à La Madeleine. Il comprend 10 bonniers 7 cens et des rentes sur 9 bonniers 9 cents 9 verges et trois maisons à Lille.

On trouve aux Archives Départementales du Nord plusieurs documents relatif à ces Ennequin :

16 J 186 Compte de la Srie d'Ennequin

16 J 188 Compte de la Srie de Menin et d'Ennequin à Loos 1630-1713

102 J 75 Documents divers concernant le Srie d'Ennequin 1406-1772

On a vu dernièrement mis en vente aux enchères un brief d'Ennequin à Loos dit du XV<sup>e</sup> siècle mais mentionnant une lettre de terrier<sup>1</sup> de 1516. A priori sans renseignements d'ordre généalogique mais si l'acheteur accepte d'en publier le contenu dans cette revue ce sera avec plaisir. Malheureusement tous ceux-ci sont succins et de peu d'intérêt généalogique. Par contre le document qui va suivre donne des informations généalogiques.

A l'origine recueil de copies de rapports et dénombrements datés de 1564, il est transformé en chasserel qui (par nature) permet de suivre les propriétaires d'une parcelle de terre. On y mentionne des briefs (A, B, C) non datés mais le A date de la même époque que la déclaration initiale. Le B est plus ancien, le C est ultérieur à la déclaration initiale. Un brief non daté ensuite encore ultérieur.

Puis est mentionné le chasserel de 1569 donc de peu ultérieur à la déclaration initiale, celui de 1580 et un autre non daté dit POILLON (du nom du receveur), ultérieur encore, ainsi que d'autres mentions suivantes. La date la plus récente indiquée est 1669.



Ferme d'Ennequin à Loos de nos jours

<sup>1</sup> Cette lettre donnée par le roi autorise le seigneur à demander un rapport et dénombrement des terres en dépendant par ses tenanciers. Difficile donc de donner l'autorisation en 1516 mais de procéder au XV<sup>ème</sup> siècle...

## Une nouvelle Dame d'Ennevelin



de Croix dit de  
Blocquel

Le site <https://avantlapree.hypotheses.org/29140> indique un contrat de mariage entre messire Allard François DE CROIX dit DE BLOCQUEL, chevalier, sieur de Wismes, Lamby, Angres, Liévin, Bullecourt, Hannescamps, de La Rue..., demeurant à Cambrai, fils de feu François et d'Anne Hélène LE PETIT remariée à Jean Baptiste DE TELLUS, Sr de Vieubourg d'une part, demoiselle Isabelle Thérèse DE VOS DE STEENWYCK, fille de messire René chevalier, conseiller de sa majesté, président de sa chambre des comptes à Lille, et de dame Isabelle D'ASSELIERS d'autre part. Acte passé devant Gilles de Lannoy, notaire à Lille le 14 juillet 1654.

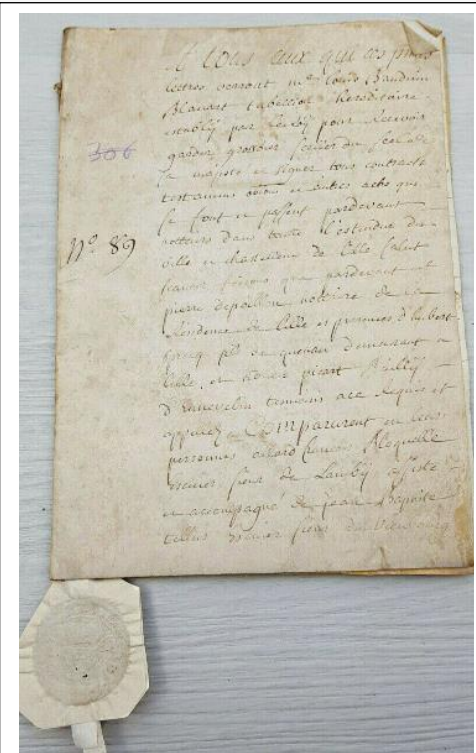
On précise qu'Allard François est mort le 19 janvier 1657 et fut inhumé dans l'abbaye de Loos. Information qu'on retrouve bien dans les *Epigraphies du Nord*. Isabelle Thérèse est morte en 1702. Ils sont parents de René Antoine né en 1656.

Etrangement fut mis en vente sur internet le contrat de mariage dont une photographie se trouve ci-dessous, entre cet Allard François BLOQUELLE écuyer, Sr de Lamby, assisté de Jean Baptiste TELLUS écuyer, Sr de Vieubourg, son beau-père de Cambrai d'une part, demoiselle Antoinette DE LE FLYE dame d'Ennevelin et Ennequin demeurant à Lille d'autre part. Les pages photographiées ne mentionnaient pas la date de cet acte passé devant Pierre DE POILLON, notaire à Lille. Les archives de celui-ci ne sont conservées que pour la période 1671-1674. L'acte doit donc être antérieur. Mais a-t-il été suivi d'un mariage ?

Les *Statistiques féodales* de Théodore LEURIDAN mentionnent comme seigneurs d'Ennevelin : *Maximilien DE LA FLIE écuyer, seigneur d'Ennequin, fils de Jean et de Jeanne LE PREVOST, époux de Jeanne DE LE CAUCHIE, fille du seigneur de Montsorel, puis leur fils mort sans génération puis Mathias DE LA FLIE écuyer, héritier de son frère aîné, époux d'Anne DE VARENNES en 1585. Mathias meurt en 1634<sup>1</sup>. Puis Marie Catherine DE LE FLYE, peut-être sa fille, morte le 19 septembre 1657 épouse de Guillaume D'AVESNES mort en 1682. Mais pas de trace d'Antoinette DE LE FLYE mentionnée dans le contrat de mariage ci-dessus.*

En 1582 on mentionne<sup>2</sup> : *Les religieuses de l'Abbiette à Lille contre Philippe DE LA CAUCHIE et Bauduin DE LA CHAPPELLE tuteurs de Mathias et François DE LE FLYE enfants de feu Maximilien DE LE FLYE sur mise de fait, puis les mêmes comme tuteurs d'Antoinette DE LE FLYE fille du dit feu Maximilien.*

On sait<sup>3</sup> qu'une Antoinette DE LE FLYE s'est mariée de 25/02/1641 à Lille (St Pierre) avec François DE VICQ Sr de Nieuwerkerke et Watermeulen fils de Louis et de Suzanne DE LA TORRE dont elle eut François. Son mari était veuf de Catherine DE TOLLENAERE épousée en 1627 et morte en 1640. Et une Antoinette DE LE FLYE mariée le 02/07/1636 à Merville avec Jean DESCRETON.



<sup>1</sup> 130 H 521.

<sup>2</sup> 2 B 375.

<sup>3</sup> *Bruges et le franc* par J. GAILLIARD, tome 2, 1858, p271.

#### **A.D.59 - E 1618**

Rapports et dénombrements rendus à Mathias DE LE FLYE fils de feu Jean, Sr de Sapigny, d'Ennequin à cause de son dit fief d'Ennequin et de celui en Hellemmes tenu du gros dudit fief d'Ennequin

12/03/1564 André HALLE par achat à Antoine BILLET

- Un lieu manoir à usance de cabaret nommé la Courte Planche venant par ci-devant de Laurent et Guillaume DE HESCHIN frères, par ledit HALLE acquis à Antoine BILLET, soudart au château de Lille sur 3c ½ quartron compris la part d'issue à l'encontre dudit BILLET qui a l'autre demi quartron.
- Rentes : 8 gros 6d 3 partis à Noël et à la St Jean 8 gros 6d 3 partis

Notes en marge :

- Brief A f°8 André HALLET par achat d'Antoine BILLET
- Brief B f°4 Laurent et Guillaume DE HESCHIN
- Brief C f°4 André HALLE par achat d'Antoine BILLET. Depuis à Jean CARPENTIER par achat
- Péronne LECOCQ veuve de Jean CARPENTIER au nom de Jean, Marie et Marguerite CARPENTIER, ses enfants
- Chasserel de 1569 f°1 André HALLE par achat d'Antoine BILLET
- Chasserel de 1580 f°1 aux enfants de Catherine LECOCQ veuve de Jean CARPENTIER
- Chasserel Poillon certains du surnom DELABARGE héritiers de Jean FERRET acquisateur
- A Wallerand HERRENG par achat des dits héritiers
- A (blanc) DELEAU, sergent de la prévôté
- Aux veuve et enfants dudit DELEAU
- Ladite veuve remariée à Antoine LE PE, procureur

19/03/1564 Clément LE QUENONNE

- Un lieu manoir et jardin par partage avec ses beaux-frères et sœurs par le trépas de Jean LE QUEONNE et Marguerite DESREVEAUX leurs parents par eux acquis de Jean et Wallerand AUPATIN frères, enfants de feu Jean sur 3c tenus du fief de Hellemmes
- 9s 2d maille 2 chapons ¾ chapon et autre chapon 1/13° moins de rente foncière et seigneuriale

Notes en marge :

- Brief A f°9 Clément LE CANOINE, Thierry DELEFAILLE et Antoine WAROCQUE
- Brief B f°4v° Jean LE CANOINE
- Brief C f°5 Clément LE QUENNONNE au lieu de Jean son père et Marguerite DESREVEAUX sa mère par achat de Jean et Wallerand AUPATIN enfants de feu Jean
- Chasserel de 1569 f°5 Clément LE CHANOINE
- Chasserel de 1580 f°3 Cornille et Marie LE QUENNONE
- A Jean FERRET par achat de Jean PILOOT, maréchal
- Chasserel Poillon Philippe HUBERT, maréchal à Hellemmes par achat des héritiers dudit Jean FERRET

16/03/1564 Thomas, Philippe et Jean PHILIPPOT enfants de feu Bauduin PHILIPPOT et de feu Simone AUPATIN

- 20 petites verges dont il faut 100 verges pour le cent par le trépas de leurs dits parents, par eux acquis de feu Jean AUPATIN tenus du fief d'Hellemmes
- 19d maille ¼ chapon et 1/13° chapon

Note en marge :

- Cette partie appartient à Philippe HUBERT, maréchal à Hellemmes. Voyez son achat du 29/04/1662 qui fait mention de 25v dont cette partie contient 20v et la précédente (sic – suivante) 5v

16/03/1564 Wallerand AUPATIN

- Un petit lieu manoir sur 5 petites verges dont il fait 100v pour le cent à Hellemmes par le trépas de Jean AUPATIN et Marie HOUZET ses parents
- 1d maille ¼ de 3d maille et ¼ chapon et ¼ d'un treizième de chapon

Note en marge :

- Cette partie appartient audit Philippe HUBERT

19/03/1564 Jacquemine VAS veuve de Chrétien BERNARD

- Un lieu manoir à elle par le trépas de Guillaume VAS et Jeanne POUCHIN ses parents sur 2c ½ et ½ quartron à Hellemmes

- 14s 6d

Notes en marges :

- Jean COMBLET paye la rente

- Brief A f°6v°

- Chasserel de 1569 ladite Jacquemine VAS

- Chasserel de 1569 (sic) f°6 Jean LEMESRE par achat, dévolu à Jean LEMAHIEU par sa femme, veuve dudut Jean LEMESRE

- Chasserel Poillon, f°3v° et 27 Jean, Toussaint, Agnès et Catherine COMBLET enfants de Gaspard et de Jeanne LEMAHIEU, fille et héritière de Marie LIBERT leur mère-grande

07/05/1565 Antoine BILLET

- Un lieu manoir sur 1/3 de 4c et 1/3 d'un cent à Hellemmes

- A Noël 3s 11d 1 parti et 1/3 parti, à St Jean 3s 11d 1 parti et 1/3 partie

- ½ quartron pris en 3c ½ quartron à l'encontre d'André HALLEZ

- A Noël 5d et St Jean 5d

Note en marge :

- Cette partie appartient à Michelle BILLET

18/03/1564 Grard FRANCOIS

- 1 quartron ½ de jardinage pris au lieu manoir de Jacquemine VAS veuve de Chrétien BERNARD, au déclarant échu par le trépas de Péronne VAS vivante femme d'Henri LEBLOCQ à Hellemmes

- 2 gros 4d

05/10/1565 Jean CRESPEL, clerc de Wasquehal

- Un lieu manoir et jardin sur 1c à lui échu par le trépas de Jacques CRESPEL vivant clerc d'Hellemmes et de Nicole LEGRAND sa défunte mère qu'ils avaient acquis ensemble lors de leur mariage

- 3 gros 11d obole

Note en marge :

- Ces trois parties rapportent plus de terres qu'en contiennent les briefs

17/03/1564 François CRESPEL

- Un lieu manoir à usage de cabaret nommé l'Hôtel Dieu à lui donné par feu Sire Nicole CRESPEL vivant curé d'Hellemmes pour le furnissement de certaine somme de denier sur 5 quartrons 18 petites verges pris en 7 quartrons à l'encontre de Jean DE MOCKEUX (sic – MORTREUX) son beau-frère, tenus en cotterie

- 7s 7d. Signé Jean DE MILLESCAMPS, clerc d'Hellemmes

17/03/1564 Jean DE MORTREUX à cause de Willemine CRESPEL sa femme

- Un petit lieu manoir et jardin que feu sire Nicole CRESPEL prêtre, curé d'Hellemmes a donné à ladite Willemine pour furnissement de 100 livres qu'il avait donné en don de mariage pris au lieu de François CRESPEK, frère de ladite Willemine sur 1/3c pris en 7 quartrons du lieu que l'on nomme l'Hôtel Dieu

- 2 gros à Noël et St Jean

15/10/1565 Mathieu, Jacques et Mahieu ZUNNES, enfants de feu Mathieu qu'il eut de feue demoiselle Barbe WICCART

- ½ bonnier à Hellemmes qui fut en temps passé à Jean DEFFONTAINES à la Croix Siret

- 2s de 12d le sol à Noël

- Lesdits ZUNE ont vendu à Noël JACQUART

Notes en marge :

- Brief A f°11 Aux hoirs Mahieu ZUINE



- Brief B f°11 idem
- Brief C f°9 Mathieu, Jacques et Mahieu ZUINE enfants de Mathieu. Du depuis à Noël JACQUART par achat. Du depuis à Thomas JACQUART frère et héritier dudit Noël.
- Chasserel de 1569 f°22 Noël JACQUART
- Chasserel de 1569 (sic) f°12 Noël JACQUART. Du depuis à Lambert DE LANDAS ses neveux et nièces
- Chasserel Poillon à Jean LAMBERT et Marie DE LANDAS. Du depuis à Philippe CORMAN laboureur à Fives pour 1/3 par achat de Lambert DE LANDAS
- Jacques et Jean DE FLANDRES de Fives par achat de Jean DE LANDAS pour autre tiers
- Marie DE LANDAS fille de feu Dominique pour un autre tiers
- Louis LACHER pour 1/3 venant des enfants Philippe CORMAN

15/06/1565 Guillaume CARDON fils de feu Jacques, bourgeois et marchand à Lille

- Un lieu manoir avec granges sur 7c à Fives tenant à Mathias DELESPINE fils de feu Mathieu tenu de la Srie d'Ennequin que l'on dit le fief de le Ghistelle à Hellemmes
- A Noël 4 ouvelées, deux parts de ½ ouvelée de blé, ½ havot de blé l'ouvelée faisant 2 havots et 2 parts d'un bareau blé, 1 chapon et 3 parts de ½ chapon et 17d et à mi-mars 2 rasières d'avoine

Notes en marge :

- Brief A f°13 et 14 Guillaume CARDON
- Brief B f°9 et 9v° audit CARDON
- Brief C f°10 audit CARDON
- Chasserel de 1580 f°14 Mathias et Jacques CARDON
- Chasserel Poillon f°10v° Auguste PETITPAS à cause de demoiselle Jeanne CARDON fille dudit Mathias et par le trépas dudit Auguste et de ladite CARDON à demoiselle Jeanne PETITPAS leur fille veuve de Philippe DE SION

20/05/1566 Bertrand DE SOREL écuyer, époux de demoiselle Catherine DE LE RACHIE, auparavant veuve de Robert BOUDET

- 17c de labour à Fives à cause de sa femme en deux pièces de 14c et 3c
- 2d à St Rémy
- 15c à Fives tenus de Srie de Monsieur DE GHISTELLES
- 5d à St Rémy

Notes en marge :

Le rapport et dénombrement original fait mention de 17c et 15c

- Brief C f°10v° Bertrand SOREL époux comme dessus
- Chasserel de 1569 f°24 audit Bertrand. Michel DEROCQUES occupeur
- Chasserel en 1580 Michel DEROCQUES
- Chasserel Poillon Symphorien DEROCQUES modo au procureur DE ROCQUES et consorts
- Elisabeth, Nicolas, Jeanne, Jean, Pierre, Jacques, Anne Marie, Michel et Symphorien DEROCQUES enfants et héritiers de Symphorien

17/01/1564 Jeanne DE BAILLEUL veuve de Quentin POULLET et Philippe POULLET leur fils

- Un lieu manoir sur 2c qui fut à Toussaint POULLET à Ennequin sur le chemin d'Emmerin à Lille
- 2d 1 parti à Noël et 5d obole au mars et 2d 1 parti à Notre-Dame de septembre

Notes en marge :

- Louis GAMBEL et Jeanne CAULIER sa femme
- Brief A aux hoirs Quentin POULLET et depuis à Jeanne DE BAILLEUL veuve de Quentin POULLET
- Brief B f°16 comme dessus
- Brief C f°15 Jeanne DE BAILLEUL veuve de Quentin POULLET et Philippe POULLET leur fils
- Hubert CAULIER par achat dudit Philippe POULLET
- Chasserel de 1569 f°50 aux dits POULLET
- Chasserel de 1580 f°19 Philippe POULLET fils de feu Quentin
- A Hubert CAULIER par achat
- Chasserel Poillon f°15v° Hubert CAULIER. Du depuis à Hubert son fils

15/11/1566 Marie MARTIN veuve de Guillaume LABBE pour elle et ses enfants tels que Nicolas, Michel, Guillaume et Jeanne LABBE

- Un lieu manoir avec granges et bois montants sur 2c 2v à Ennequin acquis par ledit LABBE et sa femme de Melchior MARIN (sic - MARTIN) son père

- 2d

- Requis par Charles LABBE, cleric paroissial de Loos et notaire

18/01/1564 Demoiselle Claudine LEROY veuve de Roland LEBUS (sic – DUBUS)

- 4c pris en 8c à l'encontre des hoirs Antoine DESREVEAUX à Ennequin

- 12d à St Rémy

Notes en marge :

- Josse DELEPIERRE occupeur

- Brief A f°28 la veuve Roland DUBUS, étainier

- A Claudine LEROY veuve dudit Roland

- Brief B f°19 la veuve François WATTRELOS

- Brief C f°16v° Claudine LEROY

- Chasserel de 1569 f°56 Claudine LEROY

- Chasserel de 1580 f°21 enfants de Claudine LEROY veuve de Roland LEBUCQ

- A Jacques POLLET par achat

- Chasserel Poillon f°18 et 33 Antoinette DARRAS veuve de Guillaume POLLET, fils et héritier dudit Jacques

- Damoiselle Agnès DISELIN (?) veuve de Jacques POLLET, teinturier à cause des enfants qu'elle eut dudit POLLET

11/01/1564 Jeanne DHIVELLE dit DESREVEAUX (plus loi : D'HUILLE) veuve de Claude PAYS, fille et héritière d'Antoine DHIVELLE dit DESREVEAUX et Isabeau LEFEBVRE veuve d'Etienne DHIVELLE dit DESREVEAUX mère et tutrice de Roger, Jeanne, Marie et Anne DHIVELLE dit DESREVEAUX, héritiers avec ladite veuve PAYS dudit feu Antoine leur grand-père

- 4c de labeur à Ennequin pris en ½ bonnier à l'encontre de demoiselle Claudine LEROY veuve de Roland LEBUS (sic), étainier à Lille qui a droit du reste par achat des veuve et hoirs François WATTRELOS, dont appartient à ladite veuve PAYS 1/5 et le surplus aux dits enfants d'Etienne

- 12d à St Rémy

Notes en marge :

- Charles LESAFFRE occupeur

- Brief A f°27 les hoirs Antoine DESREVEAUX. Depuis à Jeanne D'HUILLE (sic) veuve de Claude PAYS, fils et héritier d'Antoine et d'Isabeau LEFEBVRE veuve d'Etienne DHUILLE

- Brief B f°20 Antoine DESREVEAUX

- Brief C f°16v° Jeanne HUILLE dit DESREVEAUX. Depuis à Antoine et Jacques PAYS. Et du depuis à Martin POLLET

- Chasserel de 1569 f°57 Jeanne DHUILLE dit DESREVEAUX veuve de Claude PAYS

- Chasserel de 1580 f°22 à Martin POLLET à Gaspard SCRIECK

- Chasserel Poillon f°18v° Luc MOUCQUE, procureur, à cause de demoiselle Péronne SRIECK sa femme, fille et héritière dudit Gaspard pour la moitié et l'autre moitié à Nicolas BEHAIN terminé en août 1676, ayant délaissé Jeanne BEHAIN sa sœur demeurant sur la place aux Oignons à Lille pour héritière

10/01/1564 Martin POLLET, laboureur à Ennequin, paroisse de Loos au nom des tuteurs des enfants de feu Hugues DELOBEL

- 10c de jardin et labeur à Ennequin

- 6s à St Rémy, 3 chapons, trois pains ½ de ½ havot le pain à Noël

Mentions en marge :

- Antoinette DARRAS veuve de Guillaume POLLET occupe

- La veuve Michel DUBOIS occupe

- Brief A f°25 les hoirs de Madeleine DEBAILLEUL veuve d'Allard DE HAZE. Du depuis à Martin POULLET, laboureur au lieu de Gérard DELOBEL d'Anvers et des enfants d'Hugues DELOBEL
- Brief B d°21 à ladite veuve DE HAZE pour Jeannin DELOBEL son fils (?) pour 10c de manoir et jardin
- Brief C f°17 Gérard DELOBEL d'Anvers et les enfants d'Hugues DELOBEL pour 10c de jardin et labeur
- Chasserel de 1569 aux dits
- Chasserel de 1580 f°23 aux enfants d'Hugues DELOBEL pour la moitié et pour l'autre moitié à Antoine DESPREZ
- Chasserel Poillon f°19 à Jean SEGON de Lille à cause de demoiselle Françoise DELOBEL sa femme, pour la moitié
- Jean DE COUROUBLE, teinturier à Lille pour ¼ et les héritiers de maître Jacques DE LE DEULE vivant procureur, par achat des enfants et héritiers d'Antoine DESPREZ. Jaques BECQUE (?) dit Braquet (?), tonnelier place St Martin a eut la part de Nicolas et Bauduin DE LE DEULE enfants dudit Jacques

13/11/1564 Michel GRIMBEL de Loos

- 2c de masurage qu'il a acquis de François RAOULT à Ennequin
- ½ chapon

Notes en marge :

- Voyez le contrat d'achat fait par André COCQUEL fils de feu Arnould, laboureur à Emmerin
- Ledit GRIMBEL occupeur
- Bief B f°16v° François RAOULT
- Brief C f°19v° Michel GRIMBEL par achat de François RAOULT
- Chasserel de 1569 f°54 audit GRIMBEL
- Chasserel de 1580 f°24 audit GRIMBEL
- Isabeau DESTIEUX veuve dudit GRIMBEL a payé le relief dû par le trépas dudit GRIMBEL
- Chasserel Poillon f°19v° Jean GRIMBEL fils dudit Michel
- Michel GRIMBEL d'Houplines sur la Lys, Jacques GRIMBEL de Loos, Roland et Jean GRIMBEL de Loos, Louis GRIMBEL de Loos, Noël GRIMBEL de Loos tous enfants et héritiers de feu Jean qui fut fils et héritier dudit Michel

31/01/1565 Sébastien LE PREVOST à cause de Marie LE BATTEUR ma femme

- 3c ½ à Ennequin
- 6d 1 parti à Notre-Dame de septembre, ½ chapon et 1/17 de ½ chapon à Noël et 1 obole, ½ pain et 1/22° de pain de ½ havot de froment le pain

Notes en marge :

- Le Sr des Marizons partage
- Guillaume HALLE occupeur
- Brief A f°26 Catherine et Marie LE BATTEUR. Du depuis audit Sébastien
- Brief B f°22 aux veuve et hoirs Guillaume LE BATTEUR tels que Catherine et Marie. Ces deux briefs font mention de 4c ½ de manoir et jardin
- Brief C f°17v° Sébastien LE PREVOST où il est dit 3c ½
- Chasserel de 1569 f°61 au dit Sébastien à cause de sa femme, la veuve André LABBE a payé la rente
- Chasserel de 1580 f°25 au dit Sébastien au nom de ses enfants qu'il eut de ladite LE BATTEUR, Simon VERDIER, censier, a payé la rente
- Chasserel Poillon f°20 comme dessus
- Présentement appartenant à Adrien Pierre LE PREVOST écuyer, Sr des Marizons demeurant rue de Courtrai à Lille, occupé par Guillaume HALLE

26/12/1565 Lambert MASUREL

- 1 bonnier ½ de labeur à Ennequin par achat de Michel LEGROU
- 1 pain de 3 quareaux de froment, 2 chapons ½ et 4d maille à Noël, 2 gros au mars, 26d obole à Notre-Dame de mars et 26d obole à Notre-Dame de septembre

Notes en marge :

- Pierre BOUTRY occupeur

- Du depuis à Jean DELECOURT l'aîné à cause de demoiselle (blanc) MASUREL sa femme
- Brief A f°29 Lambert MASUREL par achat de Michel LEGROU
- Brief B f°17 comme dessus
- Brief C f°18 comme dessus
- Chasserel de 1569 f°63 audit MASUREL
- Chasserel de 1580 f°26 Jean DELECOURT l'aîné, jadis apothicaire et demoiselle (blanc) MASUREL sa femme, fille et héritière dudit Lambert
- Jean REGNAULT, marchand à Lille à cause de demoiselle Marguerite DELANNOY sa femme, veuve en premières noces de Pierre DESWANNEAUX. Ledit DESWANNEAUX acquiescent de la veuve DELECOURT, drapier à Lille proche de l'Abbiette, venant de Marguerite MASUREL veuve de Jean DELECOURT

02/01/1565 André POLLET, laboureur à Haubourdin

- 2c ½ de labour à Ennequin
- 2 quareaux ½ de blé à Notre-Dame en septembre et 3 gros 11d à Notre-Dame de mars

Notes en marge :

- Semble appartenir à Notre-Dame de Grâce
- Brief A f°31 André POULLET à cause de Cécile LEPETIT sa femme, laboureur à Haubourdin
- Brief B f°23 Jeanne DU BILLAUL veuve de Jean DE CROIX
- Maître Roger DE CROIX de Lille
- Brief C f°19 André POLLET, laboureur à Haubourdin
- Chasserel de 1569 f°65 André POLLET de Wattignies
- Chasserel de 1580 Guillaume VILAIN, marchand à Loos par achat de Roger LE BATTEUR, maçon à Loos et Guy CAULLIER
- A la chapelle de Notre-Dame de Grâce par achat. Le Sr d'Ennequin en a reçu le droit seigneurial

26/09/1565 Melchior MARTIN, laboureur à Loos

- 2c 2v de jardin avec maison, granges à Ennequin
- 10d maille

Notes en marge :

- Louis GRIMBEL à cause de sa femme par partage et occupeur
- Brief A f°24 partie acquise par ledit Melchior de Guillaume LEBLANC Sr d'Houchin
- Brief B f°18 la veuve Guillaume LABBE
- Brief C f°15v° Marie MARTIN veuve de Guillaume LABBE et à Nicolas, Michel, Guillaume et Jeanne LABBE ses enfants comme l'ayant acquis durant leur conjonction dudit Melchior, père de ladite Marie
- Chasserel de 1569 f°52 Marie MARTI veuve de Guillaume LABBE
- Chasserel de 1580 f°20 Hubert CAULIER par achat de Nicolas, Jeanne, Michel et Guillaume LABBE, enfants de ladite MARTIN
- Chasserel Poillon, f°16v° Louis GRIMBEL et Jean CAULIER sa femme, fille et héritière de feu Hubert qui fut fils et héritier d'Hubert

Sy appartient audit fief d'Ennequin droit de plantis sur la rive du chemin menant d'Emmerin à Lille, du loin le jardin et aussi avant que s'étend appartenant à Grard BOIELLE et aux enfants d'Hugues DELOBEL, où ont été de tous temps les bancs plaidoyables de ladite seigneurie.

(sans date) Jean CORNILLE

- 9c à Annappes
- 18s au mars

Notes en marge :

- Jean DE GRIMONPONT fils de feu Vaast, laboureur à Annappes pour 2c 1 quartier pris esdits 9c qu'il a acquis le 30 avril 1669 d'Antoine, Jean Michel et Adrien PREVOST, Denis DUPISRE et Marguerite PREVOST sa femme, Jacques DELECROIX veuf d'Anne PREVOST, père et tuteur avec Jean DELECROIX et ledit Antoine PREVOST d'Adrien, Marguerite et Marie Madeleine DELECROIX qu'il eut de ladite Anne. Au chasserel Poillon.

# Familles POUTRAIN et DURIEZ à Seclin

**Partager** – Dans le cadre d'une recherche pour l'un de mes contacts, j'ai dû effectuer une recherche sur ces deux familles Seclinoises. J'en livre ici le résultat.

Il s'agit tout d'abord de réunir les documents concernant des familles qui se rencontrent par le mariage entre Marie POUTRAIN et François DURIEZ :

B 3704 f°201 v° photo 207 en 1632

François DURIEZ greffier de la ville de Seclin pour 4 cents 1/2 8 verges 3 pieds de labour à Lorival par succession de Marie POULTRAIN sa femme fille de feu Antoine, héritière donataire avec autres de feu maître Jean POULTRAIN vivant chanoine de Seclin. *Aux vieux briefs* f°169 : 2 havots 1 quarel 6° de quarel d'avoine.

B 3704 f°121 v° photo 124 en 1632

Les enfants et héritiers de Pierre DURIEZ et de feu Sainte MANNIER tels qu'Hubert et Robert DURIEZ et Mahieu DELEVALLEE époux de Jeanne DURIEZ de Seclin pour 6 cents de labour aux Clauwires. *Aux vieux briefs* f°107 : 3 havots de froment.

Dans les vieux briefs cités (B 3702), rédigés en 1602-1603 :

f°167v° et suivants : Maître Jean POULTRAIN chantre et chanoine de l'église collégiale St Piat de Seclin :

- 3c à Luyot (Ajout : Succédés à Antoine POUTRAIN fils d'Antoine de Lille à cause dudit Jean son oncle)
- 2c 1/2 à Luyot (Ajout : Succédés à Etienne POULTRAIN chanoine de Seclin fils d'Antoine à cause dudit Jean son oncle)
- 3c 1/2 8v 3 pieds à Lorival (Ajout : Succédés à François DURIEZ, greffier de Seclin à cause de Marie POULTRAIN sa femme)
- 11c 1/2 aux Clauwires (Ajout : Succédés à Jean POUTRAIN fils de Jean de Seclin pour 6c par achat de maître Jean POUTRAIN et 5c 1/2 à Piat MOLLET à cause de sa femme de Seclin)
- 2c 11v de 25v le cent à le Pointe (Ajout : Succédés audit Etienne POUTRAIN chanoine)
- Portion de jardin sur 1/2c (Ajout : Succédée aux héritiers de maître Jean POULTRAIN impart)
- 3c 1/2 à le Pointe (Ajout : Succédés audit Jean POULTRAIN par achat comme dessus)
- Une petite maison et portion de jardin derrière sur 1c (Ajout : Succédée audit Etienne POULTRAIN, chanoine)

f°109 Pierre DURIEZ fils de feu Jacques, époux de Sainte MANNIER de Seclin pour 6 cents aux Clauyères...

En marge : Succédés à Hubert et Robert DURIEZ de Seclin, enfants dudit Pierre. Depuis succédés à Etienne DUMOULIN 4c 80 petites verges et le reste aux enfants dudit Pierre.

Du côté POUTRAIN on trouve donc :

N. POUTRAIN

- Jean POUTRAIN écolâtre, chantre, chanoine de St Piat (Histoire de Seclin Tome 1 p 55, 61 et 135)
- Antoine POUTRAIN
- Antoine POUTRAIN à Lille
- Etienne POUTRAIN chanoine (idem p135) +1645/1651
- Marie POUTRAIN x François DURIEZ, greffier de Seclin

En consultant les informations concernant d'autres parcelles mentionnant des DURIEZ :

B 3704 f°5 r° photo 7

Pierre DURIEZ fils de Jean de Seclin un lieu manoir rue Carmetoise venant de son père qui l'avait acquis d'Allard GALLIOT bourgeois de Lille f°2, 3 quartrons à Wattiesart par partage avec ses cohéritiers de feu Betreumine DE FAUCOMPRET sa mère qui fut fille d'Isabeau VERDEBOUT veuve de Jean DE FAUCOMPRET f°134, 1 cent 1/2 quartron comme dessus f°134 tenant à la terre de Cornille DE FAUCOMPRET son oncle, 2 cents en 4 cents à l'encontre d'Antoine CABIT et Antoine LEFEBVRE à cause de sa femme succédés comme dessus f°134.

B 3702 voir le dernier article.

B 3704 f°31 v° photo 34

Roland LIENART fils de Roland de Seclin un lieu manoir acheté à Jean DURIEZ fils de Pierre f°18.

B 3702 en 1603 f°18 Pierre DURIEZ de Seclin et Marie DURIEZ sa fille par partage demeurant au Morienne sur le marché au poisson à Lille. (Ajouts : A Roland LIENART par achat à Jean DURIEZ fils dudit Pierre)

B 3704 f°33 r° photo 35

Sainte DE CAMBRAY veuve d'André DURIEZ de Seclin un lieu manoir en la rue de Burgault sur 8c à elle succédé par son mari qui fut fils de Pierre f°18v°, 4 cents à Luzot f°174, 6 cents de labeur f°174, 2 cents 1 quartron au dîmage d'Esclauweres f°174.

B 3702 en 1603 f°18 Pierre DURIEZ fils d'André un lieu manoir de 8 cents (Ajout : A Sainte DE CAMBRAY veuve d'André DURIEZ qui fut fils et héritier dudit Pierre).

f°174 Sainte DE CAMBRAY... 4c, 6c venant de Robert DE CAMBRAY, 2c 1q la moitié acquise d'Antoine DE CAMBRAY et l'autre du chef de sa femme par le trépas de Catherine MOLLET sa mère.

B 3704 f°34 r° photo 36

Pierre DURIEZ fils d'André 6 cents 1/2 8 verges à Luyot par lui achetés à Sainte DE CAMBRAY veuve dudit André, sa mère f°173v°.

B 3702 en 1603 f°173v° (Pierre - rayé) André DURIEZ fils de Pierre de Seclin 6c 1/2 8v (Ajout : A Pierre DURIEZ de Seclin par achat à sa mère)

B 3704 f°68 r° photo 70

Antoinette DE FIVES veuve de Piat DURIEZ de Noyelles par rapport de Pierre DURIEZ son fils 2 cents 1/2 en 6 cents contre Pierre THIBAUT fils de Pierre à La Pointe f°45

B 3702 en 1603 f°45v° Piat DURIEZ fils de Pasquier de Noyelles 2c 1/2 en 6c (Ajout : A Antoinette DE FIVES veuve dudit)

B 3704 f°94 r° photo 96

Quentin ISERBY fils de Wallerand de Seclin 2 cents 1/3 au Paradis par lui acheté de Louis DURIEZ fils de François f°79.

B 3702 en 1603 f°79 François DURIEZ époux d'Anestaige YOLENT 2c 1/3 (Ajout : A Quentin ISERBY par achat à Louis DURIEZ fils dudit François)

B 3704 f°95 r° photo 97

Jacques HACHIN, charpentier à Seclin 2 cents 1/2 quartron à Wattiesart succédés à cause de Jeanne DURIEZ sa femme qui fut fille de François f°79v°.

B 3702 en 1603 f°79v° François DURIEZ époux d'Anestaige YOLENT 2c 1/2q (Ajout : A Jacques HACHIN etc.)

B 3704 f°202 v° photo 208

Antoine LEFEBVRE, laboureur à Seclin, époux de Catherine BARRATTE auparavant veuve de Quentin CARPENTIER 1 cent pris en 4 cents contre Antoine CABIT et Pierre DURIEZ fils de Jean en la rue de Burgault à Seclin f°134v°.

B 3702 en 1603 f°134v° Isabeau VERDEBOUT veuve de Jean DE FAUCOMPRET de Seclin, un lieu manoir (à Henri PIPENBUSE à cause de sa femme), 2c 3q (Ajout : A Cornille DE FAUCOMPRET fils de Jean de Seclin 3q, le reste à Henri CLEUPENBEUSE (plus loin : PIPENBEUSE) de Seclin à cause de de Jeanne DE FAUCOMPRET sa femme qui fut fille de ladite Isabeau pour la moitié et le quart qui est aussi 3q à Pierre DURIEZ à cause de sa mère qui fut fille de Jean), 4c 1/2 à Wattiesart (Ajout : A Pierre DURIEZ et aux dits, chacun leur part comme ci-dessus), 4c rue de Burgault (Ajout : A Antoine CABIT par achat d'Henri PIPENBEUSE à cause de sa femme fille de la dite Isabeau pour 1c, 2c à Pierre DURIEZ et 1c à la veuve Quentin CARPENTIER, à présent remariée à Antoine LEFEBVRE de Seclin).

Ce qui donne :

Jacques DURIEZ

- Pierre DURIEZ 1603 x Sainte MANNIER
- - Hubert DURIEZ (Greffier de Seclin x Catherine HUBY - 2 B 17 / 1 acte 155)
- - - Catherine DURIEZ x Jean DELATTRE
- - - Sainte DURIEZ (x Philippe LEMESRE à Ennevelin ?)
- - Robert DURIEZ (Lieutenant bailli de St Piat ?)
- - Jeanne DURIEZ x Mahieu DELEVALLEE

Pierre DURIEZ à Lille 1603

- Marie DURIEZ
- Jean DURIEZ

Jean DE FAUCOMPRET x Isabeau VERDEBOUT 1603

- Betreumine DE FAUCOMPRET x Jean DURIEZ
- - Pierre DURIEZ
- Cornille DE FAUCOMPRET
- Jeanne DE FAUCOMPRET x /1625 Henri PIPENBEUSE fils de feu François, échevin de Seclin 1626, 1656, carlier

André DURIEZ

- Pierre DURIEZ 1603
- - André DURIEZ x Sainte DE CAMBRAY
- - - Pierre DURIEZ

Pasquier DURIEZ

- Piat DURIEZ x Antoinette DE FIVES à Noyelles 1603
- - Pierre DURIEZ

François DURIEZ x Anestaige YOLENT 1603

- Louis DURIEZ
- Jeanne DURIEZ x Jacques HACHIN

# Cumulus

## extraits

**Suite** – Aux Archives Départementales du Nord se trouvent plusieurs séries dont le *Cumulus* qui, comme son nom l'indique, contient des archives diverses provenant de diverses sources.

Cumulus 15561 (extraits de la liasse)

10/03/1617 Vincent DELEPLANCQUE fils de feu Vincent, laboureur à **Beaucamps** ayant, en vertu de commission de Guillaume DE BRAY, sergent de la Gouvernance de Lille, fait crier et publier deux dimanches en l'église paroissiale dudit lieu et deux jours à la bretesque de Lille à l'heure du marché, qu'il a acheté à Jean et Jacques RICOURT, Jacques DE BOEUF époux de Marie RICOURT tous enfants et héritiers de feu Jean, se faisant forts de Nicolas DURETZ, Catherine RICOURT sa femme et de Jeanne HOUDOYE leur mère, veuve dudit Jean, un lieu manoir sur 1c 3q à Beaucamps tenu des religieux d'Anchin et 1/2c de labour tenant aux hoirs Michel RICOURT moyennant 615£ 3s 6d, désirant purger son marché, il a remis entre les mains du dépositaire 100£ Après interpellation du receveur d'Anchin et des vendeurs, en a été purgé.

12/04/1673 Les échevins et gens de Loi de **Mouvaux** certifient après avoir examiné l'envoi du roi du 6 avril 1673, qu'en ce village il n'y a aucun qui soient soldats. Signé Pierre DEHEULLE, Philippe SEGARD, Martin HANSART et Simon CATHOIRE.

24/10/1778 Charles DE ROHAN, prince de Soubize de la part de François Joseph THARIN, praticien à Tourcoing, procureur et receveur spécial et général de Marie Madeleine et Marie Anne Joseph WAREST filles célibataires de feu Philippe WAREST et de feu Marie Angélique LORIDAN, rentières à **Neuville en Ferrain** agissant pour Jean Philippe Joseph, Marie Agnès et Jeanne Françoise WAREST, enfants mineurs de feu Mathieu WAREST, leurs neveu et nièces par acte devant maître LAMBAERE, notaire à Tourcoing du 20 octobre 1778, Etienne SEYNAVE, clerc de Neuville et Marie Hélène CAPELLE sa femme, ont déclaré avoir reçu 300 florins en argent pour pareille obligation créée par eux au profit des dites Marie Madeleine et Marie Anne Joseph WAREST par contrat devant ledit LAMBAERE le 26 mai de la présente année remise en échange. Puis achat par les présentes au nom de leurs trois neveu et nièces de 3c de labour à Neuville pour 614 florins provenant du remboursement précédent augmenté de 14£.

04/03/1727 Demoiselle Marie Madeleine LECAT dame du Bacq etc. demeurant à Lille, constitue procureur spécial Pierre Antoine BUCHET pour aller à **Frelinghien Flandre** sur des héritages lui appartenant et être présent au mesurage pour plantation de bornes avec les propriétés y abondant. Témoin Sébastien BOTIN, son domestique.

11/02/1683 Gratien CASTEL fils de feu Jacques, laboureur à **Marcq en Baroeul** et Jacques CASTEL fils dudit Gratien, marchand brasseur à **Middelbourg** en Zélande, constituent procureur Pierre Paul ROUSSEL et Gratien CASTEL fils dudit Gratien pour agir en tous sujets en leurs noms. Témoins : Gratien CASTEL fils de feu Pierre et Jean FERRET fils de feu Jean, laboureurs à Marcq.



23/02/1630 Devant les hommes de fief de **Wavrin**. Pierre HOCHEDÉ, Jérôme DUMONT, Péronne HOCHEDÉ sa femme, enfants de feu Nicolas HOCHEDÉ et de Jeanne WAYMEL, Jacques MUTTEAU pour lui et fort de Thomas LEDUC et de Péronne MUTTEAU sa femme, Laurent STRAIN (Laurent STIEN ?) et Jeanne MUTTEAU sa femme, Jean DELEFORTRIE et Marguerite MUTTEAU sa femme, les dits MUTTEAU enfants de feu Jacques MUTTEAU et de feu Madeleine HOCHEDÉ, Jean, Pierre et Françoise HAZEBROUCQ, Charles WAMBE époux de Madeleine HAZEBROUCQ, tous neveux et nièces dudit feu Jean, renoncent à l'hoirie mobilière et immobilière dudit feu Jean HOCHEDÉ, et lesdits Pierre HOCHEDÉ, DUMONT et sa femme d'abondant à l'hoirie de Pasque WAYMEL, vivante femme dudit feu Jean.

16/07/1621 Jean DE GRIMAUPRET fils de feu Jean afin de payer l'achat qu'il a fait le 8 juin 1621 des hoirs des enfants de feu Piat DELETOMBE et d'Isabeau LEFEBVRE sa femme de la moitié d'un lieu manoir à l'encontre de Jean LECOMTE et Hubert DELEBARRE par leurs femmes sur 17c 10v à **Tourcoing** moyennant 1500 livres, demande mise de fait.

04/08/1584 Jacques BERTOUL fils de feu Gilbert, marchand tanneur es faubourgs de la porte de la Barre à **Lille**, vend à maître Pierre DE MONS, licencier es lois, avocat fiscal du roi à la Gouvernance de Lille, 7c de labour en deux pièces à **Allennes** tenant à Simon LECLERCQ et Michelle DELEBOURS sa femme.

25/03/1687 Jean André François DESWAZIERES écuyer, Sr de Beauprez, la Vollandre etc., mayeur de **Lille**, baille à Jean VANDERMERSCH fils de feu André, et Jeanne GADENNE sa femme, censiers à **Wevelghem**, la cense de la Vollandre à Wevelghem, Lauwe et Mark des deux côtés de la Lys sur 52b 4c 80v.

07/12/1665 Catherine TEMBREMANT veuve de Jean DEMONT, Jean, Gilles, Jacques et Agnès DEMONT ses enfants de **Frelinghien**, Jacques LESAGE et Madeleine DEMONT sa femme, beau-fils et fille de ladite TEMBREMANT de **Quesnoy sur Deûle**, nomment procureur Etienne DEMONT fils de ladite TEMBREMANT de Frelinghien pour ratifier la vente à l'encontre du Sr François SABLE, marchand à **Warneton**, de ma maison occupée par ledit Etienne et 2c de jardin à Frelinghien. Témoins : Sébastien TEMBREMANT fils de feu Jean et Bauduin DELEFORTRIE fils d'Henri, maître cabaretier à Lille.

22/11/1663 Albert MONRONVAL fils de feu Jacques, marchand drapier à **Armentières** et Barbe CUVELIER sa femme, reconnaissent devoir au Sr François THEVELIN fils de feu François, marchand à Armentières 300£ de gros de 6 florins chacune, restant de plus grande somme à cause de livraison de laines d'Espagne. Adrienne DRUET veuve dudit Jacques MOURONVAL se porte caution. Témoins Martin LOISEAU, hôte et Thomas SIX, clerc du notaire Armentierois Henri COMMERE chez qui cet acte est enregistré.



# Bourgeois Wervicquois à Ypres

Par Régis NOLF

**Liste** – Les bourgeois forains d'Ypres devaient se faire enregistrer chaque année. Il existe ainsi le registre *bleu* qui contient, entre autres, ces enregistrements pour les résidents en la paroisse de Wervicq de 1639 à 1670. Régis Nolf en a établi la liste en indiquant l'année de la première et de la dernière mention.

29r	Antoinette NOLF veuve de François DEBUUS fils de François	1639-1642
29r	Jean AVEGHEER fils de Maillard	1639-1647
29r	Catherine CRYCHT veuve de Guillaume VANDAMME fils de Jean	1639-1645
29r	Roger BRAEM fils de Jean	1639-1642
29r	Péronne LEFEBVRE veuve de Bertrand VANDERHAEGHE fils de Jean	1639-1640
29r	Guillaume BRECHT (ou BERGHE) fils de Daniel	1639-1639
29r	Josse BRECHT (ou BERGHE) fils de Daniel	1639-1645
29r	Jean SERRUS fils de Georges	s.d. (1639)
29r	Jeanne DEHONDT veuve de Gilles DUCARNOY fils de Thomas	1639-1644
29r	Jean BERGHE fils de Simon	s.d. (1639)
29r	Martin DELAHAYE fils d'Allard	1639-1644
29r	Richard TANGHE fils de Guillaume	1639-1641
29r	Jeanne DUMONT veuve de Guillaume VANRAES fils de Josse	1639-1654
29r	François DE BELS fils de François	1639-1646
29v	Thomas DECARNOY fils de Gilles	1639-1670
29v	Francine DUBOIS veuve de Jean DECARNOY fils de Gilles	1639-1643
29v	Pierre DECARNOY fils de Gilles	1639-1649
29v	Simon OPSOMER fils de Jean	1639-1648
29v	Jean SLUUSMAN (DELESCLOSE) fils de Jean	1639-1655
29v	François VANDAMME fils de Guillaume	1639-1644
29v	Jean VANDAMME fils de Jean	1639-1642
29v	Jean VANSTAEN fils de Jacques	1639-1652
29v	Jean VERBECQ fils de Laurent	1639-1640
29v	Gilles GRISON fils de Pierre	1639-1648
29v	Antoine DE BELS fils de François	1639-1646
29v	Jacques VERBECQ fils de Laurent	1639-1646
29v	Jean DESMARESCAUX fils de Pierre	1639-1644
29v	Jeanne VALCQ veuve de Jean PARET fils de Jean le vieux	1639-1668
30r	François PLUMIOEN fils d'Antoine	1639-1670
30r	Maître Adrien VANDENBULCQUE fils de Jean	1639-1640
30r	Josse BERGHE fils de Simon	1639-1648
30r	Josse DESMARESCAUX fils de Jean	1639-1643
30r	Jacques VANDERHAEGHE fils de Bertrand	1639-1648
30r	Pierre PARET fils de Jean	1639-1652
30r	Jean LEFEBVRE fils de Gilles	1639-1645
30r	Jean VANRYE fils de Jean	1639-1644
30r	Béatrice VERHAEGHE veuve de Richard DELOBEL fils d'Henri	1639-1670
30r	Marie VANDERHAEGHE fils de Bertrand	1639-1658

30r	Antoine NYS fils de Nicaise	1639-1644
30r	Jacques NYS fils de Nicaise	1639-1644
30r	Roger BRAEM fils de Roger	1639-1653
30r	Jacques SIX fils de Nicolas	1639-1645
30v	Marie DUTHOIT veuve de Pierre AVEGHEER fils de Jean	1639-1658
30v	Antoinette VANESLANT veuve d'Antoine PARET fils de Jean	1639-1648
30v	Danis VANACKERE fils de Josse	1639-1644
30v	François VANDERHAEGHE fils de Bertrand	1639-1670
30v	Pierre VANRAES fils de Guillaume	1639-1658
30v	Chrétienne VERHAEGHE veuve de Daniel DEHONDT fils de Daniel	1639-1670
30v	Bertrand DEHONDT fils de Daniel	1639-1655
30v	Antoine DEHONDT fils de Daniel	1639-1657
30v	Bartholomé BOUTE (ou BONTE) fils de Josse	1639-1641
30v	Marie VANDAMME veuve de Jean CASTELAIN fils de Jean	1639-1645
30v	Henri BRAEM fils de Roger	1639-1644
30v	Guillaume VERBECQ fils de Laurent	1639-1641
30v	Jossine VERHAEGHE veuve de Josse LEFEBVRE fils de Gilles	1639-1670
30v	Jean CARTON fils de Jean le vieux	1639-1644
31r	Catherine FOLLET veuve de François VANRAES fils de Guillaume	1639-1652
31r	Laurent VERBECQ fils de Laurent	1639-1644
31r	François PARET fils de Jean	1639-1646
31r	Jean BERGHE fils de Jean	1639-1670
31r	Marie VERHAEGHE veuve de Jean DEBEUF (DEBUUS ?) fils de Lambert	1639-1670
31r	Arnould VERMERSCH fils de Guillaume	1639-1644
31r	Josse VERBECQ fils de Laurent	1639-1644
31r	Jean VERSTRAETE fils de Daniel	1639-1644
31r	Jean GRIMONPREZ fils de Josse	1639-1645
31r	Guillaume VANDAMME fils de François	1639-1670
31r	Catherine VERMERSCH veuve de Jacques PARET fils de Jean	1639-1659
31r	Antoine MARESCAUX fils de Jean	1639-1644
31r	Micheline WAIGNON veuve de Jean VANDERHAEGHE fils de Bertrand	1639-1670
31r	Jeanne VANDERHAEGHE veuve de Pierre NAMPTEN	1639-1640
31v	Michel BRAEM fils de Roger	1639-1644
31v	Marie PARET veuve d'Hubert CASTELAIN fils de Martin	1639-1639
31v	Roland DESMARESCAUX fils de Jean	1639-1644
31v	Gilles GRISON fils de Gilles	1639-1658
31v	Jean VERHAEGHE fils de Liévin	1639-1647
31v	Pierre VERHAEGHE fils de Liévin	1639-1644
31v	Gilles VERHAEGHE fils de Liévin	1639-1644
31v	Jacquemine VERHAEGHE fille de Liévin	1639-1639
31v	Ghislain NAMPTEN fils de Jean, son père à Geluwe	1639-1644
31v	Gilles CASTELAIN fils de Jean, par achat	1639-1652
31v	Jacques BLANCQUART fils d'Antoine, par achat	1639-1645
31v	Jean SERRUS fils de Gilles, par achat du 5 mai 1640	1640-1646
31v	Antoine SERRUS fils de Jacques, son père à Moorsele	1640-1644
31v	Gauthier WALLENCAMPS fils de Pierre, par achat. Puis parti à Geluwe	1640-1662
32r	Gabriel VERSTRAETE fils de Guillaume, venant de Geluwe	1640-1649
32r	Maître Charles CROMBEEN fils de Charles, prêtre. Le père avant lui bourgeois dedans. Mort en mai 1660	1641-1659
32r	Pierre VANDAMME fils de François. Le père avant lui	1642-1670
32r	Jean PARET fils de Jean le jeune. Le père avant lui	1642-1653
32r	Antoine GRISON fils de Gilles. Le père avant lui	1642-1658
32r	Jean CARTON fils de Jean le jeune. Le père avant lui	1643-1644

32r	Gilles LEFEBVRE fils de Jean. Le père avant lui. Mort en 1656	1643-1655
32r	Charles LEFEBVRE fils de Gilles. Par achat	1644-1645
32r	Jean LEFEBVRE fils de Jean. Le père avant lui	1644-1670
32r	Jean VERHAEGHE fils de Jacques. Le père avant lui	1644-1651
32r	Josse VERHAEGHE fils de Jacques	1644-1657
32r	Georges GRISON fils de Gilles. Le père avant lui	1645-1670
32r	François VANDAMME fils de François. Le père avant lui	1645-1670
32r	Daniel BERGHE fils de Josse. Le père avant lui	1646-1670
32v	Philippe MINNE fils de Pierre. Son père à Marck	1646-1651
32v	Georges VERPASSCHEN fils de Georges. Par achat (tout rayé)	1648-1648
32v	François GRISON fils de Gilles. Le père avant lui	1648-1662
32v	Jean Antoine GRISON fils de Gilles	1648-1657
32v	André AVEGHEER fils de Jean. Le père avant lui	1648-1657
32v	Jacques PARET fils d'Antoine. Le père avant lui. Puis parti à Langhemark	1648-1653
32v	Jean PARET fils d'Antoine. Puis parti à Nieuw Kappel	1648-1665
32v	Antoinette PARET fille d'Antoine. Puis partie à Gand	1648-1654
32v	Marie BERTEN veuve de François PLUMIOEN fils de François. Le père avant lui	1650-1670
32v	Gilles PARET fils de Jean. Le père avant lui	1650-1670
32v	Antoinette PARET veuve d'André DECRAMERE fils de Nicolas. Par achat	1652-1664
32v	Pierre PARET fils de Pierre. Le père avant lui	1653-1670
32v	Jeanne PARET fille de Pierre. Puis épouse Gilles FORTRIE	1653-1654
32v	Catherine PARET fille de Pierre	1653-1655
33r	Pierre PARET fils de Jean. Le père avant lui	1655-1669
33r	Catherine CASTELAIN fille de Gilles. Le père avant elle. Cesse par accord	1653-1663
33r	Pétronille CASTELAIN fille dudit Gilles (père de Catherine)	1653-1661
33r	Hubert VANDENABEELE fils de Richard. La mère avant lui. Puis parti à Geluwe	1656-1656
33r	François PARET fils de Jean. La mère avant lui	1659-1670
33r	Philippe VANESLANDE fils de Jean. Venant de Geluwe	1660-1670
33r	Jean VANZUYT fils de Michel. Par achat le 29 novembre	1660-1670
33r	Antoine TIBERGHIE fils de Josse. Venant de Geluwe	1661-1670
33r	Jean ROELS fils de Pasquier. Venant de Curne	1661-1670
33r	André POLDERMAN fils de Michel. Venant de Menin	1661-1670
33r	Pierre TILLEUX (DUTHILLEUL) fils de (Roland ?). Venant de Menin	1662-1670
33r	Chrysole VANALDERWERELT (DETOUTLEMONDE) fils de (Charles ?). Venant de Menin	1662-1670
33r	Gérard VANESLANDE fils de Jean. Venant de Geluwe	1662-1670
33r	Pierre (illisible sur la photo)	1662-1670
33v	Jean VANDENABEELE fils de Richard. La mère avant lui	1662-1665
33v	Gilles DEBRUINE fils de Jacques. Par achat du 22 octobre. Puis parti à Menin	1663-1663
33v	Josse VANESLANDE fils de Jean. Venant de Geluwe	1663-1670
33v	Bertrand DEBEUF (DEBUUS ?) fils de Jean. La mère avant lui	1663-1670
33v	Pierre VANESLANDE fils de Jean. Venant de Geluwe	1665-1670
33v	Jean DEBEUF (DEBUUS ?) fils de Jean. La mère avant lui	1665-1670
33v	Georges DECRAMERE fils de Jean. La mère avant lui	1665-1670
33v	Anne DECRAMERE fille d'André. La mère avant elle	1665-1670
33v	Bertrand KEUSE fils de Jacques. La mère épouse de Gilbert LEFEBVRE à Geluwe	1665-1670
33v	Pierre CAENEN fils de Luc. Par achat du 22 mars	1666-1670
33v	Bertrand DEHONDT fils de Daniel. La mère avant lui	1666-1670
33v	Guillaume VANDAMME fils de Guillaume. Le père avant lui	1667-1670
33v	François VANDAMME fils de Pierre. Le père avant lui	1668-1670
33v	Jean VERHAEGHE fils de Jean. La mère avant lui	1668-1670
33v	Simon BERCH (BERGHE) fils de Jean. Le père avant lui	1670-1670
34r	Jean PARET fils de Pierre. Le père avant lui	1670-1670
34r	Francine PARET fille de Pierre. Le père avant elle	1670-1670

**Seigneurie** : Verlinghem

# Gavelens dite Gammechines une seigneurie à Verlinghem

*Par Régis NOLF*

**Ailleurs** – Habitant Paris et s'intéressant particulièrement au secteur de Verlinghem, Régis Nolf s'est rendu aux Archives Nationales pour y dépouiller des documents concernant la seigneurie de Gavelens.

C'est dans le fonds de Castries que se trouvent ces documents couvrant la période 1550-1706 mais le plan se trouve quant à lui à la Bibliothèque Municipale de Lille...

Gavelens dite Gammechines est une seigneurie située à Verlinghem dans une bande de terre coincée entre Quesnoy sur Deûle et Wambrechies (Fort du Vert Galant), à gauche de la rue de Lille prolongée rue d'Ypres qui va de Lille à Ypres, comme on peut le voir sur cette vue aérienne Google :



Cinq documents ont été dépouillés :

- 306AP 1548 bis – Terrier de 1550
- 306AP 1549 – Terrier de 1565
- 306AP 1551 – Rapports et dénombrements de 1604

Il existe trois documents similaires :

- A.N. 306AP 1550 : original signé par le notaire
- A.N. 306AP 1551 : original signé par le notaire
- A.N. 306AP 1552 : copie.
- 306AP 1553 – Terrier de 1622
- 306AP 1554 en est une copie
- 306AP 1555 – Chassrel de 1667-1706

Afin de faciliter les recherches les prénoms ont été modernisés et parfois accompagnés de leur orthographe d'origine entre parenthèses, de même pour le patronyme normé DELESAFFRE qui est originellement écrit DELESAFFE. Les notes en rouge ont été ajoutées par le transcritteur.



Situation de Gavelens en 1827 sur le cadastre de Verlinghem

## Archives Nationales de France (A.N.) - Paris - Chartrier de Castries - 306AP 1548 bis

Ce document A.N. 306AP 1548bis est un terrier. C'est un document original.

- daté du 20 janvier 1550 (1551 ns) au f°8r°

- signé par le bailli des Gavelens Gilbert HOCEPIED.

Le document A.N. 306AP 1548 est une copie du terrier original A.N. 306AP 1548bis.

### Rentes du fief des Gavelens.

f°1r° Brief des rentes du fief des Gavelens fait par Guillebert HOCEPIED en lan 1550

(1) (Collin) Nicolas DERIBREUCQ fils de feu Jean

pour 1 bonnier 3 q et 1 v de terre tenant au chemin des Gavelens a le terre des hoirs de feu Jacques (sic) DELESAFFRE et a la terre des Maistre Gilbert MARISSAL qui doibvent de relief a ladvenant de 8 deniers du bonniers le 10° denier a la vente et chacun an au terme Saint Martin diver 38 s 9 d parisis monnaye de flandres

(Note : cette parcelle (1) du terrier de 1551 est la parcelle (1) du terrier de 1565)

(Note : cette parcelle (1) du terrier de 1551 est la parcelle (1) du terrier de 1604)

(2) Item Jacquemine DURIBREUCQ fille dudit feu Jean

pour 6 c de terre gisans au long le chemin des Gavelens tenant de laultre long a le terre des hoirs Pierre DESCAMPS et du boult aux terres qui furent Jacques (sic) DELESAFFRE qui doibvent audit terme Saint Martin diver 2 s 5 d

(3) Item ladite Jacquemine et Jossine DURIBREUCQ sa soeur

pour 7 c de terre prins en 14 c tant bois que terre a labeur et pour aultres 7 c pour le parfait desdits 14 c qui furent aux hoirs de feu Louis DUPONCHEL haboutant au chemin des Gavelens / et daultre coste a la terre Micquel DANIEL et du boult a le terre des hoirs de feu Jean LECONTE lesquels doibvent de relief a l advenant de 8 deniers du bonnier et le 10° denier a la vente et chacun an au terme de Saint Martin diver 6 s 4 d parisis

f°1v° (4) Item Jean et Robert DERIBREUCQ fils dudit feu Jean

(Jenin et Robin) Jean et Robert DERIBREUCQ enfans de feu Micquel qui fut fils dudit feu Jean

pour ung lieu manoir et gardin contenant 14 c de terre ou environ jadis acquis par icelluy Jean a Catherine HOCEPIED vefve de feu Robert DESMAZURES tenant au chemin des Gavelens et aux terres de Mondit Seigneur de Houchin et daultres sens au gardin dudit Gilbert MARISSAL et du boult au bois des hoirs Jacques (sic) DELESAFFRE qui doibvent audit terme Saint Martin diver 5 havots 3 quareaulx 1/2 de fourment, 1/2 quarel 1/4 et 1/6 dun quarel davoine, 1 chapon 1/2 1/3 et 1/6 dun et en argent 4 s 6 d parisis

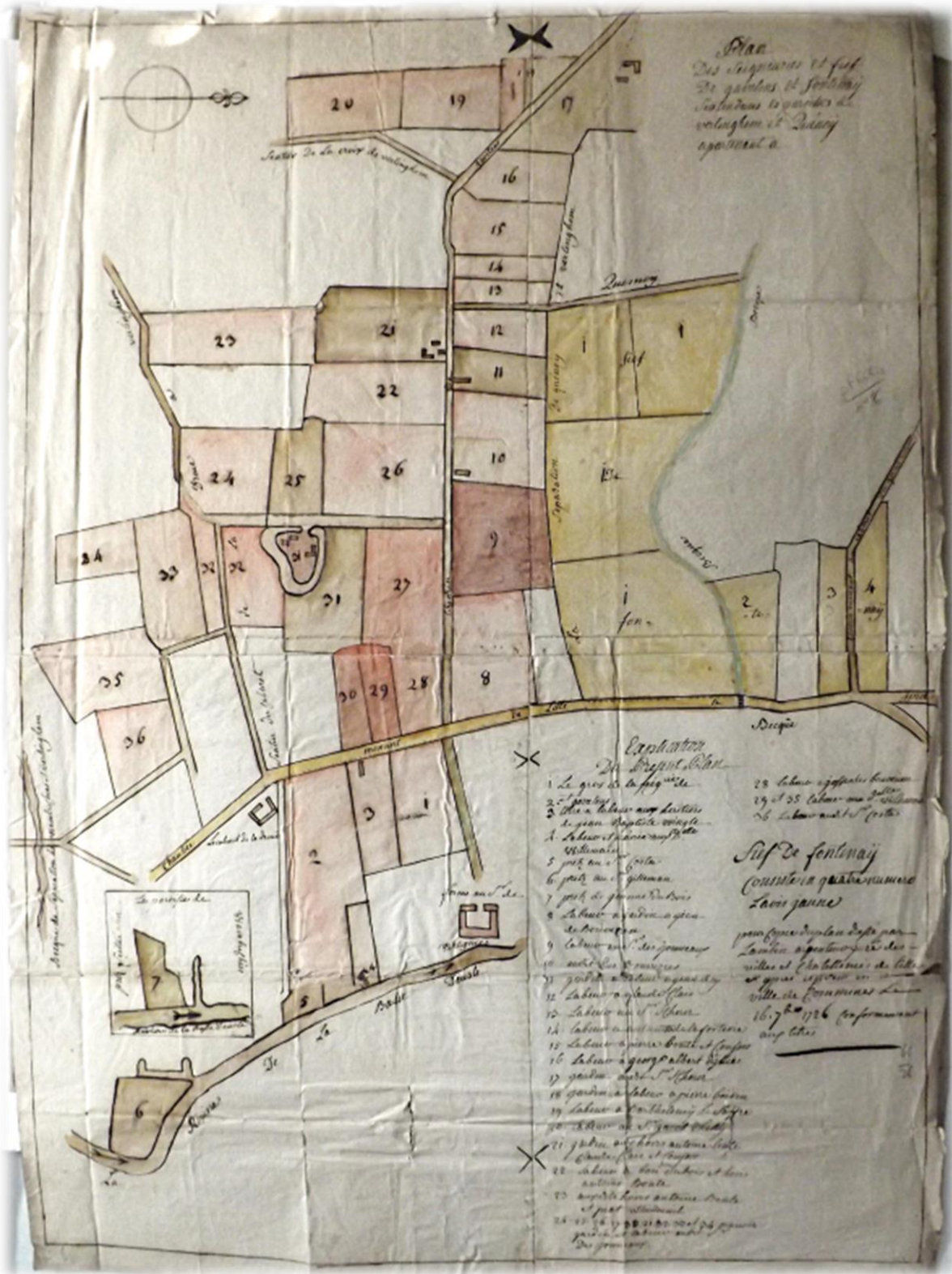
f°2r° (5) Item deulx pour 10 c de terre qui furent acquis par ledit feu Jean DERIBREUCQ a ladicte Caterine HOCEPIED tenant audit lieu et aux terres de Mondit Seigneur et au jardin dicelluy Maistre Gilbert MARISSAL qui doibvent de relief a l advenant de 8 deniers du bonnier et le 10° denier a la vente et chacun an audit terme Saint Martin diver 22 s 8 d maille poitp demi. lcy 22 s 8 d ob partie demye

(6) Item les enfans de feu Philippe HOCEPIED

pour 1 bonnier 4 c de terre tenant au chemin des Gavelens et du long au lieu et gardin des hoirs Jacques (sic) DELESAFFRE / et daulte coste aux terres desdits DURIBREUCQ et dun boult a 14 c nomme le Camp Catherine qui doibvent audit terme Saint Martin dyver 1 chapon ¼, 2 s parisis

(Note : cette parcelle (6) du terrier de 1551 est la parcelle (8) du terrier de 1565)

(Note : cette parcelle (6) du terrier de 1551 est la parcelle (10) du terrier de 1604)



Plan de Gavelens à Verlinghem et Fontenay à Quesnoy en 1726  
 B.M. Lille - Portefeuille 66bis, plan 26



f°2v° (7) (26 c 1/2 pris en 31 c 1/2) Item Philippe FACON

pour 1 bonnier 10 c 1/2 de terre prins en 31 c 1/2 compris le Camp de le Piere tenant du long aux terres des hoirs Jean LCONTE et daultre sens au long de lheritaige qui fut Marie GRANDEL femme de feu (Hues) Hugues TRUYES et audit chemin des Gavelens qui doibvent audit terme de Saint Martin dyver 62 s 4 d

(Note : cette parcelle (7) du terrier de 1551 est la parcelle (9) du terrier de 1565)

(Note : cette parcelle (7) du terrier de 1551 est incluse dans les parcelles (2 et 3) du terrier de 1604)

(Voir art 14 de ce terrier de 1551 : Mahieu GRANDEL femme de feu Hues AUXTRUYES)

(8) (5 c pris en 31 c 1/2) item Jean DELESAFFRE fils de feu Jean (sic)

pour 5 c de terre prins esdit 31 c 1/2 tenans et haboutans comme dessus qui doibvent de relief a l advenant de 8 deniers du bonnier et le 10° denier a la vente et audit terme Saint Martin 9 s 9 d paris

(Note : cette parcelle (8) du terrier de 1551 est la parcelle (11) du terrier de 1565 où le propriétaire Jean DELESAFFRE dit Tramerie est dit fils de feu Jacquemart)

(9) Item ledit Jean DELESAFFRE

pour 6 c de terre tant bosquel que a labeur tenans du long a lheritaige des hoirs Jean LCONTE / et du bout audit chemin des Gavelens qui doibvent audit terme Saint Martin dyver 13 s 7 d ob poitp demie

(Note : cette parcelle (9) du terrier de 1551 est la parcelle (12) du terrier de 1565 où le propriétaire Jean DELESAFFRE dit Tramerie est dit fils de feu Jacquemart)

(Note : cette parcelle (9) du terrier de 1551 est la parcelle (11) du terrier de 1604 où le propriétaire est Wallerand LEBLANCQ a cause de Jenne DELESAFFRE)

f°3r° (10) Item Antoine VIENNE fils de Louis et Jeanne LESAIGE auparavant femme de Jean (sic) DELESAFFRE pour 2 c 1/2 de terre abosquez de bois tenans audit chemin des Gavelens et du long aux terres desdits DURIBREUCQ et du bout aux terres mesmes de Mondit Seigneur de Houchin qui doibvent audit terme Saint Martin dyver 5 s 7 d ob

(Note : cette parcelle (10) du terrier de 1551 est la parcelle (13) du terrier de 1565 où Jeanne LESAIGE est dite paravant femme de Jacquemart DELESAFFRE et où le propriétaire Jean DELESAFFRE dit Tramerye est dit fils de feu Jacquemart)

(11) Item Louis VIENNE fils de feu Louis

pour 2 c de pret qui furent a Hacquinot VIENNE tenant a la riviere de le Deusle et dun bout au gardin Grard VIENNE et de deux sens au pres (Hacquin) Jean CAUCHE qui doibvent audit terme Saint Martin dyver 1 quareau de fourment 2 quareaux et les 2 pars dun davoine et en argent 1 s 9 d

(Note : les parcelles (11) et (12) du terrier de 1551 forment la parcelle (14) du terrier de 1565)

(Note : les parcelles (11) et (12) du terrier de 1551 forment la parcelle (38) du terrier de 1604)

(12) Item ledit Louis au lieu dudit (Hacquin) Jean CAUCHE

pour 6 c de pret tenant a la Riviere de le Deusle et de deux sens au pret dudit Louis qui doibvent audit terme Saint Martin 3 quareaux de fourment, 1 havot 2 quareaux et les 3 pars dun quarel davoine et 5 s 3 d paris en argent

(Note : les parcelles (11) et (12) du terrier de 1551 forment la parcelle (14) du terrier de 1565)

(Note : les parcelles (11) et (12) du terrier de 1551 forment la parcelle (38) du terrier de 1604)

f°3v° (13) Item Maistre Gilbert MARISSAL heritier de feu Gilbert LEMAHIEU

pour 11 c de terre tenans du long audit chemin des Gavelens du bout au jardin dicellui Maistre Gilbert et de deux sens aux terres Philippe FACON qui doibvent audit terme Saint Martin dyver 6 havots 1 quarel bled et 1 quareau avoine

(14) Item ledit Maistre Gilbert MARISSAL

pour 5 bonniers de terre ou environ parmy gardin pret et terres a labeur autour de son lieu tenant de deux sens a la terre qui fut Mahieu GRANDEL femme dudit feu Hugues AUXTRUYES (Hues) / et dautres sens aux terres des hoirs de feu Jean ^ DERIBREUCQ et du bout a la terre Jean ^ LEBOUCC du quart sens aux 11 c

dessusdits qui doibvent audit terme Saint Martin dyver 2 rasieres demy havot bled, 1 rasiere 3 quareaulx davoine, 3 chappons, 3 d en argent

(Voir art 07 : Marie GRANDEL femme de feu Hues TRUYES)

f°4r° (15) Item encore ledit Maistre Gilbert MARISSAL

pour 13 c de terre tenans de 3 sens aux terres de mondit Seigneur de Houchin et du boult au grand chemin qui maisne de Lille a Quesnoit qui doibvent audit terme Saint Martin diver 6 havots 2 quareaulx bled, les 5 pars dun quarel avoine et 2 d maille en argent (2 d ob)

f°4v° (16) Item icellui Maistre Gilbert MARISSAL

pour 2 bonniers et 1 c de terre tant jardin que terre a labour la rue des Gavelins passant parmy tenant dun coste a ses terres et daultre sens aux terres de mondit Sr du tierch sens aux terres des hoirs de feu Jean DURIBREUCQ et du quart sens a lheritaige des hoirs Jean LECONTE qui doibvent audit terme Saint Martin diver 3 rasieres 3 quareaulx et le 1/3 de 2 quareaulx bled, 1 havot et le 1/3 dun quarel davoine, 1 chappon 1/2 1/6 et 1/24

(17) Item encoires dicellui Maistre Gilbert

pour 5 c de terre qui furent a Jean LECONTE tenant audit chemin des Gavelens et de trois sens a ses terres et jardins qui doibvent audit terme Saint Martin dyver 2 havots 2 quareaulx bled

(18) Item les hoirs de feu Jean LECONTE

pour 1 bonnier gisant devant leur porte tenant audit chemin des Gavelens et daultre coste tenant a la terre des hoirs de feu Jacques (sic) DELESAFFRE et de deux sens aux terres des hoirs de feu Jean DERIBREUCQ qui doibt audit terme Saint Martin dyver 3 sols parisis

f°5r° (19) Item lesdits hoirs

pour 18 c 1/2 de terre tant abosquet que a labour gisans du long le chemin des Gavelens et daultre coste tenant aux terres de mondit Seigneur de Houchin et haboutans au chemin qui maisne dudit Lille audit Quesnoit qui doibvent audit terme Saint Martin 2 rasieres 2 quareaulx bled, 1 quarel et les 6 pars dun quareau avaine, 1 chappon et les 2 pars de 1/12 dun et 2 s 10 d maille poit parisis (2 s 10 d ob pty)

f°5v° (20) Philippe FACON

pour 6 c de terre par lui acquis a Cornille LOMBART dit Hoistrelin prins en 12 c contre Pierre VIENNE fils de feu Nicaise nomme le Camp Veson tenant au chemin qui maisne dudit Lille a Quesnoit et aux terres dudit Maistre Gilbert MARISSAL et de 2 sens a la terre Jean LEBouc et audit chemin des Gavelens qui doibvent audit terme Saint Martin dyver 3 havots 1/2 de bled, 3 quareaulx davoine et 1 denier maille poit demy (1 d ob partie 1/2)

(Note : cette parcelle (20) du terrier de 1551 est la parcelle (30) du terrier de 1565 qui fait 6,5 c)

(Note : cette parcelle (20) du terrier de 1551 est la parcelle (37) du terrier de 1604)

(21) Pierre VIENNE fils de feu Nicaise

pour les aultres 6 c desdits 12 c tenans aux terres des hoirs Jean LECONTE et aux habouts cy dessus qui doibvent semblablement audit terme Saint Martin dyver 3 havots 1/2 de bled, 3 quareaulx davoine et 1 denier maille poit demy (1 d ob partie 1/2)

(Note : cette parcelle (21) du terrier de 1551 est la parcelle (31) du terrier de 1565 qui fait 6,5 c)

f°6r° (22) Gilbert HOCEPIED par achat fait a Denis et Pierchon LEBoucQ (Pierre) enfans de feu Jean LEBoucQ

pour 5 c 2 v 1/2 de terre tenans du long au jardin desdits LEBouc et du boult audit grand chemin qui maisne de Lille a Quesnoit et daultre long a la terre dudit Pierre VIENNE et a la terre dicellui Maistre Gilbert MARISSAL qui doibvent audit terme Saint Martin dyver 2 havots 1 quareau et 1/6 dun quarel bled, 2 havots davoine, 1/2 chappon et 2 d

(23) Ledit Gilbert HOCEPIED au lieu desdits Denis et Pierre LÉBOUCQ (Pierchon)  
pour 10 c de terre tenans a la terre Pierre VIENNE et aux terres des vefve et hoirs de feu Rogier FREMAULT  
et a la terre desdits hoirs LÉBOUCQ qui doibvent audit terme Saint Martin dyver 1 rasiere 1 quarel avoine et  
6 d en argent

f°6v° (24) Vaast BENTIN

pour 7 quartrons de pret tenans a la Riviere de le Deusle et a la terre de Mondit Seigneur qui doibvent audit  
terme Saint Martin dyver 3 quareaulx 1/2 bled

(Note : cette parcelle (24) du terrier de 1551 est la parcelle (35) du terrier de 1565)

(Note : cette parcelle (24) du terrier de 1551 est la parcelle (30) du terrier de 1604 où la rente est de 2 karels  
1/2 de blé)

(25) Charles DEMANESSIER par le trespas de Marie BAILLET sa mère

pour 1 bonnier 1/2 de terre tenant de deux lez a la becque et au long des terres dudit Maistre Gilbert  
MARISSAL et du boult a la terre des hoirs de feu Jean DUPONCHEL qui doibvent audit terme Saint Martin : 2  
rasieres davaine et 2 s parisis en argent

(Note : cette parcelle (25) du terrier de 1551 est la parcelle (36) du terrier de 1565)

(Note : cette parcelle (25) du terrier de 1551 est la parcelle (31) du terrier de 1604)

(26) Demoiselle Anne AUPATIN fille de feu Jean et vefve de feu Jacques DESCOURS

pour 15 c de terre tenant a la becque et de 2 sens a la terre de ladite Mariette BAILLET et a la terre de Jean  
LELONG qui doibvent audit terme Saint Martin 1 rasiere et 1 quarel davoine et 10 d poite parisis (10 d party)

(Note : cette parcelle (26) du terrier de 1551 est la parcelle (37) du terrier de 1565)

(Note : cette parcelle (26) du terrier de 1551 est la parcelle (32) du terrier de 1604)

f°7r° (27) Jeanne VIENNE fille dudit feu Louis

pour 5 c de terre a labour tenant a la Plancque Trouvee et a la terre des hoirs dudit feu Jacques (sic)  
DELESAFFRE et a la terre de ladite Mariette BAILLET qui doibvent audit terme Saint Martin 2 havots et les 5  
pars dun quarel bled, 1/2 quarel avoine et 2 chappons et 1 denier maille parisis (1 d ob)

(Note : cette parcelle (27) du terrier de 1551 est la parcelle (10) du terrier de 1565)

(28) Josse DESRUMAULX fils de feu Mahieu DESRUMAULX

pour 1 c 1/2 de pret par lui acquis a Phlot DESRUMAULX son neveu tenant a la Riviere de le Deusle et tenant  
au pret Barnabe DEBAILLEUL qui doibvent audit terme Saint Martin diver 1/2 chapon

(Note : cette parcelle (28) du terrier de 1551 est la parcelle (38) du terrier de 1565)

(Note : cette parcelle (28) du terrier de 1551 est la parcelle (33) du terrier de 1604)

(29)

Et Mahieurette et Margotine DEBAILLEUL

pour 1 c 1/2 de pret tenant a ladite Riviere de le Deusle et au pret Mahieu DESRUMAULX et daultre sens a la  
terre des hoirs de feu Jean DEHELVUTENNE qui doibvent audit terme Saint Martin dyver 1/2 chapon

(Note : cette parcelle (29) du terrier de 1551 est la parcelle (39) du terrier de 1565)

(Note : cette parcelle (29) du terrier de 1551 est la parcelle (34) du terrier de 1604)

f°7v° Somme : 24 rasiere 2 quareaulx 1/4 et 1/24 de bled, 7 rasiere 1 havot 1 quarel 1/2 davoine, 11  
chapon 1/2 1/12 et 1/24, 9 £ 5 s 9 d parisis

(30) Quant a 1 bonnier 1/2 de terre seant du long le grans chemin qui maisne de Lille a Quesnoit et daultre  
coste aux terres dudit Seigneur de Houchin du boult a la Riviere de le Deusle daultre long a lyssue de la maison  
appartenant a icellui Seigneur de Houchin qui doibvent audit terme Saint Martin 3 rasiere de bled, 1 rasiere  
davoine

ledit bonnier 1/2 sont reuniz et appliques a ladite cense des Gavelens. A ceste cause icy Neant

(31) Quant a autre 1 bonnier 5 c de terre les 8 c tenans au long les terres des hoirs Jean LECONTE a la fosse de le Marquandrie et dun boult a la terre Maistre Gilbert MARISSAL et les 13 c tenant a la Riviere de le Deusle et de tous aultres sens aux terres mesmes dudit Seigneur de Houchin qui doibvent audit terme Saint Martin 2 rasieres 2 havots 1/2 de bled, 1/2 havot 1 quarels avoine, 3 deniers ledit bonnier 1/2 sont reuniz et appliques a ladite cense des Gavelens. A ceste cause icy Neant

f°13r° (32) Sur les anciens briefs est auchie une partie en la maniere que sensieult : Michel CASTEL et Nicaise GIATANERE pour 6 quartiers de terre tenans ensemble qui furent a la vefve de Pierre BERNARD et a Jacquemine DELICATRIE tenant a la terre Jean DELEMOTTE qui doibvent audit terme de Saint Martin diver 2 chappons et 10 d. Il nest en memoire d homme d avoir cougneu ceste partie ne en receu ceste rente. A ceste cause icy Neant

Je Gilbert HOCEPIET bailly du fief des Gavelens appartenant a Messire Guillaume LEBLANCQ chevalier Seigneur de Houchin Meurchin etc certifie a tous qu il appartiendra que en lan 1550 ay renouvellez ces presents briefs et receux poue ledit an les rentes des personnes et pour les heritaiges icy dessus declarez Tesmoinf mon seing manuel icy pis le 20° jour de Janvier audit an 1550 (20/01/1551 ns)

(signature de Guillebert HOCEPIET)

-----

#### **Archives Nationales de France (A.N.) - Paris - Chartier de Castries - 306AP 1549**

Ce document est un terrier daté de 1565. Les actes ont été numérotés lors de la transcription

En note, correspondance des parcelles de ce terrier de 1565 (A.N. 306AP 1549) avec le rapport et dénombrement de 1604 (A.N. 306AP 1551).

#### **Copie du Brief des rentes Sriales du fief de Gavelens - 1565**

f°1r° Brief des rentes du fief des Gavelens appartenant a Maistre Alexandre LEBLANCQ escuier Sr dudit fief des Gavelens Meurchins etc. renouvez par Guillaume HOCEPIED son bailly en lan 1565

(1) Jean CARTON fils de Jean pour 1 bonnier 3 quartrons et 1 verge de terre par luy acquis de (Collin) Nicolas DURIBREUCQ tenant au chemin des Gavelens du second vers solleil couchant a lheritaige dudit Jean CARTON du tierch vers bise a lheritaige de Jacques DUCASTEL par luy acquis des hoirs Mr Gilbert MARISSAL et du boult a lheritaige de Jean THEVELIN qui doibt de relief a ladvenant de 8 deniers du bonnier le 10° a la vente et chacun an au terme de St Martin diver 38 s 9 d parisis monnaie de flandre

(Note : cette parcelle (1) du terrier de 1565 est la parcelle (1) du terrier de 1551)

(Note : cette parcelle (1) du terrier de 1565 est la parcelle (1) du terrier de 1604)

(2) Christophe DURIBREUCQ pour 8 c de terre gisans au long le chemin des Gavelens tenans du long vers solleil couchant a lheritaige de Jean DELESAFFRE dit Tramerye du tierch sens vers escoche a lheritaige de Mondit Sr de Gavelens du quart a lheritaige de Jean et Robert DURIBREUCQ qui doibt audit terme de St martin diver 2 havots 3 karels et demy et un (manquant : quart) de karel de froment item demy karel davoine 1 quart de chappon en argent 11 s 2 d

f°1v° (3) Jean et Robert DURIBREUCQ freres enfans de feu Micquiel pour 8 c dheritaiges tant jardin que terre a labeur haboutans au chemin des Gavelens du second sens audits 8 c de Chirstophe DURIBREUCQ du tierch sens vers Escoche a la terre dudit Sr de Meurchins et du quart sens a lheritaige Jean CARTON fils de Jean doibvent a la St Martin diver 2 havots 3 quarrauls demy et 1 quart de quarel de froment, item demy karel davoine, 1 quart de chappon, en argent 11 s 2 d

f°2r° (4) Jean CARTON fils de Jean a cause de Jeanne FACON sa femme fille de feu Philippe pour 8 c de terre que ledit feu avait achete de aussy feu lors vivant Robert DURIBREUCQ haboutant au chemin des Gavelens du second a lheritage de Jean et Robert DURIBREUCQ du tierch sens a la terre dudit Sr de Meurchins doibt a la St martin diver 2 havots 2 quarreaux demy et 1 quart de quarel de froment, item demy karel davoine, 1 quart de chappon, en argent 11 s 2 d

(Ajout en marge à droite : le lieu manoir est assis dessus)

(5) Jean DELESAFFRE fils de Jean pour 8 c de terre par luy acquis de Nicolas DURIBREUCQ venant de feu Jossine DURIBREUCQ qui fut femme de Roland WASTIEL haboutant audit chemin des Gavelens du second a lheritaige Noël MEURILLON a cause de Marie LETURCQ sa femme du tierch sens a la terre de Isembart LAMIRAND a cause de sa femme et du quart vers bise a lheritaige de Mahieue FACON doibt a la St Martin diver 17 s 8 d 1 partie

(Note : risque de confusions !

- dans cette parcelle (5) de 1565 Jean DELESSAFE fils de Jean n'est pas Jean DELESSAFE dit Tramerie-1565 qui est cité dans les articles 8, 11, 12, 13

- la parcelle (2) de Christophe DURIBREUCQ haboute à la terre de Jean DELESSAFE dit Tramerie-1565

- cette parcelle (5) n'est pas haboutant à la parcelle (2) de Christophe DURIBREUCQ

- la parcelle (11) de Jean DELESAFFRE dit Tramerie-1565 est haboutant à Christophe DURIBREUCQ

- la parcelle (20) de Mahieue FACON haboute à la terre de

- Jean DELESSAFE fils de Jean

- Jean DELESSAFE dit Tramerie-1565)

(Note : cette parcelle (5) du terrier de 1565 est la parcelle (5) du terrier de 1604)

(Note : en 1565 : 17 s 8 d 1 pty, en 1604 : 17 s 3 d ob)

En 1604 la parcelle est dite patrimoine de Jean DELESAFFRE dit Tramerie-1604 et c'est donc une parcelle qu'il a héritée de son père Jean, propriétaire ici en 1565)

f°2v° (6) Noël MEURILLON a cause de Marie LETURCQ sa femme fille et heritiere de feu Michiel LETURCQ pour un lieu manoir et jardin contenant 5 c 3 v et 1/8 dune prins en 12 c ou environ allencontre de Péronne LETURCQ femme de Sébastien LEFEBVRE haboutant du long au chemin des Gavelens du second a lheritaige dudit Isembart a cause de Péronne HOCHÉPIRD sa femme du tierch sens a lheritaige dudit Jean DELESAFFRE fils de Jean doibt a la St Martin diver 2 s 3 d 3 partye

(Ajout en marge : Appartient a Isembart LAMIRAND dmt a Frelinghien par achat)

(Note : cette parcelle (6) du terrier de 1565 est la parcelle (12) du terrier de 1604)

(7) Sébastien LEFEBVRE a cause de Péronne LETURCQ sa femme qui fut aussi fille dudit feu Michel pour 6 c 17 v et demy de jardin qui est le parfacit desdits 12 c allencontre dudit MEURILLON haboutant audit chemin des Gavelens du second aux heritaiges de Jean DELESAFFRE dit Tramery du tierch a lheritaige des hoirs Toussaint DELESAFFRE doibt au jour de St Martin diver 2 s 11 d

(Note : cette parcelle (7) du terrier de 1565 est la parcelle (13) du terrier de 1604)

Feuille ajoutée : Gaspard BROUCK aiant achete 6 c 17 v tenus des Gavelens et les ayant apprechies a convenu (?) avec moy et que luy ay deu (?) droits S~aulz a 40 £ parisis

f°3r° (Le surnom " DELESAFFRE dit TRAMERY " est utilisé en 1565 et 1604, pour les censiers de la Tramerie, pour les distinguer, nous utiliserons : Jean DELESAFFRE dit Tramerie-1565 et Jean DELESAFFRE dit Tramerie-1604)

(Note : risque de confusions !

- dans la parcelle (5) de 1565 Jean DELESSAFE fils de Jean n'est pas Jean DELESSAFE dit Tramerie-1565 qui est cité dans les articles 8, 11, 12, 13

- comme indiqué à la parcelle (11) de 1565, le Jean DELESSAFE dit Tramerie-1565 est fils de feu Jacquemart MAIS cette parcelle (11) de 1565 est la parcelle (8) de 1551 où le propriétaire Jean DELESAFFRE est dit fils de feu Jean

- comme indiqué à la parcelle (12) de 1565, le Jean DELESSAFE dit Tramerie-1565 est fils de feu Jacquemart MAIS cette parcelle (12) de 1565 est la parcelle (9) de 1551 où le propriétaire Jean DELESAFFRE est dit fils de feu Jean

- comme indiqué à la parcelle (13) de 1565, le Jean DELESSAFE dit Tramerie-1565 est fils de Jeanne LESAIGE et feu Jacquemart DELESAFFRE MAIS cette parcelle (13) de 1565 est la parcelle (10) de 1551 où le propriétaire Antoine VIENNE est fils de Jeanne LESASAIGE veuve de Jean DELESAFFRE)

(8) Jean DELESAFFRE dit Tramerie pour 1 bonnier 4 c de terre venant de Jeanne HOCHÉPIED femme de Pierre BECQUART prins en une pieche de 3 bonniers auquel Jean le surplus appartient tenu de la Srie de Withault haboutant audit chemin des Gavelens du second a sa terre mesme / du tierch la terre venant de ceulx du surnom DERIBREUCQ et du quart a 14 c nomme le Camp Catherine doibt au terme de St Martin 1 chapon 1 quart de chapon et en argent 2 s

(Note : cette parcelle (8) du terrier de 1565 est la parcelle (6) du terrier de 1551)

(Note : cette parcelle (8) du terrier de 1565 est la parcelle (10) du terrier de 1604)

(9) Jean CARTON a cause de Jeanne FACON sa femme fille de feu Philippe pour 1 bonnier 10 c demi de terre prins en 31 c demi haboutant audit chemin des Gavelens du second a la terre dudit Jean par lui acquis de Collard DURIBREUCQ du tierch sens a 5 c de terre dudit Jean par lui acquis des hoirs Jeanne VIENNE et au Camp a le Pierre et a certain heritaige appartenant a Jacques MILLE a cause de Péronne LÉCONTE sa femme venant des hoirs Jean LÉCONTE doibt a la St Martin diver 62 s 4 d

(Note : cette parcelle (9) du terrier de 1565 est la parcelle (7) du terrier de 1551)

(Note : cette parcelle (9) du terrier de 1565 est incluse dans les parcelles (2 et 3) du terrier de 1604)

f°3v° (10) Ledit Jean CARTON fils de Jean et Claire REGNART chascun par moictie pour 5 c de terre venant les 2 c demy appartenant audit Jean CARTON des hoirs Louis VIENNE tenant a la Plancques Trauwee du loing au Camp de le Pierre du tierch a lheritaige dudit Jean CARTON et du quart a lheritaige Jean THEVELIN doibt au terme de St Martin 2 havots et les 5 parts dun quarel de bled, demi quarel d avoine, 2 chappons et 1 denier ob

(Note : cette parcelle (10) du terrier de 1565 est la parcelle (27) du terrier de 1551)

(Note : cette parcelle (10) du terrier de 1565 a ses 5 c dans les 8 c de la parcelle (3) du terrier de 1604)

(11) Jean DELESAFFRE dit Tramerye fils de feu Jacquemart (sic) pour 5 c de terre tenans et haboutans au chemin des Gavelens daultre a 2 c demi cy apres declarez appartenant audit Jean DELESAFFRE a cause de Antoine VIENNE / et daultre a lheritaige dudit Sr des Gavelens et de Christofle DURIBREUCQ quy doibvent de relief a l advenant de 8 d du bonnier et le 10° denier a la vente et au terme de St Martin 9 s 9 d

(Note : cette parcelle (11) du terrier de 1565 est la parcelle (8) du terrier de 1551 où le propriétaire Jean DELESAFFRE est dit fils de feu Jean)

f°4r° (12) Ledit Jean DELESAFFRE pour 6 c de terre a labour tenans audit chemin des Gavelens du second a lheritaige de Martin DELEBECQUE dit Quin a luy escheu par le trespas de Maillin LOMBART dit Estrelin du tierch sens a lheritaige dudit DELESAFFRE la piedsente menant de la Tramerye a Quesnoy passant parmy doibt au terme de St Martin 13 s 7 d obole partye et demye

(Note : cette parcelle (12) du terrier de 1565 est la parcelle (9) du terrier de 1551 où le propriétaire Jean DELESAFFRE est dit fils de feu Jean)

(Note : cette parcelle (12) du terrier de 1565 est la parcelle (11) du terrier de 1604 où le propriétaire est Wallerand LÉBLANCQ a cause de Jeanne DELESAFFRE)

(13) Ledit Jean DELESAFFRE pour 2 c demy de terre a labour tenans audit chemin des Gavelens venant de Antoine VIENNE fils de deffuncts Louis et de Jeanne LESAIGE, auparavant femme de Jacquemart (sic) DELESAFFRE du second a lheritaige dudit Sr de Meurchins du tiers sens ausdits 6 c de terre a labour dudit Jean DELESAFFRE doibt au terme de St Martin 5 s 7 d ob

(Note : cette parcelle (13) du terrier de 1565 est la parcelle (10) du terrier de 1551 où Jeanne LESAIGE est dite femme de Jean DELESAFFRE)

f°4v° (14) Louis VIENNE pour 8 c de prêt haboutans a la Riviere de la Deusle du second sens a la terre des hoirs Betremieux DELEBECQUE du tierch sens aux heritaiges des hoirs Jean VIENNE et du quart a lheritaige de Gaspard BROUCQ au terme de St Martin doibt 1 havot de froment, 2 havots et les 2 pars dun karel davoine et en argent 7 s

(Note : cette parcelle (14) du terrier de 1565 est la somme des parcelles (11) et (12) du terrier de 1551)

(Note : cette parcelle (14) du terrier de 1565 est la parcelle (38) du terrier de 1604)

(15) Jacques DUCASTEL pour 8 c de terre par luy acquis des hoirs Me Gilbert MARISSAL haboutant audit chemin des Gavelens du second sens a 6 c de terre appartenant audit Jean CARTON et Pierre VIENNE / et daultre a lheritaige dudit Jacques CASTEL doibt au terme de St Martin 6 havots 1 quarel de bled et 1 quarel d avoine

(16) Ledit Jacques pour 5 bonniers ou environ pareillement acquis desdits hoirs MARISSAL tant jardin pret que terre a labeur gisant allentour de son lieu tenant a 1 bonnier de terre de Jean CARTON par luy acquis de feu Nicolas DURIBREUCQ quy fut fils de feu Jean du second sens a lheritaige de Guillaume HOCHÉPIED venant de Jean LÉBOUCQ du tierch ausdits 11 c dudit Jacques MANESIER doibt au terme de St Martin diver 10 rasieres demy havot de bled, 1 raziere 3 quarels davoine 3 chappons 3 d

(17) Ledit Jacques pour 13 c de terre acquis desdits hoirs en 2 pieches haboutans les 8 c au grand chemin menant de Lille a Quesnoy et de 3 aultres sens aux heritaiges dudit Sr de Meurchins et les 5 c sicome les 2 c a usance de pret tenant dun bout a la Riviere de le Deusle de 2 aultres sens a lheritaige dudit Sr et du quart a lheritaige de Charles BENTIN au terme de St Martin doibt 6 havots 2 karels de bled, les 5 pars dun karel d avoine et 2 d ob

f°5v° (18) Ledit Jacques pour 2 bonniers 1 c de terre par luy acquis des dessunommes le chemin des Gavelens passant parmy tenant dun coste aux terres dudit Jacques du second aux terres dudit Sr du tierch a lheritaige de Mahieu FACON vefve de Maillin VIENNE et a lheritaige de Jean CARTON doibt au terme de St Martin 3 razieres 3 karels et le 1/3 de 2 karels de bled, 1 havot et le 1/3 dun karel d avoine, 1 chapon et demy 1/6 et 1/24 dun

(19) Ledit Jacques pour 5 c de terre acquis desdits hoirs tenans audit chemin des Gavelens et de tous aultres sens a ses terres mesmes doibt audit terme de St Martin 2 havots 2 karels de bled

f°6r° (20) Mahieue FACON vefve de Maillin VIENNE pour 8 c 3 quartrons de terre prins en 1 bonnier (ajout : \*) haboutant au chemin des Gavelens du second vers solleil de midy a la terre de Jean DELESAFFRE fils de Jean du tierch sens a lheritaige de Jean DELESAFFRE dit Tramery et du quart a 2 c 1 q de terre appartenant a Jean CARTON prins audit bonnier acquis des hoirs Jean LÉCONTE doibt au terme de St Martin 19 d

(\* en marge : quy appartient par ci devant aux hoirs de Jean LÉCONTE)

(Note : ces parcelles (20 + 21 + 22) du terrier de 1565 sont la parcelle 18 du terrier de 1551 qui en 1551 font 1 bonnier avec une rente totale de 3 sols tenant audit chemin des Gavelens et daultre coste tenant a la terre des hoirs de feu Jacques (sic) DELESAFFRE et de deux sens aux terres des hoirs de feu Jean DERIBREUCQ)

(21) Jean CARTON pour 2 c 1 q de terre prins audit bonnier tenant audit chemin des Gavelens du second aux 8 c 3 q de ladite Mahieue / du tierch sens a lheritaige de Jean DELESAFFRE dit Tramerye et du quart sens a 5 c 1 q appartenant a Martin DELEBECQUE venant de Maillin LOMBART dit Ostrelin doibt au terme de St Martin 5 d (Note : ces parcelles (20 + 21 + 22) du terrier de 1565 sont la parcelle 18 du terrier de 1551)

f°6v° (22) Martin DELEBECQUE par hoirie de Maillin LOMBART pour 5 c 1 q de terre qui est le parfait dudit bonnier haboutant au chemin des Gavelens du second du coing lesdits 2 c 1 q et daultre boult et coing a lheritaige dudit Jean DELESAFFRE dit Tramerye doibt au terme de St Martin 12 d

(Ajout en marge : Appartient a Antoine DELEBECQUE fils dudit Martin)

(Ajout en marge : depuis a Jean DELEFORTRIE par achat)

(Note : ces parcelles (20 + 21 + 22) du terrier de 1565 sont la parcelle 18 du terrier de 1551)

(Note : cette parcelle (22) du terrier de 1565 est la parcelle (6) du terrier de 1604)

(23) Jean DELEFORTRIE pour 3 c de terre par luy acquis de Wallerand BOULLIN a cause de sa femme prins en 4 c haboutans au chemin menant de Lille a Quesnoy du second a lheritaige de Jacques MILLE a cause de sa femme du tierch sens aux terres de Antoine COUSIN et Jean CARTON et du bout a lheritaige dudit Antoine COUSIN doibt a la St Martin 1 havot 1 karel 1/2 et les 3 pars dun karel de froment, les 3 quars dun tierch de 12° et de 24° dun karel davoine, 1/3 de chapon 5 d ob

f°7r° (24) Antoine COUSIN pour 1 c de terre prins esdit 4 c allencontre dudit DELEFORTRIE haboutant du lez de solleil levant a lheritaige de Mahieue FACON et daultre a la terre de Jacques DUCASTEL et daultre a la terre dudit Sr des Gavelens doibt a le St Martin 1 karel et demy 1/4 de demmy karel de froment, le 1/4 de 1/3 de 12° et 24° dun karel davoine, /10 de chapon 2 d ob

(25) Ledit Antoine COUSIN pour 1 c et 20 v de terre par luy acquis de Noël MEURILLON venant de Cornille LECONTE tenant aux dessusdis 3 c de Jean DELEFORTRIE haboutant audit chemin des Gavelens daultre a lheritaige dudit Antoine / et daultre coing a lheritaige dudit Jean CARTON doibt au terme de St Martin 2 karels de froment, 1/6 dun karel davoine, le 10° et 40° dun chapon 3 d 1 partye

f°7v° (26) Ledit Antoine COUSIN pour 1 c et demy et 30 petites verghes de terre venant de Mahieue FACON par eschangement haboutant audit chemin de Gavelens du second audit 1 c 20 v dudit Antoine du tierch sens aux 3 c dudit Jean DELEFORTRIE et du quart sens a demy bonnier dudit Jacques MILLE a cause de ladite Péronne LECONTE sa femme doibt a la St Martin 2 karels et demy de froment, 1/6 de karel davoine, 1/10 et 1/40° de chapon et 5 d

(27) Jean CARTON pour 1 c et demy de terre haboutant au chemin des Gavelens du second a lheritaige de ladite Mahieue FACON et du tierch et quart sens a lheritaige dudit Antoine COUSIN doibt a la St Martin diver 2 karels et demy de froment, 1/6 de karel davoine, 1/10 et 1/40° de chapon et en argent 3 d

f°8r° (28) Mahieue FACON pour 1 c et demy de terre par eschangement de Antoine COUSIN haboutant audit chemin des Gavelens du coing vers le soleil couchant a lheritaige de Jacques DUCASTEL et du bout a lheritaige dudit COUSIN et audit 1 c et demy de Jean CARTON doibt au terme de St Martin 2 karels et demy de froment, 1/6 de karel davoine, 1/10 et 1/20° de chapon et en argent 3 d

(29) Jacques MILLE a cause de Péronne LECONTE sa femme pour 8 c 1 q de terre tenant du loing au chemin menant de Lille a Quesnoy du second au chemin des Gavelens du tierch a lheritaige dudit Antoine COUSIN / et du bout aux 3 c dudit Jean DELEFORTRIE doibt au terme de St Martin diver 3 havots 3 karels 1/2 de froment, 2/3 de karel davoine, 3/4 de chapon et 1/40 dun en argent 11 d

(Ajout en marge : A Jean CARTON par achapt quil en a fait en lan 1572 le 17 jour de decembre)

f°8v° (30) Jean CARTON a cause de sa femme pour 6 c demy de terre venant de Cornille LOMBART dit Estrelin prins en 13 c haboutant du coing audit chemin des Gavelens du bout au chemin menant de Lille a Quesnoy du tierch a la terre de Pierre VIENNE et a la terre dudit Jacques DUCASTEL nomme le Camp Veson doibt a la St Martin 3 havots et demy de bled, 3 karels davoine 1 d ob

(Note : cette parcelle (30) du terrier de 1565 est la parcelle (20) du terrier de 1551 qui fait 6 c)

(Note : cette parcelle (30) du terrier de 1565 est la parcelle (37) du terrier de 1604 qui fait 6,5 c)

(31) Pierre VIENNE fils de feu Nicaise pour 6 c demy quy est laultre moictie desdits 13 c tenans dun bout vers bise au chemin qui maisne de Lille a Quesnoy du second a lheritaige de Guillaume HOCHÉPIED du tierch a lheritaige de Jacques DUCASTEL et daultre coing au 6 c demy dheritaige dudit Jean CARTON doibt au terme de St Martin 3 havots et demy de bled, 3 karels davoine 1 d ob

(Ajout en marge : Appartient a Jacques DUCASTEL par achapt de Pierre VIENNE)

(Note : cette parcelle (31) du terrier de 1565 est la parcelle (21) du terrier de 1551 qui fait 6 c)



f°9r° (32) Guillaume HOCHEPIED par hoirie de feu Gilbert HOCHEPIED son pere pour 5 c 2 v de terre haboutant au chemin menant de Lille a Quesnoy du coing au gardin dudit Guillame du tierch sens a lheritaige dudit DUCASTEL et du quart aux 6 c demy dudit Pierre VIENNE doibt au terme de St Martin 2 havots 1 karel 1/6 de karel de bled, 2 havots daoine, demy chappon et 2 d

(Note : cette parcelle (32) du terrier de 1565 est la parcelle (28) du terrier de 1604)

(33) Ledit Guillaume HOCHEPIED par hoirie de son dit feu pere pour 5 c de terre ou environ tenant du long a 5 c dheritaige de Jean LEPLAT du second a lheritaige de Adrien HENNIART du tierch a lheritaige de la vefve Jean DELEBECQUE et du quart sens a aultres 10 c appartenant audit Guillame doibt au terme de St Martin 2 havots 1 quart de quarel davoine, 2 d 2 party

(Note : les parcelles (33) et (34) du terrier de 1565 forment la parcelle (29) du terrier de 1604)

f°9v° (34) Jean LEPLAT pour 5 c 1 v 1/2 de terre prins en 10 c allencontre dudit HOCHEPIED / tenans a lheritaige dicelluy du second a 15 c de terre appartenant a Adrien HENNIART du tierch a lheritaige dudit LEPLAT doibt au terme de St Martin 2 havots 3 karels davoine et en argent 3 d 2 party

(Ajout en marge : Escheu par le trespas dudit Jean quy advint en juillet 1567 à Louis et Adrien LEPLAT ses frere par moictie et laultre moictie a Martine BENTIN vefve dudit Jean / a este paye le demi relief)

(Note : les parcelles (33) et (34) du terrier de 1565 forment la parcelle (29) du terrier de 1604)

(35) Charles BENTIN fils de feu Vaast par hoirie de son feu pere pour 7 quartrons de pret haboutans a le Riviere de le Deusle du second a la terre dudit Sr de Meurchins du tierch a 5 quartrons de pret appartenant audit BENTIN tenus de Withault et du quart sens a 2 c de pret appartenant a Jacques DUCASTEL doibt au terme de St Martin 3 karels et demy de bled

(Note : cette parcelle (35) du terrier de 1565 est la parcelle (24) du terrier de 1551)

(Note : cette parcelle (35) du terrier de 1565 est la parcelle (30) du terrier de 1604 où la rente est de 2 karels 1/2 de blé)

f°1r° (36) Charles MANESIER pour 1 bonnier et demy de terre la becque descendant vers le Deusle passant parmy / du coing a lheritaige Jacques DUCASTEL / et du boult a lheritaige des hoirs Jean DELEBECQUE / du coing a 15 c de terre de Adrien HENNIART a lheritaige des hoirs Gilles DUPONCHEL et a lheritaige de Charles BENTIN vers Verlinghehem et daultre boult a 9 c de terre dudit MANESIER tenus de Gamechines doibt au terme de St Martin 2 razieres d avoine et 2 s parisis

(Note : cette parcelle (36) du terrier de 1565 est la parcelle (25) du terrier de 1551)

(Note : cette parcelle (36) du terrier de 1565 est la parcelle (31) du terrier de 1604)

(37) Adrien HENNIART pour 15 c de terre haboutans de 3 sens a la becque descendant en la Deusle et du coing vers Verlinghehem a 12 c de terre appartenant a Charles MANESIER doibt audit terme de St Martin 1 raziere et 1 karel davoine et 10 d parisis

(Note : cette parcelle (37) du terrier de 1565 est la parcelle (26) du terrier de 1551)

(Note : cette parcelle (37) du terrier de 1565 est la parcelle (32) du terrier de 1604)

f°10v° (38) Jean DESREMAUX pour 1 c et demy de pret venant de Josse DESREMAULX acquis de (Phlippot) Philippe DESREMAULX son nepveux tenant a la Riviere de le Deusle / du second a lheritaige de Gilles BOULLIN (ou Gilles BOLIN) du tierch a lheritaige de Noël LHERNOULT a cause de sa femme / et daultre a la terre de Grégoire HAZE doibt au terme de St Martin diver demy chappon

(Note : cette parcelle (38) du terrier de 1565 est la parcelle (28) du terrier de 1551)

(Note : cette parcelle (38) du terrier de 1565 est la parcelle (33) du terrier de 1604)

(39) Noël LHERNOULT a cause de Mahieurette DEBAILLEUL sa femme pour (barré : 1 c) (corrigé : 2c) de pret haboutant a le Riviere de le Deusle / de second a lheritaige de Grégoire HAZE du boult et du coing a lheritaige des hoirs Noël HAZE doibt au terme de St Martin demy chappon

(Ajout en marge : A Antoine DESPRETZ par achat)

(Ajout en marge : quy depuis en a fait son command de Antoine DEFLANDRE marchand dmt a Lille)

(Note : cette parcelle (39) du terrier de 1565 est la parcelle (29) du terrier de 1551)

(Note : cette parcelle (39) du terrier de 1565 est la parcelle (34) du terrier de 1604)

f°11r° Somme des bonniers 24 bonniers 8 c 1/8 de verge dheritaige

Item 24 razieres 2 havots 2 karels et demy de bled

Item 7 razieres 3 karels et demy 1/3 de 1/2 et 1/24 dun

Item 11 chappons 3/4 1/6 et 1/24

et en argent 9 £ 11 s 7 d 1 party 1/2

-----

### **Archives Nationales de France - Paris - Chartrier de Castries - 306AP 1551**

Ce document est un terrier fait à partie des rapports et dénombrements faits par les tenanciers (ou leur procureur) par devant Germain DELETOMBE notaire résident a Quesnoy sur Deûle, en présence de deux témoins, entre le 20 janvier 1604 (f°1v) et le 26 janvier 1604 (f°15r).

Il y a 3 documents similaires :

A.N. 306AP 1550 : original signé par le notaire

A.N. 306AP 1551 : original signé par le notaire

A.N. 306AP 1552 : copie.

Le document A.N. 306AP 1551 est l'original de référence :

- il contient les chapons dans l'énoncé de la Srie

- il contient la correction de 34 bonniers en 24 bonniers dans l'énoncé de la Srie

deux choses qui ne figurent pas dans le document A.N. 306AP 1550

De plus, le document A.N. 306AP 1551 contient les mêmes mentions marginales que le document A.N. 306AP 1550 mais aussi des mentions marginales ultérieures.

Tous les articles sont numérotés dans le document, de 1 à 38 (ce qui n'est pas le cas du document A.N. 306AP 1550)

### **Brief de la Srie de Gavelens renouvelé an 1604**

f°1r° Ce sont les briefs et declaration des rentes du fief et Srie de Gavelens sextendant en la paroisse de Vrelinghem appartenant presentement a Damoiselle Marie MUYSSART vefve en dernieres noches de François DEPATY escuier que ladite Damoiselle tient en justice viscomtiere aiant droit ladite Srie pour justice garder, d'avoir un baillly lieutenant et sergant, et sont les heritaiges tenus dicelle Srie soumis et chargez de double rente a la mort de l heritier et du 10° denier a la vente, don ou transport, quant le cas y eschiet, sauf quant audits reliefs que 1 bonnier 3 quartrons de terre a labeur premiere partie des presents briefs qui ne doibt selon la declaratin des anciens briefs que 8 deniers pour et a ladvenant du bonnier, portant lesdites rentes chacun an a

24 rasieres 2 havots 2 quarels et demy de bled

7 rasieres 3 quarels et demy, 1/3 de 12° et 24° dun quarel dun (Note : quarel d'avoine)

11 chapons 3/4 1/6 et 1/24 dun

et en argent 9 £ 10 s 7 d 1 partie 1/2

qui se prenent et levent chacun an sur (rayé : 34) (corrigé : 24) bonniers 8 c ou environ d heritaige tenus de la dite Srie si comme ledit bled a la prise de la Srie de Gamechines sauf 2 deniers moins la rasiere, et lesdits avoine et chapon a la priserie du prince du terme de St Remy

f°1v° Dont pour lesquels briefs aprouver sont comparus en propres personnes les suivants denomez rentiers et tenans dudit fief et Srie, pardevant moy Germain DELETOMBE notaire resident au Quesnoy sur la Deuslle et presens les temoins icy apres declarez

Lesqueles personnes comparantes ont confessez dict et affirme avoir et tenir dudit fief et Srie de Gavelens les terres avecq les charges dicelles teles comme sensuivent et comme dict est au 10° denier a la vente don ou transport, et de double rente de relief, sauf ledit bonnier 3 quartrons ainsy que dict est

Premier - du 20° de janvier an 1604 presens Grard DEMALLE et Michel OUVRARD demeurans a Verlinghem tesmoings a ce requis et appelez

(1) Jean DELESAFFRE dict Tramerie fils de feu Jean par achat de Jean CARTON et Jeanne FASCON sa femme pour 1 bonnier 3 quartrons de terre a labour tenans au chemin qui maisne de la cense des Gavelens a la cense d'Aras, daultre a lheritage des hoirs feu Jacques DUCASTEL et du tierch sens au lieu manoir suivant declare doibt chacun an

au terme de St Martin diver 38 s 9 d

(Ajout en marge : au mois de fevrier 1609 Pasque HAYART femme d'icelluy Jean soit termine et sa moitie en toutes acquestes suivantes at esté relevé par ses enfans tels que Jean Jacques, Wallerand, Chrétienne Isabeau Jeanne Marie et Françoise DELESAFFRE)

(Ajout en marge : Et depuis le trespas advenu dudit Jean DELESAFFRE le 17 d apvril 1619 lautre moitie succede auxdits enfans)

(Ajout en marge : Par partage passe par devant Germain DELETOMBE notaire le 24 de juillet 1620 la moitie de ladite partie a Isabeau DELESAFFRE et lautre moitie a Marie)

(Note : cette parcelle (1) du terrier de 1604 est dans la parcelle (1) du terrier de 1551)

(Note : cette parcelle (1) du terrier de 1604 est dans la parcelle (1) du terrier de 1565)

f°2r° (2) Ledit par achapt tel que dessus pour un lieu manoir contenant de jardin 19 c, dont les 3 c du lez de Franche sont tenus de l eschevinage de Frelinghien, et le surplus de ladite Srie de Gavelens, tenant vers Escoche audit chemin des Gavelens de bize ausdits 16 c 3 q daultres aux 18 c immediatement suivans, et daultres a lheritage dudit Jean DELESAFFRE

(Ajout en marge pour le partage du 24 juillet 1620 : par ledit partage assigne a Isabeau et Marie)

(3) Item lesdits 18 c aussy terre a labour tenans au dit lieu et jardin, de bize a la terre des hoirs Jean FERONT (?) daultre a lheritage de Wallerand LEBLANCQ a cause de sa femme et a 15 c de fief appartenant audit DELESAFFRE doibvent chacun an audit terme de St Martin si comme ledit jardin avec 10 c esdits 18 c du lez de bize 62 s 4 d, et les autres 8 c de 2 havots 3 quarel 1/2 et les 5 parts de 6 de un quarel de bled, 1 quarel demy davoine, 2 chapons 1 d ob en argent

(Ajout en marge pour le partage du 24 juillet 1620 : assigne aux dessusdit)

(Note : cette parcelle (2) de 16 c hors de 19 c du terrier de 1604 plus une partie de cette parcelle (3) de 10 c hors de 18 c du terrier de 1604 font 26 c qui sont la parcelle (7) du terrier de 1551, avec la même rente de 62 s 4 d qui sont la parcelle (9) du terrier de 1565, avec la même rente de 62 s 4 d)

(Note : le reste de cette parcelle (3) fait 8 c dont 5 c sont la parcelle (10) du terrier de 1565, qui a une rente de 2 havots et les 5 parts dun quarel de bled demi quarel d avoine 2 chappons et 1 denier ob)

f°2v° (4) Ledit Jean DELESAFFRE pour 11 c de terre quil at acquis de Jean CARTON et sa femme haboutant de midy audit chemin des Gavelens, de Fanche a lheritage de Jean DELESAFFRE tisserant, vers Escoche a son heritaige, et de bize a lheritaige Jean DELEFORTRIE doibt chacun an audit terme en argent 2 s

(Ajout en marge - partage du 24 de juillet 1620 : Par ledit partage assigne a Jeanne DELESAFFRE)

(Ajout en marge : A Jean DUQUESNOY demt a Quesnoy par achapt le 19 d apvril 1650 de ladite Jeanne LESAFFE veuve de Jacques BENTIN)

f°3r° (5) Ledit pour 8 c de terre a labour qui pardevant a este bois tenant de midy audit chemin des Gavelens, vers byze a lheritaige des hoirs Christophe DURIBREUCQ, vers escoche vers escoche (sic) a lheritaige de ladite Delle DEPATY et vers Franche a lheritaige de Wallerand LEBLANCQ a cause de sa femme, la piesente passant au travers quy maisne dudit chemin vers Quesnoy doibt chacun an audit terme 17 s 3 d ob  
(Ajout en marge - voir photo 140 : Patrimoine audit Jean)

(Note : cette parcelle (5) du terrier de 1604 est la parcelle (5) du terrier de 1565. En 1565 : 17 s 8 d 1 pty, en 1604 : 17 s 3 d ob)

(Note : En 1604 la parcelle est dite patrimoine de Jean DELESAFFRE dit Tramerie-1604, et c'est donc une parcelle qu'il a héritée de son père Jean, propriétaire au terrier de 1565 : A.N. 306AP 1549 en 1565 : 8 c à Jean fils de Jean par achat (photo 64))

(Ajout en marge : partage du 24 de juillet 1620 : Sont par ledit partage assigne a Jeanne DELESAFFRE)

f°3v° (6) Jean DELEFORTRIE pour 5 c 1 q et 1 v de terre dont presentement y at une maison dessus haboutant de midy audit chemin des Gavelens, de Franche et Escoche a leheritaige de Jean DELESAFFRE dict Tramerie et vers bize a lheritaige de Wallerand LEBLANCQ a cause de sa femme doibt chacun an audit terme 12 d  
(Ajout en marge : Par partaige succede a Antoine DELEFORTRIE)

(Ajout en marge : A Wallerand DELEFORTRIE fils de feu Wallerand dmt a Vrelinghehem par succession)

(Note : cette parcelle (6) du terrier de 1604 est la parcelle (22) du terrier de 1565)

(7) Christophe DURIBREUCQ pour un lieu manoir contenant 8 c tenant audit chemin des Gavelens vers Franche a lheritaige Jean DELESAFFRE, vers escoche a lheritaige de la dite Delle DEPATY et vers bize a lheritaige de Jean GHEMART a cause de sa femme doibt chacun an audit terme 2 havots 3 quarels demy et les 3 quarts dun quarel de froment, demy quarel davoine, 1 quart de chapon et en argent 11 s 2 d

(Ajout en marge : A present par partaige a Pierre OUVRY)

(Ajout en marge : Aux heritiers Pierre OUVRY)

f°4r° (8) Jean GHEMART a cause de Marie DURIBREUCQ sa femme pour un lieu manoir contenant 8 c dheritaige tenant audit chemin des Gavelens de Franche a lheritaige Christophe DURIBREUCQ vers Escoche a lheritaige de Mademoiselle DEPATY et vers bize aulx heritaiges des vefve et hoirs Nicolas DEBOULOGNE et doibt par an audit terme 2 havots 3 quarels et 3 quarts de quarel de bled, demy quarel davoine 1 quart de chapon et en argent 11 s 2 d

(Ajout en marge : A present par achapt a Henri PROUVOST environ lan 1605)

(Ajout en marge : Depuis a Pierre BECQUART par achapt des heritiers dudit PROUVOST)

f°4v° (9) Jean DELESAFFRE tisserant fils de feu Jean pour 8 c de terre haboutant vers midy audit chemin des Gavelens, de Franche et Escoche a lheritaige des vefve et hoirs Bauduin LAMIRAND et vers bize a lheritaige de Jean DELESAFFRE dict Tramerie doibt chacun an audit terme 3 s 3 d 1 p

(Ajout en marge : A present 2/6° a Jean DELESAFFRE fils et le reste a aultres 4 enffans)

(10) Galien COISNE a cause de Isabeau DELESAFFRE sa femme pour 1 bonnier 4 c de terre a labour haboutant de deulx sens assavoir vers midy et Franche aulx heritaiges de la cense de la Tramerie et en partie a lheritaige de Pierre DELESAFFRE / et vers bize a lheritaige de Wallerand LEBLANCQ a cause de sa femme doibt par an audit terme 1 chapon et le 1/4 dun en argent 2 s

(Ajout en marge : Le penultieme d avril 1614 ledit Galien vendit a Jacques DELESAFFRE fils de Jean 6 c hors dicelle partie de 20 c du lez de bize)

(Ajout en marge : Le 20 d octobre 1618 lesdits 14 c seront vendus a Jean et Jacques DELESAFFRE pere et fils impartis)

(Ajout en marge - partage du 24 de juillet 1620 : La moictie diceux 14 c dudit Jean DELESAFFRE a present a Jacques DELESAFFRE par ledit partage, et la reste q~e (comme) dessus est dict)

(Note : cette parcelle (10) du terrier de 1604 est la parcelle (6) du terrier de 1551)

(Note : cette parcelle (10) du terrier de 1604 est la parcelle (8) du terrier de 1565)

f°5r° (11) Wallerand LEBLANCQ a cause de Jeanne DELESAFFRE sa femme pour 6 c de terre a labour haboutant de midy au chemin des Gavelens, vers bize a 8 c de Jean DELESAFFRE Tramerie, vers Escoche encore a son heritaige et vers Franche a lheritaige Jean DELEFORTRIE doibt par an audit terme 13 s 7 d 3 partye demy (Ajout en marge : A Guillaume BOUCHERY demt a Frelinghien a cause de Chrétienne LEBLANCQ sa femme fille dudit Wallerant)

(Note : cette parcelle (11) du terrier de 1604 est la parcelle (9) du terrier de 1551 où le propriétaire Jean DELESAFFRE est dit fils de feu Jean)

(Note : cette parcelle (11) du terrier de 1604 est la parcelle (12) du terrier de 1565 où le propriétaire Jean DELESAFFRE est dit fils de feu Jacquemart)

(Note : paroissiaux de Frelinghien : Le 22 de novembre 1607 fut baptisée Guillaume BOUCHERY fils de Guillaume BOUCHERY et de Chrétienne LEBLANCQ conoints, le parin Jean BOUCHERY dmt a Seclin, la marine Marguerite BECCART femme de Robert BOUCHERY)

f°5v° (12) Guillaume BOUCHERY par achat quils en at fait de Péronne HOCEPIED vefve de Isembart LAMIRAND pour 5 c 3 v et le 1/8 dune verge de jardin qui se prendent en plus grande partie de jardin sur lequel y at lieu manoir du long ledit chemin nommes des Gavelens et jusques a une vatee qui est audit jardin / haboutant du lez de soleil de 10 heures audit chemin, d escoche audit lieu, et vers bize a lheritaige Jean DELESAFFRE tisserant doibt par an audit terme 2 s 3 d 3 party

f°6r° (13) Mathelin SMECQUERE pour la moictie et les enffans feu Pierre DELESAFFRE pour laultre moictie qui sont telz que Martin Jean et Pierre pour 6 c 17 v de jardin tenans vers escoche audit chemin des Gavelens vers bize a lheritaige de Galien COISNE a cause de sa femme / et des aultres sens a leurs heritaiges doibvent par an audit terme 2 s 11 d

(Ajout en marge : A present par achapt a Jean DELESAFFRE Tramerie du 23 de janvier 1606)

(Ajout en marge - partage du 24 de juillet 1620 : Depuis par partage 4 c a Wallerand DELESAFFRE et 2 c 17 v a Jacques DELESAFFRE)

(Note : cette parcelle (13) du terrier de 1604 est la parcelle (7) du terrier de 1565)

(14) Jacques DUCASTEL come procureur et receveur especial de Antoine et Jacques DUCASTEL et de Jacques Waignon a cause de sa femme enffans et heritiers de feu Jacques DUCASTEL pour un lieu manoir nommez le Petit Vilers contenant parmy fossez et motte 5 c 10 v haboutant a lissue dudit lieu, daultres a 12 c 3 v et 3/4 qui est le grand jardin dudit lieu / et daultre a 18 c 5 v suivant declarez

(Ajout en marge : Par achapt au mois de mars 16 c 12 appartient a (barré : Jean) (Ajout en surcharge au dessus: Gilles) LEBOUCCQ et les parties tirées)

(Note "tirées" : c'est à dire incluses dans l'accolade qui va du n°14 jusqu'au numéro 24)

(Ajout en marge : A Jacques DELANNOY fils de feu Pierre marchand a Lille en action de sa femme fille et unicq heritiere dudit feu Gilles LEBOUCCQ acquisiteur)

f°6r° (14) (Note : erreur, c'est le n°15) Item 12 c 18 v de jardin aboutant et comprenant la demy dreve dudit lieu, de deulx sens aux fossez dudit lieu et de deulx aultres sens aux terres suivant declarez

(16) Item 6 c 6 v et 1/4 de jardin tenans au pret ou pasture suivant declaree dun boult a lheritaige de Jean DELESAFFRE et d aultres a 22 c 18 v suivant declarez et y comprenant la moictie de ladite dreve

f°7r° (17) Item un pret a pasture contenant 4 c 22 v tenans dun boult a lheritaige dudit Jean DELESAFFRE daultre audit dernier jardin et a ladite dreve

(18) Item 5 c 17 v de terre a labour tenans de deux sens au jardin et terres a labour des hoirs Guillaume HOCEPIED et daultre audit grand jardin

(19) Item 18 c 5 v de terre a labour aboutant vers Escoche aux fossez dudit lieu d'aultre aux heritages des hoirs Guillaume HOCEPIED et daultre sens aux heritages suivant declarez

f°7v° (20) Item 14 c 3 v de terre a labour qui se prendent en 18 c 3 v dont les 4 c sont tenues de la Srie de Wittehaut tenans ausdit 18 c 5 v comprenant la demie piedsentee estant entre deux quy vat audit lieu et daultre au pret et pasture dessus declarez

(21) Item 21 c 12 v et demie de terre a labour haboutant et comprenant le demy chemin menant de Gavelens a la cense d'Arras vers Escoche aux terres de la Delle DEPATY et de deux sens aux terres des vefve et hoirs Nicolas DEBOULOIGNE

f°8r° (22) Item 22 c 18 v 3/4 de terre a labour haboutant et comprenant du lez d Escoche audit chemin / d'aultre a l'heritaige Jean DELESAFFRE / daultre audit jardin devant ledit lieu et ladite dreve comprenant la moitie dicelluy

(23) Item 19 c 12 v et demie de terre a labour la piedsentee passant du long allant du chemin des Gavelens vers Wambrechies y comprenant aussy ladite demie dreve d aultre audit chemin des Gavelens y compris aussy le demy d iceluy et daultre sens audit grand jardin

f°8v° (24) Item 6 c 15 v aussy labour tenant a la terre desdits hoirs Guillaume HOCEPIED et d aultre au grand chemin menant du Quesnoy a Lille

(25) Item 7 c 18 v 3/4 de terre a labour aboutant (barré : de trois) (Ajout : dun) sens aux terres de la vefve Me Charles HERLIN (Ajout : de deux sens aux terres du Sr Desem<sup>~</sup>) et vers (barré : Escoche) (Ajout : midy) audit grand chemin menant du Quesnoy a Lille

(Ajout en marge : Ceste partie est e<sup>~</sup>coires par partage appartenant aux enfans feu Antoine DUCASTEL)

(Ajout en marge : A present par achat a Louis GHESQUIER le 4 jour de mars an 1622)

f°9r° (26) Item 3 c aussy labour tenans de trois sens encoires aux heritaiges de la dite vefve Me Charles HERLIN et au pret suivant declarez

(Ajout en marge : Ces 2 parties sont encoire a (barré : Antoine) (Ajout : Jacques) DUCASTEL)

(Ajout en marge : Ces 3 c et la partie suivant declare seront vendus a Jean DEBOMMONT le 15 de juillet 1620)

(Ajout en marge : Aux enfans de feus Gilles WILLEMANN et de Catherine DEBOMONT fille de feu Jean)

(27) et 1 c 15 v et demi de pret haboutant a l heritaige de la dite vefve Me Charles HERLIN daultre a la riviere de la Deulle et ausdits 3 c de terre a labour

(Ajout en marge : Iceluy pret at est vendu pour 2 c)

f°9v° Somme lesdits heritaiges 9 bonniers 5 c 23 v quy doibvent par ensemble audit terme de St Martin

18 rasieres et les 2/3 dun quarel de froment

1 rasieres 2 havots 2 quarel 1/3 et 1/5 dun quarel d avoine

4 chapons demy 1/6 et 1/24 et en argent 7 d

f°10r° (28) Gallien POISSONNIER procureur soy faisant fort de Alexandre et Jean HOCEPIET pour 5 c 2 v de terre a labour tenans de bize au chemin menant de Lille au Quesnoy du lez de soleil de 10 heures du midy au jardin diceulx et de deux sens a lheritaige des enfans feu Jacques DUCASTEL doit chacun an audit terme 2 havot 1 quarel et le 1/6 dun karel de bled, 2 havots davoine, demy chapon et en argent 2 d

(Ajout en marge : Par partage a present seul a (barré : Alexandre) (Ajout : Jean) HOCEPIET)

(Ajout en marge : Aux hoirs Germain DUMONT et de Jacquemine HOCEPIED dms vers Calais)

f°10v° (29) Encoires pour 10 c 1 v et 1/2 d heritaige parci devant en deux parties les 5 c 1 v et demie venant par acqueste de Jean LEPLAT haboutant la masse vers le soleil de deux heures du midy a lheritaige de Michel LEPIPRE vers Escoche a 5 c de terre appartenans ausdits HOCEPIED tenus de Wittehaut de bize a lheritaige de Jacques BENTIN fils de Charles par achat de son pere et vers soleil levant a la becque de Lannoy doibvent chacun an audit terme 4 havots 3 quarels et 1/4 de quarel davoine et en argent 6 d

(Ajout en marge : A present par partage a Jean HOCEPIET)

f°11r° (30) Jacques BENTIN par achapt de Charles BENTIN son pere pour 7 quartrons de pret haboutant de bize a la riviere de la Deulle dulez de Franche a la terre de Me Charles HERLIN / vers escoche a lheritaige des enfans feu Jacques DUCASTEL et vers soleil levant a 5 quartrons de pret audit BENTIN tenus de Wittehaut doibt chacun an audit terme 2 quarels et demy de bled

(Note : cette parcelle (30) du terrier de 1604 est la parcelle (24) du terrier de 1551)

(Note : cette parcelle (30) du terrier de 1604 est la parcelle (35) du terrier de 1565 où les rentes sont de 3 2 karels 1/2 de blé)

f°11v° (31) Charles MANESSIER pour 24 c de terre a labour en deulx pieches chascune de 12 c tenans lune de midy a lheritaige de Jacques BENTIN vers soleil couchant aulx 12 c suivant declarez de bize a lheritaige de (barré : Michel LEPIPRE) Simon CAMBIER a cause de Catherine LEPIPRE sa femme et vers soleil levant a lheritaige de Galien POISSONNIER et les aultres 12 c tenans vers soleil levant a lheritaige de Jacques DUBOIS a cause de Péronne DELEBECQUE sa femme de midy ausdits premiers 12 c du lez de soleil couchant a aultre heritaige dudit Charles et vers bize a lheritaige des enfans feu Jacques DUCASTEL doibt chacun an audit terme 2 raziere d avoine et en argent 2 s

(Ajout en marge : A Jacques DELANNOY fils de feu Pierre marchand a Lille en action de sa femme fille et unicq heritiere de feu Mr Gilles LBOUCK et de Delle Marie LUCAS lesquels en avaient faict lachapt)

(Note : cette parcelle (31) du terrier de 1604 est la parcelle (25) du terrier de 1551)

(Note : cette parcelle (31) du terrier de 1604 est la parcelle (36) du terrier de 1565)

f°12r° (32) Simon CAMBIER a cause de Catherine LEPIPRE sa femme fille de feu Michel et Jeanne DESCOURS pour 15 c de terre venant paravant de Adrien HENNIART tenant de bize a 10 c 1 v 1/2 des enffans feu Guillaume HOCEPIED, de soleil levant a lheritaige de Gilles et Nicolas LBOUCQ de Franche et Escoche a lheritaige de Charles MANESSIER doibt chacun an audit terme 1 raziere 1 karel davoine et en argent 10 d

(Note : cette parcelle (32) du terrier de 1604 est la parcelle (26) du terrier de 1551)

(Note : cette parcelle (32) du terrier de 1604 est la parcelle (37) du terrier de 1565)

f°12v° (33) Jean FREMAULT fils de Guillaume et defuncte Florence DESREMAULX par raport dudit Guillaume pour 2 c de pret seant en la paroisse de Wambrechies haboutant de bize a la riviere de la Deulle de midy aulx terres que tiennent les vefve et hoirs Jacques BRAINE daultre a lheritaige des hoirs Noel HAZE, et de Jean DEFLANDRES, et vers Escoche encoires a lheritaige desdits du surnom HAZE doibt chacun an audit terme demy chapon

(Ajout en marge : A present par succession a Gilles DESREUMAUX)

(Note : cette parcelle (33) du terrier de 1604 est la parcelle (28) du terrier de 1551)

(Note : cette parcelle (33) du terrier de 1604 est la parcelle (38) du terrier de 1565)

(34) (barré : Jacques) (Ajout : Jean) DEFLANDRES fils de feu Antoine pour 2 c de pret seant en la paroisse de Wambrechies haboutant en partie a la riviere de la Deulle daultre en partie a lheritaige de Jean FREMAULT fils de Guillaume et de plusieurs sens a lheritaige des hoirs Noel HAZE doibt par an audit terme demy chapon

(Ajout en marge : A present par achat du 14 de juillet 1621 a Jean DUBOIS fils Denis)

(Note : voir A.N. 306AP 1553 418Mi15 de 1622 f°11)

(Note : voir A.N. 306AP 1555 418Mi15 de 1626 f°37)

f°13r° (35) Marie SUWIN vefve de Nicolas DEBOULLONGNE pour la moitie Hughes et Nicolas DEBOULLONGNE, Gilles BONNART (?) a cause de Marie DEBOULLONGNE sa femme, et Marguerite DEBOULLONGNE enffans dudit feu Nicolas pour un lieu manoir contenant 8 c dheritaige venant de Jean CARTON tenant audict chemin menant de la cense des Gavelens vers la cense d Aras, daultre a lheritaige de Jean GHEMART cause de (blanco) DU RIBREUCQ sa femme vers Escoche aulx terres Madelle DEPATY de bize a l heritaige des hoirs Jacques DUCASTEL doibt par an audit terme 2 havots 3 quarels demy et quart de quarel de froment, demy carel davoine 1 quart de capon et en argent 11 s 2 d

f°13v° et 14r° (36) Lesdits vefve et enffans pour un aultre lieu manoir contenant parmy 3 c de jardin 17 c 3 q d heritaiges tenant la masse du lez de bize au grand chemin qui maisne du Quesnoy a Lille, du lez de 10 heures du midy audit chemin des Gavelens, de Franche a lheritaige desdits hoirs Jacques DUCASTEL, et vers Escoche a lheritaige des la vefve Me Charles HERLIN doibt chacun an audit terme 2 rasieres 1 quarel et demy et quart de quarel de froment, 2 quarel et 1/3 de quarel avoine 1 capon et 2/3 et 2 s 9 d

f°14v° (37) Lesdits pour 6 c 1/2 de terre a labour tenans vers bize audit grand chemin du soleil de 10 heures et vers Franche a lheritaige des hoirs Jacques DUCASTEL et vers Escoche audit chemin des Gavelens doibvent par an audit terme 3 havots demy karel de bled (?) 3 quarel d avoine et 1 d ob

(Note : cette parcelle (37) du terrier de 1604 est la parcelle (20) du terrier de 1551)

(Note : cette parcelle (37) du terrier de 1604 est la parcelle (30) du terrier de 1565)

(38) M<sup>e</sup> Maximilien GILLEMAN auditeur de la Chambre des Contes a Lille pour 8 c de pret haboutant de bize a la riviere de la Deulle du lez soleil levant a lheritaige Wallerand LEBLANCQ vers Franche a lheritaige François VIENNE et ses freres et vers Escoche a lheritaige dudit GILLEMAN doibt chacun an audit terme 1 havot de froment, 2 havots et les 2 parts dun quarel d avoine et en argent 7 s

(Note : cette parcelle (38) du terrier de 1604 est la somme des parcelles (11) et (12) du terrier de 1551)

(Note : cette parcelle (38) du terrier de 1604 est la parcelle (14) du terrier de 1565)

f°15r° Tout ce que dessus fut ainsy affirme estre tenus et chargez par les rentiers et personnes dessus denommees presens Gerard DEMALLE sergent de ladite Srie et Jacques DELETOMBE fils a moy notaire icy dessus denome et sousignes les 22 23 et 26 de janvier an 1604



### Archives Nationales (A.N.) - Chartrier de Castries - 306AP 1553

Ce document A.N. 306AP 1553 est un terrier.

C'est un document original daté du 27 aout 1622 au f°13r, signé par Germain DELETOMBE notaire résident a Quesnoy sur Deûle.

Le document A.N. 306AP 1554 est une copie du terrier original A.N. 306AP 1553.

### Brief de la Seigneurie des Gavelens renouvelez en 1622

f°1r° Ce sont les briefs et declaration des rentes du fief et Srie de Gavelens sextendant en la paroisse de Vrelinghem et allenviron appartenant a Noble Damoiselle Marguerite DEPATY quelle tient en justice de viscomte aiant droit ladite Srie pour justice garder, d'avoir un bailly lieutenant et sergant, et sont les heritaiges tenus dicelle Srie soumis et chargez de double rente a la mort de l heritier et du 10° denier a la vente, don ou transport, quant le cas y eschiet, sauf quant audits reliefs que 1 bonnier 3 quartrons de terre a labour a present appartenant par indivis chascun par moictie a Isabeau et Marie DELESSAFRE fille de feu Jean icy suivant delcare a eux appartiens, qui ne doibt selon la declaratin des anchiens briefs que 8 deniers pour et a ladvenant du bonnier, portant lesdites rentes chacun an a



24 rasieres 2 havots 2 quarels et demy de bled

7 rasieres 3 quarels et demy, 1/3 de 12° et 24° dun quarel dun ^davoine ^

11 chapons 3/4 1/6 et 1/24 dun

et en argent 9 £ 10 s 7 d 1 partie 1/2

qui se prendent et levent chacun an sur (rayé : 34 ) (corrigé : 24 ) bonniers 8 c ou environ d heritaige tenus d icelle Srie. Lesdites rente se paient assavoir ledit bled de la priserie de la Srie de Gamechines sauf 2 deniers moins a la rasiere, et lesdits avoine et chapon a la priserie du prince du terme de St Remy.

f°1v° (1) Isabeau et Marie DELESSAFRE enffans de feu Jean par partaige fait des biens delaisées de Jean SAFFE pardevant Germain DELETOMBE notaire et tesmoing le 24 de juillet 1620 leur compete et appartient chacuns par moitie et par indivis, venant par achat de Jean CARTON et sa femme 1 bonnier 3 q de terre a labour tenant au chemin qui maisne de la cense des Gavelens a la cense d'Aras, daultre a lheritaige de Gilles LEBOUQC et daultre au lieu manoir suivant declare doit chacun an au terme de St Martin diver 38 s 9 d (Ajout en marge : 11 c 16 v 2/3 v a Bon DUBOIS, 5 c 58 v 1/3 v a BONTE)

(2) Lesdites Isabeau et Marie encore chascun par moitie leur appartient un lieu manoir contenant de jardin 19 c, dont les 3 c du lez de France sont tenus de l eschevinage de Frelinghien, et le surplus de ladite Srie de Gavelens, tenant vers Escoche audit chemin des Gavelens menant vers la cense d Arras / de bize ausdits 16 c 3 q / daultres aux 18 c immediatement suivant, et daultres a lheritaige des hoirs dudit feu Jean DELESSAFRE (Ajout en marge : 275 v a Pierre Ignace BONTE et consors, 3 c de Verlinghem audit BONTE, 681 v a Bon DUBOIS, 659 v a Claude CLAISSE)

f°2r° (3) (Ajout en marge : Le censier Jérôme LEWILLE et consors par raport du 29 juin 1719)

Lesdites Isabeau et Marie encore chascun par moitie pour 18 c aussy terre de labour tenans au dit lieu et jardin, de bize a la terre des hoirs Jean SERONT daultre a lheritaige de Guillaume BOUCHERY a cause de Chrétienne LEBLANCQ sa femme , et a 15 c de fief appartenant audit hoirs feu DELESSAFRE doit chacun an audit terme de St Martin si comme ledit jardin avec 10 c esdits 18 c du lez de bize 62 s 4 d

(Ajout en marge : Les 8 c a Pierre Ignace BONTE et consors)

et les autres 8 c de 2 havots 3 quarel 1/2 et les 5 parts de 6 de un quarel de bled, 1 quarel demy davoine, 2 chapons 1 d ob en argent

f°2v° (4) Jeanne DELESSAFRE aussy fille dudit feu Jean ^ femme de Jacques BENTIN ^ qui luy appartient par ledit partage 11 c de terre a labour acquis de Jean CARTON et sa femme haboutant de midy audit chemin des Gavelens, de Franche a lheritaige des enffans feu Jean DELESSAFRE tisserant, vers Escoche a l heritaige desdits enfans Jean DELESSAFRE dit Tramerue et de bize a lheritaige (barré : Antoine) (Ajout : Wallerand) DELEFORTRIE doit chacun an audit terme 2 s

(Ajout en marge : A Pierre Ignace BONTE et consors)

f°3r° (5) Ladite Jeanne DELESSAFRE pour 8 c de terre a labour pardevant bois tenant de midy audit chemin des Gavelens, vers bize a lheritaige de Pierre OUVRY venant de Christophe DURIBREUCQ, vers escoche aux heritaiges de la susdite Dame des Gavelens et vers France a lheritaige dudit Guillaume BOUCHERY a cause de sa femme doit chacun an audit terme 17 s 3 d ob

(6) (barré : Antoine) (corrigé : Wallerand) DELEFORTRIE par succession de feu Jean DELEFORTRIE son père pour 5 c 1 q et 1 v de terre a labour amase d une maison manable haboutant de midy audit chemin des Gavelens, de Franche et Escoche a leheritaige des hoirs Jean DELESSAFRE dict Tramerie / et vers bize a lheritaige dudit Guillaume BOUCHERY par sa femme doit chacun an audit terme 12 d

(Ajout en marge : A Antoinette DELEFORTRIE vefve (Ajout : de Jean DUCASTILLON) Pierre CORNIL et a Jacques et Marie Anne DELEFORTRIE)

f°3v° (7) Pierre OUVRY comme heritier de feu Christophe DURIBREUCQ pour un lieu manoir contenant 8 c tenant de midy audit chemin des Gavelens vers Franche a lheritaige des enffans feu Jean DELESSAFRE dit Tramerie, vers escoche a lheritaige de la dite Dame de Gavelens et vers bize au lieu et heritaige de Henri PROUVOST doibt chacun an audit terme 2 havots 3 quarels demy et les 3 quarts dun quarel de froment, demy quarel davoine, 1 quart de chapon et en argent 11 s 2 d

(Ajout en marge : Appartient a Jean LESY a cause de Martine GHEMART sa femme par raport du 28 juin 1719)

(8) Henri PROUVOST par achat en lan 1605 pour un lieu manoir contenant 8 c dheritaige tenant audit chemin des Gavelens de Franche a lheritaige Pierre OUVRY vers Escoche a lheritaige de ladite Dame de Gavelens et vers bise aux heritaiges des vefve et hoirs Nicolas DEBOULOGNE et doibt par an audit terme 2 havots 3 quarels et 3 quarts de quarel de bled, demy quarel davoine 1 quart de chapon et en argent 11 s 2 d

(Ajout en marge : Appartient a Josse DESBOUVERY)

f°4r° (9) Jean DELESSAFRE dict tisserant pour 2/6 et les aultres 4 enffans de feu Jean aussy dit tisserand pour le surplus pour 8 c de terre a labeur haboutant vers midy audit chemin des Gavelens, de Franche et Escoche a lheritaige Guillaume BOUCHERY quil at acquis de la la vefve Bauduin LAMIRAND et vers bize a lheritaige des enffans dudit feu Jean DELESSAFRE dict Tramerie doibt chacun an audit terme 3 s 3 d 1 p

(Ajout en marge : A George DILLYE)

f°4v° (10) Jacques DELESSAFRE fils de feu Jean pour 24 c (sic : c'est 1 bonnier 4 cens, soit 20 c) de terre a labeur lesdits 7 c a lui venues par ledit partaige de lhoirie de feu son père et les 13 c par achat quil en a fait de Galien COISNE et Isabeau DELESSAFRE sa femme haboutans de deulx sens assavoir vers midy et Franche aux terres de la cense de la Tramerie et en partie a lheritaige des enffans dudit feu Jean DELESSAFRE / et vers bize a lheritaige dudit Guillaume BOUCHERY a cause de Chrétienne LEBLANCQ sa femme doibt par an audit terme 1 chapon et le 1/4 dun en argent 2 s

(Ajout en marge : 10 c a Betremieux LESAFFRE et 10 c au Sr D'HAILLY)

(11) Guillaume BOUCHERY a cause de Chrétienne LEBLANCQ sa femme par succession de sa mere Jeanne DELESSAFRE femme de Wallerand LEBLANCQ pour 6 c de terre a labeur haboutant de midy audit chemin des Gavelens, vers bize a lheritaige de Jeanne DELESSAFRE fille de feu Jean, vers Escoche encore a son heritaige et vers Franche a lheritaige de (barré : Antoine) (Ajout : Wallerand) DELEFORTRIE doibt par an audit terme 13 s 7 d 3 partye demy

(Ajout en marge : Aux heritiers d Anselme CARPENTIER)

f°5v° (12) Guillaume BOUCHERY par achat quil en at fait de Péronne HOICHEPIED vefve de Isembart LAMIRAND pour 5 c 3 v et le 1/8 dune verge de jardin qui se prendent en plus grande partie de jardin sur lequel surplus il y at lieu manoir assis aboutant du long du lez de midy dudit chemin des Gavelens et jusques a une valee qui est audit jardin / vers Escoche tenant audit lieu manoir et vers bize a lheritaige des enffans Jean DELESSAFRE dit tisserant doibt par an audit terme 2 s 3 d 3 party

(Ajout en marge : Aux heritiers d Anselme CARPENTIER)

f°5v° (13) Wallerand DELESSAFRE fils de feu Jean dit Tramerie pour 4 c de jardin a prendre du lez de Franche en 6 c 17 v dont le surplus quy est du lez de bize est assigne appartenant audit Jacques DELESSAFRE portant a 2 c 17 v tenant vers escoche audit chemin des Gavelens et aultres terres appartenant audit Jacques quy doibvent chacun assavoir lesdits 4 c audit terme 22 d et pour les 2 c 17 v dudit Jacques aussy chacun an audit terme 13 d

(Note : total des rentes 35 d = 2 s 11 d)

(Ajout en marge : A Pierre BOIDIN et a Thomas et Jean Philippe BOIDIN frères)

(14) Gilles LEBOUQC par achat de Jacques DUCASTEL au mois de may 1612 pour un lieu manoir nommez vulgairement le Petit Vilers contenant parmy fossez et motte 5 c 10 v haboutant a lissue dudit lieu, daultres a 12 c 3 v et 3/4 qui est le grand jardin dudit lieu / et daultre a 18 c 5 v suivant declarez

(Ajout en marge : Appatient au Sieur DU JONNAU a cause de sa femme)

f°6r° (15) Item 12 c 18 v de jardin aboutant et comprenant la demy dreve dudit lieu, de deux sens aux fossez dudit lieu et de deux sens aux terres suivant declarez

(16) Item 6 c 6 v et 1/4 de jardin tenans au pret ou pasture suivant declaree dun bout a lheritaige des hoirs Jean DELESSAFRE et d aultres a 22 c 18 v suivant declarez et y comprenant la moictie de ladite dreve

(17) Item un pret a pasture contenant 4 c 22 v tenans dun bout a lheritaige dudit Jean DELESSAFRE daultre audit dernier jardin et a ladite dreve

f°6v° (18) Item 5 c 17 v de terre a labeur tenans de deux sens aux jardin et terres a labeur des ^ enfans feu ^ Alexandre HOCEPIED et daultre audit grand jardin

(19) Item 18 c 5 v de terre a labeur aboutant vers Escoche aux fossez dudit lieu d'aultre a lheritaige desdits hoirs Alexandre HOCEPIED et daultre sens aux heritages suivant declarez

(20) Item 14 c 3 v de terre a labeur qui se prendent en 18 c 3 v dont les 4 c sont tenues de la Srie de Wittehault tenans ausdit 18 c 5 v comprenant la demie piedsente estant entre deux quy vat audit lieu et daultre au pret et pasture dessus declarez

f°7r° (21) Item 21 c 12 v et demie de terre a labeur haboutant et comprenant le demy chemin des Gavelens menant a la cense d'Arras, vers Escoche des Delles DEPATY et de deux sens aux terres des vefve et hoirs Nicolas DEBOULOGNE

(22) Item 22 c 18 v 3/4 de terre a labeur haboutant et comprenant du lez d Escoche audit chemin, d'aultre a l'heritaige Jean DELESSAFRE, daultre audit jardin devant ledit lieu et ladite dreve comprenant la moitie dicelluy

(23) Item 19 c 12 v et demie de terre a labeur la piedsente passant du long allant du chemin des Gavelens vers Wambrechies y comprenant aussy ladite demie dreve d aultre audit chemin des Gavelens y compris aussy le demy d iceluy et daultre sens audit grand jardin

f°7v° (24) Item 6 c 15 v aussy labeur tenant a la terre des hoirs Guillaume HOCEPIED et d aultre au grand chemin menant du Quesnoy a Lille

Rendant lesdites parties par ensemble au nombre de 8 bonniers 8 c 23 v quy doibvent par an audit terme : 16 rasieres 1 havot 2 quarels et 2/3 de quarel (de bled), 1 rasieres 2 quarel 1/2 davoine, en argent (rayé : 2 xx) 6 d ob et 4 capons 1/2 1/6 et 24°

f°8r° (25) Louis GHESQUIERE par achat au mois de mars an 1622 des effans feu Antoine DUCASTEL pour 7 c 18 v 3/4 de terre a labeur aboutant de deux sens aux terres desdites Delle DEPATY vers bize a lheritaige des Soeurs DUVOSQUEL et vers Franche au grand chemin menant de Lille a Quesnoy doit chacun an audit terme 1 rasiere de froment, les 2/3 de 5 parts de 6 de 1 karel davoine (ultérieurement : rasiere) en argent 1 d ob (Ajout en marge : A Jean Baptiste WEUGHE par achat sur Jacques NOULLET)

(26) Jean DEBOUMON (Jean DE BEAUMONT) pour 3 c de labeur tenans de trois sens aux terres desdits du surnom DUVOSQUEL et au pret suivant declarez ladite partie par icellui DEBOUMON acquise le 15 de juillet 1620 de Jacques DUCASTEL (Ajout en marge : A Madelle WILLEMAIN)

f°8v° (27) Ledit par achat comme dessus pour 2 c ou environ de pret haboutant ausdit DUBOSQUEL a la riviere de la Deulle et ausdits 3 c de labeur doibvent chacun an ledits 3 c et 2 c audit terme 2 havots 2 karels de bled, 1/3 de 5 parts de 6 de 1 karel davoine (ultérieurement : rasiere) et 1 d (Ajout en marge : A ladite Delle)

f°9r° (28) Jean HOCEPIED fils de feu Guillaume par succession pour 5 c 2 v de terre a labeur tenans de bize au chemin menant de Lille au Quesnoy du lez de soleil de 10 heures du midy au jardin des enfans feu Alexandre HOCEPIED et de deux sens aux terres de Gilles LEBOUQC doit chacun an audit terme 2 havot 1 quarel et le 1/6 dun karel de bled, 2 havots davoine, demy chapon

(Ajout en marge : Ceste partie at este vendue le 30 de may 1623 a Jacques et Germain DUMONT)

(Ajout en marge : A ladite Delle WILLEMAIN)

(29) Ledit Jean HOCEPIED pour 10 c 1 v et 1/2 d heritaige parcidevant en deulx parties les 5 c 1 v et demie venant par acqueste de Jean LEPLAT haboutant la masse vers le soleil de deux heures du midy a lheritaige de Michel LEPIPRE, vers Escoche a lheritaige desdits du surnom HOCEPIED tenus de Wittehault, de bize a lheritaige de Jacques BENTIN quil a acquis de son pere et vers soleil levant a la becque de Lannoy doivent chacun an audit terme 4 havots 3 quarels et 1/4 de quarel davoine et en argent 6 d

(Ajout en marge : Au Sr COSTA)

f°9v° (30) Jacques BENTIN par achapt de Charles BENTIN son père pour 7 quartrons de pret haboutant de bize a la riviere de la Deulle, du lez de Franche aux du surnom DU BOSQUEL, vers escoche a Jean DEBOUMON par achat et vers soleil levant a 5 quartrons de pret audit BENTIN tenus de Wittehault doit chacun an audit terme 2 quarels et demy de bled

(Ajout en marge : Audit Sr COSTA)

f°10r° (31) Charles MANESSIER pour 24 c de terre a labeur en deulx pieches chascune de 12 c tenans lune de midy a lheritaige de Jacques BENTIN, vers soleil couchant aux 12 c suivant declarez, de bize a lheritaige de Simon CAMBIER a cause de Catherine LEPIPRE sa femme et vers soleil levant a lheritaige de Galien POISSONNIER et les aultres 12 c tenans vers soleil levant a lheritaige de Jean DEBOUMON par luy acquis, du lez soleil couchant a aultre heritaige dudit Charles et vers bize a lheritaige Gilles LEBOUQC doit chacun an audit terme 2 raziere d avoine et en argent 2 s

(32) Simon CAMBIER a cause de Catherine LEPIPRE sa femme fille de feu Michel et Jeanne DESCOURS pour 15 c de terre venant parcidevant de Adrien HENNIART tenant de bize a 10 c 1 v 1/2 appartenant a Jean HOCEPIED, de soleil levant a lheritaige des surnoms LEBOUQC, de Franche et Escoche a lheritaige Charles MANESSIER doit chacun an audit terme 1 raziere 1 karel davoine et en argent 10 d

(Ajout en marge : A ladite Delle WILLEMAIN)

f°10v° (33) Gilles DESREUMAUX pour 2 c de pret seant en la paroisse de Wambrechies haboutant de bize a la riviere de la Deulle de midy aux terres que tiennent les vefve et hoirs Jacques BRAINE, daultre a lheritaige des hoirs Noël HAZE, et de Jean DUBOIS par achat et vers Escoche encoires a lheritaige desdits du surnom HAZE doit chacun an audit terme demy chapon

(Ajout en marge : A Jacques BROUTIN)

f°11r° (34) Jean DUBOIS fils de feu Denis par achat des hoirs Jean DEFLANDRES le 14 de juillet 1621 pour 2 c de pret seant audit Wambrechies haboutant en partie a ladite riviere / daultre au pret Gilles DESREUMAUX et de plusieurs sens a lheritaige des surnom HAZE doit chacun an audit terme demy chapon

(Ajout en marge : A Jeanne DUBOIS veuve de Guillaume PREVOST)

(35) Marie SUWIN (Marie SUIN) vefve de Nicolas DEBOULOGNE pour la moitie Hughes et Nicolas DEBOULLONGNE, Gilles BONNART (?) a cause de Marie DEBOULLONGNE sa femme, et Marguerite DEBOULLONGNE pour laultre moitie dun lieu manoir contenant 8 c dheritaige tenant au chemin menant de la cense des Gavelens vers la cense d Aras, daultre a lheritaige Henri PROUVOST / vers Escoche aux terres desdites Delle DEPATY et de bize a l heritaige Gilles LEBOUQC doit par an audit terme 2 havots 3 quarels demy et quart de quarel de froment, demy quarel davoine 1 quart de capon et en argent 11 s 2 d

(Ajout en marge : Audit Josse DESBOUVERIES)

f°11v° (36) Lesdits vefve et effans pour un aultre lieu manoir contenant parmy 3 c de jardin 17 c 3 q d heritaiges tenant la masse du lez de bize au grand chemin qui maisne du Quesnoy a Lille, du lez de soleil de midy audit chemin des Gavelens, de Franche a lheritaige dudit Gilles LEBOUCCQ et vers Escoche a lheritaige desdits du surnom DUBOSQUEL doibt chacun an audit terme, 2 rasieres 1 quarel et demy et quart de quarel de froment, 2 quarel et 1/3 de quarel avoine 1 capon et 2/3 et 2 s 9 d  
(Ajout en marge : Audit Josse DESBOUVERIES)

f°12r° (37) Lesdits vefve et effans encoires pour 6 c 1/2 de terre a labeur tenans vers bize audit grand chemin, du soleil de 10 heures et vers Franche a lheritaige de Gilles LEBOUCCQ et vers Escoche audit chemin des Gavelens doibvent par an audit terme 3 havots demy karel de bled, 3 quarel d avoine et en argent 1 d ob  
(Ajout en marge : Audit Josse DESBOUVERIES)

f°12v° (38) Adrien (blanco) GILLEMAN auditeur pour 8 c de pret haboutant de bize a la riviere de la Deulle du lez soleil levant a lheritaige Wallerand LEBLANCQ vers Franche a lheritaige Franchois VIENNE et ses consors et vers Escoche a lheritaige dudit GILLEMAN doibt chacun an audit terme 1 havot de froment, 2 havots et les 2 parts dun quarel d avoine et en argent 7 s  
(Ajout en marge : A Adrien Joseph GUILLEMAN)

f°13r° Ce present brief selon laffirmation et ^ en faict par les rentiers de la dite Srie ^ et l acceptation du brief precedent se continue tant en grandeur des rentes que de lextendues des heritaiges conformement audit precedent brief renouvez au mois de janvier 1604 par devant moi notaire sousigne et temoings y denomez / et celuy presente les 26 et 27 d aoust 1622

(Signé DELETOMBE)

-----

### **Archives Nationales (A.N.) - Chartrier de Castries - 306AP 1555**

Ce document A.N. 306AP 1555 est un chasserel.

C'est un document original faisant référence aux articles du terrier A.N. 306AP 1553 de 1622 et couvrant la période 1624-1649

### **Cacheraux de Gavelens de lan 1624 iusque 1649**

Cacheraux contenant les rentes seigneuriales du fief des Gavelens 1626

f°1r° Cachereel des rentes Sriaes du fief des Gavelens a Verlinghem et aux environs appartenant a Delle Marguerite DEPATY

(1) (Ajout au dessus : Au brief article 1 / 2 / 3)

Noël DUQUESNOY dem a Quesnoy a cause de Isabeau DELESAFFRE sa femme et Marie DELESAFFRE soeur de ladite Isabeau, filles de Jean doibvent pour 1 bonnier et 3 q dheritaige a eulx assigne par le partage passe pardevant Germain DESTOMBE le 24 de juillet 1620. A la St Martin dhiver 38 s 9 d

Et pour un lieu manoir contenant 19 c dont les 16 c sont tenus de ladite Srie et autres 10 c dheritages 62 s 4 d

Et pour 8 c dheritages tenans ausdits 10 c : 2 havots 3 quarel 1/2 et les 5 parts de 6 de un quarel de bled, 1 quarel demy davoine, 2 chapons 1 d ob en argent

1624 : 13 £ 15 s 2 d, 1625 : 16 £ 15 s 6 d Receu de Dominique DELANNOY. 1626

f°1v° 1627-1640 Receu de Dominique DELANNOY

f°2r° 1641-1649

Feuille ajoutée : Jean DEFRETIN, Adrien LEMAHEU hoste à le Cappellette, la vefve Dominicq DELANNOY, Jean LEROY rentiers de Gavelens ont promis sans faulte de venir dhuy en ung mois paye ce quils doibvent respectivem~ fait le 15 juin 1650

(verso) Partie d'une phrase, car le papier a été coupé.

f°3r° (2) (Ajout au dessus : Au brief article 4 / 5)

Jacques BENTIN demeurant a Pérenchies a cause de Jeanne DELESAFFRE soeur d Isabeau et Marie cy dessus f°1 doibt a la St Martin dhiver pour 11 c dheritaige 2 s et pour 8 c dheritaige doit 17 s 3 d ob

1624-1635. 1636 : 19 s 3 d ob : De Louis BENTIN son fils 19 s 3 d. 1637-1642

f°3r° 1642-1649

(Ajout au dessous : Ces 11 c et 8 c dheritaiges mentionnez a laultre lez ont este vendus le 19 d avril 1650 par Jeanne DELESAFFRE vefve de Jacques BENTIN a Jean DUQUESNOY fils de Noël laboureur dmt a Quesnoy sur la Deulle pour le prix de deux mille livres parisis et fut receu ledit jour par Madame DE SEUR Dame proprietaire de la terre et Srie de Gavelens deux cent livres parisis pour son plein droit Srial , loeuvre de Loy faicte par Luc MOUCQUE bailly dicelle Srie presens hommes de fief en nombre competent)

f°5r° (3) (Ajout au dessus : Au brief article 6)

Wallerand DELEFORTRIE fils de feu Jean doibt pour 5 c 1 q et 1 v dheritaige amasse de maison manable ou il demeure a la St Martin dhiver 12 d

1624-1649

(Ajout en marge : Martine DELEFORTRIE a (rayé : acheté) vendu audit Wallerand son oncle 1/12 de cette partie)

(Ajout en marge : Est du le relief par le trespas dudit Wallerand DELEFORTRIE advenu le (blanco) 1645)

f°7r° (4) (Ajout au dessus : Au brief article 7)

(Ajout en marge : Jean LEROY dmt a Verlinghem occupe le lieu et desrentes)

Pierre OUVRY ^dmt a Vrelinghehem ^ heritier de feu Christophe DURIBREUCQ pour un lieu manoir contenant 8 c dheritaige doibt a la St Martin d hiver 2 havots 3 karel demy et les 3 quarts dun karel de froment demy karel davoine 1 quart de chapon et en argent 11 s 2 d

(Ajout en marge : Ledit Pierre OUVRY est mort au jour de Paques comuniaux 1634 et a delaisse Sebastien, Jacques et Jean OUVRY ses fils et heritiers)

(Note : au jour de Paques comuniaux = jour même de pâque)

1624-1630

f°7v° 1631-1734 Receu de Pierre OUVRY. 1635-1636 Receu de la veuve Pierre OUVRY. 1637 Receu. 1638 Receu des hoirs de Pierre OUVRY. 1639-1642. 1643 Receu de la veuve Jean LEROY

(Ajout en marge : Receu le relief des hoirs de Pierre OUVRY 1635)

(Ajout en marge : Receu de Marguerite OUVRY avenu en lan 1636)

(Ajout en marge : Receu le relief de Jean OUVRY avenu en lan 1640)

(Ajout en marge : Receu le droit Srial deu pour la donation de 1/6 desdits heritages donne par Jeanne OUVRY a Sébastien OUVRY les enfans feu Jean OUVRY les enffans feu Jacques OUVRY et les enffans feu Marguerite OUVRY apprecie a 400 £ portant ledit droit droit 1/4 modere 30 £ parisis)

(Ajout en marge : Receu le relief des enfans de Pierre OUVRY le 12 de janvier 1645)

f°8r° 1644-1649

(Ajout en marge : L'annee 47 receu sans preiudice aux reliefs deus par les trespas de divers heritiers des heritages mentionnes au texte)

f°9r° (5) (Ajout au dessus : Au brief article 9)

(Ajout en marge : Ledit Jean DELESAFFRE at achete en lan 1621 1/6 de terre a labeur venant de sa seur dont je nai receu le droit seigneurial portant le 1/6 5 florins le 2 de juillet 1621)

Jean DELESAFFRE dicti Tisserant ^ de Verlinghehem ^ fils de feu Jean pour 2/6 et les aultres 4 enffans dudit feu Jean pour le surplus de 8 c de terre a labeur gisant a Vrelinghehem occupe par ledit Jean doibvent a la St Martin d hiver 3 s 3 d

1624-1645

(Ajout en marge : Receu le relief de Pierre BREINE (BRIMIE?) en novembre 1636)  
(Ajout en marge : Receu de Jean DELESAFFRE pour le 1/6 que sa soeur luy a laisse pour le droit Srial la somme de 4 florins et ma paye en lan 1643)  
1646-1649

f°11r° (6) (Ajout au dessus : Au brief article 8)  
(Ajout en marge : Jean LUTIN occupeur et desrente)  
Les vefve et hoirs Henri PROUVOST ladite vefve demourant a la Petite Vacquerie lez Lille paroisse de St Andrieu  
doivent pour un lieu manoir contenant 8 c dheritaige a la St Martin dhiver 2 havots 3 karels et 3 quarts de karel de bled, demy karel davoine 1 quart de chapon et en argent 11 s 2 d  
(Ajout en marge : a Pierre BECQUART par achapt des heritiers de la veuve dudit PROUVOST)  
(Ajout en marge : receu de Pierre BACQUART le 1 juin 1625 (1625 ou 1629) le droit seigneurial la somme 95 £)  
1624. 1625 : 10 £ 9 s 5 d : receu de Jean LUTIN la somme de 10 £ 9 s 5 d  
(Ajout en marge : Receu le relief des hoirs Henri PREVOST la somme de 10 £ 9 sols 5 deniers pour le demy relief)  
1626 : 10 £ 9 s 6 d 3 pty. 1627.  
(Ajout en marge : receu le relief 9 £ et 2 gros 3 deniers de Pierre BECQUART)  
1628-1630  
1631-1649

f°13r° (7) (Ajout au dessus : Au brief article 10)  
Jacques DELESAFFRE fils de feu Jean ^ de Vrelinghehem ^ et frere de Isabeau et Marie mentionnes dessus art 1 folio 1 pour 20 c dheritage les 7 c a luy appartenant par le partage mentionne audit folio 1 et les 13 c par achat de Galien COISNE et Isabeau DELESAFFRE sa femme doibt a la St Martin dhiver 1 chapon et le 1/4 dun en argent 2 s  
1624-1642  
(Ajout en marge : A Pierre DELESAFFRE fils de feu Pierre marchand et laboureur dmt a Vrelinghehem par achat de Jacques et Wallerand DELESAFFRE le 28 de may 1633 pour 7 c ou environ)  
(Ajout en marge : Le 10 may 1639 ledit Pierre DELESAFFRE dict navoir achete lesdits 7 c mais bien les 6 c 17 v mentionnes au feuillet 17 apres mentiones et que sil at paye les 7 s 1 d ob cy dessus quil at este mal paye)  
(Ajout en marge : receu le relief du trespas de Jacques DELESAFFRE advenu en lan 1639)  
1643-1649

f°15r° (8) (Ajout au dessus : Au brief article 11 – 12)  
(Ajout en marge : (Grisole) Chrysole DELESAFFRE occupeur et desrente)  
Guillaume BOUCHERY demourant a Frelinghien a cause de Chrétienne LEBLANCQ sa femme layant heritee de Jeanne DELESAFFRE sa mere quy fut femme de Wallerand LEBLANCQ pour 6 c de terre a labeur doibt a la St Martin dhiver 13 s 7 d 3 partye demy et pour 5 c 3 v et 1/8 dune verge de jardin prins en plus grande portion de jardin par luy achetes de Péronne HOCEPIED vefve de Isembart LAMERAND doibt audit terme 2 s 3 d 3 party  
1624-1643  
Receu de (Grisole) Chrysole DELESAFFRE  
1644-1649

f°17r° (9) (Ajout au dessus : Au brief article 13)  
(Ajout en marge : Ledit Wallerand demeure a Vrelinghehem a la cense de le Tramerie quil occupe et desrente lesdites terres)  
Wallerand DELESAFFRE fils de feu Jean dit Tramerie pour 4 c prins en ung jardin de 6 c 17 v a prendre du lez de flandre doibt audit terme de St Martin dhiver 22 d et pour les restans 2 c 17 v qui sont assignees a Jacques DELESAFFRE doibt audit terme 13 d  
1624-1642

(Ajout en marge : Pierre DELESAFFRE demt audit Vrelinghehem at achete de Jacques et Wallerand DELESAFFRE les 6 c 17 v repris en ce feuillet des le 28 may 1633 ainsy que se voit par escript signé de Jacques DESMARESCAUX)

(Ajout en marge : Wallerand DELESAFFRE demeurant a la cense de la Tramerie at achete des enfans de feu Jacques DELESAFFRE 6 c de terre a labeur le 28 de may 1641 receu le droibt seigneuriale 43 florins)

(Ajout en marge : Receu le relief de Pierre DELESAFFRE avenu en lan 1642 portant 2 gros 11 d)

(Ajout en marge : Receu de Wallerand DELESAFFRE le droibt seigneuriale des terres quil at achete de Jacques DELESAFFRE son frere avenu en lan 1643 portant ledit droibt la somme de 250 £)

1643-1649

f°19r° (10) (Ajout au dessus : Au brief article 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 et 24)

(Ajout en marge : Jeans DESREUMAUX occupeur)

Gilles LEBOUCC marchand a Lille par achat de Jacques DUCASTEL en may 1612 pour 8 bonniers 8 c 24 v et demy en diverses parties dont lune est le manoir dit le Petit Villers icelles partie sont specifiees particulièrement au brief renouvelle en lan 1622 doibt a la St Martin dhiver 16 rasieres 1 havot 2 quarels et 2 /3 de quarel de bled, 1 rasiere 2 quarel demy davoine en argent 6 d ob, 4 chappons demy 6° et 24 °

1624- 1638

(Ajout en marge : Receu de la vefve Gilles LEBOUCC le demy relief la somme 105 £ 12 s 10 d en lan 1635)

Feuille ajoutée : (sans date) Receu de la femme de Monsieur DELANNOY 300 £ a tant moins de ce quil me doivent de rente seigneuriale de Gavelens On luy en donne une quittance a tant moins

1639-1649

(Ajout en marge : Madame DESCHAULDIS a receu de ladite annee 1645 tant des mains de la proprietaire que dudit Jacques ROUSSEAU ...)

f°21r° (11) (Ajout au dessus : Au brief article 25)

(Ajout en marge : Ledit Louis occupe les terres)

Louis GUESQUIERE demeurant a Vrelinghehem par achat en mars an 1622 des enfans de feu Antoine DUCASTEL pour 7 c 18 v 3/4 de terre a labeur doibt a la St Martin dhiver 1 rasiere de froment, les 2/3 de 5 parts de 6 de 1 rasiere davoine en argent 1 d ob

1624-1638

1639 Receu de la femme Louis GUESQUIERE

1640 Receu de Louis GUESQUIERE

1641 Receu de Dominique GUESQUIERE

1642-1644

1645 Receu de Dominique GUESQUIERE

1646 (Ajout en marge : sans porter prejudice au relief deu par le trespas de Jeanne ROUSEE femme de Louis GUESQUIER)

1647 (Ajout en marge : sans porter prejudice comme dessus)

1648-1649

f°23r° (12) (Ajout au dessus : Au brief article 26 – 27)

(Ajout en marge : Gallien POISSONNIER dmt a Vrelinghehem occupeur et desrente)

Jean DE BEAUMONT caudreleur dmt a Lille pour 3 c acquis en juillet 1621 (sic) de Jacques DUCASTEL et pour 2 c ou environ de pret acquis comme dessus doibt a la St Martin dhiver 2 havots 2 karels de bled, 1/3 de 5 parts de 6 de 1 rasiere davoine item 1 d

1624-1630

(Ajout en marge : Receu le relief de (la femme de) Jean DE BEAUMONT acquis par son trespas la somme de 9 £ 12 s)

(Ajout en marge : Receu le relief de la femme de Jean DE BEAUMONT acquis par son trespas la somme de 7 £ 9 gros pour le demy relief avenu en lan 1639)

(Ajout en marge : A Delle (blanco) DE BEAUMONT vefve de (blanco) WILLEMIN vivant marchand dmt a Lille fille et heritiere dudit feu Jean par partage). 1631-1649



f°25r° (13) (Ajout au dessus : Au brief article 28)

(Ajout en marge : (rayé) occupe)

Germain DUMONT et Jacques HOCHÉPIED (sic) demourans vers Calais par achat de feu Jean HOCHÉPIED pour 5 c 2 v doibvent audit terme de St Martin d'hiver 2 havots 1 quarel et le 1/6 d'un karel de bled, 2 havots d'avoine, demy chapon

(Ajout en marge : ledit Germain est mort)

1624-1643

(Ajout en marge : receu le relief de Jacques DUMONT le 8 de may 1641 la somme de 8 £ 2 gros)

1644-1649

f°27r° (14) (Ajout au dessus : Au brief article 29)

(Ajout en marge : Gallien POISSONNIER occupeur)

Les enfans de feu Jean HOCHÉPIED dmt vers Calais pour 10 c 1 v et demy d'heritage en 2 parties doibvent a la St Martin d'hiver 4 havots 3 quarels et 1/4 de quarel d'avoine et en argent 6 d

1624-1649

f°29r° (15) (Ajout au dessus : Au brief article 30)

(Ajout au dessus : Jacques BENTIN fils de Jacques BENTIN fils de Charles demt a Pérenchies pour 7 quartrons de prêt doibt a la St Martin d'hiver 2 quarels et demy de bled)

(Ajout en marge : Gilles LUTIN occupeur)

(Ajout en marge : Louis DUFLOCQ occupe et desrente)

1624-1638

(Ajout en marge : receu le mitant de sa xxxcation s de pret pour le ... est 3 florins ou bien pour le carite transporte lun a lautre)

1639-1649

(Ajout en marge : Receu de Louis DUFLOCQ payant pour les hoirs dudit Jacques ... eschus a la St Martin 1642)

(Ajout en marge : Receu le relief de Jacques BENTIN avenu en lan 1639 et pour le demi relief la somme de 33 gros pour 7 quartrons de prêt)

f°31r° (16) (Ajout au dessus : Au brief article 31)

(Ajout au dessus : Gallien et Gilles POISSONNIER occupeur et desrentent)

Charles MENSIER marchand a Lille sur le marchie a potries au miroie pour 24 c de terre a labour en deulx pieches

doibt a la St Martin d'hiver 2 raziere d'avoine et en argent 2 s

1624-1629

1630 : Receu de Gallien et Gilles POISSONNIER ...

(Ajout en marge : les dits 24 c de terre ont este vendus par ledit MANESIER a Gilles LÉBOUCK marchand demt en ceste ville lequel at este adherite le 10 de mars 1631 apres avoir este apprechie a 4120 éivres parisis : receu le droit seigneurial)

1631-1642

(Ajout en marge : Receu de la vefve de Gilles LÉBOUCQ demy relief en lan 1635)

(Ajout en marge : Gallien POISSONNIER a despouille le mittant de lannee ou moisson 1639 et laultre mittant par la veufve Vaast DESREUMAUX et ainsi en doibvent chacun la moitie)

1643-1649

f°33r° (17) (Ajout au dessus : Au brief article 32)

(Ajout au dessus : Gilles POISSONNIER occupe)

Simon CAMBIER marchand a Lille a cause de Delle Catherine LEPIPRE sa femme fille de feu Michel et Delle Jeanne DESCOURS pour 15 c de terre venant de Adrien HENNIART doibt a la St Martin d'hiver 1 raziere 1 karel d'avoine et en argent 10 d

1624-1649

(Ajout en marge de 1646 : (Grisole) Chrysole POISSONNIER occupeur fils de Gilles

f°35r° (18) (Ajout au dessus : Au brief article 33)

(Ajout au dessus : Mahieu BRAINE dem a Wambrechies occuper)

Gilles DESREUMAUX expayse frere de Jean DESREMAULX dit le riche a Wambrechies doibt a la St Martin dhiver pour 2 c de prez demy chapon

1624-1647

(Ajout en marge : receu le relief de Gilles DESREUMAUX avenue en aoust 1642 portant 42 s

1648-1650

f°37r° (19) (Ajout au dessus : Au brief article 34)

Jean DUBOIS fils de Denis laboureur a Wambrechies a la cense du Mortier pour 2 c de pret audit Wambrechies acquis en juillet 1621 des hoirs Jean DEFLANDRES doibt a la St Martin dhiver demy chapon

1624-1645

(Ajout en marge : receu des hoirs de Jean DUBOIS pour le demy relief 15 gros le 18 dapvril 1641)

1647-1649

f°39r° (20) (Ajout au dessus : Au brief article 35 / 36 / 37)

(Ajout au dessus : Bauduin HENNART occupeur lequel desrente)

(Marie SUWIN) Marie SUIN vefve de Nicolas DEBOULOGNE, Hugues et Nicolas DEBOULONGNE, Marie DEBOULONGNE femme de Gilles BONNART, et Marguerite DEBOULONGNE leurs enfants pour un lieu manoir dont ladite vefve a la moitie et lesdits enffans lautre ledit lieu contenant 8 c dheritage a la St Martin dhiver 2 havots 3 quarels demy et quart de quarel de froment, demy quarel davoine, 1 quart de chappon et en argent 11 s 2 d

Lesdits vefve et enffans pour un aultre lieu manoir contenant parmy 3 c de jardin 17 c 3 q d heritaiges doibvent audit terme 2 rasieres 1 quarel et demy et quart de quarel de froment, 2 quarel et 1/3 de quarel avoine, 1 capon et 2/3 en argent 2 s 9 d

Lesdits vefve et enffans pour 6 c 1/2 de terre a labeur doibvent audit terme 3 havots demy karel de bled, 3 quarel d avoine en argent 1 d ob

1624-1626

(Ajout en marge : la totalite de ces 3 parties d heritage appartient a Nicolas DEBOULOGNE comme se voit par la note cy apres trouve des reliefs par luy payez)

1627-1637

(Ajout en marge : le 22 de juillet 1643 ledit Nicolas DEBOULOIGNE at paye pour le plein relief de la moitie desdits heritages succesez a luy et Marie sa soeur par le trespas de Marie SUWIN leur mere advenu environ le Noël 1628.

Ledit jour ledit Nicolas DEBOULOIGNE at paye pour le plein relief de la moitie des susdits heritages a luy succedes par le trespas de ladite Marie sa soeur advenu le 7 de juillet 1643)

1638-1649

f°41r° (21) (Ajout au dessus : Au brief article 38)

(Ajout au dessus : Ledit GILLEMAN desrente)

Adrien GILLEMAN auditeur de la Chambre des Compte a Lille pour 8 c doibt a la St Martin dhiver 1 havot de froment, 2 havots et les 2 parts dun quarel d avoine et en argent 7 s

1624-1630

(Ajout en marge : receu de Monsieur GILLEMAN en lan 1635 le relief)

1631-1649

-----

## Archives Nationales (A.N.) - Chartrier de Castries - 306AP 1556

Ce document A.N. 306AP 1556 est un chasserel.

C'est un document original pour tous les articles, couvrant la période 1667-1687. Au folio 20r° : jusqu'à l'année 1706

### Gavelens – Chasserel commençant 1667 finissant 1687

f°1r° (Ajout au dessus : Les rentes Srialles deues a ladite Srie se payent quant au bled a la priserie de la Srie de Gamechines appartenant presentement au Sr de Houchy, et quand a lavoine et chapons a la priserie du Roy de son espierre de Lille, et se fait ladite priserie de Gamechines par les bailly et juges rentiers de ladite Srie le mercredy devant et le mercredy apres le jour de St martin d hiverle 11 de 9bre. Le siege de rente se tient en la taverne nommez la chapelette sur la piedsentee d Ypres)

CACHEREL des rentes Srialles du fief des Gavelens a Vrelinghehem et aux environs appartenant a Messire François OBERT chevalier Sr du Broeucq du Bois et mari et baille de Dame Marie DU SEAR icelle soeur et heritiere universel de feu Messire Jean François DE SEAR en son vivant chevalier St d Attiches et dudit fief des Gavelens

(Ajout en marge : Henri DUBOSQUEL sergente de ladite Srie et at pour gaige le jour du siege 20 s et 2 s pour publication)

f°2r° (1) (Ajout au dessus : A Jean DUQUESNOY a scavoir a quelque tiltre)

(Ajout en marge : Noël DELANNOY occupe et desrente)

Les enffants Noël DUQUESNOY a cause de feue Isabeau DELESAFFRE femme ausdit DUQUESNOY pour 1 bonnier 3 qartrons dheritage chargez chacun aun au terme de St Martin d hiver de 38 s 9 d

(Ajout : C folio 1)

Lesdits pour ung lieu manoir contenant 19 c dont les 16 c sont tenus de ladite Srie et aultres 10 c dheritages doibvent chacun an audit terme 62 s 4 d

et pour 8 c dheritages tenans ausdits 10 c chargez chacun audit terme de 2 havots 3 quarel 1/2 et les 5 parts de 6 dun quarel de bled 1 quarel demy davoine 2 chapons 1 d ob en argent

1667-1687

(Ajout en marge : (Au dessus : Françoise) Marie LESAFFRE en avoit la moitie de ces heritages elle est terminee a marier environ la St Remy 1666 partant est du plain relief de sadite moitie portant 13 £ 7 s 9 d)

(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°1v n°1 et n°2)

(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°2r n°3)

Feuille ajoutée : (recto) Le 7 mars 1669 jay reconnue que les heritiers Marie LESAFFRE ont fait cession de sa moictie de ces heritages f° 2 des Gavelens a recouvrir le contrat quil at este passe au Vrelinghehem le 4 mars 1669 au prouffict de Jean DUQUESNOY fils de feu Noël. (signé) Le greffier de Quesnoy Gavelens

Passe. Françoise estant soeur a marier et ab intestat

(Verso) (moitié gauche d'un texte) ... Srie de Barghes

f°3r° (2) (Ajout en marge : Noël DELANNOY occupe)

(Ajout en marge : Ledit Jean DUQUESNOY est termine en octobre 1692)

Jean DUQUESNOY fils de Noël par ratraict quil en at fait de Jacques WALLERAVE en lan 1658 pour onze cens (11 c) d heritage venant dudit Noël son père chargez chacun an au terme de St Martin dhiver de 2 s parisis et pour 8 c d heritage aussy charge chacun an audit terme de 17 s 3 d ob

(Ajout : C folio 2)

1667-1687

(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°2v n°4)

(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°3r n°5)

f°4r° (3) (Ajout en marge - voir photo 200 : Marie CAPPON est sa vefve et occupe demt sur Quesnoy)  
Les enffans et heritiers de feu Wallerand DELEFORTRIE tels que Simon, Wallerand, Antoinette et Marie Catherine DELEFORTRIE pour 5 c 1 q et 1 v d heritaige amasé de maison manable chargez chacun an au terme de St Martin de 1 s

(Ajout : C folio 3)

1666 1667-1687

(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°3r n°6)

f°5r° (4) (Ajout en marge - voir photo 202 : Adrien OUVRY occupe et desrente / Guillaume SIX occupe / Pierre VAILLANT 1677 / Jean Baptiste DELANNOY 1682)

Adrien GHEMART graissier a Quesnoy par achapt des hoirs de Pierre OUVRY en lan 1661 pour un lieu manoir contenant 8 c dheritaige chargez chacun an au terme de St Martin d hiver de 2 havots 3 quarels demy et les 3 quarts dun quarel de froment demy quarel davoine 1 quart de chapon et en argent 11 s 2 d

(Ajout : C folio 4)

1667-1687

(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°3v n°7)

f°6r° (5) (Ajout en marge : Adrien OUVRY occupe et desrente)

George Marie et Barbe DILLIES par achapt quen ont fait Antoine et Jean DILLIES leurs oncles et tutteurs en lan 1661 de Jean LESAFFRE fils de feu Jean et ses consors pour 8 c de terre terre gisant a Vrelinghem chargez chacun an au terme de St Martin d hiver de 3 s 3 d partie

(Ajout : C folio 5)

1665-1687

(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°4r n°9)

f°7r° (6) (Ajout au dessus : Ledit DEFRETIN termine le 4 d avrtil 1673 partant est deu plain relief)

(Ajout en marge : Sa vefve sappelle Marie HEMART il at delaisse Nicolas Marie femme a Gérard LUTHIN Adrienne et Jean DEFRETIN Jacques DELEFORTRIE a cause de Chrestienne FRETIN)

(Ajout en marge : Ledit occupe)

(Ajout en marge : le 19 de Xbre 57 Albert DEBOULOGNE at este adherite de 2/7 vendue par les denommez cy dessus le marche portait 4 (???) £ parisis jay receu pour le plein droit seigneurial)

(Ajout en marge : porte au compte 58 folio 6)

(Ajout en marge : Gilles ROMAN occupe et desrente 1682)

Jean DEFRETIN pour 2/7 de 8 c de labour cy devant lieu manoir l'ung par achapt des curateurs comis aux biens par le trespas de Gilles BECQUART en lan 1662 et laultre 1/7 en lan 1664 de Nicolas LANGLAERT, Charles HAMELAIN Roland et Jeanne CAPPON charges chacun an au terme de St Martin dhiver lesdits 8 c de 2 havots 3 quarels (Ajout : et demy) et les 3 quarts dun quarel de bled demy quarel davoine 1 quart de chapon et en argent 11 s 2 d

(Ajout : C fol 6)

1667-1687

(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°3v n°7)

(Voir A.N. 306AP 1555 1624-1644 : f°11r n°6)

(Note : Jeanne BECQUART a épousé Henri CAPPON, voir Archives de Linselles FF 27-062)

f°7v° (7) (Ajout au dessus : Ledit EMPIS se desherita desdits 2/7 au prouffict d Albert DEBOULOGNE acheteur le prix du marche porte 330 £ et ai receu pour le droit srial fait le 26 oust 1679 porte a mon compte folio 7 verso)

(Ajout en marge : Ledit FRETIN occupe)

Pierre EMPIS a cause de Marguerite BECQUART sa femme pour 2 aultres 7° en 8 c prins allencontre de Jean DEFRETIN et aultres chargez chacun an audit terme de Voiez laultre lez pour la charge

(Ajout : C fol 6)

1667-1687

*(Erreur dans l'acte : Pierre EMPIS est fils de Jacques EMPIS et de Marguerite BECQUART. Voir COMINES FF 74 f° 10 du 12/02/1651 Le 12 Février 1651 Jacques PARET fils de feu Jacques et Jean LOUAGE fils de feu Jean, laboureurs à Comines tuteurs de Pierre EMPIS enfants mineur d'an de Jacques et de Marguerite BECQUART ses feux père et mère)*

*(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°3v n°7)*

*(Voir A.N. 306AP 1555 1624-1644 : f°11r n°6)*

f°8r° (8) (Ajout au dessus : Ladite Isabeau a vendu son 14° audit DEBOULOGNE pour 90 £ et ay receu le 9 8bre 1679 jour de ladheritance jai 9 £ porte a mon compte folio 8)

(Ajout en marge : Ledit FRETIN occupe)

Isabeau et Marie Jeanne BECQUART filles de feu Pierre, Michelle et Isabeau DELEVAL filles de feu Pierre et de Michelle BECQUART leur mère (barré : Roland, Nicolas, Marie, Michelle, Martine et Jeanne CAPPON enffan de feue Jeanne et de Rolland CAPPON)

(Ajout : et les enffans de Jacques PARRE et Maximilienne BECQUART leur mère)

(Ajout en marge : lesdits enffans ont renoncé aux biens Il y at une brasseresse de Menin nomme la vefve Salomon DELEVOYE)

pour 3 aultres 1/7 desdits 8 c a prendre allencontre des devans nommez chargez chacun an audit terme de (Voiez le folio 7 pour la charge)

(Ajout : C fol 6)

1667-1683

*(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°3v n°7)*

*(Voir A.N. 306AP 1555 1624-1644 : f°11r n°6)*

*(Note : Jeanne BECQUART a épousé Henri CAPPON, voir Archives de Linselles FF 27-062)*

f°9r° (9) (Ajout en marge : Guillaume LESAFFRE occupe et desrente)

Madeleine DESRAMAULX vefve de Wallerand LESAFFRE par achapt quil en ont fait des hoirs Jacques DELESAFFRE pour 20 c d heritages chargez chacun an au terme de St Martin d hiver de 1 chapon et le 1/4 dun en argent 2 s parisis

(Ajout : C fol 7)

(Ajout en marge : Ladite Madeleine terminée en Apvril 1670 portant est deu plain relief portant 3 £ 9 s receu. Porte au compte 9 folio 5. Elle at delaisse Pierre LESAFFRE debille dentendement et ledit Guillaume LESAFFRE ses fils Ledit heritage luy appartient par partage)

(Ajout en marge : Ledit Guillaume terminé le 15° may 1685 partant est deu plain relief portant 3 £ 14 s receu Jacques LESAFFRE fils de Guillaume occupe et desrente)

1667-1687

*(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°4v n°10)*

f°10r° (10) (Ajout au dessus : Ledit Denis terminé en may 1680 portant esst deu plain relief portant 31 s 11 d Receu. Il at delassé (barré : Antoine) Denys, Antoinette et Marguerite BOUCHERY ses enffans. A Antoine BOUCHERY aladite (?) d Antoinette BOUCHERY sa feme par partage)

(Ajout en marge à droite : porte au compte 4 folio 5 verso)

(Ajout en marge : Robert LESAFFRE occupe)

(Ajout en marge : Audit Denis BOUCHERY seul par partage)

Denis et Robert BOUCHERY, Maximilien GHESQUIERE a cause de sa femme enffans et heritiers de feu Guillaume BOUCHERY pour 6 c de terre a labour chargez chacun an au terme de St Martin d hiver de 13 s 7 d 3 partye demy

*(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°4v n°11)*

Lesdits pour 5 c 3 v et 1/8 d une verge de jardin prins en plus grande portion de jardin chargez chacun an audit terme de 2 s 3 d 3 party

(Ajout : C fol 8) 1667-1687

*(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°5r n°12)*

f°11r° (11) (Ajout en marge : Pierre CORNILLE occupe. A present Philippe BARTEUR)

(Ajout au dessus : A Pierre LESAFFRE seul)

Pierre LESAFFRE et Luc BODIN a cause de Louise LESAFFRE sa femme enffans et heritiers de feu Pierre pour 6 c 17 v en une pieche cy devant en 2 pieche chargez chacun an au terme de St Martin d hiver de 2 s 11 d

(Ajout en marge à droite : fol 6)

(Ajout : C fol 9)

(Ajout en marge : Ledit heritage at este vendu par decret a la Gouvernance de Lille avecq un lieu manoir tenus de la Srie des Masures et de Dessaisines en juin 1670 pour le prix de 1395 £ parisis a Andrieu GHEMART. Depuis ratraict par Lucas BODIN lequel at apprecie le tenement des Gavelens a 495 £ parisis et ai receu pour le plain droict Srial du depositaire icy 49 £ 10 s porte au compte 1° folio 5 verso)

(Ajout en marge : Ledit Lucas termine le 28 avril 1685 portant est deu demi relief portant 0 £ 2 s 11 d receu porté au compte 5 folio 5. Il a delaisse Thomas Theodor Nicolas Pierre Jean Gilles et Jacques BODIN ses enffans)

1667-1687

(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°5v n°13 : 4c + 2c 17v = 6c 17v // 22 d + 13 d = 35 d)

f°12r° (12) (Ajout au dessus : Ladite Catherine nat eu aulcune part desdits heritages lcy pour mémoire)

(Ajout au dessus : voir f 18)

Robert, Pierre, Martin, et Catherine DELANNOY debille dentendement enffans de Dalle LEBOUQC leur mere et heritiers d icelle pour 8 bonniers 8 c 24 v en diverses pieches dont lune est lieu manoir dit le Petit Villers Icelles parties specifiques particulierement au brief renouvele en lan 1622 chargez chacun an au terme de St Martin de

16 rasieres 1 havot 2 quarels et 2/3 de quarel de bled, 1 rasieres 2 quarel 1/2 davoine en argent 6 d ob et 4 capons 1/2 1/6 et 24°

1667-1687

(Ajout en marge : Jacques ROUSSEL occupe. A present Jacques LEPERS 1674)

(Ajout en marge : Ledit Martin terminé en lan 1656 partant est deu relief de son 1/3 portant 97 £ 19 s 2 d. Ledit Robert termine le 1 de mars 1673 partant est deu relief de la moitié portant tant de ceste partie que celles folio 18 116 £ 18 s 2 d et receu. Les 2 sommes de relief cy dessus ont este amende a raison quon avaut prins 1/4 et 1/3 de relief au lieu que 1/3 et 1/2 (...). Porte les 2 reliefs cy dessus a mon compte 3° folio 6)

(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°5v à f°7v et n°14 à n°24)

f°13r° (13) Les enffans et heritiers de feu Adrien LEMAHIEU ^ tels que Allard et Jeanne ^ hoste de la Chapelette

par achapt de Nicolas GHESQUIERE pour 7 c 18 v 3/4 de v de terre a labeur chargez chacun an a la St Martin dhiver de 1 rasiere de froment, les 2/3 de 5 parts de 6 de 1 raziere davoine, en argent 1 d ob

(Ajout : C fol 11)

1667-1687

(Ajout en marge : Jean DELEDICQUE mary de Jeanne LEMAHIEU occupe et desrente la mitan. Autre pour Allard LEMAHIEU 1681)

(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°8r n°25)

f°14r° (14) (Ajout au dessus : Ledit Jean Baptiste termine le 26 de may 1678 partant est deu plain relief tant de ceste partie que de celle folio 15 et 19 portant 36 £ 6 s Receu. Porte au compte 4° folio 6)

(Ajout en marge : Jean FACON (FACQUON) occupe et desrente)

M. Jean Baptiste WILLEMAIN chanoine de la collegiale de St Pierre a Lille pour 3 c d heritage venant par succession de Catherine DE BEAUMONT (DEBOMON) sa mère, et avecq ce 2 c ou environ de prêt chargez chacun an a la St Martin dhiver de 2 havots 2 karels de bled, 1/3 de 5 parts de 6 de 1 raziere davoine et en argent 1 d

1667-1687

(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°8r et f°8v n°26 et n°27)

f°15r° (15) (texte initial : Lesdits St Jean Baptiste WILLEMAIN) (texte corrigé :) Lesdits St Gilles Jean Baptiste et Jeanne WILLEMAIN pour 5 c 2 v d heritages par achapt des enffans et heritiers de Germain DUMONT chargez chacun an au terme de St Martin dhiver de 2 havot 1 quarel et le 1/6 dun karel de bled, 2 havots davoine, demy chapon et 2 d en argent

(Ajout : C fol 13)

(Ajout en marge : Ledit Jean FACON (FACQUON) occupe)

(Ajout en marge : Audit Jean Baptiste chanoine de St Pierre seul scavoir a quel titre)

1667-1687

(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°9r n°28)

f°16r° (16) (Ajout au dessus : Ladite Jeanne HOICHEPIED termine le 22 febvrier 1678 at laisse Abraham David et Jean DE LIGNY ses enffans. Le relief porte 5 £ 11 s 2 d Receu Porte au compte 3° folio 6v)

(Ajout en marge : Guillaume DUBOIS occupe et desrente. A present Antoine BUTTIN occupe et desrente)

Abraham HOICHEPIED demt au Pays de Vaast Jean DE LIGNY a cause de Jeanne HOICHEPIED sa femme demt au Pays Reconquis pour 10 c 1 verge et demy d heritage en 2 parties chargez chacun an au terme de St Martin dhiver de

4 havots 3 quarels et 1/4 de quarel davoine et en argent 6 d

(Ajout : C fol 14)

1667-1687

(Ajout en marge : Ledit Abraham termine le 11 Xbre 1678. Il at delaisse Jean Cornille et François FOICHEPIED. Le relief porte 4 £ 16 s 9 d receu porte au compte 4 folio 6 verso. Le 16 8bre 1681 Abraham et David DE LIGNY et Philippe HARDY mary et baill de Jeanne DE LIGNY, Jean et Cornille HOICHEPIED, Jacques VERLIP et Françoise HOICHEPIED sa femme se sont desherites desdits 10 c au profit de Jacques DESPINOY acheteur lequel at declaret son command de M. Antoine COSTA escuier lequel fut adherite apres quil at apprecie lesdits 10 c a 1400 £ parisis et ay receu pour droit Srial 140 £ parisis. Porte au compte 4° folio 6 verso)

(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°9r n°29)

f°17r° (17) (Ajout en marge : Louis VIENNE occupe)

(Ajout en marge : A present Jean VIENNE son fils)

Mrs Jean ANTHOINE et Antoine COSTA par achapt des vefve et hoirs Jacques BENTIN ou curateurs pour 7 quartrons de prets chargez chacun an au terme de St Martin dhiver de 2 quarels et demy de bled

(Ajout : C fol 15)

1667-1687

(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°9v n°30)

f°18r° (18) (Ajout en marge : Ledit ROUSSEL occupe et desrente)

(Ajout en marge : voir le folio 12)

Lesdits Pierre, Robert, Martin et Catherine DELANNOY debile dentendement pour 24 c de terre a labour venant par achapt de Charles MANESSIER chargez chacun an au terme de St Martin dhiver de 2 raziere d avoine en argent 2 s

(Ajout : C fol 16)

1667-1687

(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°10r n°31)

Feuille ajoutée : (recto) Receu de Chrysole POISSONNIER 4 livre a tant moing des rentes quil dout a la seigneurie des Gavelense pour les hoirs Toussaint SIX (SY)

(Ajout : le 5 avil 1669 folio 19)

Nota quil doibt 4 £ 9 s 9 d pour les WILLEMAIN de reste des annees 1656 57 58 et 59

(Verso) Monsieur Jean Baptiste WILLEMIN chanoine de la collegialle de St Pierre a Lille a cause de 3 c et 2 c d heritage tenus de la Srie de Gavelens doit a Luc MOUCQUE cy devant receveur de ladite Srie 7 £ 2 s parisis pour une annee de rentes Srialles que doibvent lesdits 3 c et 2 c d heritage depuis la St martin 1656.

(Ajout : doibt 1656 57 58 et 1659 de reste 4 - 9 - 9)

f°19r° (19) (Ajout au dessus : Ledit Toussaint SIX at vendu a M. Jean Baptiste WILLEMAIN chanoine lesdits 15 c d heritage pour le prix de 2000 £ et ay receu pour les 3/4 du droit Srial aultre 1/4 quitte par Monsieur DUBREUCQ lcy 150 £ 0s 0 d. Porte au compte 4 folio 80. Vendu le 20 9bre 1677)

(Ajout en marge : Chrysole POISSONNIER occupe et desrente)

(Ajout en marge : Jean FACON occupe et desrente et at espouille 1672)

Toussaint SIX fils de feu Toussaint pour 15 c par achapt de Jacques DEHENIN escuier Sr du Louveau venant de Delle Catherine LE PIPPRE / et par avant d Adrien HENNART chargez chacun an au terme de St Martin dhiver de

1 raziere 1 quarel davoine et en argent 10 d

(Ajout : C fol 17)

1667-1687

(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°10r n°32)

Feuille ajoutée : La soussigne veuve de François DECOTTIGNIES vivant receveur de la Srie des Gavelenses at receu de M<sup>e</sup> Adrien DESMADRILE 28 sols pour 2 années de rente deu a ladite Srie par 2 c de pret en tenue le dernier escheu a la St Martin 1687 tesmoing. Marguerite MOUCANT

f°20r° (20) (Ajout au dessus : Les heritiers sont tels que Pierre, Jean, Gilles DESRRUMAUX et aultres)

(Ajout au dessus : Le 23 7bre 1679 Pierre DERUMAULX et aultres ses freres ont vendu les 2 c de pret a M. Adrien DESMADRIL pour le prix de 448 £ y compris les 2/3 de 9 c xxxx et at este adherite le mesme jour. Receu pour le plain droict srial 44 £ 12 s. Voir au compte 4° folio 7)

(Ajout en marge : Richard DE HALLUIN occupe et desrente à Wambrechies)

(Ajout en marge : A present M. Adrien DESMADRIL occupe et desrente 1676)

Les heritiers Gilles DESRUMAULX pour 2 c d heritage prêt chargez chacun an au terme de St Martin dhiver de demy cappon

(Ajout : C fol 18)

1666-1706

(Ajout en marge : Jacqueline LOUAIGE sa femme terminee le 3 mai 1685 partant est deu demye relief portant 18 s que jay receu. Porte au compte 5° folio 5 verso)

(Ajout en marge : Nicolas BUTIN ocupe et desrent proche de le Becquette)

(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°10v n°33)

f°20v° (21) (Ajout au dessus : Jacqueline CAPPON vefve dudit Jean DUBOIS terminée le 15 7bre 1676 partant est deu demy relief portant 14 s receu)

(Ajout au dessus : Il a delaisse Philipe, Jean, Michelle et Marie DUBOIS ses enffans. Ladite Marie terminée le denier de 7bre 1673 le relief du 1/8 porte 3 s 6 d. Receu. Porte les 2 ne mon compte 3 folio 7)

Jean DUBOIS fils de Denis vivant laboureur demeurant a Wambrechies en la cense du Mortier pour 2 c de pretz chargez chacun an au terme de St Martin dhiver de demy cappon

(Ajout : C fol 19)

1667-1687

(Ajout en marge : Ledit DEHALLUIN occupe)

(Ajout en marge : Jacques SAINT LEGER occupe a Wambrechies)

(Ajout en marge : (Paulippe, sic) Philippe DUBOIS termine le 16 de lan 1689 partant est deu relief de son 1/3 portant 9 s 4 d Receu)

(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°11r n°34)



f°21r° (22) (Ajout au dessus : Ledit DEBOULOGNE termine le 16 may 1675 partant est deu plain relief portant 66 £ 4 s 8 d Receu. Il at delaisse Albert, Jacqueline veuve de Josse VANDENENDE, et Albert et Marie Anne DEBOULOGNE enffans de feu Hugues lequel estoit fils audit Nicolas)

Nicolas DE BOULOGNE fils de feu Nicolas ^ saiteur en la rue de la xxx ^ venant par succession de Marie SUIN (SUWIN) sa mere grande pour un lieu manoir contenant 8 c d heritage chargez chacun an au terme de St Martin d'iver de 2 havots 3 quarels demy et quart de quarel de froment demy quarel d'avoine 1 quart de capon en argent 11 s 2 d

(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°11r n°35)

Lesdits pour ung aultre lieu manoir contenant parmy 3 c de jardin 17 c 3 q d'heritage chargez chacun an audit terme de 2 rasieres 1 quarel et demy et quart de quarel de froment, 2 quarel et 1/3 de quarel avoine, 1 capon et 2/3 en argent 2 s 9 d

(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°11v n°36)

Lesdits pour 6 c 1/2 de terre a labour doibvent audit terme 3 havots demy quarel de bled, 3 quarel d'avoine en argent 1 d ob

(Ajout : C fol 20)

(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°12r n°37)

1667-1687 (Ajout en marge a droite : voir folio 7

(Ajout en marge : Jean DEFRETIN occupe et desrente)

(Ajout en marge : A present audit Albert par partage)

(Ajout en marge : Gilles ROMON occupe et desrente 1682)

f°22r° (23) M. Maximilien GILLEMAN escuier Sr de la Barre fils de feu Adrien pour 8 c de pretz chargez chacun an au terme de St Martin d'iver de 1 havot de froment, 2 havots demy quarel d'avoine et en argent 7 s (Ajout : C fol 21)

(Ajout en marge : Monsieur GILLEMAN est termine le 15 de 7bre 1690 partant est deu relief)

(Ajout en marge : Occupeur Wallerand BONDUEL)

(Ajout en marge : a M. Adrien GILLEMAN son frere)

(Ajout en marge : ledit (blanco) termine le (blanco) partant est deu relief)

(Voir A.N. 306AP 1553 du 27/08/1622 : f°12v n°38) (rente de 2 havots 2 pars d'un quarel d'avoine)

f°23r° Table du Couelloir de la Sie des Gavelens (...)

f°23v° Jacques FACON et Jean Baptiste REUZE occupent 2 bonniers 14 c en plusieurs pieches tenant presque ensemble pour le (blanco).

Receu desdits FACON et REUZE le 20 janvier 1683 la derniere annee eschue a la St Remy 1682 portant 9 £ de gros.

Receu desdits le 16 juin 1683 la demy annee eschue au my mars dudit.



Une autre cense à Verlinghem :  
La cense des Tombes dite des Templiers avant 1914

## Bibliothèque Municipale de Lille - Portefeuille 66bis, plan 26

Note : Gavelens dit Gamechines appartenant à **Philippe Albert de KESSEL** (1666-1742), comte de Wattignies lez Lille, époux de Marie Charlotte DE LANNOY.



- 1 et 2 - Le gros de la seigneurie de Gavelens
- 3 - Terre à labour aux héritiers de Jean Baptiste WINGLE
- 4 - Labeur et prairie aux demoiselles WILLEMAIN
- 5 - Pré aux Sr COSTA
- 6 - Pré au Sr GILLEMAN
- 7 - Pré de Jeanne DUBOIS
- 8 - Labeur et jardin de Jean DE BOUVERIES
- 9 - Labeur au Sr DES JONNEAUX
- 10 - Audit DES BOUVERIES
- 11 - Jardin et labeur à Jean IERY (?)
- 12 - Labeur à Claude CLAIS
- 13 - Labeur au Sr SCHERER
- 14 - Labeur à Antoinette DELEFORTRIE
- 15 - Labeur à Pierre BONTE et consors
- 16 - Labeur à Georges Albert DILLIES
- 17 - Jardin audit Sr SCHERER
- 18 - Jardin et labeur à Pierre BOIDIN

- 19 - Labeur à Barthélemy LESAFFRE
- 20 - Labeur au Sr JACOBS d'Hailly
- 21 - Jardin aux hoirs Antoine BONTE, Claude CLAIS et consors
- 22 - Labeur à Bon DUBOIS et hoirs Antoine BONTE
- 23 - Aux dits hoirs Antoine BONTE et Piat DUTHILLEUL
- 24, 25, 26 et 27, 30, 31, 32, 33 et 34 - Manoir, jardin et labeur audit Sr DES JONNEAUX
- 28 - Labeur à Josse DES BOUVRIES
- 29 et 35 - Labeur aux demoiselles WILLEMAIN
- 36 - Labeur audit Sr COSTA

Pour copie du plan dressé par (Arnould) LAMBIN, arpenteur juré des villes et châtellenies de Lille et Ypres, résident en la ville de Comines le 16 septembre 1726, conformément aux titres.



Reprise des parcelles représentées sur le plan conservé à la B.M.Lille sur le cadastre de 1867

# La seigneurie des Obeaux à Bondues

**Puzzle** – La seigneurie des Obeaux (pluriel de *l'obel* : le peuplier blanc), possède des archives très dispersées entre les Archives de l'Etat à Tournai, les Archives Départementales du Nord et celles de la commune de Lille. Cet article est l'occasion de faire un tour de celles-ci.

Les cadastres de Bondues au XIX<sup>ème</sup> siècle indiquent les fermes des Grand et Petit Zobeau (sic) à la limite des communes de Wambrechies, Marquette et Marcq en Baroeul.



Cadastre de 1867 – Archives Départementales du Nord

Fief de 52 bonniers avec rentes sur 162 bonniers dont 16 bonniers furent éclissés en 1586, entre les mains des familles DE HINGUETTES dit des Aubeaux, DE CUINGHEM, VILAIN DE GAND lorsqu'en furent éclissés 35 bonniers ½, qui allèrent aux DRAGON, DE LANNOY puis DUBOSQUIEL ou aux LE PIPPRE, DE COUROUBLE et BRIDOUL.

Si cet article a pour but de présenter les documents de gestion de ces seigneuries bonduoises et non pas d'établir une généalogie des seigneurs du lieu, je vous livre toutefois quelques informations les concernant glânées au fil de mes recherches.

Pour davantage de précisions on pourra consulter :

- *Histoire de Bondues* par Francis Nazé, Nord Patrimoine Editions, 2002
- *Fermes et moulins bonduois* par Francis Nazé, à l'occasion de l'exposition de 2016
- *Bondues aux 7 châteaux* par Francis Nazé, à l'occasion de l'exposition de 2012

## Les seigneurs des Obeaux

*B.M.Lille Ms601*

- *Extrait du registre aux cognoissances de la ville de Lille, commençant a le Toussaint mil IIc LXXX et onze, et finant mil IIc LXXX et douze : f°79 - Jean DE MARQUETTE paiet etc. que Jean DES OBEAUX de Bondues par avoet et Jean ses fils li doivent etc.*

- *Extrait du registre aux cognoissances de la ville de Lille commençant en 1298 : f°122 - Jean DELEPIERRE fils Henri paiet etc. que me dame Agnès DE HINGETTES dame des Obeaux de Bondues ki feme fu mon signeur Gillion (Gilles) DE HINGETTES par avoet Jean DE HINGETTE ses fils, Jean DE LE VIGNE de Bondues etc. doivent*

## Rapports et dénombrement en la Salle de Lille :

- Par Jean DE HINGHETTE chevalier, Sr des Obeaux un fief à Bondues, Marcq, Wambrechies et environs sur 52b. 10/07/1389.

- Par Wallerand [DE HINGHETTE] Sr des Aubeaux, Capinghem et Lomme, d'Aubers et Fournes, chevalier, du fief des Aubeaux à Bondues, Marcq, Wambrechies et environs. 26/06/1456.

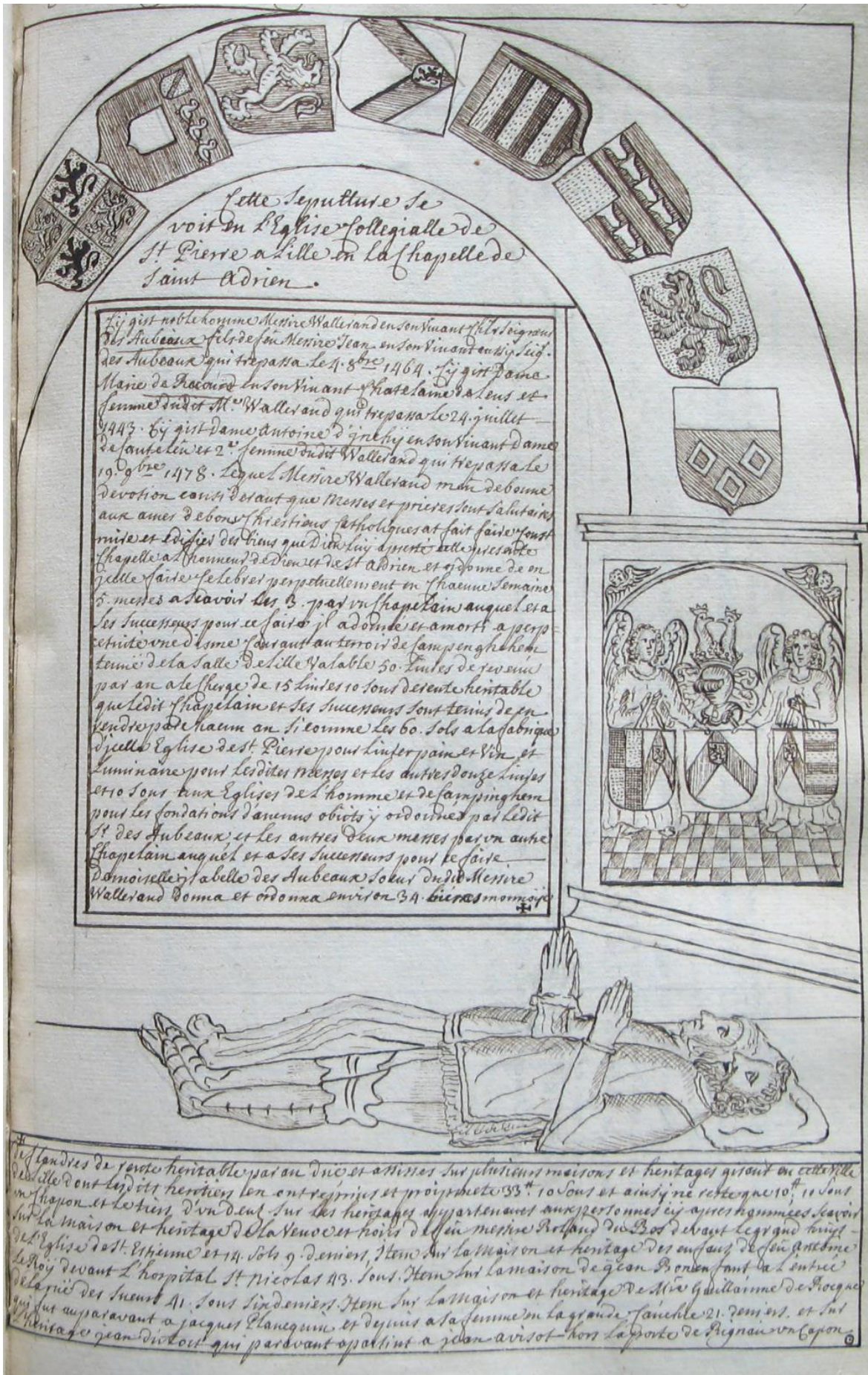
- Par Messire Jean DE HEM [DE CUINGHEM dit de Hem] chevalier, Luc, Philippe et Jacques DE HEM frères et Pierre DE FRETIN époux de demoiselle Agnès DE HEM et demoiselle Péronne DE HEM sœurs des dits Srs DE HEM ont payé le droit seigneurial pour la donation des terres et seigneuries des Aubeaux, de Lomme et de Capinghem faite par messire Wallerand (DES AUBAUX / HINGHETTE) Sr desdits lieux à feu demoiselle Jeanne DES AUBAUX lors de son mariage avec feu Grard DE CUINGHEM, Sg de Hem, père et mère desdits Srs et demoiselles DE HEM. Du 19/09/1464 au 08/01/1465.

- Par Marie DE CUINGHEM épouse de Daniel DE HERZELLES (veuve d'Adrien DE VILAIN de Gand). 13/06/1496

*Comptes rendus à Daniel DE HERZELLES et Marie [DE CUINGHIEN] de Hem son épouse, Sr de Hem, des Obeaux (à Bondues), Lomme, Sailly (lez Lannoy), Ennechin (Néchin), Forest, Capinghem, Le Quesnoy (à Wasquehal ?) [Rue du Bois à Armentières] à cause de sa femme. 1505-1514*

- Compte rendu à messire Maximilien VILAIN pour ses seigneuries d'Hem, Lomme, Obeaux, Sailly etc. 1558- (1589 ?)

*2 B 374 du 19/01/1582 Haut, noble et puissant Sire Messire Maximilien VILAIN chevalier, baron de Rassenghien, Sr des Obeaux contre François, Charles WAIGNON, Martin DESBONNETS, Louis LEPLAT et Mahieu DELEBECQUE échevins des Obeaux. Ajout : Procureur comparut par le trépas dudit DELEBECQUE naguère advenu.*



Cette sepulture se  
voit en l'Eglise collegiale de  
St Pierre a Lille en la chapelle de  
Saint Adrien.

Il y gist noble homme Messire Wallerand en son vivant filz seigneur  
des Aubeaux filz de son Messire Jean en son vivant en sig. luy.  
des Aubeaux qui trespassa le 4. 8. 1464. Il y gist Dame  
Marie de Raconod en son vivant Chatelaine de Lens et  
femme dudit M. Wallerand qui trespassa le 24. juillet  
1443. Il y gist Dame Antoinette d'Inchey en son vivant Dame  
de sautelaire et 2. femme dudit Wallerand qui trespassa le  
19. 9. 1478. Lequel Messire Wallerand maitre de bonne  
devotion couru d'out que menes et prieres sont salutaires  
aux ames de bons Chrestiens Catholiques et fait faire font  
mises et loiges de l'ens que d'ice luy a esté telle priere  
chapelle a l'honneur de Dieu et de St Adrien et d'une dame de sa  
jelle sainte et celebre perpetuellement en chascun dimanche  
5. messes a savoir les 3. par un chapelain auquel et a  
les successeurs pour ce faire il a donné et amont a perp  
etuité une d'ame d'out aut au terroir de saupinghem  
tenue de la Salle de Lille Valable 50. Luyes de rente  
par an a le charge de 15 Luyes 10 sous de rente hientable  
que ledit chapelain et ses successeurs sont tenuz de pa  
rendre par haum an si comme les 60. sols a la fabrique  
d'icelle Eglise de St Pierre pour l'impain et vin et  
Luminaires pour les dites messes et les autres douze Luyes  
et 10 sous aux Eglises de l'homme et de saupinghem  
pour les fondations d'annus obits y ordonnez par ledit  
St des Aubeaux et les autres deux messes par un autre  
Chapelain auquel et a ses successeurs pour ce faire  
Damoiselle Isabelle des Aubeaux sœur dudit Messire  
Wallerand donna et ordonna environ 34. Luyes en moines

Landes de rente hientable par an d'nc et amies sur plusieurs maisons et heritages q'ont en celle ville  
de Lille dont ledit heritier en ent repris et proppriete 33. 10 sous et ainsi ne resteront 10. 11 sous  
en saupon et loies d'un denier sur les heritages appartenans aux personnes iij. apres nommees savoir  
sur la maison et heritage de la veuve et heirs d'ice messire Roland de Bost devant le port qui est  
de l'Eglise de St Etienne et 14. sols 9. deniers Item sur la maison et heritage des enfans de son antecede  
le Roy devant l'hospital St Nicolas 43. sous Item sur la maison et heritage de Jean de Bost devant la l'entree  
de la rue des Inuits 11. sous six deniers Item sur la maison et heritage de Marie Guillarme de Roque  
qui fut auparavant a Jacques Planequin et depuis a la femme de la grande fauchelle 21. sous et sur  
le heritage Jean d'out qui paravant appartint a Jean avisot hors la porte de Pignais ou Capon

Tombeau de Wallerand des Aubeaux (de Hinguette) mort en 1464 et de ses épouses. Collégiale St Pierre de Lille  
B.M.Douai Manuscrit 967 f°91

- Par Isabeau DE BERGHE épouse de Messire Jacques Philippe DE GAND et Vilain chevalier, comte d'Isenghien etc. comme procuratrice de son mari du fief de Obeaux à Bondues, Marcq, Wambrechies et environs. 11/01/1621

- Par Adrien VILAIN chevalier, pour le relief du fief des Aubeaux séant à Bondues à lui échu par le trépas de messire Jacques Philippe DE VILAIN comte d'Isenghien son père. 1628-1629

- Par Monsieur François DE GAND VILAIN évêque de Tournai, tuteur féodal d'Adrien Lamoral d'Isenghien (VILAIN de Gand) pour le relief du fief des Aubeaux à Bondues. 1660

- Par M. DUFORST écuyer, Sr des Passez pour le relief du fief des Obeaux à Bondues au nom du comte d'Isenghien (VILAIN de Gand) à lui échu par le trépas de François DE GAND VILAIN évêque de Tournai. 1668

### Les 35 bonniers

- Lettres d'éclissement de la Srie des Obeaux à Bondues à la demande de messire Jacques Philippe VILAIN comte d'Isenghien etc. à la réserve du gros du fief sur un cent, parties à tenir de la Salle de Lille. Vente à Toussaint MUISSART bourgeois de Lille ou son command, de la maison, motte enclose d'eau à Bondues sur 36b 4c 16v compris 8c tenus des Pollatz. 29/08/1590

- Dénombrement par Jean LE VASSEUR, licencier es droits, tuteur de Jean DRAGON fils de feu maître Jean et de demoiselle Marie DELIOT, d'un fief de 35 bonniers 12c 16v esclissé de la seigneurie des Obeaux. 25/09/1615

- Par les enfants de Jean DRAGON pour le relief d'un fief de 35b 12c qui est le gros du fief des Aubeaux à eux par le trépas de Jean DRAGON leur père. 1626-1627

- Remise à Charles François DRAGON Sr de Mons en Baroeul pour le tiers des droits seigneuriaux dus pour la vente de sa terre des Obeaux tenue de la Salle de Lille. 03/04/1662

### Les 16 bonniers

- Vente faite par maître Jacques Philippe VILAIN chevalier, comte d'Isenghien etc. au profit de Guillaume DE COUROUBLE de 16b de labour en plusieurs pièces à Bondues esclissés du fief des Obeaux pour être tenus en fief de la salle de Lille. 31/01/1587

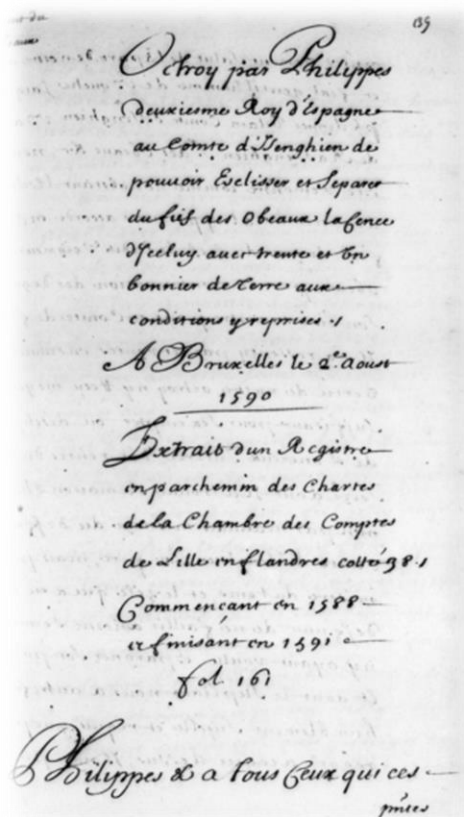
- De Marie DELANNOY au nom de ses enfants pour le relief de l'un des quatre fiefs consistant en 16b esclissés du fief des Aubeaux à Bondues à eux par le trépas d'Antoine COUROUBLE leur père. 1637

- D'Hippolyte BRIDOUL pour le relief d'un des quatre fiefs esclissé du fief des Aubeaux à Bondues consistant en 16b par le trépas de Jeanne BRIDOUL sa sœur. 1654

### Les 16 bonniers divisés en 4x4 bonniers

2 E 3 / 3848 acte 50 du 01/08/1594

Guillaume DE COUROUBLE bourgeois de Lille, en étant natif, dispose de ses biens à sa mort... Donne la cense à Bondues sur 15b 11c 10v acquis du comte d'Isenghien, devant la chapelle des Obeaux qu'occupe Guillaume FLAMENT à ses quatre enfants par égale portion, savoir : à Maximilien, Jacqueline, Catherine et Isabeau DE COUROUBLE, ladite terre étant en quatre fiefs dont chacun en aura un...



Recueil de copies de pièces Flandre-Artois 1577-1628 sur Gallica.fr

- Dénombrement par Jacqueline DE COUROUBLE veuve de Jean DE PARMENTIER écuyer, fille de Guillaume DE COUROUBLE d'un fief de 4b esclissé du fief des Obeaux de 16b. Idem par Isabeau DE COUROUBLE veuve de Jean DE VENDEVILLE bourgeois de Lille, fille dudit Guillaume pour deux autres chacun de 4b. Idem par Maximilien DE COUROUBLE, bourgeois de Lille, fils dudit Guillaume pour les derniers 4b par lui retraits sur Hugues DELOBEL de Lille. 12/08/1615

- Par Maximilien DE COUROUBLE pour le fief de Ribault Escoeuil à Flers et un autre fief de 4b à Bondues esclissé du fief des Obeaux à lui échus par le trépas de damoiselle Jacqueline DE COUROUBLE sa sœur. 1618

- Par Jeanne DE COUROUBLE pour le relief d'un fief de 4b esclissé du gros du fief des Aubeaux par le trépas de Martin (sic - Maximilien) DE COUROUBLE son frère. 1643

François LE PIPPRE °Armentières, bourgeois 1510, +/1539 x 1510 Isabeau DE CROIX dit Drumez

- François bourgeois 1539, +23/08/1597, marié, sa femme +/1588

- Oste bourgeois 1539, +/1599 Lières en Brabant ? x Jeanne DUQUESNOY

-- François +1599/

-- Catherine x Bernard SARAH à Wezele pays d'Allemagne

- Jean °Armentières, bourgeois 1543 x Jacqueline LESPILLETTE à Béthune

- Guillaume bourgeois 1544, +/1572 x Péronne DESCOURS

-- Guillaume bourgeois 1568, filleul de François x la fille Art DE LAET

--- Arnould, Dierick, Marie x Hubert HOST, Catherine, Sarah, Suzanne

-- François bourgeois 1583 habitant à Francfort, 1590 à Worms

--- Enfants

-- André 1572

- Michel bourgeois 1552 +18/09/1604 St Etienne, marchand à Lille\*, Sr des Obeaux, la Vallerie x Anne DESCOURS +17/12/1602

- Paul bourgeois 1597 °Anvers, à Lille 1588 clerc de Jean DE LE SAUCH, tanneur 1597, Sr des Obeaux, Cm 1597 Marguerite DE SMERPONT (fille d'Antoine et Marie CASTELAIN)

-- Philippe bourgeois 1599 Sr de le Val, sayeteur x Antoinette DE FOURMESTRAUX

-- Marie x Jacques DESPREZ +1597/ (mort avant sa femme)

-- Anne x Jean DE FRANQUEVILLE

D'après les Généalogies Lilloise il faudrait ajouter :

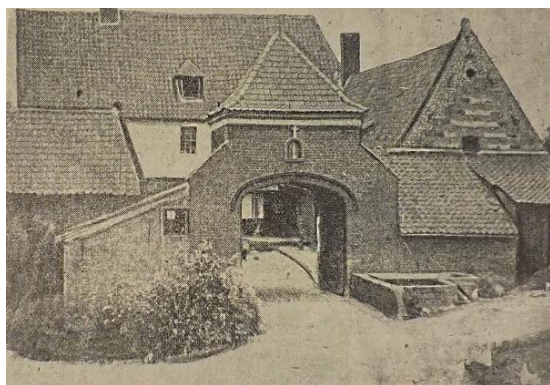
(-- Catherine x 1601 Simon CAMBIER)

(- Jérôme x Isabeau VANEVENTERRE xx 1618 Adrienne CALBERNE)

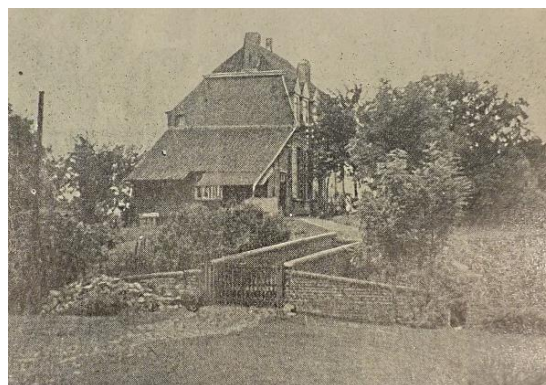
\* Grand-oncle avec François d'Isabeau DU BACQUEROT fille de Jean et Isabeau BOUCHERY, x 1588 Antoine DE SMERPONT  
Entre parenthèses informations tirées des Généalogies Lilloises Tome III p1014ss

8 B 2 / 607 du 14/08/1699 devant le parlement de Tournai

*Maître Bonaventure LANGLOIS receveur intéressé pour les domaines du roi en Flandre d'une part, François Eustache TAVIEL Sr de Bois Grenier demeurant à Lille d'autre part. Le second prétend que le premier, par billet du 1<sup>er</sup> juillet 1697 lui a remis la moitié du droit seigneurial pour la vente qui devait se faire du fief et cense des Obeaux à Bondues relevant de la Salle de Lille au cas où cette vente se ferait en plusieurs parties et au cas où elle se ferait en une seule partie, il cérait le tiers de 2000£. Or la vente s'est faite à Paul DE MARCQ en une seule partie et ledit droit payé dont ledit LANGLOIS devait rendre le tiers, les président et trésoriers de France en jugèrent ainsi le 1<sup>er</sup> mars 1698. Ledit LANGLOIS est condamné à restituer ledit tiers.*



Les Petits Obeaux



Les Grands Obeaux

Grand hebdomadaire illustré de la région du Nord de la France n°40 du 04/10/1936

## Les censiers des différents Obeaux

D'après Nordcenses de † Henri DESCAMPS.

### Les Obeaux

- Noël DECOUROUBLE x Jeanne DESOBRY 1535-1563
- Pierre DECOUROUBLE 1561
- Roland DE NOYELLES x Michelle LEURIDAN 1568-1584
- Philippe DE NOYELLES x Antoinette LEPLAT 1590-1597

*2 B 30 / 1 - 20/02/1597*

*D: Jean DESROUSSEAUX.*

*C: Philippe DENOYELLE censier des "Obeaux".*

*R: Le second doit 37 livres à cause de vente de tercheul.*

*2 B 30 / 1 - 18/09/1597*

*D: Jean LUPART de Bondues.*

*C: Philippe DENOYELLE censier "des Obeaux".*

*R: Le second doit 18 livres 4 sols parisis pour sa part des dépenses que le premier a supporté en sa maison pour le train du capitaine MATHIEU au mois de septembre dernier.*

- Pierre SIX x Antoinette LEPLAT 1608-1633
- Pierre SIX fils x Jeanne DESREUMAUX 1640 xx Adrienne LEHOUCQ 1645-1647

*2 E 3 / 2828 acte 210 du 17/07/1648*

*Pierre SIX laboureur à Bondues fils et héritier de feu Pierre vivant censier de la "Cense des Obeaux" à Bondues a déclaré que Jacques LESAFFRE (son beau-frère - rayé) et Antoinette SIX sa femme, soeur du comparant et fille d'Antoinette LEPLAT ont le 11 mai 1633 pris en rente de Jean DESCAMPS bourgeois de Lille 1000 florins dont leur père s'est porté caution promettant de payer les arriérages. Or depuis le comparant a vendu quelques biens aux deniers de la purge desquels les ayants droit de la rente se sont opposés alors que la vente concerne ses biens propres et ceux affectés par l'hypothèque de ladite rente.*

- Martin LEHOUCQ x Hélène BECQUART 1648-1659
- Adrien DECOUROUBLE x Péronne LEPERS 1663-1687
- Hippolyte COUROUBLE x Suzanne DUMORTIER 1680-1716
- Jean Baptiste Gabriel COUROUBLE x Anne Thérèse DEROUCLERS 1725-1770
- Jacques François Régis DELEBARRE x Aimée COUROUBLE 1779-1784
- Louis Pierre Joseph GRUYELLE x Anne Françoise CASTEL 1784

### Chapelle des Obeaux dite Haute Folie

- Guillaume FLAMENT 1592-1594
- Gilbert DUTHOIT 1611-1631

### Grands Obeaux

- Florentin LEHOUCQ x Rosalie CHOMBART xx Catherine SELOSSE 1842
- Henri Grégoire LEBRUN x Julie LEHOUCQ 1854

### Petits Obeaux

- Benjamin HELLIN 1842-1854



PIGEONNIER D'ENTRÉE DES PETITS OBEAUX,  
BONDUES

Daniel Derveaux © Editions d'Art Derveaux – Saint Malo  
<https://www.editionsdanielderveaux.fr>



# Les Obeaux

## Le moulin à Wambrechies

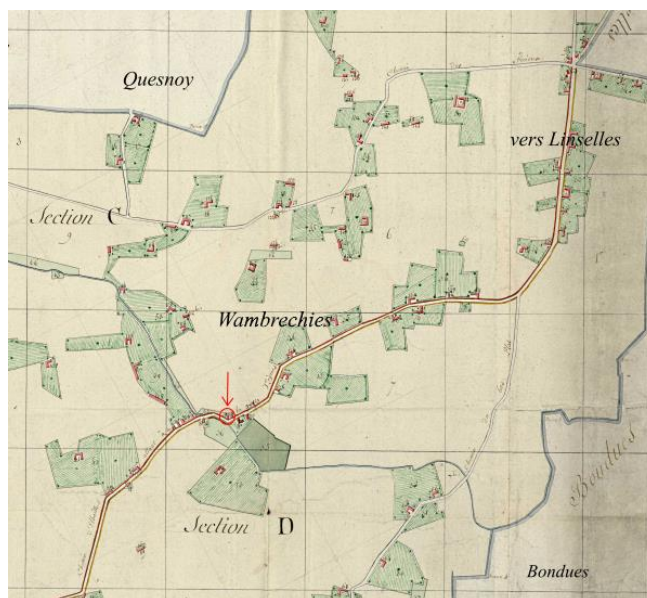
**Archives** – Si la plus grande partie des seigneuries des Obeaux se trouvait à Bondues, une portion se trouvait à Wambrechies sur laquelle était édifié un moulin.

A.M. Lille E 2295 / 121 Moulin des Obeaux à Wambrechies

- Jean CLARISSE reconnaît avoir reçu de Michel SENESCHAL la rente de la motte du moulin de Zobiau pour l'an 1518.
- Nicolas FACON receveur de l'hôpital Comtesse à Lille reconnaît avoir reçu de Louis SOYRON en l'acquit de Monsieur DE HERSELLE 10s à cause de son moulin à vent à Wambrechies pour la St Martin d'hiver 1528.
- Note d'OSTERLINC : *comme le meunier du moulin des Obeaux est venu il y a huit jours pour remonter qu'il faut une nouvelle pierre au moulin et qu'il en est venue une sur le bateau qu'on a déchargée à Wambrechies pour éviter la ruse de la ramener de Lille audit lieu. Il reste astheur (sic : à c't heure) d'en faire le marché avec le marchand, lequel se trouvera aux Trois Rois aujourd'hui. Je la trouve fort chère mais le meunier me dit en avoir grande nécessité. Signé Philippe DE MASTAING. Le marchand se nomme Liévin, un Flamand, son parchonnier et (sic) de Comines. Ils ont des facteurs à Lille. Quittance par Liévin QUESTRIEL à François VANBAC, receveur de Madame de Rasenghien pour 26 livres de gros le 09/11/1583.*
- Monsieur le baron de Rasenghien etc. accorde à Daniel DE VETTERE, meunier à Wambrechies, le moulin des Obeaux audit lieu pour six ans à commencer à l'expiration du bail courant qui sera St Rémy 77 moyennant 200 livres par an, l'entretien et priserie. 06/03/1577.

Dans *Les moulins de la mannée de Lille* par Jean Bruggeman<sup>1</sup>, on retrouve ce moulin pour lequel on verse le droit de vent de 10 sols à l'hospice Comtesse, entre les mains des familles DES OBEAUX, DE CUINGHEM, VILAIN de Gand et seigneurs ultérieurs des Obeaux à Bondues. En 1586 il devient propriété de Christophe ROUZET, bourgeois de Lille, par achat des héritiers du comte d'Isenghien puis par moitié à ses héritiers, l'autre moitié appartenant aux pauvres de Wambrechies par donation de Jeanne SIX veuve dudit Christophe. Il est accompagné d'un lieu manoir sur 23c.

L'auteur indique que notre Daniel DE VESTRE, cité plus haut, doit payer une amende à un sergent pour être passé sur un chemin interdit mais, qu'étant nouveau meunier chargé de femme et d'enfants, il ne le savait pas et ne pouvait pas passer par ailleurs. En 1638 le meunier est Jacques DE VESTRE puis en 1651 son fils Jean, en 1671 Marc DE VESTRE, en 1695 Jean DELEPIERRE puis Joseph DELOS et en 1717 Christophe DELOS puis Jean Baptiste DELOS et la famille FRYE.



<sup>1</sup> Edition Association Régionale des Amis des Moulins (A.R.A.M.), 2008, Villeneuve d'Ascq.

# Les Obeaux

## les documents

avec Régis Nolf

**Archives** – Outre les documents cités dans les articles précédents, il en existe d'autres plus conséquents concernant la gestion des seigneuries des Obeaux.

Voici ceux qui ont été repérés dans l'ordre chronologique décroissant :

A.D.59 - E 2256 Compte de 1625-1626

A.D.59 - E 914bis Compte de 1623

A.M.Lille 15578 Comptes de 1582-1591

A.D.59 - E 2295 / 11 Documents divers de 1561-1590

E 1283 Comptes de 1558-1571 (avec dessins)

A.E.Tournai - D&D 948 Brief de 1561 avec mises-à-jour jusqu'en 1586

A.D.59 - E 2239 / 10 Bail en 1539

A.D.59 - B 20088 Compte des Obeaux, Capinghem, Sailly 1505-1514 (avec lettrines)

A.E.Tournai - D&D 947 Brief de 1479

A.D.59 - 102 J 76 Brief de 1442

On y retrouve donc (outre les Obeaux) des informations concernant Hem, Sailly, Wambrechies, Marcq en Baroeul et Capinghem.

**E 2256** *Compte rendu par Jacques WALRAVE bailli et receveur de la seigneurie des Obeaux à Bondues et environs appartenant à haut, noble et illustre seigneur messire Jacques Philippe DE GAND et Vilain, comte d'Isenghien, baron de Rassenghien etc. pour un an finissant à la St Rémy 1626.*

Rentes en avoine, froment, chapons et argent au pris des meilleures ventes au marché de Lille le mercredi avant la St Rémy et le mercredi suivant au choix dudit Sg.

En froment : 1037£ 15s

En avoine : 1456£ 17s

En chapons : 80£

En argent : 12£ 12s 6d

Deux chapons en plume d'arrentement par Jean FREMAUT curé de Bondues : néant

Total : 2587£ 4s 6d

Reliefs de fiefs et terres cottières

- Maître Charles HENNEBELLE receveur de messire Philippe DE MERODE chevalier, comte de Middelburg etc. 10£ pour le relief par le trépas de Monseigneur son père du fief et seigneurie de Thillooy à Bondues

- Les héritiers de feu Pierre WAIGNON retiré à Guînes lez Calais pour plein relief de son trépas pour 3b de fief à Bondues : 100£

- Lesdits héritiers Pierre WAIGNON relief du fief de le Widaisne (Vidame) contenant au gros 3b : 10£

Total : 120£

#### Droits seigneuriaux

- Demoiselle Antoinette CAMBIER veuve de Guillaume RABAULT de Lille pour la vente à elle faite par Jean JOCQUET fils de feu Pierre de Marquette du tiers d'un cent à Marquette tenu des Obeaux pour 36£ : 72s [Acte de vente en fin de volume : à Thomas FLAMENT détailleur de draps à Bondues comme command de ladite veuve, pour 1/3 cent fief à Marcq en Baroeul dont le reste appartient à Antoinette et Jeanne JOCQUET, sœurs du vendeur le 18/05/1626]
- Jean DELESPINOY carlier à Bondues pour la vente à lui faite par les enfants de feu Charles DELESPINOY de portion d'un lieu manoir sur 8c à Bondues pour 248£ : 19£ 16s [Acte de vente en fin de document : Péronne DESPINOY veuve d'Hector BECQU (Hector BECUE) de Lille, soeur et héritière de feu Catherine DESPINOY, à son trépas fille non mariée de feu Jean et Jacques DELEMOTTE fils non marié de Jean de Bondues et neveu en ligne collatérale de aussi héritier par réputation de ladite Catherine, ladite Péronne assistée de Jean BECQU son fils et ledit Jacques avec l'accord de son dit père, vendent à Jean DESPINOY, carlier à Mons en Baroeul, paroisse de Fives, frère et aussi héritier de ladite Catherine, leurs droits sur 1/4 d'un lieu manoir à usance de moulin (?), grange, étable et autres édifices sur 8c le 06/05/1626] [Autre acte du 02/03/1626 Jean, Jacques et Laurent DESPINOY frères et héritiers de feu Laurent, vendent à Jean DESPINOY, carlier à Mons en Baroeul, 1/2c et 1/2q de labour à Bondues à l'encontre de l'acheteur]
- François DELEZENNES bourgeois et marchand à Lille pour lui, ses frères et sœurs pour 8c à Bondues par lui acquis avec autres héritages tenus d'autres seigneuries de (blanc) pour 1200£ : 96£

Total : 129£ 7s

#### Mises à l'encontre de la recette

- Monsieur maître Philippe SANATINS prêtre, chanoine et pasteur de l'église cathédrale St Martin d'Ypres pour une année de rente héritière : 195£
- Jeanne BOUCHER veuve de Wallerand DOUCHET pour une année de rente héritière : 195£
- Demoiselle Marie DE HALLUIN veuve de Jean BEHAGLE vivant censier du Temple à Lomme pour une année de rente : 197£ 10s
- Monseigneur des Obeaux fournis 400£, 200£ et 140£
- Jean STAPPART marchand jullier à Lille : 377£
- Charles TEULLE marchand grossier à Lille 249£ 12s
- Antoine LECLERCQ tuteur des enfants de Louis LEFEBVRE vivant marchand grossier à Lille : 22£ 14s
- A déduire pour le vingtième de la St Rémy 1625 : 64£ 16s

Total : 2031£ 12s

#### Autres mises de gages

- Bailli et échevins des Obeaux et autres conseillers pour être allés à Lille prendre les priseries des grains et en faire l'adjudication : 5£ 10s
- Bancs de mars et août jugés par les hommes de fief : 22s
- Simon DE ROZENDALE receveur du domaine de sa majesté au quartier de Lille à qui sont dus 2 chapons en plumes pour l'affranchissement du tonlieu : 40s
- A ce compteur pour ses salaires et gages : 100£
- Idem pour avoir formé les minutes de ce compte : 4£

Total : 113£ 12s

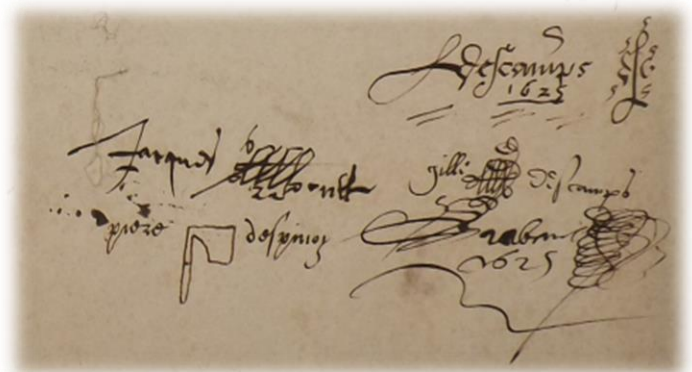
Total des mises : 2144£ 4s

Total de la recette : 2826£ 11s 6d

Restant : 682£ 7s 6d

De reste du compte précédent : 111£ 16s 4d

Portant le tout : 6694£ 3s 10d



Echevins des Obeaux en 1625

**E 914bis** *Compte que fait et rend pour son acquit et décharge Jacques WALRAVE bailli et receveur de la seigneurie des Obeaux à Bondues et environs à haut, noble et puissant seigneur messire Jacques Philippe DE GAND et VILLAIN comte d'Isenghien, baron de Rasenghien, francq de Saint Jan Steenen, de Lomme, Obeaux etc. pour un an entier commençant à la St Rémy 1623 et finissant à la St Rémy 1624.*

#### Recette

Rentes en froment, avoine, chapons et argent selon les priseries annuelles des échevins des Obeaux suivant la valeur de vente des meilleurs blés et avoine au marché de la ville de Lille le mercredi avant la St Rémy et le mercredi suivant au choix du seigneur des Obeaux

- En froment : 934£ 19s
  - En avoine : 941£ 17s 6d
  - En 80 chapons à la prisée de Noël 14s pièce : 56£
  - En argent : 12£ 12s 6d
  - En chapons en plumes arrentés par le curé de Bondues à Jean FRUMAUT rien n'en a été reçu à cause du procès intenté pour le payement au baillage de Lille.
- Première somme : 1945£ 14s

Droits de relief tant de fiefs que terre cottières advenus pendant le temps de ce compte

- Jean VANDENKERCKOVE écuyer, Sr de Waulx, de le Walle etc. pour le plein relief par le trépas de Josse DE KERCKOVE vivant première secrétaire de la ville de Gand, son père à cause d'un fief en la paroisse de Marieckercke lez Gand de 7 bonniers : 10£
  - François SIX fils de feu Nicolas et d'Antoinette WAIGNON plein relief par le trépas de ladite Antoinette pour 2c de fief : 5£
  - Josse DESRUIELLES et Robert DESCAMPS héritiers à cause de leurs femmes de feu Nicolas LE GENTIL vivant bourgeois de Lille, plein relief par le trépas dudit en 1624 pour 18c : 18£ 6s 10d
  - Les héritiers d'Antoinette WAIGNON à son trépas veuve de Nicolas SIX plein relief de 3 bonniers 9c 3q : 100£
- 2<sup>ème</sup> somme : 133£ 6s 10d

Droits seigneuriaux

- Jean DESRUMAUX laboureur à Wambrechies pour 6c par lui acquis de François WAIGNON procureur spécial de Pierre WAIGNON son père pour 800£ : 66£
  - Jean DESPLANQUES laboureur à Bondues pour la moitié d'un lieu manoir et 12c 1/2 à Bondues par lui acquis de Pierre LESPINOY pour 2062£ : 165£
- 3<sup>ème</sup> somme : 229£

Total de la recette : 2313£ 4s 10d

Mises et paiements

- A Monsieur maître Philippe SAVATUIS prêtre, pasteur de la cathédrale St Martin à Ypres pour une année de rente héritière échue le 7 février 1624 : 200£
- A Demoiselle Jeanne BOUCHER veuve de Wallerand DOUCHET pour une année de rente héritière en deux lettres du 2 janvier 1614 de chacune 100£ : 200£
- A Marie DE HALLUIN veuve de Jean BEHAGLE vivant censier du Temple à Lomme pour une année de rente pour 3000£ : 187£ 10s
- A Monsieur maître Pierre DUMONT prêtre et chanoine de l'église collégiale St Pierre à Aire suivant ordonnance verbale de mon dit seigneur : 250£
- A Monsieur Adrien Lamoral DE GAND et VILAIN chevalier, Sr des Obeaux fourni le 3 septembre 1625 : 400£
- A maître Pierre BOULLENGHIER prêtre, chapelain de Lomme par ordonnance de mon dit seigneur du 3 septembre 1625 : 96£
- Audit BOULLENGHIER aussi par ordre : 78£
- A mon dit Sr des Obeaux par quittance du 2 juin 1625 : 400£
- Audit Sr le 4 décembre 1625 : 600£
- A Paul MARTIN sellier à Lille par ordre verbal du 30 janvier 1625 : 52£

- Au dépositaire de la Gouvernance de Lille et Jean DE NOYELLES cleric aux ordonnances de deniers dudit siège pour expédition des arriérages de rentes seigneuriales dues par les héritages Pierre LESPINOY : 40s  
Première somme : 2465£ 10s

Pour les gages de ce receveur et autrement

- Dépenses des bailli et échevins des Obeaux et autres conseillers pour s'être transportés à Lille prendre les priseries des grains et faire leur adjudication : 5£ 10s
  - Les bans de mars et d'août : 22s
  - A Simon DE ROZENDAL receveur du domaine de sa majesté au quartier de Lille à laquelle recette sont deux chapons pour le traitement du tonlieu de ce que procède de ladite seigneurie passant audit Lille : 28s
  - A ce compteur pour les salaires et gages d'avoir exercé cette présente recette un an : 100£
  - Pour avoir formé et doublé ces présents comptes : 4£
- 2<sup>ème</sup> et dernière somme : 112£

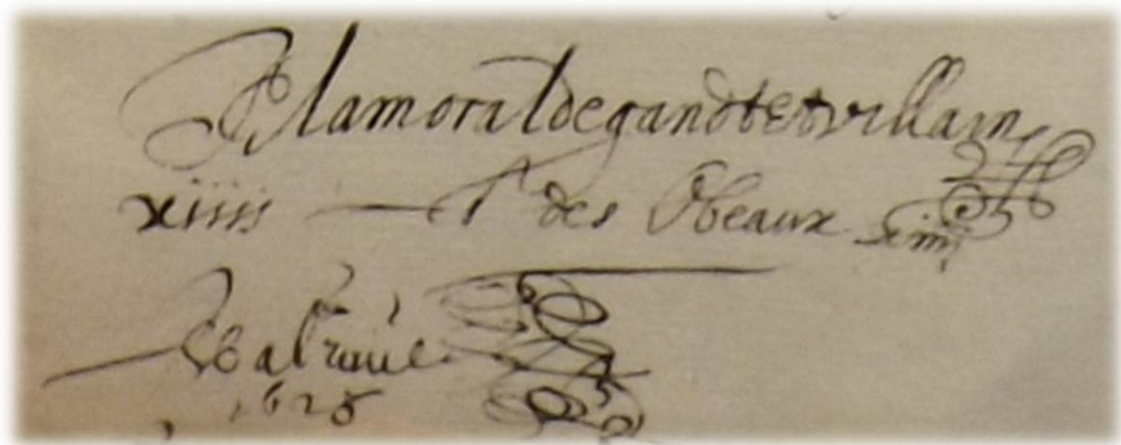
Total de mise : 2577£ 10s

Ainsi plus frayé que reçu la somme que ce compteur tiendra bon : 264£ 5s 2d

Priserie de la rasière de blé mesure de Lille en 1623 : 8£ 6s 6d

Priserie de la rasière d'avoine mesure de Lille en 1623 : 47s 6d

Priserie du chapon : 14s



### **A.M.Lille 15578** (En mauvais état)

Bien que non reprises systématiquement ici, les dépenses peuvent être intéressantes parce qu'elles mentionnent des travaux effectués.

*Compte rendu en la maison à noble Sr Jean DE LA FOSSE écuyer, Sr de Robersart, beau-fils de mon dit seigneur Guillaume BERNARD aussi écuyer demeurant en la ville de Tournai à ces fins établis par acte des bourgmestre et échevins de Tournai du 30 septembre 1592.*

Compte que fait et rend Marguerite DE SION veuve de François WAMBACQ vivant receveur de Guillaume BERNARD écuyer demeurant à Tournai de ce que son mari a reçu et payé pour cinq années de rentes commençant **la veille de St Jean Baptiste 1586 et finissant en 1590** etc. [Non reprises les rentes héritières]

-----

10<sup>ème</sup> et dernier compte de feu François WAMBACQ vivant receveur de la Srie des Obeaux pour un an finissant la veille de St Jean Baptiste 1591

Compte rendu par sa veuve à monseigneur Jacques Philippe VILLAIN chevalier, conte d'Isenghien, baron de Rasenghien, Sr de Lomme, Capinghem, Obeaux etc.

#### Rentes

- En froment : 723£ 13s 7d 3 parties
  - En avoine : 1568£ 4d
  - En chapons à 8s pièce : 32£
  - En argent : 12£ 12s 6d
  - La rente de 2c de jardin à la cure de Bondues en arrentement par ledit curé à Jean FREUMAUT le 25 octobre 1574 que ledit curé a reçu en arrentement de mon dit Sr à charge de 2 chapons à plume par an à Noël sans diminution de la rente principale - 2 chapons en plumes
- 1<sup>ère</sup> somme : 2336£ 6s 5d et 2 chapons en plumes

#### Relief des fiefs

- Néant
- 2<sup>ème</sup> somme : Néant
- Soit répondu du relief par le trépas de messire Nicolas DE LANDAS Sr de Heulle mentionné par le compte finissant en 1586

#### Reliefs d'héritages cottiers

- Jacques DE LANDAS écuyer, Sr de Chabecque, frère et héritier de feu Louis le relief d'un bonnier 12c 3q par le trépas dudit Louis advenu le 20 décembre 1590 : 79£ 1d obole
  - Guillaume FREMAUT père et tuteur de Jean FREMAUT héritier de feu Florence DESRUMAUX le relief de 6c et 4c venant de la masse de feu Jean DESRUMAUX, père de ladite Florence par le trépas d'elle advenu en 1589 : 6£ 11s
- 2<sup>ème</sup> somme : 95£ 11s 1d obole

#### Droits seigneuriaux des fiefs

- Néant
- 3<sup>ème</sup> somme : Néant

#### Droits seigneuriaux des héritages cottiers

- De Nicaise DELESPINOY carlier à Bondues pour 8c par lui acquis le 1er février 1591 de Vaast PICAVET fils de Jean pour 487£ : 36£ 12s
  - De Jacques, François et Jean FLAMENT pour 4c et 2/3c et 5q 4v vendus à Jacques MONTAIGNE pour 50£ chaque cent : 23£ 18s 1d
  - Les mêmes pour 1/4 de 5c 1/2 et 5q par eux acquis de Charles LEPLAT à 20£ le cent : 3£ 7s 6d
- 4<sup>ème</sup> somme : 63£ 17s 7d obole

#### Recette à cause de la cense des Obeaux

- De Roland DE NOYELLES censier de ladite cense sur 37 bonniers 4c 16v 3/4 déduction faite des parties vendues à Guillaume DE COUROUBLE bourgeois de Lille au rendage de 907£ 4s et 69 rasières 3 havots 2 quareaux 8° de karel de blé : 907£ 4s etc.
- Tenu aussi de rendre chacun an une douzaine de doubles fromages et deux douzaines de lin et livrer et cuire chacun an en la bonne semaine une rasière de blé convertie en pain pour les donner aux ladres, hareng, pois et cervoise comme il est de coutume : Reçu
- Aurchard (?) du moulin des Obeaux en ferme à la veuve DUHAMEL vendu par mon dit Sr en 1586 à Christophe ROUZET bourgeois à Lille pour en jouir depuis la St Rémy 1586 pour toujours vendu avec les

parties de terre à labour et portion de maison que feu monseigneur le comte de Mortaigne par décret des hoirs dudit Daniel DEVETTRE (sic)

- Droit d'afforage sur toute la seigneurie de deux lots de vin chaque pièce de vin, item amendes de 3£ et en dessous, item avoir de bâtards étrangers et biens épaves.
- Mémoire que Pierre DE COUROUBLE, précédent censier des Obeaux est demeuré redevable depuis son compte et état le 28 mai 1568 99£ 11s 6d (ou 1199£... ?), en blé 20 rasières 1 havot 2 quareaux, en avoine 83 rasières 2 havots 1 quarel
- Le meunier Daniel DE VETTRE par son état doit plusieurs années compris la St Rémy 1571 est reste redevable de 15 rasières de blé, lesquelles aura depuis été pendu par état du 14 de mai 1589 : 52£ 10s
- Mémoire que Roland DE NOYELLES est tenu par son bail de payer au receveur du comte de CHAULNES les rentes de 8c de terres tenues des Pollars
- Mémoire que le 14 juillet 1590 mon dit Sr le comte comparant devant Pierre DEHEULST et François WAMBACQ notaires, a vendu à la fille de feu Guillaume DELIOR (Guillaume DELIOT ?) ladite cense des Obeaux en nombre de 36 bonniers 4c ou environ

Total de la recette : 3445£ 9s 3d avec blé, fromages, lin et chapons

#### Mises payments

- Les bailli et échevins à Lille pour la priserie : 110s (sic)
  - Les bans d'août : 42s
  - Au receveur de Lille pour le tonlieu passant à Lille : 16s
- 1<sup>ère</sup> somme : 8£ 8s

#### Rentes héritières à la décharge de monseigneur de CROIX et autrement

- Maître Wallerand MIROUL une année de rente encourue depuis le jour du werp de la cense des Obeaux dont les arriérages ont été payés jusqu'audit jour de werp : 437£ 10s
  - A Martin HUDSEBAUT marchand jullier à Lille une rente héritière au jour de werp : 210£
  - Audit HUDSEBAUT une autre rente au jour de werp : 135£
  - A Wallerand DUBOIS écuyer, Sr de Bauffremez une rente héritière : 162£ 10s
  - A Robert DE SYON bourgeois à Lille trois années de rente : 225£
  - A ce rendant compte ayant droit de Robert DE SYON une rente : 100£
  - A Monsieur le maître OSTERLINCQ sur l'ordonnance de Madame du 26 juin 1591 : 200£
  - A Antoine FERRET auditeur ordinaire à la chambre des comptes à Lille une année de rente que lui doit le Sr de Bersée que la comtesse a payé avec le contentement de Monsieur en déduction de ce qu'il doit au Sr de Bersée : 200£
  - A Guillaume DE COUROUBLE bourgeois à Lille pour les dépenses de bouche faites par ledit, le receveur et le censier des Obeaux lorsque furent livrées par mesure les terres acquises par ledit DE COUROUBLE audit Sr comte : 7£ 12s (rayé)
  - A Louis TIEDRE pour un port de lettres de Lille à Lomme touchant les affaires de mon dit Sr comte : 6s
- 2<sup>ème</sup> somme : 2070£ 6s

#### Autres

- A la veuve Daniel DE VETTRE meunier des Obeaux à cause du dernier bail : 200£
- Christophe ROUZET bourgeois à Lille pour 123 l...rés pour pareille somme due à la meunière des Obeaux pour la parpaye de sa mieux vaille du moulin des Obeaux à Wambrechies, déduction faite de ce qu'elle devait son mari dans les comptes précédents, payé par ordonnance de mon dit Sr recevant au non de ladite veuve : 133£ 10s - Rayé
- A ladite meunière veuve de Daniel DE VETTRE pour autre mieux vaille adjudgé par arbitres à la dernière priserie du moulin au temps de ladite vente : 117£ 4s
- A cette recevante compte pour les gages et son feu mari : 40£

Du 5 octobre 1577 tenu de rendre en valeur 433£ 5s à raison de la déduction à ladite veuve lorsque ledit moulin a été vendu : 157£ 4s (Ajout d'une mention concernant un acte du 21 février 1579 indiquant que ledit Daniel a profité de la priserie du moulin)

Remises pour dernier compte non reçu

Total de la somme des dépenses : 3143£ 2s

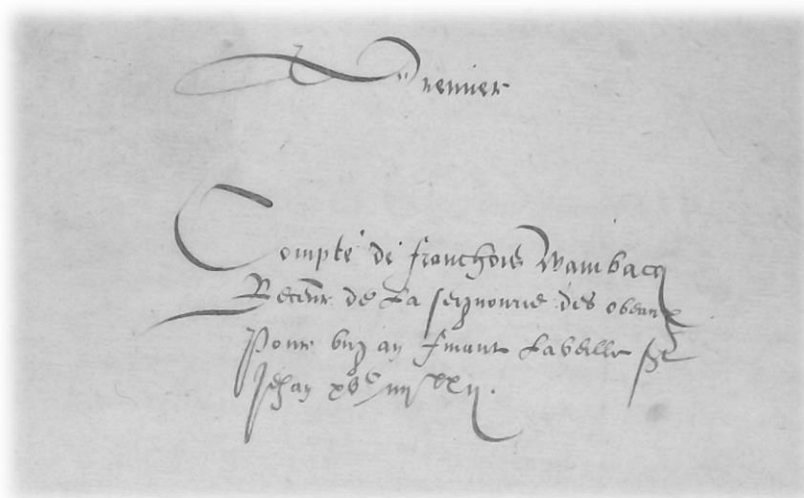
Donc cette veuve compris compte précédent : 335£ 4s 2d, 2 chapons en plume et 18 chapons

Moins deux années de rente dues par mon dit Sr échues le 30 décembre 1593 : 200£ et 100£ à cause de ladite veuve Daniel DE VETTRE. Restant donc 51£ 4s 2d. Arrêté devant auditeur le 28 juin 1594.

Suit un document de la main de Jacques Philippe VILLAIN, comte d'Isenghien acquittant ladite veuve WAMBACH en considération de certain plaisir qu'ils leurs ont fait et à la réquisition de Madame sa mère le 17 juillet 1594, donné à Alost.

-----

Premier compte de François WAMBACQ receveur de la seigneurie des Obeaux pour un an **finissant la veille de St Jean 1582**



Présenté à Madame Philippe DE MASTAING comtesse d'Isenghien etc. veuve de feu très bonne mémoire Messire Maximilien VYLAIN vivant chevalier, comte d'Isenghien, baron de Rassenghien, franc seigneur de Saint Jean Steen, Sr de Calguene, Hem, Lomme, Obeaux, Capinghem, Sailly, Drincham, avoué de Wischelem et Serschamp, collateur héréditaire d'Assenede et Assenede Métier, chef des finances de sa majesté et gouverneur des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies etc. comme mère et tutrice légitime et ayant la garde noble de ses enfants que comme procuratrice spéciale de messire Jacques VYLAIN comte moderne d'Isenghien son fils et héritier dudit comte, en son château de Lomme le 10 août 1584

Les rentes

- En froment : 527£ 6s 9d 3 parties

- En avoine : 807£ 11s

- En chapons : 20£

- En argent : 12£ 11s 6d 3 parties

- Rente de 2c de jardin pris au lieu de la cure de Bondues arrenté par le curé à Jean FREMAUT le 25 octobre 1574 : 2 chapons en plume

1<sup>ère</sup> somme : 1367£ 10s 7d obole et 2 chapons

Arriérages

- Par le dernier compte de Marc DE SAINS, receveur précédent des Obeaux, 7191£ 3s 3 parties, fromages, chapons pour rentes seigneuriales et cense et moulin des Obeaux dont le présent receveur n'a reçu que 2791£ 3s 3 parties et les éléments en nature reçus directement par Madame de Roland DE NOYELLES, censier de la cense des Obeaux

2<sup>ème</sup> somme 2791£ 3s 3 parties



#### Reliefs des fiefs

- Louis DE LANDAS fils et héritier de messire Nicolas vivant chevalier, Sr du Heulle relief du fief Dassonnebois par le trépas de son père advenu en octobre 1581 : 10£

3<sup>ème</sup> somme : 10£

#### Relief des héritages cottiers

- De Louis DE LANDAS fils et héritier de feu Messire Nicolas, relief d'un bonnier 12c 3q par le trépas de son père : 45£ 12s 9d obole

- De Jacques et Jean DE FLANDRES enfants et héritiers de feu Antoine, relief de 5 bonniers 11c 1/2 1v 1/2 par le trépas de leur père advenu en 1581 : 103£ 12s

4<sup>ème</sup> somme : 149£ 4s 9d obole

#### Droits seigneuriaux des fiefs

- Néant

5<sup>ème</sup> somme : Néant

#### Droits seigneuriaux de terres cotières

- Néant

6<sup>ème</sup> somme : Néant

#### Autre recette à cause de la cense et moulin des Obeaux

- Roland DE NOYELLE censier de la cense de 52 bonniers 11c 15v dont on doit mieux connaître la masse afin d'augmenter ou diminuer la rente : A renseigner

- Tenu de fromages, lin, pain, hareng, pois, cervoise reçus directement par Madame : Mémoire

- La veuve Daniel DE VETTRE meunier du moulin des Obeaux à charge de défrayer chaque année les hoirs Betreumieux CLARISSE pour l'arrentement de la motte du moulin 24s et vers l'hôpital Comtesse le moulage et droit de vent 10s à charge d'entretenir ledit moulin, tant stables que travaillant par bail devant la Gouvernance du 21 février 1579 : 50£

- Mémoire que Monsieur a droit d'afforage, amendes, avoir de bâtards étrangers et biens épaves

- Mémoire que Pierre COUROUBLE, précédent censier des Obeaux, est demeuré redevable de 1419£ 11s 6d, 20 rasières 1 havots 2 quareaux de blé et 83 rasières 2 havots 1 quareau d'avoine

- Le meunier Daniel DEVETTRE par son état de plusieurs années compris St Rémy 1571 est demeuré redevable et dont n'a pas été répondu : 15 rasières de blé

Somme totale de la recette : 4377£ 18s 5d 3 parties 2 chapons en plumes

#### Payements

- Bailli et échevins à Lille pour la priserie : 110s

- Bans de mars et août : 42s

- Un receveur à Lille 2 chapons pour l'affranchissement du tonlieu passant à Lille : 10s

1<sup>ère</sup> somme : 8£ 2s

#### Autres mises

- A Adrien VANDEN HEEDE écuyer, dépositaire de la Gouvernance de Lille 887£ 10s pour le principal rachat des arriérages d'une rente de 400 florins en principal obligeant mon dit comte vers Damien LAURIN à cause de Marguerite MUYSSART sa femme : 887£ 10s

- A Gilbert MASUREL receveur de l'hôpital Comtesse 760£ à cause de 200 rasières d'avoine qu'il a vendu audit comte et 13£ pour les porteurs aux sacs avec les droits des plombs et 72 rasières d'avoine livrées au logis de mon dit comte et les porteurs au sac : 1022£ 6s

- Audit receveur pour la charité : 6£ 10s

- A Robert HEDDEBAUT escrinier, pour vente de lances et picques envoyées par mon dit Sr au camp de sa majesté près Berghe : 270£

- A Wallerand DUBOIS écuyer, Sr de Bauffremez commis de celui ayant en ferme les reliefs de fiefs de la châellenie de Lille pour le relief du fief des Obeaux par le trépas de mon dit Sr le comte advenu en juin 1583 : 10£
  - A Oste DELEDICQUE pour arriérages d'une rente héritière à cause de l'achat de certains héritages appliqués avec le moulin des Obeaux : 42£ 10s
  - A Liévin QUESTIER marchand à Rouen pour la vente d'une nouvelle meule au moulin des Obeaux le 9 novembre 1583 à prendre en la ville de Saint Omer : 312£
  - Madame a acquitté Guillaume DE COUROUBLE d'un tiers de ce qu'il doit à cause de cense et de rentes seigneuriales : 61£ 13s
  - A Madame le 5 avril 1594 : 196£ 2s
  - A Monsieur maître OOSTERLINX le 18 janvier 1584 : 350£ 15s
  
  - Mémoire la vente 188£ par Thomas FLAMENT de 39c à Luc LECOMTE le 14 janvier 1584 non porté au compte
  - A Antoine LEMIEUVRE marchand de draps de soie le 7 juin 1584 : 400£
  - A Robert DESYON receveur 4 années de rente héritière : 2c96£ 15s
  - Le présent receveur pour avoir minuté grosse et mis en double ces présents comptes, **avoir exercé la recette durant en partie les guerres et hostilités de ceux de Menin et de Halluin non sans péril et danger de sa vie et avoir fait plusieurs devoirs de pourchasser aimablement et judiciairement le payement des rente seigneuriales**, plaire à ma dite Dame lui accorder : 60£ (Ajout : Accordé par ma dite Dame sans toutefois vouloir tirer en conséquence)
  - Pour le coût et mises de plusieurs lettres de procuration au siège de la Gouvernance à la requête de messeigneurs les tuteurs et de Madame pour relever, droiturer, recevoir, plaider et autrement besogner, envoyer en divers lieux compris le coût du parchemin et dépêches : 12£
  - Pour la copie du rapport des fiefs tenus des Obeaux payé au baillage de Lille : 40s
  - Pour la copie authentique de certaines lettres patentes obtenue par Madame et messire Jacques VYLAIN son fils pour éclissement suite à la vente de 5 bonniers 10c tenus de Sequedin et remises aux officiels du duc de VENDOME afin de régler le tènement le 24 janvier 1584 : 40s
  - Pareille copie délivrée au greffier du baillage de Lille pour faire lettres de Loi : 40s
- Total des mises : 3942£ 3s  
 Le receveur doit : 4C25£ 15s 5d 3 parties 2 chapons en plumes. Arrêté le 10/08/1584

-----

Compte rendu par Marguerite DE SYON veuve de François WAMBACQ vivant receveur des Obeaux de Lille par ci-devant clerc aux causes nouvelles au siège de la Gouvernance de Lille, commis à la collecte des présentations dues à raison desdites causes nouvelles **depuis le 6 juin 1572 jusque et compris le 6 octobre 1583**.

Présenté le 30 juillet 1583 par Michel WAMBACQ procureur spécial de ladite veuve devant Jean DE PARMENTIER greffier de la Gouvernance de Lille et maître Mathias DE PARMENTIER pour eux et comme tuteurs avec maître Jean DENIS licencier es lois et Antoine DOULCHET des enfants mineurs dudit maître Jean qu'il eut de Demoiselle Marguerite DE PARMENTIER et héritiers en ligne directe avec lesdits Jean et Mathias DE PARMENTIER leurs oncles maternels de feu Demoiselle Agnès DELESPINE à son trépas veuve de Josse DE PARMENTIER en son temps greffier de la Gouvernance de tout ce que ledit WAMBACQ peut avoir manié des roles des plaids etc. Compte global des sommes reçues et payées dans les comptes précédents arrêté le 30/07/1593.

- Relief de fiefs : néant
- Relief d'héritages côtiers : Antoine DELEVOIE et Catherine PICAVET sa femme fille et héritière de Vaast mort la veille de la Toussaint 1582 pour 7 cens.
- Droits seigneuriaux et terres côtières : néant.
- Cense des Obeaux et moulin : Roland DE NOYELLE censier des Obeaux ; la veuve de Daniel DE VETTRE pour le moulin ; droit d'afforage... ; dette de Pierre COUROUBLE précédent censier et du dit Daniel.

## PAYEMENTS

- A Soeur Anne DE TRAZEGNIES au couvent des Sœurs grises à Lille pour messes à cause d'une fondation.
- A Soeur Marguerite DE BUIRE mère du couvent des Grises Sœurs à Lille pour messes que Madame a fait célébrer.
- Hugues DUTRIEZ crassier à Lille pour marchandises.
- Jean MOREL receveur de Damoiselle Barbe BOULLENGIER dame de Beaumez, du Maisnil en Baroeul pour une rente, Jacques DE SAINS receveur de maître Charles DE ZELEBECQUE (Charles DE ZILLEBECQUE) dit Tacoen pour une rente.
- Cause de Madame à l'encontre de Robert HEDDEBAULT devant les échevins de Lille.
- Même remarque du compteur à propos des risques pris.
- La dit veuve DE VETTRE pour plusieurs débours à raison d'une meule achetée pour mettre au dit moulin, ladite meule se rompit un ou deux mois après en deux pièces alors qu'elle tournait et meulait et depuis a été rejointe avec grands frais.
- A ladite meunière pour ses pertes.
- Pour l'éclissement obtenu par ladite Dame et Monsieur le comte touchant le fief de Muchembus.

### 1584 :

- Relief de fiefs : Pierre DE FOREST bailli de Noble Dame Madame Marguerite DOIGNIES dame de Linselles du fief du Thillooy fille et héritière de Dame Marguerite DE HAMES vivante épouse du Sr DOIGNIES de Middelbourg en Flandre et dame du dit Thillooy.
- Relief d'héritages côtiers : Martin VANBAUSART et (blanc) BLANCQUART tuteurs de Françoise VANBAUSART fille mineure et héritière de feu Jacques mort en 1583 pour 4 cens, de (blanc) WAIGNON enfants et héritiers de feu François mort en novembre 1583 qui fut fils de feu Charles pour une verge; les mêmes pour 10 Bonniers 12 cens 3 quartrons de la cense des Nepveux par le trépas de leur dit père et pour 7 bonniers 8 cens 5 verges 1/4 de verge de la cense de le Widame, pour 24 cens 3 quartrons; Jean WATRELOS et (blanc) tuteurs de Jean et Guillaume CASTELLAIN enfants de Marguerite ROLAND en son vivant veuve de Mahieu CASTELLAIN morte en 1583 pour 3 cens 1/2 quartron.
- Droits seigneuriaux : néant.
- Droits seigneuriaux de terres côtières : Pierre DE TOURCOING pour 18 cens 1/2 vendus pas décret de justice le 26/03/1584 comme appartenant à Noël TEIZE ; Jean MALATIRE de Lille pour 27 cens 1/2 qui a acquis de Jean ROGIER le 22/04/1583 qui furent appréhendés entre autres parties ; Gilbert MAS demeurant à (blanc) pour 2 cens 1/2 acquis de Vaast et Antoine GHESQUIERE le 06/06/1583.
- Cense des Obeaux et moulin : Roland DE NOYELLE occupe la cense ; la veuve Daniel DEVETTRE occupe le moulin, droit d'afforage..., dette de COUROUBLE et du dit Daniel.

## PAYEMENTS

Comme précédemment

- Dette du Sr DE LA GRANGE.

### 1585 :

Détail des propriétaires :

- Guillaume DE COUROUBLE pour 4 bonniers 12 cens verge 1/2
- Les enfants Antoinette DESBONNETS un bonnier 4 cens 1/2
- Mathieu DUPRET dit Lhoste du Chevalier pour 25 cens 1/2 une verge 1/2 et 8ème de verge
- Françoise VAN BAUSART au lieu de Jacques VAN BAUSART son père pour 4 cens
- Les hoirs Toussaint LE COUVREUR pour 2 cens 3 quartrons
- Guillaume DUPRET pour 16 cens 6 verges et 3/4 verge
- Nicolas DUPRET pour 5 cens 21 verges
- Les veuve et enfants de feu Philippe MONTAIGNE pour 11 cens
- Charles WAIGNON pour 4 cens un quartron
- André LE COUVREUR au lieu de Jean DUTRIEZ pour 6 cens un quartron 1/2
- Jean DE DEUXVILLES pour 21 cens 9 verges 1/2
- Les enfants d'Arnould DEMONCHY pour 4 cens

- Paul DELAGRANGE pour 3 bonniers 10 cens 1/2
- Pierre DE TOURCOING au lieu de Noël TEIZE pour 18 cens 1/2
- Ledit Noël TEIZE et ses enfants pour 6 bonniers 5 cens
- Les veuve et enfants de Mahieu DELEBECQUE pour 2 bonniers 2 cens et 3/4 d'un quartron
- Jacques BETZ écuyer, Sr d'Angreaux pour 5 cens 19 verges
- Louis LEPLAT pour 27 cens
- Les hoirs Laurent DESPIGNOY pour 2 bonniers 4 cens 1/2 quartron
- Jacques CARDON pour 4 cens 3 quartrons 1/2
- Jacques CASTEL à cause de Jeanne LEPERS sa femme pour 4 cens
- Martin DESBONNETS et ses enfants pour 8 bonniers 10 cens 1/2 3 verges et 1/4 verge
- Jean PICAVET pour 16 cens
- Antoine DELEVOYE et Catherine PICAVET sa femme au lieu de Vaast PICAVET pour 7 cens
- Les enfants François WAIGNON fils de Charles pour 25 bonniers 2 cens 3 quartrons
- François WAIGNON fils de François pour 24 cens 3 quartrons
- Les enfants Jean FOURMESTRAUX et de feu Philippotte DELOBEL pour 26 cens 3 quartrons et 3/4 de verge
- Guillaume HANGOUART écuyer, Sr de Piètre pour 2 bonniers 3 cens un quartron
- Josse CORNILLE pour 17 cens moins 1/3 de verge
- Ledit Josse et Jean CORNILLE son frère pour 7 cens moins 1/3 verge
- Jean et Antoine DEHENNION enfants de Jean et de feu Marie CORNILLE pour 4 cens 21 verges le tiers et 6<sup>ème</sup> d'une verge
- Les filles d'Ogier DELORTIOIR et de feu Antoinette CORNILLE pour 2 cens 3 verges 6<sup>ème</sup> verge
- Les hoirs Mahieu et Pasquier LAOUSSE 14 cens
- Antoine HERMAN au lieu de Jean DESTAILLEURS pour 2 bonniers 11 cens
- Les hoirs Jean FLAMENG pour un bonnier 12 cens moins une verge
- Les hoirs Luc DELEFORGE pour 2 cens 1/2
- Pierre POTTIER à cause de Martine MEURISSE sa femme pour 7 cens 1/2
- Jacques LECOUVREUR pour 6 cens 1/2 verge 1/2 et 1/3 verge
- Jean DELEPLANCQUE pour 4 cens
- Maillin DEROUBAIX au lieu de Pierre DUCROQUET pour 9 cens
- Les veuve et hoirs de maître Pierre MIROUL pour 10 cens un quartron 1/2
- Les enfants Nicolas BAVE pour 22 cens 1/2 et 2/3 cent
- Les pauvres de Bondues pour 2 bonniers 8 cens 3 quartrons et 3/4 de quartron
- Jean MALATIRE au lieu de Jean ROGIER pour 27 cens 1/2
- Nicolas LEPERS pour 18 cens un quartron
- Jacques et Pierre MASQUELIER enfants de feu Jean pour 17 cens 2 verges
- Les enfants de feu Jean FLAMENG pour 7 cens
- Jean DELESAFFRE à cause de Marguerite ROUZEE sa femme pour 10 cens 1/2 et 5 verges
- Louis DE LANDAS au lieu de Messire Nicolas DE LANDAS chevalier, Sr du Heulle pour un bonnier 12 cens 3 quartrons
- Luc LECOIMTE au lieu de Thomas FLAMENG pour 2 bonniers 5 cens 1/2, 2 verges 1/2
- Les enfants Etienne FLAMENG pour 29 cens 1/2 2 verges 1/2
- Les enfants de feu Betreumieux MEURISSE pour 3 cens 1/2 2 verges 1/2
- Gilbert MAS pour 14 cens 1/2
- Jacques DESMARESCAUX pour 2 cens un quartron
- Ledit MAS au lieu de Vaast et Antoine GHESQUIERE pour 2 cens 1/2
- Martin MEURISSE pour 20 cens
- Jean DEHENNION pour 5 cens un quartron
- Les enfants de Lion LEPERS pour 13 cens 2 verges 1/2
- Les hoirs Jacques SIX pour 10 cens 3 quartrons
- Jean CASTEL pour 5 cens un quartron
- La cure de Bondues pour 16 cens
- Noël BLONDEL pour 3 cens 1/2 4 verges 1/2 et 1/6<sup>e</sup> de verge
- Jacques et Marguerite BLONDEL pour un cent 3 quartrons 2 verges et 12<sup>e</sup> de verge

- Jacques DELEBERGHE pour 7 bonniers 15 cens 1/2
- Les pauvres de Saint Pierre en Lille pour 8 cens
- Etienne DENIS pour 10 cens
- Noël DESCAMPS et ses sœurs, enfants de feu Gilles DESCAMPS pour 3 bonniers 12 cens et 1/3 cent et deux demies rues
- Adrien DESQUIENS et Florence DESQUIENS femme de Pierre LEPLART pour 13 cens 3 quartrons
- Jean DESRUMAUX pour 10 bonniers 9 cens 1/2 2 verges et 4 rues
- Les veuve et hoirs t DE FLANDRES pour 5 bonniers 11 cens 1/2 une verge et 1/2
- Allard DELANNOY au lieu de Damoiselle Marie DE HAULDION dame de Guisignies pour 13 bonniers 4 cens et une rue
- Les veuve et hoirs Vaast MEURISSE pour 18 cens 2 verges 1/2
- La veuve de Pierre DEBRUNELLE pour 15 cens 1/2 et 1/2 quartron
- Les veuve et hoirs Mahieu CASTELLAIN pour 3 cens 1/2 quartron
- Hugues DESRUMAUX pour 2 bonniers 11 cens 6 verges 1/2
- Anne LE COUVREUR pour 6 cens
- Les enfants d'Adrien LE COUVREUR pour 14 cens
- Les enfants de Jeanne DEHALLUWIN qui fut femme de Jean FREMAUT et Robert MEURISSE pour 13 cens
- François FERDINAND pour 11 cens 3 quartrons
- Messire Charles DOIGNIES comte de Chaulnes Sr de le Hagerie pour 7 bonniers 12 cens 1/2 4 verges et 1/6<sup>ème</sup> verge
- Relief de fiefs :
- Louis DE LANDAS écuyer, fils et héritier de feu messire Nicolas vivant chevalier, Sr du Heulle un fief d'1b 4c esclissé d'un fief de 4b. Procès en cours à cause du non payement du relief.

#### Reliefs d'héritages :

- Jean, Martin, Isabeau et Anne BLONDEL enfants et héritiers de feu Jacques 1c 3q 2v et 1/12<sup>v</sup> par son trépas advenu en 1584

#### Autres recettes

- 22c de fief vendus par Louis DESTAILLEURS à Antoine HERMAN en octobre 1584 et terres cottières

#### Terres cottières

- Daniel MARTIN, coûturier à Lille 4c à lui vendus par les tuteurs de Françoise VAN BOSART fille et héritière de feu Jacques le 21/09/1584
- Maître Paul DELAGRANGE, maître ordinaire en la Chambre des comptes à Lille 7c 1q par lui acquis de Martin DESBONNETS le 25/04/1584
- Jean DESTAILLEURS 2b 11c fief par lui vendus le 01/10/1584 à Antoine HERMAN, bourgeois de Lille
- Allard DELANNOY 13b 4c par lui acquis de Demoiselle Marie DE HAUDION dite Ghibrechies le 04/07/1584

#### La cense et moulin des Obeaux

- Roland DE NOYELLES pour son louage de la cense des Obeaux
- La veuve de Daniel DE BETTRE meunier du moulin des Obeaux par bail du 21/02/1579
- Pierre DE COUOUBLE précédent censier des Obeaux reste redevable

*Compte par François WAMBACQ, receveur de la Srie des Obeaux pour un an finissant la veille de St Jean Baptiste 1587, présenté à Antoine FERRET auditeur de la Chambre des comptes le 16/10/1587, rendu à haut et puissant seigneur Monseigneur Jacques Philippe VYLAIN conte d'Ysenghien etc.*

#### Relief d'héritages cottiers

- François, Martin et Jacques DESBONNETS enfants de feu Martin et de (blanc) 6b 1c 5v 3/4v
- Les mêmes 2b 9c 11v

#### Terres cottières

- Antoine POLLET et Jossine DEDEUXVILLE sa femme un lieu manoir sur 16c qu'ils ont vendu le 02/01/1586 à Martin MORTAIGNE et sa femme
- Jean MAS et Sainte CASTEL sa femme pour (effacé) terre vendus le 03/07/1586 à Barbe DESMARESCAUX veuve de Philippe FERRET de Marcq en Baroeul

#### Cense et moulin des Obeaux

- Roland DE NOYELLE censier de la cense
- La veuve Daniel DE VETTRE pour le moulin

#### Mesurage de terres les 15, 16 et 17/01/1587

*Compte pour un an finissant à la St Jean 1588 par François WAMBACQ à Jacques VILLAIN chevalier, comte d'Isenghien etc.*

Relief de fiefs : Néant. Prendre garde que soit répondu du relief du fief de feu messire Nicolas DE LANDAS.

#### Relief d'héritages cottières

- Antoine, Jean, Pierre et Marie POTTIER enfants et héritiers de feu Pierre POTTIER et de Martine MEURISSE 7c 1/2 par le trépas de ladite Martine advenu en 1587
- Jean LEFEBVRE époux de Demoiselle (blanc) DENIS fille et héritière d'Etienne DENIS 10c que naguère il avait vendu à Jean SALEMBIER

#### Terres cottières

- Antoinette DESOBRIS veuve de Pierre JOCQUET 4c vendus le 13/05/1587 à Jean HUS fils de feu Jean, laboureur
- Mahieu DELEBECQUE un lieu manoir de 4c qu'il a acquis le 23/10/1587 de Noël BLONDEL
- Quant au lieu manoir acheté par Martin MORTAIGNE à Antoine POLLET et Jossine DEDEUXVILLE en 1586, il s'avère que l'acheteur est insolvent et fut contraint de le leur rendre
- Quant au droit de 2c 13v de labour que Guillaume COUROUBLE, bourgeois de Lille, a acquis le 05/08 de Nicolas DEDEUXVILLES, Mgr lui en tient quitte
- Pierre DE BEAUVOIX 6c vendus le 13/01 à Jean MEURISSE
- Quant au droit seigneurial de 8c 1/2 vendus le 11/02 par Jean LEFEBVRE à Jean SALEMBIER, item un lieu manoir de 6c le 21/01 qu'Antoine DELEVOYE avait vendu à Jean DESOBRIS, Mgr les a reçus

#### Cense et moulin des Obeaux

- Roland DE NOYELLES pour la cense
- La veuve Daniel DE VETTRE pour le moulin qui a été vendu en 1586 à Christophe ROUZE, bourgeois demeurant à Lille avec les parties de terres acquise par feu Mgr le comte par décret des hoirs Daniel DE BETTRE. Adhéré le 19/11/1586.

*Compte de François WAMBACQ pour un an finissant la veille de St Jean Baptiste 1586 rendu à haute et puissance dame Madame Philippe DE MASTAING, comtesse de Sainghin etc., veuve de messire Maximilien VILAIN.*

#### Relief d'héritages cottières

- (Blanc) WAIGNON héritier de Charles 4c 1q par le trépas dudit Charles adveu en 1586
- Jacques et Mahieu SEQUEDIN et autres hoirs d'Hugues DESRUMAUX 2b 11c 6v 1/2 par le trépas dudit Hugues en 1585

#### Terres cottières

- Jacques et Mahieu SEQUEDIN et autres hoirs de feu Hugues DESRUMAUX 2b 11c 7v vendus le 20/07/1585 à Vincent BANDART
- Noël DESCAMPS 5c acquis le 26/03/1585 d'Adrien FREMAUT fils de Jean
- Maillin DEROUBAIX, boulanger à Lille, 9c qu'il a acquis le 16/08/1585 d'Antoine BOUSSEMART
- Jean DELEPLANCQUE 10c dont 6c de fief vendus à Antoinette DESOBRIS en mai 1585
- Mahieu BONTE 5c vendus en février 1585 à Guillaume DUPREZ

Cense et moulin des Obeaux : Aux mêmes

*Compte pour un an finissant la veille de la St Jean 1589 par François WAMBACQ rendu à Mgr Jacques VILAIN.*

#### Relief d'héritages cottières

- (Blanc) DU CHASTELET vivante femme de Maillin DEROUBAIX 9c par le trépas dudit advenu en mars 1589 (En marge : demi relief)

#### Terres cottières

- Vaast PICAVET et Jeanne BOCQUILLON sa mère ont vendu 8c de jardinage le 07/06/1589 à Jean DESOBRIS, dont Madame les acquitte
- François, Pierre et Jacques WAIGNON ont vendu 1b le 15/06/1588 à Georges DESRUMAUX leur beau-frère dont Monsieur les acquitte

Cense des Obeaux occupée par Roland DE NOYELLES

Moulin des Obeaux occupé par la veuve Daniel DE VETTRE

*Compte finissant la veille de St Jean 1590 par François WAMBACQ rendu à Mgr Jacques VILAIN*

#### Fiefs

- Quant au droit seigneurial de 4c fief que le 04/03/1588 Thomas FLAMENT fils de feu Gilbert a vendu à Luc LECOMTE, lieutenant de baille de Marcq en Baroeul, Mgr l'en a acquitté

#### Héritages cottières

- Jean FLINOIS payant en l'acquis de Madame DE LOIRE pour 6c vendus à FLINOIS au profit de ladite dame en juillet 1587
- Jacques ...EUX fils de feu Jean a vendu le 21/07/1590 à Jacques ...TAIGNE 5c 1/3c et 1c 10v
- Portion de jardin et 2c de jardin vendus par Nicolas DEDEUXVILLES le 06/02/1588 à Antoine POLLET avec modération
- Philippe TEIZE et Marguerite HERMAN sa femme pour 15c de labour qu'ils ont acquis le 09/03/1588 de Jeanne TEIZE veuve de Pierre LEPLAT

Censier des Obeaux et du moulin identiques

*Compte par François WAMBACQ en son vivant receveur de la Srie des Masures dit de Leschielle à Verlinghem pour deux ans finissant la veille de St Rémy 1591 présenté par Marguerite DE SYON sa veuve à noble homme Adolphe DE PAMELE, Sr de Liévin, grand bailli des villes et châtelainies de Bailleul en Flandre, père et tuteur et ayant la garde noble de Ghislain et Jacques DE PAMELE ses enfants qu'il eut de feu dame Anne DE LE VIESVILLE dame de Liévin, Villers, fief des Masures etc. le 28/08/1592*

#### Reliefs

- Guillaume LAIGNEL 3c 1/2 par le trépas de (blanc) veuve de Jean LAIGNEL en octobre 1590

## E 2295 / 11 par Régis NOLF - Cense des Obeaux

Acte 1 f°1r du 27/12/1561

Bail à Jeanne DESOBRYs commençant le 15/05/1561.

27 xbre 1561 Bail de cense de la cense des Obeaux a Bondues

(Ajout ultérieur) Bail accordé à Jeanne DESOBRYs vefve de feu Noël DUCOUROUBLE jadis censier des Obeaux et a Pierre DUCOUROUBLE son fils le 27 décembre 1561.

Comparurent Messire Maximilien VILLAIN chevalier baron de Rasenghien Sr de Hem, Obeaulx, Lhomme... et Jeanne DESOBRYs vefve de Noël DUCOUROUBLE et Pierre DUCOUROUBLE son fils quelle a eu dicelluy feu Noel demurant en madite cense des Obeaulx paroisse de Bondues. Le premier comparant baille la maison cense et terres des Obeaulx sextendant en ladite paroisse de Bondues et allenviron contenant motte, bassecourt, chaingles, prets, bois,... 6 bonniers 13 c dheritage de 25 verges pour le cent, et en terre a labour 45 bonniers 14 c 15 v, icelles terres allant a 3 royes, (...) et quant au louaige lesdits seconds comparants y sont entres et ont mis main des le mois de may dernier passé (mai 1561)... et rendant pour lesdits louage a la mesure de 20 florins carolus du bonnier, faisant et rendant le tout ensemble la somme de 266 £ 2 sols faisant 133 florins carolus par chacun an a deux termes a Noel et St Jean Baptiste et douzaine de double fromaige aussi par chacun an et pour les terres a labour 20 rasières de grains du bonnier, au bled bled, et au mars avoine (...) seront tenus les predeurs de livrer par chacun an 2 douzaines de lin bon et leal, et pareillement tenus de livrer et cuire chacun an une raziere de bled converty en pain pour donner aux ladres (...) fait a Lille en présence de Jean BOUSSEMARE monier demurant a Wambrechies le 27 de décembre 1561.

Acte 2 Document perdu - 15/05/1568

1° bail de 9 ans accordé à Roland DENOYELLES commençant le 15/05/1568

(Acte perdu, mais l'acte 3A est un compte correspondant à ce bail)

Acte 3A f°1r - 03/04/1570

(Comptes pour le premier bail de Roland DENOYELLES qui a commencé au 15/05/1568)

Estat des desboursements faits par Roland DENOYELLE censier de la cense des Obeaulx suivant sa charge et ordonnance verballe a luy faicte par Monsieur pour plusieurs refections faictes a lentretenement des edifices de ladite cense et pour en partie mettre icelle en bon et souffissant estat / ont este paye par icelluy censier les parties et sommes que sensuit

Premier

A Martin BOUCHERIE pour avoir livré...

A Mahieu DEBEAUVOIS febvre demt aux faux bourgs de la porte de Courtray...

A Germain LEPERS laboureur dmt a Wambrechies...

A Wallerand GRUART laboureur demt a Fretin...

A Henri et Etienne DEROULLERS couvreurs destains...

A Jean GOUBBE censier a Marcque en Baroeul...

A Daniel LEMAHIEU soyeur de gros bois...

A Vaast DELEFORTRIE carpentier pour ses sallaies d avoir refaict le pont de ladite cense...

A Jeaan VINCHANT marissal des Obeaulx pour son salaire d avoir faict et livrer les claux (clous) du pont...

A Willame GALLAND boquillon pour avecq son fils avoir abatu le bois...

A Gard PICHONNIER et Roch BLONDEL machons pour...

A Jean BERNARD verriereur demt a Lille...

(Rayé :) A Bauduin DUVIVIER poissonnier demt a Lille paye par ordonnance de Madame pour du poisson livre

A Bauduin DUVIVIER poissonnier...

A Pierre DESCAMPS drappier...

A Antoine DEHAS...

A Guillaume DAUSSY...

Ainsy ouy et passe et arrestes tesmoings leurs signes manuels cy mys le 3e jour aprvil 1570 apres pasques



### Acte 3B

(A la suite de l'acte du 03/04/1570)

Les 100 rasières de bled mentionnez en ce present compte pour la livraison de la Chandeleuse 69 livrez a la maison du Roy sont demeurez au profit du censier et a luy revendus par monseigneur avecq les 70 rasières restans de sa livraison de la chandeleuse 69, au prix de trente patars la rasière lun portant lautres, Ici porte icy en argent 510 £

Et la cloture de ce present compte porte a la somme de 856 £ 4 s 8 d

Sy doit encore en argent pour les termes eschey ay Noël 69 et St Jan 70 pour la seconde année de sa cense pour les louaiges et rendaiges des terres la somme de 1 199 £ 18 s 6 d

Porte ensemble que doit ledit censier pour les termes de Noël 1569 et St Jan 70 pour les rendaiges en argent avecq la revente du bled et cloture de ce present compte à la somme de 2 566 £ 2 s 2 d

Et quant au bled / avoine / gras pourceau deux douzaine de lin / et une douzaine de double fromaiges, il appert par la notice que que ledit censier en a livre assavoir 30 rasières faisant avecq sa rente des 70 cy dessus mentionnez, 1 cent de rasières (sic) / cent rasière davoine / un gras pourceau, 2 douzaines de lin et une douzaine de double fourmaiges partant icy a ce quicte pour ladite année 69

Ainsy compté et arrêté entre mondit Sr et ledit censier le 15 de juillet 1570

Signature de Maximilian VYLAIN

### Acte 3C f°5r - 02/03/1571

(A la suite de l'acte du 03/04/1570)

Item pour le terme de Noël 1570 doibt ce censier en argent la somme de 599 £ 18 s 9 d

sy doibt pour toute la livraison de bled et avoine de lan 70 100 rasières de bled et autant d avoine (...) Ainsy fait compt et arrêté entre mondit Sr et ce censier le 2 de mars 1570 (1571 ns)

### Acte 3D f°6v - 23/08/1572

(A la suite de l'acte du 03/04/1570)

Item doibt ledit censier (...) Ainsy compte et arreste entre Monseigneur et ledit Roland DENOYELLES... le 23 d aoust 1572 tesmoins leur seing manuel cy mis

Signature de Maximilien VYLAIN et Roland DENOIELLES

### Acte 3E f°8v - 11/08/1574

(A la suite de l'acte du 03/04/1570)

Payements faits par ledit Roland DENOYELLES censier des Obbeaux (...) Ainsy fait ce 11 d'aoust 1574 tesmoins leur seing manuel cy mis.

### Acte 4 (feuille incise dans le document - recto) 1570

Etat des payemens et desboursements faitz par Roland DENOYELLE sur le rendage de la cense des Obbeaux  
Estat de ce que Roland DENOIELLES censier des Obbeaux doibt...

### Acte 5 f°1r - 19/01/1576

2° bail de 9 ans accordé à Roland DENOYELLES commençant le 15/05/1577

Comparurent en leur personne Alphonse WAIGNON bailly des Obbaux et Marcq DESAINS recepveur de Hault et Puissant seigneur Messire Maximilien VILLAIN chevalier baron de Razenghien, Ysenghem, Sr de Hem, Aubeaux, Lhomme, etc. dune part et Roland DENOYELLES fils de Arnoult demeurant a Bondues dautre part et suivant l accord fait et accordé par ledit Sr de Razenghien audit Roland DENOYELLE en date du 27 d'aoust 1575 avoir baille et accordé a tiltre de cense et louaige audit Rollant DENOYELLE oute la maison cense et terres des Aubeaux sextendant et gisant en ladite paroisse de Bondues, Marcques et allenviron contenant ledit lieu manoir parmy motte bassecourt dauwes caingles pretz boys yssues chemins ruyelles le tout ensemble 6 bonniers 13 c d heritaige de 25 verghes pour le cent et en terres a labour le nombre de 45 bonniers 14 c 15 v aussy de 25 v pour chacun cent en ce compris 4 c et demy acquis par la Dame Marguerite de Razenghien des hoirs Noël LEDOUX (LEDOULCH), lesdites terres allant a 3 royes... pour le terme et espace de 9 ans continuelz et poursuivant lun lautre, commençant a mettre main quant a la premiere roye sur

esteule de mars des le St Remy 1575... icelle roye contenant 16 bonniers 3 c et demy verges Item la seconde roye sur esteulle de bled a la St Remy 1576 pour ensemencement de mars au mars ensuivant et despouille a l aoust 1577... icelle roye contenant 14 bonniers 12 c 12 v et la troisieme et dernière roye contenant 14 bonniers 12 c 4 v et demy sur esteule de mars audit tere de St Remy 1576 pour ensemencer de (...) et quant audit louaige ledit second comparant y metra main et entra au my may dudit an 1577 parmy payant la somme de 1100 florins carolus de 20 patars pieche par chacun an a deux termes tels que Noel et St Jean Baptiste dont le premier terme et paiement pour la premiere demy annee eschoit au terme de Noel dudit 1577 et le second au terme de St Jean Baptiste ensuivant 1578, et une douzaine de double fromage aussy par chacun an a condition que ledit preneur sera tenu de desrenter 8 c de terre cottiere pris en ladite cense tenus de la Srie des Pollars et en rapporter par chacun an quittance et de livrer 2 douzaines de lin, et de livrer et cuire par chacun an en la bonne sepmaine une rasiere de bled converti en pain pour donner aux ladres herrengs poix et cervoises comme il est de coustume a la charge dudit preneur (...) ainsi fait et passé devant moi Noel WAIGNON notaire demt a Lille le 19 janvier 1576 stil nouveau.

Acte 6 f°1r - 19/01/1576 (Copie de l'acte 5)

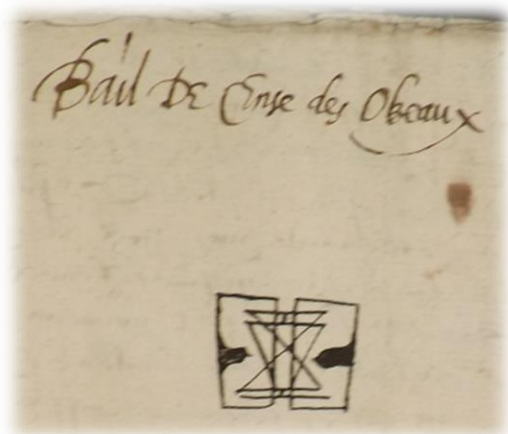
Acte 7A f°1r - 06/06/1579

1° compte pour le second bail de Roland DENOYELLES qui a commencé au 15/05/1577

Compte de Rollant DENOYELLE censier des Obeaux de lan 1578

Ajout ultérieur : Présenté à Madame par ledit chensier en personne au château de Lhomme le 6 de juin 1579

Compte et estat particulier que fait et rend Roland DENOYELLE censier de la cense et terres des Aubbaux appartenant a hault noble et puissant Sr messire Maximilien VILLAIN chevalier barron de Rassenghien Sr desdits Aubbaux etc. d'une annee du rendaige de ladite cense escheu au terme de St Jehan Baptiste an 1578 première année de son nouveau bail avecq de l arrieraige auparavant deu et escheu.



Premier

Mect et raporte icy ledit Roland par ceste estat la somme de 1354 £ 19 s et 2 douzaines de lin quil devoit d arrieraige de lannee escheue a la St Jehan Baptiste an 1577 par estat fait avecq Madame madame de Rassenghien le 16 octobre 1578 icy portant ladite somme de 1 354 £ 19 s et 2 douzaines de lin

Item pour une annee de rendaige de ladite cense et terres des Aubbaux escheu au terme de St Jehan Baptiste an 1578 a cause de la despouille de l aoust precedent an 1577 première année de sa nouvelle cense la somme de 2 200 £ avec une douzaine de fromage et 2 douzaines de lin

Somme tottale desdites parties porte 3 554 £ 19 s une douzaine de fromage et 4 douzaines de lin

Sensuit la mise faite par ledit Roland DENOYELLE allencontre de la somme susdite et en diminution dicelle

Premier

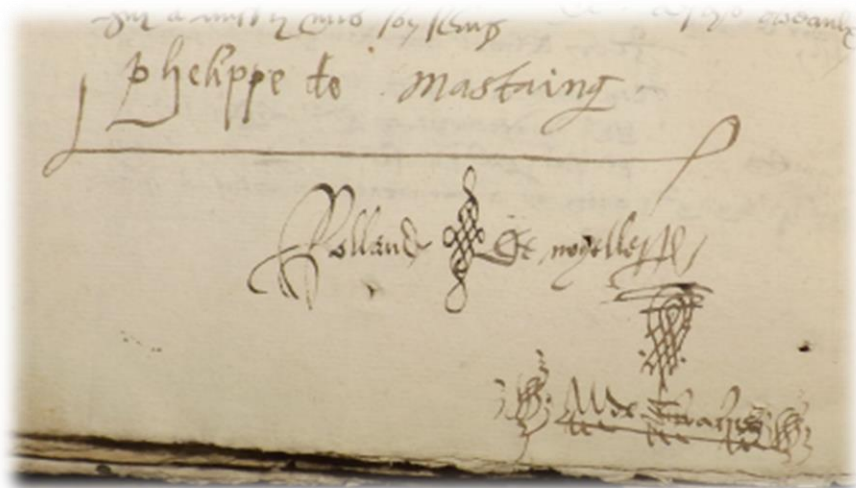
Paier a Henriette CAMBIER heiritiers avecq aultres de Piat CAMBIER pour une annee de rente heritiere deue par le Sr de Rongy et en laquelle Monseigneur de Rassenghien est aussy obligé, escheu le pennultieme jour d octobre an 1577 suivant l ordonnance de madite Dame Madame de Rassenghien la somme de 126 £

Item paier a Jean DE PREUDHOMME escuier Sr de Lavustre pour 2 ans de rente heritieres dueus par ledit Sr de Rougy (...)

Item paier a Mahieu DESROUSSEAUX collecteur des tailles de Bondues tant pour le paiement dun envoy de 28 s au bonnier pour une fois environ le Noel de lan 1578 que pour 3 mois des moyens generaulx assavoir may juing et juillet de lan 1579 la somme de 142 £ 11 s 10 d moitie a la charge de l heritier et laultre moitie a la charge du censier lcy partant pour ladite moitie a la charge de Mondit Sr la somme de 71 £ 5 s 11 d (...)

Somme des mises porte 1 235 £ 16 s 5 d et deux douzaines de lin et une douzaine de fromage  
Et la dette cy devant porte 3 554 £ 19 s une douzaine de fromage et 4 douzaines de lin  
Partant appert que ledit rendant dout par cest estat la somme de 2 319 £ 2 s 7 d et 2 douzaines de lin

Ainsy oui clos et arreste entre Madite Dame et ledit Rolandt DENOYELLES... tesmoings leurs seings manuels cy mis ce 6 de juin 1579 en la presence de Marcq DESAINS receveur desdits Obauls qui a ausi mis son seing



Acte 7B f°4r - 12/11/1579  
(Ajout à la suite du document du 06/06/1579)

Depuis assavoir le 12 de novembre dudit an 79 ledit Roland DENOYELLE... a payer les sommes et aux personnes qui sensuivent :

A Noël BACQUEROT (...)

Somme de ce que ledit censier auroit paye depuis le dernier arrest porte a la somme de 852 £ 13 s 6 d et 2 douzaines de lin  
Et par son compte et dernier arrest cy devant mentiones appert quil debvoit 2 319 £ 2 s

7 d et 2 douzaines de lin. lcy deduit 852 £ 13 s 6 d paies par luy en payement il appert quil reste encore 1 466 £ 9 s 1 d. Ainsy fait le 12 de novembre 1579

Acte 7C f°5r - 31/03/1580

(Ajout à la suite du document du 06/06/1579)

Depuis asscavoir le dernier jour du mois de mars an 1580 ledit Roland DENOYELLE a fait apparoir a madicte Dame Madame de Rassenghien avoir paie les sommes et aux personnes que sensuit :

A Martin DECROIX le 15 jour de fevrier...

Item paie a Antoine LEMIEUVRE marchand de drap de soye et a delle Antoinette HEDDEBAULT sa femme pour le parfurnissement de la somme de 941 £ 13 s 6 d

Item delivre et furny par ledit Roland pour la cuisine le 26 jour de fevrier de cet an 1580 ung tonneau de herrenf pour le pris de 36 £

Et deux fromaige de Hollande portant ensemble 22 £ et demi à 5 s la livre porte 112 s 6 d

Item le dernier dudit mois delivre a Adrien cuisinier pour ladite cuisine...

Item delivre par ledit Roland a lhostell de Mondit Sr en ceste ville de Lille 12 fois dont la premiere fut au mois d octobre 1579 la derniere le 7 de ce present mois de mars le noimbre de 8 rasieres 3 havots de bled portant à 100 sols la rasieres Accord fait che jourdhuy avecq madite Dame la somme de 543 £ 15 s

(En marge : quant au prix accord fait par Madame en considerant du grand coust du cariaige)

Délivré ledit 7 de mars 1 rasieres de poix pour le prix de 100 s

Délivré encoire par ledit Roland a plusieurs et diverses fois pour (...)

Somme de ce que le dit censier a paier et livrer depuis le dernier arrest susdit poir 1 499 £ 19 s et par ledit dernier arrest susdit ledit Roland debvait de reste 1 466 £ 9 s 1 d

Ainsy appert que ledit censier a bon sur son rendage deu acuse de la despouille de laoust 1578 deuxieme annee de sa nouvelle cense la somme de 33 £ 9 s 11 d  
Ainsy fait et arrester entre Madame et ledit censier... en la presence de Marc DESAINS receveur de ladite Srie des Aubbeaux ledit dernier jour du mois de mars an 1580

Acte 8 f°1r - 18/02/1581

2° compte pour le second bail de Roland DENOYELLES qui a commencé au 15/05/1577

1579 Le compte de Roland DENOYELLE

Compte et estat que fait Roland DENOYELLE censier de la cense des Aubbeaux a Bondues appartenant a hault noble et puissant Sr Monsieur de Rassenghien etc. a Marcq DESAINS receveur de la Sr desdits Aubbeaux ad ces fins commis par Mondit Sr touchant une annee de cense et louaige de ladite cense des Aubbeaux escheu au terme de St Jehan Baptiste an 1579 a cause de la despouille de laoust an 1579 2 annee de sa nouvelle cense portant ladite annee dudit rendage en argent a la somme de 2 200 £ paris

Premier

Par l'estat particulier fait par ledit Roland avecq Madame de Rassenghien les 6 de juin et 12 de novembre an 1579 et dernier mars 1580 de une annee dudit rendage escheu au terme de St Jehan Baptiste an 1578 ledit Rolland avait bon la somme de 33 £ 9 s 11 d

Item a ledit Roland rendu audit DESAINS une assignation donnée de madite Dame a Jehan DE COUROUBLE apoticaire avecq quittance dudit COUROUBLE du 2 juillet 1580... 48 £ 6 s

Ledit Roland a aussy paye...

Item a fait ledit Roland de 5150 gerbes qu'il a livrer pour l'escurie de mondit Sr a plusieurs et diverses fois

Item (...)

Somme totale des mises faites tant par ledit Roland que par aultres en son acquis porte 1 860 £

Ce deduit de ladite somme de 2 200 £

Reste deu par ledit Roland pour le rendage de ladite annee escheu a la St Jean Baptiste an 1579 a cause de la despouille de laoust 1578 2° année de sa nouvelle cense la somme de 340 £

Ainsi compte et arrester par lesdits Roland et Marc ledit 18 de febvrier an 1581 tesmoins leurs seing cy mis en approbation de verite

Acte 9 f°1r - 28/12/1584

3° bail de 9 ans accordé à Roland DENOYELLES commençant le 15/05/1586. Copie.

Comparurent en leurs personnes Adrien OOSTRELINCK escuyer M° dhostel a Madame la comtesse douaigniere d Yssenghien Rassenghiem Obeaulx etc dune part et Roland DE NOYELLES fils d Arnould demt a Bondues daultre et recognurent lesquels parties assavoir ledit premier comparant au nom que dessus et suivant l accord fait et accorder par ladite Dame comtesse comme mere et tutrice legitime et ayant la garde noble de ses enffans audit Roland DE NOYELLES en datte du 28 de decembre 1584 avoir baille et accorde a titre de cense et louage a icelluy Roland second comparant que aussy le congut avoir prins toute la maison cense et terres des Aubeaulx sextendant et gisant en ladite paroisse de Bondues, Marcques et allenviron contenant ledit lieu manoir parmy motte bassecourt eauwes chaingles prets boys yssues chemins ruyelles le tout ensemble 6 bonniers 13c d heritaige de 25 verghes pour le cent et en terres a labour le nombre de 45 bonniers 14c 15v aussy de 25 v pour chacun cent en ce compris 4 c et demy acquis par feue la Dame Marguerite de Razenghien des hoirs Noel LEDOUCH, lesdites terres allant a 3 royes... pour le terme et espace de 9 ans continuelz et poursuivant lun lautre, commenchiez a mettre main quant a la premiere roye sur esteule de mars contenant le nombre 16 bonniers 3c et demy verges des la St Remy 1584, Item la seconde roye sur esteulle de bled a la St Remy 1585 pour ensemencement de mars au mars enssuivant et despouille a laoust 1586 icelle roye contenant 14 bonniers 12c 12v tenant ensemble et la 3° et derniere roye contenant 14 bonniers 11c 4v et demy dheritaige sur esteulles de mars audit terme Saint Remy 1585 pour ensemencer de bled a la St Remy 1586 pour despouilles aussy de bled a laoust enssuivant 1587 le tout es pieches et par les haboultz contenus au bail precedent et dont de la mesure icelluy Roland se tient pour bien appaise et

quant audit louaige icelluy second comparant y mettra main et entrera au my may dudit an 1586 parfait de son bail precedent parmy payant et rendant par ledit preneur a ladite Dame son receveur ou comis tant pour le louaige que lesdits heritages la somme de 1300 £ parisis monnaie de flandre en argent et 100 razieres de bon bled de cense par an avecq 2 douzaines de doubles fromages aussy chacun an a deux termes et paiements en lan tels que Noel et Saint Jehan Baptiste a chacun diceulx la moictie (...) A condition que ledit preneur sera tenu de desrenter 8c de terre cottiere pris en ladite cense tenus de la Srie des Pollars et en rapporter par chacun an quittance a ladite Dame son receveur ou comis sans diminution dudit rendage. Sera aussy tenu ledit preneur de livrer par chancun an ladite cense durant 2 douzaines de lin, bon et leal. Item sera tenue pareillement icelluy preneur de livrer et cuire par chacun an en la bonne sepmaine une rasiere de bled converti en pain pour donner aux ladres herrengs poix et cervoises comme il est de coustume a la charge dudit preneur sans diminution de sondit rendage (...) fut ainsy fait et passe par devant François WAMBACQ notaire en presence de Jean CAILLET hoste et marchand de vin et Antoine DEBOULOGNE cabaretier demeurant audit Lille. Collation faicte... ce 8 juin 1590

Acte 10 f°3v - 07/06/1590 (L'acte 9 est écrit à la suite de la transcription de l'acte 8)  
(Transfert du bail de Roland DENOYELLES du 28/12/1584, à son fils Philippe)

Comparut en sa personne Roland DENOYELLES fils de feu Arnould laboureur presentement demeurant en la paroisse de Sainghin en Melanchois lequel comparant du gré et consentement de Messire Jacques Philippe VILLAIN conte d Issenghien baron de Rassenghien Sr de Lhomme des Obeaulx etc. a ce present, reconnut avoir baille accorde mesme ceddé et transporte par forme d avant bail de cense ferme et louaige a Philippe DENOYELLES son fils lequel ad ce present comparant ce acceptant tant pour luy que pour Antoinette LEPLAT sa femme de laquelle il sen est fait fors qui le cougnut avoir prins et prins tenir audit tiltre davant bail le parfait du bail de cense que en a ledit Roland de la maison cense et heritages des Obeaulx a Bondues audit Sr conte appartenant pour y avoir entrez et comencher a mettre main pour faire leur premiere despouille a laoust 1588 le tout aux rendages charges devises et conditions au long reprins par le bail de cense pour ce fait et passe pardevant Franchois WAMBACQ notaire et tesmoings en date du 28 decembre 1584 (...) fait et passe par devant Clement WALRAVE notaire en presence de Adrien OOSTRELINCK escuyer et Jean LAMBIN laboureur demt a Lompret tesmoings ad ce appellés ce 7 jour de juin 1590.

-----

### **E 1283** Documents divers parfois illustrés

*Compte rendu à messire Maximilien VILAIN pour ses seigneuries d'Hem, Lomme, Obeaux, Sailly etc. par M. Philippe PREVOST, bailli de Hem, Lomme, Obeaux etc. des droits seigneuriaux.*

#### **Droits de la seigneurie d'Hem** [Lieu non précisé mais logique]

02/01/1558 Maître Jean THIBAUT a acheté à Michel LAGACHE de Forest 4c ½ et 12c à Sailly pour 90 florins  
20/01/1558 Daniel DUHEM écuyer, a échangé 7c avec les ministres des pauvres de St Sauveur à Lille  
28/02/1558 Nicaise LECLERCS à acheté à Gilles DE COURCELLES et Catherine LECLERCQ sa femme un lieu manoir sur 7c à Franche Rue tenus de Marchenelles et en souveraineté d'Hem 250 florins  
14/03/1558 Calixte DUBOIS a acheté de Pierre DUPREZ et consorts 3q de pré à Hem 30 florins  
13/04/1559 après Pâques. Michel MEURICE command dudit Calixte DUBOIS a acheté un lieu manoir tenu de la Srie de la Vigne et en souveraineté d'Hem 45 florins  
10/04/1559 Marguerite MULLIER veuve de Jean DE BOUVINES a acheté 6c en 12c de marais à Hem 32 florins.  
Sur les remontrances de Jean DE BOUVINES son fils, la rente est corrigée.  
27/06/1559 Jean DE BOUVINES a acheté de Louis et Nicolas MULLIER 6c de pré es dits 12c 200 florins  
27/06/1559 Pacquet DUBART (Pasquier DUBAR ?) a acheté d'Hugues ESCROHART (Hues) et consorts un lieu manoir à Hem sur 4c tenu du fief de Languille et 2c de St Pierre de Lille 387 florins  
30/06/1559 Jean DAMAS a acheté à Jacques GARNY et consorts 10c à Hem et 3c de lieuchon et en souveraineté d'Hem 36 livres 17s 6d le cent  
04/07/1559 Gilbert HOUZET a retenu par proximité 4c ½ de pré à Sailly, achetés par maître Jean THIBAUT pour 90 florins

04/07/1559 Wallerand MULLIER a acheté de Louis et Pierre MULLIER ses neveu 4c 200 florins  
17/10/1559 Nicolas BROCCUART a acheté de Guillaume DES WATTINES et consorts 1c de pré en 4c 12 florins

### Droits de la seigneurie de Lomme

(A l'exception du 3° (absent) : au début une liste puis actes plus complets en fin de registre)

- 25/03/1558 Jean LELEU fils de Jean d'Armentières a acheté à Jean HAZE fils de feu Alexandre et de feu Chrétienne LEBOCQ d'Armentières, et sa femme un manoir sur 6c et 9c de terre en deux pièces pour 400 florins
- 10/04/1559 Jacques LEROY, laboureur à Englos, a acheté à Marie LEROY sa soeur, veuve de Jean POLLET 1c 95v de jardin 90 florins
- 13/04/1559 Hubert DELIOT de Lille a acheté au Sr DE HOCRON une maison 3400 florins déduits 800 florins pour deux bonniers tenus d'autres seigneurs
- 06/06/1559 Etienne DESAINS, laboureur à Capinghem, a acheté à Pierre LUCAS de lille un petit fief à prendre en demi fons à l'encontre des hoirs Antoine DELOBEL à Capinghem
- 05/05/1559 Thomas LEROUX a acheté à Jean LEROUX fils et héritier de feu Josse, son neveu, 1b 7c de labour moitié de 2b 14c à l'encontre de Louis LEROUX son frère, 431 florins avec quittance d'un quart du droit
- 11/05/1559 Denis CHOMBART a acheté à Robert DELESTREE fils de feu Gaspard, 2c 1/2 en 10c à l'encontre de l'acheteur pour 22 florins
- 26/07/1559 Jean VISIN a acheté à Nicolas MASURE et Marie LHOIR sa femme 1/6° de trois pièces de terre de 10c à l'encontre de Jeannet (?) et Isabeau LHOIR ses frère et soeur
- 07/10/1559 Antoine et Adrien HENNIART frères, ont acheté à Michel DELAHAYE dit M... 3c pris en 24c 1/2 à l'encontre desdits Adrien et Antoine pour 85£ 14s 6d

### Pour la seigneurie des Obeaux

- 06/10/1558 Léon LEPERS a acheté à Jean et Mathieu PICAVET 3c pour 50 florins
- 10/03/1559 Noël DESTAILLEUR et sa femme vendirent à Gilbert MATON 2c 1/2 pour 47£
- 27/04/1559 Mahieu DUPREZ a acheté à Gilles AGACHE 14c 1/2 pour 412 florins
- 11/05/1559 Jean et Georges DESTAILLEURS (quelque chose de rayé) Jeanne CASTEL firent partage amiable lors duquel ledit Jean a donné audit Georges 115 florins
- 13/05/1559 Martin DESBONNETS a acheté audit Georges DESTAILLEURS un lieu manoir sur 17c pour 350 florins

Autres recettes puis mises dont le mesurage du pré de Forest par Jean INGELBERT, mesureur à Templeuve, cloutage du pont de Forest, voyage à Bruxelles, recouvrir le château d'Hem, à Pierre CANDOR son serviteur pour ramener son cheval de Paris, l'agneau dépousaille de Madame etc.



*Extrait du registre aux ventes de la seigneurie de Lomme sous le seing de Guillaume CUVILLON fils de feu Pierre, greffier de ladite seigneurie*

25/03/1560 Jean HAZE fils de feu Alexandre et de feu Chrétienne LEBOUCCQ d'Armentières.

*Extrait du registre aux ventes de la seigneurie de Hem es mains de Jean TAVERNE, cleric et greffier de ladite seigneurie du 17/10/1159 jusqu'à la nuit de la St Jean 1561.*

02/02/1559 Adrien LERNOULD et sa femme ont vendu à Antoine PARENT 1/2c à usage de bois pour 14 florins

22/02/1559 Pierre DUTHOIT a vendu à Nicolas BILLECOCQ 1c 60 petites verges de jardin et 1c 30 petites verges de pré pour 80 florins

27/02/1559 Jean MATON a vendu à Gilles MATON son frère 2c 1/2 à usance de bois fief pour 63 florins 10 patards

27/02/1559 Ledit Jean MATON a vendu à Gard MATON son frère demeurant es faubourg de St André lez Lille, 2c 1/2 de jardin pour 60 florins

27/02/1559 Ledit Jean MATON a vendu à Antoine MATON son frère 1c 1/2 de jardin pour 18 florins

02/03/1559 Jacques DUBAR de Tressin a vendu à Vaast MEURISSE un lieu manoir sur 1c pris en 1c 1/2 pour 70 florins devant rente à l'église et aux pauvres d'Hem

14/03/1559 Jean PREVOST a vendu 12c de labour à maître Jean THIBAUT pour 500£ dont le Sr de Rassenghien l'a laissé quitte par respect de maître Jean PREVOST son fils, chirurgien de Menin

24/04/1560 Jean DELATTRE a vendu à Wallerand DESMERPONT un flégard tenu en fief pour 50£

10/10/1560 Antoine DUBAR a vendu à Noël DUBAR son frère un lieu manoir et jardin sur 4c tenu du fief de le Vingne pour 70 florins

25/10/1560 Renauld DE CUINGHIEN a vendu à Jean DESQUIENS un lieu manoir à Lempenpont pour 100 florins

20/12/1560 Guillaume WIBERT et sa femme ont vendu à Jean OUDART 3c 1/2 de pré en 6c fief pour 60 florins

17/05/1561 Antoine DELEBARRE et sa femme ont vendu à Jean DONAS, marchand à Lille, les deux parts de 1/2b de pré à l'encontre des hoirs Isabeau HESPEL pour 266£ 14s 4d

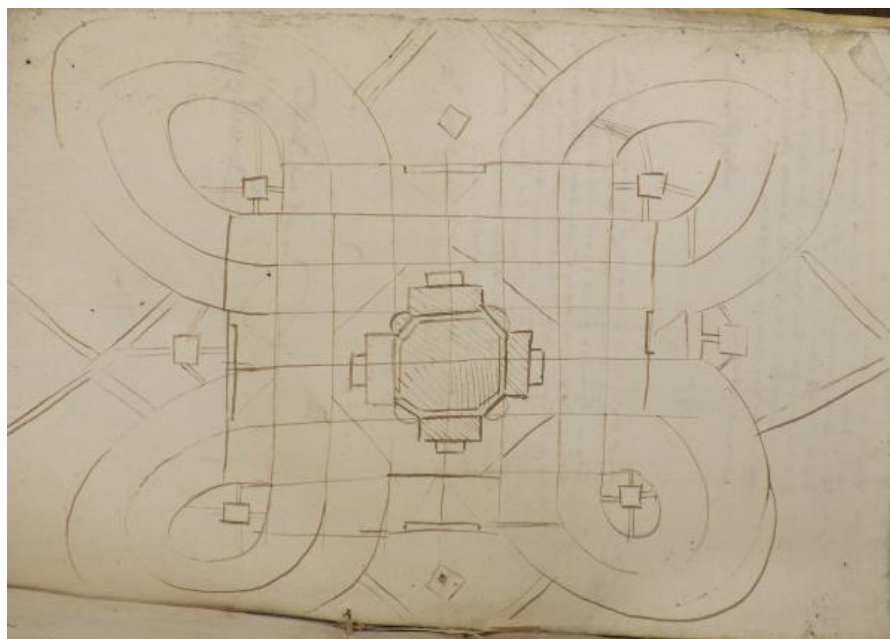
19/06/1561 Antoine PARENT a vendu à Martin CASTELAIN 1/2c pour 17£

#### **La Rive (à Forest)**

../../1560 Antoine DUBAR a vendu à Gilles MATON 1/2c pour 30£

05/11/1558 Antoine FRUIT de Forest a acheté à Antoine FRUIT fils de Mahieu, son frère, 3c de labour pour 85£ 6s 4d

05/02/1560 Jean, Michel, Jacques et Pasquier DE ROCQUES, fils de feu Jacques ont vendu à Pierre LAGACHE 2c 1 quartron de pré pris en 4c pour 110£



## Sailly

12/03/1559 Henri LEZAIRE a vendu à Hellin DESCLEPS ou DESCLEBLE 10c 1/2 de labour pour 440£

17/03/1559 Les hoirs Jean CAUCHETEUR 1/2c à Colle CASTEL pour 24£

14/05/1560 Jean MATON et Catherine LECOMTE sa femme ont vendu à Henri LECOMTE leur part en un lieu manoir sur 1/2c pour 50£

26/04/1560 Jean ENGLEBERT de Templeuve lez Dossemez et Etienne DELEMOTTE de Tourcoing, parteurs assermentés de la châteltenie de Lille, se sont transportés à Hem à la requête du Sr dudit Hem et de Philippe HESPEL fils et héritier de Toussaint HESPEL, laboureur à Roubaix, sur plusieurs héritages appartenant audit Philippe et Vaast MEURISSE tenus dudit Sr de Hem pour les mesurer faisant 9c 16v 1/2. Témoins Michel DELATTRE, lieutenant, Wallerand MULLIER, Jean TAVERNE et Betreumieux DESPREZ hommes de fief.



Compte que fait Jean DELATTRE, bailli et receveur du fief de Lannoit, des droits seigneuriaux, assavoir la moitié appartenant au Sr de Hem à l'encontre du Sr dudit de Lannoit depuis la St Jean Baptiste 1554 jusqu'au jour de ce présent compte fait par maître Philippe LE PREVOST, licencier es lois, bailli général à Monsieur le baron de Rasseghien, Sr dudit Hem

16/01/1555 Pasquier MULLIER a vendu à Nicolas DUBAR 5c

27/02/1555 Péronne POTTIER veuve de Pierre LEGRAND a vendu à Arnould DAUDENARDE 3c 1/2

18/02/1556 Antoine, Urbain, Jean et Antoinette DE VIANNE (DE VIENNE) enfants de feu Charles ont vendu à Jean BRUNNIN, laboureur à SAILLY, 6c de pré et jardin

23/04/1557 En pasquère Martin MASQUELIER fils de feu Vincent a vendu à Calixte (?) DUBAR 9c de labour

28/11/1557 François FREMAUT et Catherine MULLIER sa femme ont vendu à Gilles MATON 25c de jardin et labour

07/03/1543 deshérêtement, 17/05/1559 adhéritement (sic) Jean BROUCQ et Marie DUPIRE sa femme, Lambert DEHALLUIN et Alison DUPIRE sa femme, Wallerand et Jean DUPIRE, lesdits DUPIRE enfants de feu Martin DUPIRE, et Urbain DUPIRE d'une part, Jean BRUNNIN fils de feu Robert, laboureur à SAILLY d'autre part. Les premiers vendent au second un lieu manoir avec maison, fournil et autres sur 4c 4v en 7c 6v à SAILLY.

Le 17/05/1559 Partage par ledit Jean BRUNNIN et Guillaume DUPIRE et Jean DELEDICQUE, tuteurs paternel et maternel des enfants de feu Jean DUPIRE qu'il eut de Jeanne POTTIER sa femme, savoir : Guillaume et Margotine DUPIRE, par lequel partage appartient à Jean 4c 4v pris en 7c 6v ci-dessus déclarés tenus de Monsieur de Herselle.

25/02/1571 Haute et puissance dame Eléonore DE LA CHAPPELLE veuve de haut et puissant Messire Louis DU MOUSTIER vivant chevalier, Sr de Sarragose et de Barmont, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi de France et dame Madeleine DE LAUNAY veuve de haut et puissant seigneur Messire Godefroid DE NUCHEZES vivant chevalier, Sr de Baudimant et Grammont etc., filles et héritières universelles de feu haute et puissante dame Dame Béatrice DE MONFRANCOQ vivante veuve de Messire Olivier DE LAUNAY chevalier, Sr dudit lieu par procuration donnée à Paris le 11/06/1571 ont vendu à Messire Maximilien VILLAIN chevalier, baron de Rasseghien, Yzenghien, capitaine et gouverneur général des villes, château et châteltenie de Lille,



Douai et Orchies, une rente héritière que doit haut et puissant prince Messire Philippe sire DE CROY duc d'Arschot sur ledit duché depuis le 18/01/1535 pour 200 carolus d'or par an au rachat de 3200 florins.

*Compte de maître Philippe PREVOST, grand bailli de Hem, Lomme, Obeaux etc. des droits seigneuriaux depuis janvier 1559 jusque juin 1561 lorsqu'il fut déporté dudit baillage pour être pourvu de l'état de mayeur d'Arras, présenté à Monsieur de Rassenghien le 28/06/1561.*

### Hem

12/02/1559 Adrien LHERNOULD a vendu à Antoine PARENT de Hem, 1/2c de bois etc. (Même liste que ci-dessus pour Hem et La Ryve) puis :

### Lomme

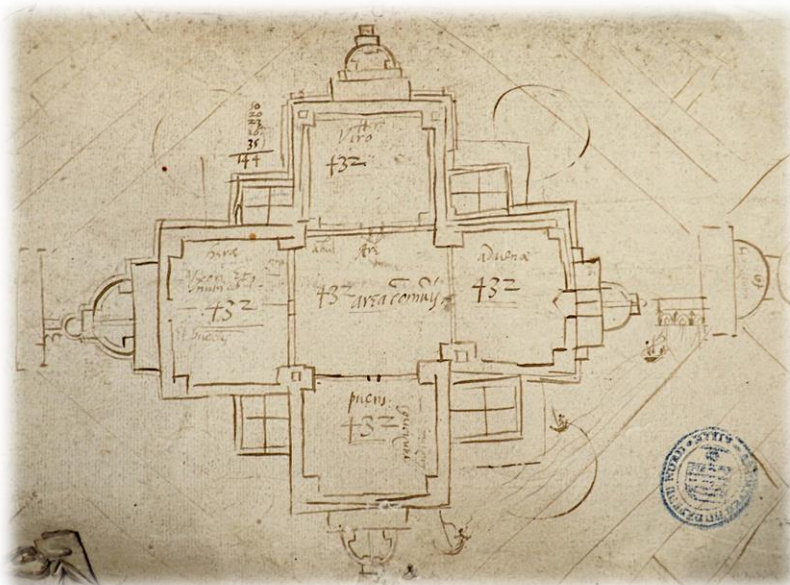
- Thomas et Louis LEROUX ont acheté à Jean DESQUESNES (blanc) de labour
- Le Sr DE HOCRON a vendu de longtemps au Sr de la Sausoye 7 quartiers de terre pour 1200€ dont est dû droit
- Quant aux 95€ reçues de (blanc) en vertu de sentence du 09/08/1560 il n'en fait ici recette à raison que tôt après il les portit à Bruxelles à un marchand de draps avec autre argent payé pour ledit Sr de Hem.
- Reçu directement par le Sr de Hem les droits seigneuriaux dûs par Antoine LEVECQUE, Lambert DEHAGHUT (sic), Jacques LEMAYR, Jean LEURIDAN, Jean DE LOTS et Jean DE NOYLLETTE (Jean DE NOYELLES ?).
- Reçu de Martin CAUCHETEUR au nom de Saintine DU WAULT fille de feu Betreumieux pour relief d'un bonnier de fief
- Reçu de Jacques FERVACQUE et Gaspard DESGARDIN sergent de Hem et de Forest
- Un cent de hareng pour les ladres, peinture, chariot, couverture d'étain etc.

25/10/1548 Gilles MATON fils et héritier de feu Jacques et de feue Catherine DESREUX d'une part, Pierre MATON frère dudit Gilles d'autre part. Partage de la succession de leurs parents avec droit de maîneté provoquant mise de fait sur un lieu manoir. Ils s'étaient accordés pour que moyennant 200 florins que le premier donnerait au second à payer en quatre fois et la décharge de sa part des dettes, le second lui céderait sa part mais le premier n'a pas fourni les cent premiers florins. S'accorde pour le paiement par la cession de bois montants et biens meubles et la non déclaration dans la succession de la dot de mariage du second comparant.

### *Compte pour Michel DELATTRE*

17/10/1559 Guillaume DES WASTINES et Annette PETIT sa femme, Nicolas BROCCUART et Jean PARENT ont vendu 1c de pré (rayé : mis au compte précédent)

12/02/1559 (A nouveau début de la même liste que ci-dessus)



## Tournai – Delfosse & Despierres 948 - Brief de 1561 utilisé jusqu'au moins 1586

Le dernier acte est daté de 1570 et se propose de contester de brief.

h = havot, R = rasière, q = quarel ; b = bonnier, c = cent, v = verge

Brief des héritages cottiers tenus et mouvants et rentes seigneuriales appendant et appartenant au fief et seigneurie des Aubeaux appartenant à haut, noble et puissant messire marchand VYLAIN chevalier, baron de Rassenghien, d'Isenghien et franc seigneur de St Jean Steene etc. de Calchene, Hem, Lomme, des dits Aubeaux, Capinghem, Saily, Drincham etc. avoué de Wyschele Métier etc. à Bondues, Marcq en Baroeul, Wasquehal, Marquette, Wambrechies et es parties de allenviron tenu du roi notre sire de sa Salle de Lille... avec bancs plaidoyables et sept échevins... plaids généraux trois fois par an, savoir le premier lundi après les rois, le second lundi après Quasimodo et le 3ème lundi après la St Jean Baptiste... rentes en froment payables à St Rémy dont la priserie se prend annuellement le mercredi avant St Rémy et le mercredi suivant sur le marché de la ville de Lille et à la mesure de ladite ville, à prendre au choix de l'héritier dudit fief sur l'un ou l'autre mercredi le meilleur... l'an de grâce 1561...

### DSCF0037 f°2

- Guillaume DE COUROUBLE 4c 1/2 de labour naguère acquis à mon dit Sr de Rassenghien à Bondues devant semblable charge que doivent autres 4c 1/2 acquis par mon dit Sg en 1545 aux hoirs de feu Noël LEDOUX qui sont la moitié de 9c mis aux vieux briefs f°3 premier article sur la veuve et hoirs Jacquemart ROUSEE dont l'autre moitié appartient audit Sg par échange avec feu, lors vivant, Jean DE COUROUBLE contre autres 4c 1/2 pour le présent à usage de jardin appartenant audit Guillaume ci-après f°7v° 2<sup>ème</sup> article. Lesquels 9c à présent réincorporés au gros du fief des Aubeaux : St Rémy 1h 1/2q froment, 1R 2q avoine

### DSCF0038 f°2v°

- Noël LEDOUX fils de feu Noël un bonnier 4c 1/2 de labour à Bondues au vieux brief f°31v° 2° article sur les hoirs Jean DELELYS : St Rémy 5h 1/2q froment, 5R 2q avoine

Ajout 1 : ... Nicaise ... lequel a depuis aussi par ... DESPREZ(?) fille a ladite femme (ou feue ?) à ... mariage, à savoir Mahieu, Guillaume, Martin (?), Marie et ...

Ajout 2 : De cette partie de 20c et demi appartiennent à Guillaume LE COUVREUR et Jacques DESTAILLEURS 10c 1/2. Item à Guillaume DUPRET 5c et à Jean DESOBRIS aussi 5c.

- Gilbert DUPREZ pour un lieu manoir à Bondues sur 3c 1/2v et 1/2 et 1/8 d'une verge de jardin mis sur les vieux briefs en deux parties, savoir f°2v° 4° article sur Jean MEURICE et f°3 4° article sur les veuve et hoirs feu Jacquemart ROUSEE qui est la moitié du champ vulgairement anciennement nommé le Camp Baudet à l'encontre des veuve et hoirs feu Jean DUPREZ qui fut frère audit Gilbert, à lui échu par le trépas de Pierre DUPREZ qui fut son père : 3q 1/2 et 1/16°q froment, 3h 2q 1/4q avoine

Ajout : A Jean DESOBRIS par achat

### f°3

- Ledit Gilbert DUPREZ pour son lieu manoir à Bondues sur 3c 3q de jardin et pâture d'un vieux lieu contenant 8c mis aux vieux briefs f°3 2° article sur les veuve et hoirs Jacquemart ROUSEE et depuis sur Pierre DUPREZ son père tenant à Mahieu DUPREZ fils dudit Gilbert : St Rémy 9s 6d 4 parties 1/4 et 1/8° d'une partie, Noël 1 chapon 1/2, 1/4 et 1/8° de chapon

- Ledit Gilbert DUPREZ pour 3c 3q de labour qui est moitié de 7c 1/2 à l'encontre desdits veuve et hoirs Jean DUPREZ ci-après nommés à Bondues sur aux vieux briefs f°2v° 4° article sur Jean MEURICE : St Rémy 3q 3/4q froment, 3h 3q avoine

### DSCF0040 f°3v°

- Sainte FERRET veuve de Jean DUPREZ, Jean, Guillaume et Nicolas DUPREZ enfants et hoirs dudit feu Jean qu'il eut de ladite FERRET pour leur lieu manoir et moitié du Camp Baudet sur 1200v 1/2 et 1/8° verge à Bondues aux vieux briefs f°3 3° et 4° articles sur les veuve et hoirs Jacquemart ROUSEE et f°2v° 4° article sue Jean MEURICE et audit feu Jean appartenant tant par la mort de son père que par lui acquis de ses frères et cohéritiers : St Rémy 3h 1/16°q froment, 3R 1/4q avoine

Ajout : A Guillaume et Nicolas DUPREZ à chacun la moitié

f°4

- Lesdits veuve et hoirs dudit feu Jean DUPREZ pour 2c 1q de jardin devant leur lieu à Bondues, aux vieux briefs f°3, 2° article sur les veuve et hoirs Jacquemart ROUSEE et depuis sur Pierre DUPREZ contenant aux vieux briefs 1/2 bonnier et pris audits deux bonniers tenant à un fief appartenant à Gilbert FLAMENT à lui échu par le trépas de Jacques ROUSEE en son vivant Sr de Rabecque : St Rémy 5s 8d 3 parties 1/2 et 1/8° partie, Noël 1 chapon et 1/8° chapon

Ajout : A Guillaume DUPREZ

- Lesdits veuve et hoirs Jean DUPREZ pour 3c 3q de labour qui est moitié de 7c 1/2 à l'encontre de Filbert DUPREZ (Philibert) qui est frère dudit feu Jean nommé le Camp à le Voie à Bondues, aux vieux briefs f°2v° 4° article sur Jean MEURICE : St Rémy 3q 3/4q froment, 3h 3q avoine

Ajout : Audit Guillaume DUPREZ

DSCF0041 f°4v°

- Mahieu DUPREZ fils de Gilbert pour 2c de jardin venant du dessus dit lieu appartenant à Gilbert, audit Mahieu appartenant par achat qu'il en a fait aux hoirs de feu Wallerand AGACHE à Bondues, aux vieux briefs f°3 2° article sur les veuve et hoirs Jacquemart ROUSEE : St Rémy 5s 1d 1 partie, Noël 1 chapon

- Ledit Mahieu pour un lieu manoir par lui acquis aux hoirs de feu Wallerand AGACHE à Bondues sur 4c 1/2 de jardin aux vieux briefs f°3 3° article sur les veuve et hoirs Jacquemart ROUSEE : St Rémy 1h 1/2q froment, 1R 2q avoine

- Ledit Mahieu pour 4c de labour par lui acquis des dits hoirs à Bondues, aux vieux briefs f°2v° 3° article sur Jean MEURICE : St Rémy 3R avoine

f°5

- Ledit Mahieu pour 4c de labour par lui acquis desdits hoirs, aux vieux briefs f°3v° 2° article sur Jean DUPREZ à Bondues : St Rémy 1h froment 1R avoine

- Péronne GADENNE veuve de Jean VAN BEAUSSART pour 4c de labour à Bondues aux vieux briefs f°3v° par la première article 1/2 bonnier sur Mahieu JOVELACQ : St Rémy 1h froment, 1R avoine

DSCF0042 f°5v°

- Noël CORNILLE à cause d'Isabeau DE COUROUBLE sa femme et les hoirs de feu Gilles LEURIDAN à cause de feu Marie (?) DE COUROUBLE qui fut leur mère pour 4c de labour à Bondues, parfait dudit 1/2 bonnier aux vieux briefs f°3v° 1° article sur Mahieu HOVELACQ, savoir ledit Noël 2c 1/3c et les hoirs 1c 2/3c : St Rémy 1h froment, 1R avoine

- Maître Wallerand DE COUROUBLE pour un lieu manoir sur 8c de jardin à Bondues à lui échu par le trépas de Jean DE COUROUBLE qui fut son père et par son dit père acquis de feu Gilbert MONTAIGNE, aux vieux briefs f°3 3° article sur les veuve et hoirs Jacquemart ROUSEE : St Rémy 2h froment, 2R avoine

Ajout 1 : Philippe DELEMONTAIGNE par achat

Ajout 2 : A présent la moitié à Isabeau veuve dudit Philippe et à Jean son fils l'autre

f°6

- Ledit maître Wallerand DE COUROUBLE pour 3c de labour, échus par le trépas de son père et par lui acquis comme dessus, aux vieux briefs d°2v° 4 articles sur Jean MEURICE tenant à la terre Antoine DE FLANDRES à lui échue par le trépas de Jean LEPERS : St Rémy 3q froment 3h avoine

Ajout 1 : A Philippe DELEMONTAIGNE par achat

Ajout 2 : Et à présent à Isabeau (blanc) veuve dudit Philippe, femme de Jean DESZINS (?) et à Jean DELEMONTAIGNE son fils par moitié

- Guillaume DE COUROUBLE pour un lieu manoir sur 7c 1q de jardin à Bondues à lui échu par le trépas de feu Jean DE COUROUBLE et feu Marie THOUART ses parents, aux vieux briefs f°1 1° et 2° articles sur Jean PICAVET et depuis sur Wallerand DE COUROUBLE qui fut père dudit feu Jean : St Rémy 52s, Noël 8 chapons, St Jean 12s

DSCF0043 f°6v°

- Ledit Guillaume pour 4c 1/2 de jardin succédés comme dessus et baillés audit feu Jean pour récompense de certain échange entre lui et Mademoiselle de Rassenghien pour autres 4c 1/2 réincorporés au gros du fief des Aubeaux, aux vieux briefs f°3 1° article, moitié de 9c sur les veuve et hoirs feu Jacquemart ROUSEE à Bondues : St Rémy 1h 1/2q froment, 1R 2q avoine

f°7

- Ledit Guillaume pour 4c de labeur pris en 8c contre Olivier, Jean, Hugues et Anne DE MONCHY enfants d'Arnould qu'il eut en mariage de feue Antoinette DE COUROUBLE qui fut soeur audit Guillaume, à lui échus comme dessus à Bondues, aux vieux briefs f°1 3° article et f°2 1° article sur Jean PICAUVET et sur Ansel BARBE et depuis sur ledit Jean DE COUROUBLE par achat tenant à la terre de Mahieu DELEBECQUE par lui acquise de Jean LEURIDAN fils de feu Pierre : St Rémy 1h froment 1R avoine

DSCF0044 f°7v°

- Ledit Guillaume pour un bonnier de labeur échus comme dessus pris en 17c 1q à l'encontre des hoirs Antoine FLAMENT à Bondues, aux vieux briefs sur un article de 10c 3q 13v f°14 et 3° article sur Jacquemart MEURICE, depuis sur Casin MEURICE (Nicaise) et depuis sur Jean DE COUROUBLE par achat, pris en une pièce de 12c 17v par un autre article f°33v° 5° article de 2c quartron 1/2 sur Olivier DELESALLE et par autre f°35 2° article contenant ensemble 2c quartron 1/2 sur Jean WATTRELOS et depuis sur Adrien BONTE par achat et depuis sur Jean DE COUROUBLE par achat : St Rémy 1R froment 4R avoine

f°8

- Ledit Guillaume pour 9c 1/2 de labeur venus comme dessus à Bondues, aux vieux briefs f°14v° 1° article de 5c sur Jacquemart MEURICE et depuis sur Jean DE COUROUBLE par achat et autre f°13 3° article pour 2c quartron 1/2 sur Jacquemart GOSSET depuis sur André BONTE par achat et depuis sur ledit Jean DE COUROUBLE par achat et autre article f°13v° 1° article pour 2c quartron 1/2 sur ledit GOSSET et après comme dessus tenant d'escosse à la ruelle vulgairement et anciennement nommée la ruelle de Lannoit : St Rémy pour les 5c 6h froment, à la mort de l'héritier 4s et de reste portant 4c 1/2 1h 1/2q froment et 1R 2q avoine

DSCF0045 f°9

- Ledit Guillaume pour 18c 3/4v en deux pièces tenant ensemble aux vieux briefs un article de 6c 1/2 f°2 4° article à Bondues et Marcq en Baroeul et autres deux articles sur 11c 1/2 3/4v f°2 2° article et v° 1° article sur Ansel BARBE et depuis sur Jean BARBE et Wallerand DE COUROUBLE et depuis sur Jean DE COUROUBLE par achat et succession et audit Guillaume échus comme dessus à Bondues, tenant à la terre Martin MONTAIGNE à cause d'Hélène BARBE sa femme : St Rémy 1R 2q 1/30°q froment, 4R 2h 1/8°q avoine

DSCF0046 f°9v°

- Oste, Martin, Louis et Pierre DE COUROUBLE enfants de feu Noël pour 12c 7v de labeur à Bondues, aux vieux briefs f°13v° dernier article sur Philippe BRAINE, depuis sur Wallerand DE COUROUBLE et depuis sur ledit Noël : St Rémy 3h 1/4q froment, 3R 1q 1/8°q avoine

Ajout : A Guillaume DE COUROUBLE par achat

- Lesdits frères pour 2c à Bondues, aux vieux briefs f°7v° 5° article sur les pauvres de Bondues et depuis sur Noël DE COUROUBLE : St Rémy 3q 1/6°q froment, 1/3q et 1/3 du 1/6°q avoine

f°10

- Martin MONTAIGNE à cause d'Hélène BARBE sa femme pour 4c 1q de labeur pris en 8c 1/2 à l'encontre de Jean DE DEUXVILLES à Marcq en Baroeul, aux vieux briefs f°2, 4° article sur Ansel BARBE et à elle échus et succédés : St Rémy 1h 1/4q froment, 1R 1q avoine

DSCF0047 f°10v°

- Ledit Martin MONTAIGNE pour un lieu manoir sur 1c 1/2 7v et 1/6°v de jardin à Marcq en Baroeul : St Rémy 1h avoine, Noël 2/3 d'1/4 chapon, à la mort de l'héritier pour 1c 3v pris en un vieux lieu venant d'Ansel BARBE mis sur les vieux briefs f°2 3° article sur ledit Ansel pour le relief les 2/3 d'1/4 et le 1/12° d'un chapon
- Ajout 1 : Par achat à Jean DE DEUXVILLES (en novembre/août ?) 1573  
Ajout 2 : A Antoine POLLET à cause de Jossine DE DEUXVILLE sa femme

f°11

- Ledit Martin pour 5c 1/2 de labeur pris en 12c contre Jean DE DEUXILLES à eux par forme d'arrentement fait aux pauvres de Bondues à Marcq en Baroeul, aux vieux briefs f°7 4° article sur les dits pauvres : St Rémy 2d 1/4 partie
- Ajout : La moitié appartient à Jacques LE COUVREUR et l'autre aux hoirs Jean DUTRIEZ nommés Pierre et Noël DUTRIEZ
- Pierre DESCAMPS fils de Wallerand qu'il eut en mariage de feu Jeanne BARBE pour 2c 13v 1/4v venant de feu Ansel BARBE à Marcq en Baroeul, aux vieux briefs f°2 3° article sur ledit Ansel : St Rémy 2h 1/2 froment, 1h avoine, Noël 1/4 chapon. Et relief à la mort de l'héritier pour 1c 13v 1/4v pris au dessus dit vieux lieu venant dudit Ansel BARBE 1/4 et 1/8° de chapon
  - Marie DELEFORTRIE fille et héritière de feu Jean qu'il eut en mariage de feu Péronne BARBE pour 3c 1/2 3v et 1/6°v de jardin venant dudit feu Ansel BARBE dont les 2c sont dudit arrentement fait aux pauvres de Bondues à Marcq en Baroeul : St Rémy 1h 1/48°q froment, 1h 3q avoine, 3 parties, Noël 1/3 d'1/4 chapon. A la mort de l'héritier pour le relief de 1/2cverge et 1/2 et 1/3v, 1/3 d'1/4 et 1/24° d'un chapon venant du dessus dit vieux lieu Ansel BARBE

DSCF0048 f°11v°

- Jean DE DEUXVILLES pour un lieu manoir moitié d'un vieux lieu venant de feu Ansel BARBE à Marcq, aux vieux briefs f°2 3° article sur ledit Ansel pour 300v 1/2 : St Rémy 1R 2q froment, Noël 1/2 chapon, de relief 1/2 chapon et 1/4 chapon
- Ajout : Antoine POLLET à cause de Jossine DE DEUVILLES sa femme

f°12

- Ledit Jean pour 5q de jardin à Marcq, aux vieux briefs f°2v° 2° article sur ledit Ansel et depuis à lui succédés : St Rémy 1q 1/4q froment, 1h 1q avoine
- Ajout : Audit Antoine POLLET comme dessus
- Ledit Jean pour 4c 1q moitié de 8c 1/2 dessus déclarés, aux vieux briefs f°2 4° article sur ledit Ansel et depuis à lui échus : St Rémy 1h 1/4q froment, 1R 1q avoine
- Ajout : audit Antoine POLLET
- Ledit Jean pour 6c 1/2 de labeur pris en 12c contre Martin MONTAIGNE par forme d'arrentement aux pauvres de Bondues à Marcq, aux vieux brief f°7v° 4° article sur les pauvres de Bondues : (pas de rentes)
- Ajout : Audit Antoine POLLET

DSCF0049 f°12v°

- Ledit Jean pour 2c de jardin à Marcq échus comme dessus par forme d'arrentement aux pauvres de Bondues tenant à un lieu appartenant à Jean DELEPLANQUE fils de feu Jean : St Rémy 3d 3/4 partie
- Ajout : audit Antoine POLLET
- Mahieu LHOIR pour un lieu manoir sur 8c de jardin à Bondues, aux vieux briefs f°32 1° et 4° articles sur Christophe et Vaast ROUSSEL, depuis sur André BONTE et audit Mahieu par achat : St Rémy 2h froment 2R avoine
- Ajout : A Noël TEIZE par achat
- Mahieu DELEBECQUE fils de feu Mahieu pour un lieu manoir sur 2c de jardin par lui naguère acquis de Jean LEURIDAN dit Hacquegnon pris en 1/2 bonnier à l'encontre de Laurent DELESPINOY à Bondues, aux vieux briefs f°32v° 2° article sur les enfants Gilbert CARRETTE et depuis sur Pierrard LEURIDAN père dudit Jean tenant à la terre Jean PICAVET fils de Jean et auparavant à son père échu par le trépas de Pasquier PICAVET : St Rémy 1q 1/2 1/4d et 1/24q froment, 1h 3q 1/6°q avoine et 2 parties et 1/4 partie

Ajout : A Mahieu DELEBECQUE fils de feu Mahieu

f°13

- Audit Mahieu DELEBECQUE 4c 1/4c de labour par lui naguère acquis dudit LEURIDAN, aux vieux briefs f°34v° 2° article contenant 17c et 1/6c sur Jean WATTRELOS et depuis sur Pierrard LEURIDAN : St Rémy 1h 1/16°q froment, 1R 1/4q

Ajout : Audit Mahieu

DSCF0051 f°13v°

- Jérôme DE COUROUBLE 13c de labour à Bondues aux vieux briefs f°21 1° article sur Collard DE HARDUIN et depuis sur Antoinette DEHARDUIN, audit Jérôme par achat, tenant à la terre Jean PICALET fils de Jean reprise à titre de proximité lignagère venant de feu Pasquier PICALET son oncle et à celle de Jean PICALET l'aîné : St Rémy 3h 1q froment 3R 1h avoine

Ajout : A présent à Pierre LEPLAT fils de Louis par achat

f°14

- Les enfant Arnould DE MONCHY, savoir Olivier, Hugues, Jean et Anne DE MONCHY pour 4c de labour pris en 8c contre Guillaume DE COUROUBLE à Bondues, aux vieux briefs f°1 3° article sur Jean PICALET et f°2 1° article sur Ansel BARBE et depuis sur Jean DE COUROUBLE par achat : St Rémy 1h froment 1R avoine

- Laurent DESPINOY pour un lieu manoir sur 17c à Bondues, aux vieux briefs f°20v° 2° article sur Collard DE HARDUIN : St Rémy 3h 3q 1/2 et 1/48°q de froment, 3R 2h 1/6° et 1/48°q avoine

DSCF0052 f°14v°

- Ledit Laurent DESPINOY pour un lieu manoir sur 6c qui est moitié de 12c à Bondues, aux vieux briefs f°33 3° article sur Aubin DESTAILLEURS : St Rémy 1h 2q froment, 1R 2h avoine

- Ledit Laurent DESPINOY pour 4c de jardin et 8c 1/2 labour tenant ensemble à Bondues, aux vieux briefs f°23v° 2° article une partie sur les enfants Gilbert CARRETTE et une autre f°34v° 2° article sur Jean DE WATTRELOS, audit Laurent par achat, lesdits 12c 1q par lui acquis de Jacques et Jeanne LEURIDAN frère et soeur à eux par le trépas de Pierrard LEURIDAN leur père : St Rémy 2h 1/2 et 1/6° et 1/24q froment et 2R 3h 2q 1/2 et 1/3q d'avoine

f°15

- Ledit Laurent DESPINOY à cause de Marguerite PICALET sa femme pour 1c de labour pris en 2c contre Jean PICALET fils de Jean à Bondues, aux vieux briefs f°33v° 4° article sur Olivier DELESALLE et depuis sur Jean PICALET : St Rémy 1/2q, 1/4, 1/8° et 1/48°q froment, 3q 1/2 et 1/12°q avoine, 1 partie

DSCF0053 f°15v°

- Jean PICALET fils de Jean pour un lieu manoir sur 8c de jardin à Bondues, aux vieux briefs f°33v° 1° article sur Aubin DESTAILLEURS depuis sur Jean PICALET dit Cuvelier, depuis échu à feu Pasquier PICALET et depuis à Jean PICALET l'aîné par le trépas dudit Pasquier et audit Jean PICALET pour l'avoir repris à titre de proximité lignagère, tenant au lieu et jardin de Jean PICALET Son père : St Rémy 2h froment, 2R avoine, à Noël 1 chapon 1/3 et 1/12° chapon

f°16

- Ledit Jean PICALET pour 2c de labour à Bondues, aux vieux briefs f°20v° 2° article sur Collard DE HARDUIN, depuis sur Grard son fils, depuis sur Jean PICALET père de feu Pasquier par achat et audit feu Pasquier échu, depuis échu à Jean PICALET son frère et depuis audit Jean son fils : St Rémy 1q 3/4 et 1/24°q froment, 1h 2q 1/2, 1/6° et 1/8°q avoine, 2 parties et 1/4 partie

- Ledit Jean PICALET pour 1c de labour pris en 2c contre Laurent DELESPINOY à Bondues, aux vieux briefs f°33v° 4° article sur Olivier DELESALLE et depuis sur Jean PICALET : St Rémy 1/2q, 1/4, 1/8° et 1/480q froment, 3q 1/2 et 1/12°q avoine, 1 partie

DSCF0054 f°16°

- Martin DESBONNETS fils de feu Martin pour un lieu manoir en jardin et pré 18c par lui naguère acquis de Jean BAILLET fils de feu Jacques (?) et audit Jean échu par le trépas de Marie MALLEBRANCQUE à Bondues et Marcq : St Rémy 1R 2q froment, 4R 2h avoine

Ajout : A Denis LAMBLIN à cause de Françoise DESBONNETS sa femme, Pierre PINCQUEL à cause d'Antoinette DESBONNETS, Charles DESBONNETS et Guillaume FREMAUT à cause de Jeanne DESBONNETS

f°17

- Ledit Martin DESBONNETS pour 25c 2v pris en 30c compris portier de pré à Bondues et Marcq venant comme dessus aussi par achat, tenant à l'héritage de Jean DELEPLANCQUE fils de feu Jean : St Rémy 1R 2h 1q 1/12°q froment, 6R 1h 1/3q avoine

DSCF0055 f°17v°

- Ledit Martin DESBONNETS pour 4c 13v de labeur pris en ladite pièce de 30c : St Rémy 10s 7d 3 parties
- Ledit Martin DESBONNETS pour 13c 1/2 de labeur comme dessus à Bondues, tenant à la terre de Jean CARDON nommée le Bonnier Luttin : St Rémy 3h 1q 1/2 froment, 3R 1h 2q avoine
- Ledit Martin DESBONNETS pour 8c 18v de labeur à Marcq comme dessus, aux vieux briefs f°2 5° article sur Ansel BARBE : St Rémy 2h 1/2q 1/6° et 1/32°q froment, 2q 3/4 et 1/24°q avoine

f°18

- Ledit Martin DESBONNETS pour 1b 1c de labeur à Bondues dont 6c d'escosse sont chargés de 10d de rente annuelle, lui appartenant comme dessus : St Rémy pour les 11c 2h 3q froment, 2R 3h avoine et pour les 6c 10d
- Ledit Martin DESBONNETS pour 7c de labeur à Bondues à lui comme dessus, aux vieux briefs f°10 2° article sur Benoît LESENECHAL, depuis sur Josse LE SENECHAL et depuis sur Jean BAILLET : St Rémy 1h 2q 1/2 et 1/12°q froment, 1R 2h 2q 1/3q avoine, 1 partie 1/2

DSCF0056 f°18v°

- Ledit Martin DESBONNETS pour 8c 21v 3/4 à Bondues lui appartenant comme dessus : St Rémy 1h 3q 3/4, 1/6° et 1/32°q froment, 2R 1/2q, 1/8° et 1/96° quarel avoine, 2d 1 partie 1/2, 1/4, 1/6° et 1/16° partie

f°19

- Ledit Martin DESBONNETS pour un lieu manoir sur 8c 8v par lui acquis aux hoirs Jacques LEZAIRE à Bondues : St Rémy 1h 3/4 et 1/6°q froment, 1R 3h 3q 1/3q avoine, 1d 1 partie
- Ledit Martin DESBONNETS pour 7c 1q de labeur pris en 1 bonnier nommé le Bonnier de Coutrie, à lui par échange avec François WAIGNON et le reste du bonnier appartient à Paul DE LA GRANGE à Bondues : St Rémy 1h 2q 1/2 et 1/48°q froment, 1R 2h 1q 1/2, 1/4, 1/8° et 1/12°q avoine, 2d 1/8° et 1/32° partie

Ajout : A Monsieur le président DE LA GRANGE

DSCF0057 f°19v°

- Ledit Martin DESBONNETS pour un lieu manoir sur 10c par lui acquis à Georges DESTAILLEURS fils de feu Martin à Bondues, aux vieux briefs f°33 1° article sur Aubin DESTAILLEURS : St Rémy 2h 1q 1/4 et 1/8°q froment, 1R 3h 1q 1/2 et 1/3q avoine, 2d 3 parties 1/2, 1/4 et 1/8° partie

Ajout : A Louis LEPLAT par achat

f°20

- Paul DE LA GRANGE pour un lieu manoir sur 10c 1/2 à Bondues, aux vieux briefs f°9 1° et 2° articles sur Benoît LE SENECHAL et depuis sur Jacques LE SENECHAL, audit Paul échu par le trépas dudit Jacques : St Rémy 2h 1q 1/2, 1/4, 1/24°q et 1/48° d'un quart de quarel de froment, 2R 1h 3q 1/6q avoine, 1d 1 partie 1/4 et 1/16° partie, à Noël 1 chapon 1/2, 1/8°, 1/16° et 1/64° chapon et pour 6c 3q pris audit lieu 2d 2 parties
- Ledit Paul DE LA GRANGE pour 1b où est séant 1/2c de fief confrontant ledit bonnier pris 8c 3q du bonnier de le Coutrie à l'encontre de Martin DESBONNETS qui a le droit de 7c 1q comme est porte f°20 2° article à

lui échu comme dessus. Duquel bonnier il y a le jardin dudit lieu 4c 1q et le reste portant 11c 3q de la ruelle, le tout à Bondues, tenant d'orient au fief de la Croix, d'escosse au jardin de Jean PICAUVET fils de Jean par lui repris à titre de proximité de lignage.

f°21

- ledit Paul pour 1b 1/2 de labeur échu comme dessus
- Ledit Paul pour 1/2b de labeur échu comme dessus : St Rémy 2 rasières 2h 3 quareaux, 1/4, 1/6° et 1/48° quarel de froment. 10 rasières 2h 3 quareaux 1/2, le 1/24° et 1/48° d'un quarel d'avoine. En argent 12d 1/4, 1/6° et 1/48° d'un parti. A Noël 1/2 chapon, 1/4, 1/24° d'un chapon et 1/4 du 48° d'un chapon
- Jean CARDON pour un lieu manoir sur 11c 3v à lui échus à cause d'Antoinette DESREUMAUX sa femme, mis au vieux brief f°34v° est 1° et 4° articles sur Jean WATERLES (WARTEL ou WATTRELOS ?) et Jeanne ROUSSEL tenant vers orient au champs vulgairement et anciennement nommé le Camp de Lannoit

DSCF0059 f°21v°

- Ledit CARDON 4c de jardin venant de Messian CORNILLE (Melchior) mis sur les vieux briefs f°13 1° article sur Jacquemart JOSSET
- Ledit CARDON pour 1b 11c nommé le Camp de Lannoit venant de Jean LAOUST
- Ledit CARDON pour 8c de labeur compris petite portion de jardin à lui échus comme dessus

f°22

- Ledit CARDON pour 14c de labeur, échus comme dessus. Faisant en tout 4b 23v à Bondues : St Rémy 3 rasières 3h, 3/4 et 1/12° quarel de froment. 15 rasières 1h d'avoine au jour de Noël en argent 13d 1/2 parti. A Noël 6 chapons et 1/5° d'un chapon.
- Ledit CARDON pour 9c de labeur par échange avec feu, lors vivant, Martin DESTAILLEURS mis sur les vieux briefs f°33 1° article sur Aubin DESTAILLEURS

DSCF0060 f°22v°

- Ledit CARDON pour 1b de labeur vulgairement et anciennement appelé le Bonnier Luttin mis sur les vieux briefs f°35 3° article sur Jean LUTTIN. Portant les deux parties à 1b 9c à Bondues : St Rémy 1 rasière 1h 1 quarel, 1/4 et 1/48° de quarel de froment. 5 rasières 3 quareaux 1/2 et les 2/3 d'un quarel d'avoine. Et en argent 7d 1/2 parti.
- Ledit CARDON pour 6c de labeur compris petite partie de jardin par lui acquis de Philippe LEPERS tenant d'orient aux terres de Nicolas LEPERS fils de feu Gilles : St Rémy 3d. Ajout en marge : Guillaume HANGOUART Sr de Piètre par achat fait en juin 1572.

f°23

- Ledit CARDON pour 4c 3q de labeur au vieux brief f°30 4° article sur Jacquemart LHOIR acquis par ledit CARDON : St Rémy 1h 3/4 quarel de froment et 2h 2 quareaux, 1/4 et 1/24° d'un quarel d'avoine. Ajout en marge : Audit Sr de Piètre par achat comme dessus.
- Ledit CARDON pour 13c 1/2 de labeur par lui acquis comme dessus, aux anciens briefs f°12 1° article sur Guillaume MAUCLERCQ, tenant vers orient à Guillaume HANGOUART à cause d'Antoinette DE CROIX sa femme, de midi à la ruelle Dourdiencq : St Rémy 3h 1 quarel 1/2 de froment. 3 rasières 1h 2 quareaux d'avoine. Ajout en marge : Audit Sr de Piètre comme dessus

DSCF0061 f°23v°

- Ledit CARDON pour 4c 3q 1/2 de jardin au vieux briefs f°28 1° article sur Jean CUVELIER, par lui acquis des hoirs Henri CASTEL, tenant d'orient au chemin menant de Beaucarne à la motte du Huelle : St Jean 3d.
- Jacques CASTEL à cause de Jeanne LEPERS sa femme pour 4c de labeur à Marcq aux vieux briefs f°28 1° article faisant mention de 8c 3q sur Jean CUVELIER, par lui acquis des hoirs d'Henri CASTEL tenant d'orient à la partie précédente : St Jean 2d.



f°24

- Philippe CORNILLE pour son lieu manoir et jardin de 8c 3q et 12c de labour à lui échus par le trépas de Pierrard CORNILLE qui fut son père, tenant de soleil de 10h à la terre de la cense de Chanteraine à Bondues : St Rémy 1 rasière 1h 3/4 d'un quarel de froment. 5 rasières 3 quareaux d'avoine. A Noël 5d 3 partis. A Noël 1/2 chapon et 1/4 chapon.
- Josse CORNILLE fils de Philippe à cause de Mathieue FLAMENT sa femme et Bauduine FLAMENT soeur de ladite femme pour un lieu manoir sur 10c à Bondues à eux succédés par moitié par le trépas de Josse FLAMENT qui fut leur père et audit Josse auparavant échu par le trépas d'Antoine FLAMENT qui fut son père, aux vieux briefs pour 6c f°34 4° article sur Henri TONNEL et les 4c f°10v° 1° article pris en 6c sur les veuve et hoirs Gilles DESQUIENS et depuis sur Antoine TONNEL, tenant d'Orient à Jean FLAMENT : St Rémy 2h 2 quareaux de froment. 2 rasières 2h d'avoine.

DSCF0062 f°24v°

- Jean PICAVET l'aîné pour son lieu manoir sur 6c à Bondues, tenant d'escosse à Jean PICAVET son fils : St Rémy 1h 1 quarel 1/2, 1/4 et 1/24° de quarel de froment. 1 rasière 2 quareaux 1/2, 1/4, 1/24° et 1/32° de quarel d'avoine. A Noël 1/12° chapon et 1d 3 partis.
- Ledit PICAVET pour 10c 1/2 de labour à lui échus par le trépas de Jean PICAVET son père pour la moitié et l'autre moitié par lui acquis de Chrétien WIBERT et Jeanne PICAVET sa femme pris en 11c 11v 1/2 dont le reste appartient à Mahieu LHOIR, aux vieux briefs f°32 4° article sur Christophe et Vaast ROUSSEL : St Rémy 2h 2 quareaux 1/2 de froment. 2 rasières 2h 2 quareaux d'avoine.

f°25

- Ledit PICAVET pour 6c de labour, moitié de 12c à l'encontre de Laurent DELESPINOY comme dit au f°15v° 2° article, aux vieux briefs f°33 3° article sur Aubin DESTAILLEURS, tenant vers Lille à la terre de la cense des Obeaux nommé le camp Despeniers, d'escosse au grand chemin et chaussée de Lille à Menin à Bondues : St Rémy 1h 2 quareaux de froment. 1 rasière 2h d'avoine.

DSCF0063 f°25v°

- François WAINON fils de feu Charles pour un lieu manoir sur 10c de jardin et 8c de labour à Bondues aux vieux briefs f°20v° 1° article et f°21 2° article sur Collard DE HARDUIN : St Rémy 1 rasière 1/4 et 1/24° quarel de froment. 3 rasières 3h 3 quareaux 1/2, 1/4 et 1/8° de quarel d'avoine. 5d 1/2 parti et 1/6° d'un parti.
- Ledit François pour 7c 1v de labour pris en 13c à l'encontre de Jean DESTAILLEURS comme au f°29 2° article. Audit François par échange avec Martin DESBONNETS et auparavant ledit Martin acquis à Georges DESTAILLEURS à Bondues, aux vieux briefs f°33 1° article sur Albin DESTAILLEURS : St Rémy 1h 2 quareaux 1/2 et 1/12° quarel de froment. 1 rasière 1h 1/2 quarel, 1/3 et 1/16° quarel d'avoine. 2d 1/3 d parti.

f°26

- Ledit François pour 9c 10v et 3/4v par échange avec feu Jean BAILLET et avant ledit BAILLET acquis à Martine DEBUS (ou DEBAS) veuve de Josse SENECHAL à Bondues : St Rémy 2h 1/4, 1/6° et 1/48° de quarel de froment ? 2 rasières 1 quarel 1/2 et 1/16° quarel d'avoine. 2d 2 partis et 1/2 et 1/6° d'un parti.

DSCF0064 f°26v°

- Pasquier et Bauduin LAOUST, frères, pour un lieu manoir sur 14c à eux échus par le trépas de Jean LAOUST qui fut leur père à Marcq en Baroeul, tenant vers orient aux terres de la cense de Chanteraine : St Rémy 3h 2 quareaux de froment. 3 rasières 2h d'avoine. A Noël 3 partis 1/2 et le tiers et 1/32° d'un chapon.

f°27

- Noël TEIZE et ses enfants qu'il eut de feu Jeanne LECLERCQ, savoir Mahieu, Philippe, Florence et Jeanne TEIZE pour un lieu manoir et cense vulgairement et anciennement appelée la Cense de Chanteraine sur 7b 2c par lui acquis durant sa conjonction de sa première femme aux hoirs de feu Pierre DE CROIX dit Drumez et auparavant acquis par ledit Pierre à feu Jean LAOUST, aux vieux briefs f°21 1° article sur Bauduin LAOUST, v° 1° article sur Jean LAOUST et f°23 1° article sur Pierre LAOUST. Pour 14c de jardin devant la porte dudit lieu, 1b 14c de labour, 22c de labour, 4c de labour

DSCF0065 f°27v°

- Ledit pour 9c, 5c, 1b 5c de labour. Faisant le tout 7b 2c à Marcq en Baroeul : St Rémy 7 rasières 2 quareaux de froment. 28 rasières 2h d'avoine. A Noël 2 chapons, 3/4, 1/6°, 1/32° et 1/48° de chapon et 6d 1/2 parti.

f°28

- Ledit Noël et ses enfants pour 7c de labour par lui acquis comme dessus, vulgairement et anciennement appelé et selon la teneur des vieux briefs le lieu des Aubelets et pour le présent le lieu des Saualles, aux vieux briefs f°21v° 2° article sur les hoirs Pierre BONDET à Marcq : St Rémy 1h 3 quareaux de froment et 1 rasière 3h d'avoine.
- Jean DESTAILLEURS fils de feu Martin pour un lieu manoir sur 9c de jardin sur les vieux briefs f°33v° 2° article sur Albin DESTAILLEURS à Bondues : St Rémy 2d. Ajout ultérieur en marge : A Antoine HERMAN et Demoiselle Catherine CARDON sa femme par achat. Ledit Antoine est piécha trépassé.

DSCF0066 f°28v°

- Ledit Jean DESTAILLEURS pour 6c de labour pris en 13c à l'encontre de François WAIGNON au f°26v° 2° article, audit Jean par le trépas de son père à Bondues, aux vieux briefs f°33 1° article sur Albin DESTAILLEURS : St Rémy 1h 1 quarel 1/2 et 1/8° quarel de froment. 1 rasière 1 quarel 1/2, 1/3 et 1/12° quarel d'avoine. 1d 2 partis et 1/2 et 1/4 d'un parti.

f°29

- Ledit Jean DESTAILLEURS pour 12c de labour à lui comme dessus et acquis par ledit feu Martin aux hoirs de Grand DUGARDIN à Bondues : St Rémy 6h 1 quarel, 1/4 et 1/24° quarel de froment. 6 rasières 3 quareaux 1/2 et 1/12° quarel d'avoine et 3d 2 partis.
- Antoine, Mahieu, Jean et Jacques FLAMENT frères, enfants de feu Antoine et les hoirs de feu Luc DELEFORGE pour 10c 1q de labour, savoir ledit Jean pour la moitié par lui acquis à Marguerite LEURIDAN à présent veuve de Jean MEURICE et lesdits Antoine, Jean, Mahieu et Jacques pour 1/4 et lesdits hoirs Luc pour l'autre quart, aux vieux briefs f°14 en trois articles sur Jacquemart MEURICE à prendre en trois pièces de 5c 1/2, 3c 1q (Ajout ultérieur : A Jacques MONTAIGNE par achat en 1590 ou environ), 5q et 4v pris en 17c 1q 4v à l'encontre de Guillaume DE COUROUBLE au f°8v° 2° article à Bondues (Ajout ultérieur : A Guillaume DE COUROUBLE par achat en avril 1595 de Jean, Jacques et François FLAMENT) : Sr Rémy 2h 2 quareaux et 1/4 quarel de froment. 2 rasières 2h et 1 quarel d'avoine.
- Lesdits hoirs Antoine FLAMENT, chacun par égale portion, pour 11c 5v et 1/4v à Bondues et Marcq en Baroeul, aux vieux briefs f°15 2° article contenant iceux 8c et 3 parts de 7v et par autre contenant 3c f°34 5° article sur Pierre DESOBRIS : St Rémy 2h 3 quareaux 1/2, 1/4 et 1/24° quarel de froment. 2 rasières 2h 1 quarel, 1/6° et 1/24° quarel d'avoine.

f°30

- Lesdits hoirs pour 2c de labour pris en 6c à l'encontre de Josse CORNILLE à cause de sa femme et Bauduine FLAMENT, soeur de ladite femme au f°25 à Bondues, aux vieux briefs f°10v° 1° article sur la veuve Gilles DESQUIENS : St Rémy 2 quareaux de froment et 2h d'avoine.

DSCF0068 f°30v°

- Philippe MEURICE pour 1c 10v de labour à Bondues, tenant d'orient à Vaast MEURICE : St Rémy 1 quarel, 1/3 et 1/16° quarel de froment et 1h 1 quarel 1/2 et 1/12° quarel d'avoine
- Ledit Philippe pour 5c et 1/3c de labour à Marcq : 1h 1 quarel et 1/3 quarel de froment. 3 havots 3 quareaux, 1/4 et 1/12° quarel d'avoine.
- Ledit Philippe pour 7c 1/2 de labour à Marcq : St Rémy 3 quareaux 1/2 froment. 3h 2 quareaux d'avoine. Et 4c chargés de 11s 1d 2 partis de rente annuelle à Noël et St Jean.

### f°31

- Nicolas BAVE en son nom, Mathieu DESPREZ et Jacques HOVARE à cause de leurs femmes, sœurs dudit Nicolas pour 8c à Marcq vulgairement et anciennement appelés Hardaupret (Ajout ultérieur : A Antoine HOVINE à cause de (blanc) BAVE sa femme)
- Lesdits Nicolas, Mathieu et Jacques pour 5c 1/2 qui est la moitié de 11c tenant d'orient au fief des Pollards. 5c et 2/3c avec manoir aux vieux briefs sous Pierre DELAGRANGE (Ajout ultérieur : Aux enfants de Jean BAILLET)

### DSCF0069 f°31v°

- Lesdits pour 4c de labour. Portant lesdites parties 1b 6c 1/2 et 2/3c aux vieux briefs f°21v° 2° article sur Gilles DE GAND à Marcq : St Rémy 1 rasière 1h 3 quareaux et 1/6° quarel de froment. 5 rasières 3h 1/2 quarel et 1/6° quarel d'avoine. A Noël pour la terre qui fut Pierre DELAGRANGE 2 chapon, 1/4 et 1/6° chapon (Ajout ultérieur : Audit HOVINE)

### f°32

- Jean DELEPLANCQUE pour 4c de labour à lui échus par le trépas de Jean DELEPLANCQUE son père à Marcq : Noël 1/3 chapon.
- Les pauvres de Bondues pour 4c de labour : A St Rémy 1h 2 quareaux et 3/4 quarel de froment. 1/3 et 1/9° quarel d'avoine.

### DSCF0070 f°32v°

- Lesdits pauvres pour 5 quartiers de labour que Cardons DE HINGETTES donna auxdits pauvres à Bondues : A St Rémy 6d.
- Lesdits pauvres pour 1b 3q et 3/4q de labour en deux pièces à Marcq dont Charles Waignon fils de François est responsable et homme vivant et mourant : St Rémy 1 rasière 3 quareaux et 3/4 quarel de froment et 3 rasières 2h 2 quareaux d'avoine.

### f°33

- La veuve de Jean ROGIER pour 5c 1/2 de labour par elle acquis de la veuve MAS à Bondues mis sur les vieux briefs f°21v° 2° article sur Gilles DE GAND : St Rémy 1h 1 quarel 1/2 de froment. 1 rasière 1h 2 quareaux d'avoine (Ajout ultérieur : Par relief à Jean ROGIER fils à Agnès MEURICE veuve de feu aussi Jean)
- Jean ROGIER fils de feu Jean pour 2c de labour à lui échus par le trépas de son père à Marcq, aux vieux briefs f°7 3° article sur André LE CARLIER : A St Rémy 2 quareaux de froment. 2h d'avoine.

### DSCF0071 f°33v° et 34r°

- Les veuve et hoirs de maître Pierre MIROUL pour 10c 1q 1/2 de labour par ledit feu maître acquis de la veuve Jean DESAINT à Wasquehal, aux vieux briefs f°28 2° article sur les hoirs Jean ROUSEE, drapier : A St Jean 7d.
- Nicolas LEPERS Fils de feu Gilles pour 1b 2c 1q de labour en une pièce à Marcq à lui échus par le trépas de son père sur les briefs f°8v° 4° article sur les hoirs maître Jean DE GAND : A St Rémy 1 rasière 2 quareaux 1/4 quarel de froment, 4 rasières 2 havots 1 quarel d'avoine. (Ajout ultérieur : A Jacques DESCAMPS)
- Jean MASCLIER pour 17c 2v en une pièce, échus par le trépas de Nicolas MASCLIER son père à Marcq vieux briefs f°11 2° article sur Ansel TONNEL et autre article f°15v° 5° article sur Pierre LEMESRE : A St Rémy 1 rasière 1/2 quarel, 8° et 18° de quarel de froment, 4 rasières 2 quareaux, le tiers et 1/12° de quarel d'avoine. A Noël 1d et 1/6° chapon et 1/18° d'un quart de chapon. (Ajout ultérieur : Par relief à Jacques et Pierre MASCLIER ses fils en janvier 1574)

### DSCF0072 f°34v° et 35r°

- Jean ROUSEE fils de feu Mahieu pour 10c 1/2 et 5v à Marcq par lui acquis de Jean DUGARDIN et audit Jean auparavant échus à cause de sa femme par le trépas d'Antoine ROUSEE, aux vieux briefs f°12v° 2° article sur Philippe BRAINE : A St Rémy 2 havots 2 quareaux 1/4 et 1/8° quarel de froment, 2 rasières 2 havots 1 quarel, le tiers et 1/8° d'un quarel d'avoine. A Noël 3 parties, 1/8° d'un chapon et 1/16° d'un quart de chapon. (Ajout ultérieur : A présent à Luc LECOMTE par achat de Jean LESAFFRE)

- Thomas FLAMENT fils de Gilbert pour 8c de labour en une pièce par lui achetée à Allard TRACHET et audit TRACHET par le trépas de Jean ROUSEE qui fut père de sa femme, aux vieux briefs f°12v° 2° article sur Philippe BRAINE à Marcq. A St Rémy 1 havot 3 quareaux 1/2 et 1/4 quarel de froment, 1 rasière 3 havots 2 quareaux et 1/2, 1/3 et 1/6° quarel d'avoine. A Noël 2 parties 1/2 et 1/12° chapon. (Ajout ultérieur : Audit Luc LECOMTE par achat)

#### DSCF0073 f°35v° et 36r°

- Gilbert MAES fils de feu Jean pour un lieu manoir sur 12c échu par le trépas de son père et audit Jean par le trépas de feu Pierre MAES à Marcq. A St Rémy 3 havots de froment et 3 rasières d'avoine.
- Ledit Gilbert MAES fils de feu Jean pour 2c 1/2 de labour à Marcq pris en 5c à l'encontre des hoirs Vaast GHESQUIERE à cause de feu Louise MAES qui fut leur mère comme est ci-après déclaré f°36v° 1° article, par ledit Gilbert acquis à Noël DESTAILLEURS époux d'Isabeau MAES : A St Rémy 2 quareaux 1/2 de froment et 2 havots 2 quareaux d'avoine.
- Guillaume HANGOUART écuyer, Sr de Pietter (sic : Piètre) à cause de demoiselle Antoinette DE CROIX sa femme pour 5c de labour en la cense de Dourdreicq et venant par devant de Chanteraine aux vieux briefs f°22v° 1° article sur Jean LAOUSTE et depuis sur Georges DELERUELLE par achat et depuis sur Pierre DE CROIX à cause de sa femme à Marcq. A St Rémy 1 havot 1 quarel de froment, 1 rasière 1 havot d'avoine. A Noël 1/4 de partie et 1/8° de chapon.
- Ledit Guillaume HANGOUART pour 6c de labour à Marcq aux vieux briefs f°28 4° article sur les hoirs Christian LESCUTTIER, depuis sur Bauduin DATTICHES et depuis sur Pierre DE CROIX. A St Rémy 1 havot 2 quareaux de froment et 1 rasière 2 havots d'avoine.

#### DSCF0074 f°36v° et 37r°

- Vaast et Antoine GHESQUIERE frères, enfants de Vaast qu'il eut de feu Louise MAES pour 2c 1/2 de terre, parfait et moitié de 5c à l'encontre de Gilbert MAES f°35v° 2° article, à eux échus par le trépas de leur mère à Marcq. A St Rémy 2 quareaux 1/2 de froment et 2 havots 2 quareaux d'avoine. (Ajout ultérieur : A Gilbert MAES par achat en l'an IIIIxx et (blanc))
- Messire Nicolas DE LANDAS chevalier, Sr du Heulle pour 1b 12c 3q de labour aux briefs f°15 1° et 2° articles sur Philippe DE LANDAS, depuis sur Jacques DE LANDAS et depuis sur maître Wallerand DE LANDAS, à lui échus par le trépas dudit, à Marcq. A St Rémy 1 rasière 3 havots 3/4 quarel de froment et 7 rasières 3 quareaux d'avoine.
- Gilbert FLAMENT pour son lieu manoir sur 11c 1/2 et 5v échu par le trépas de Jean FLAMENT son père. (Ajout ultérieur : Anno 1593 la moitié de cette pièce qui est le lieu manoir contenant à présent 15c 1/2 appartient à Luc LECOMTE et l'autre moitié au hoirs Jeanne FLAMENT défunte femme à Piat DESQUIENS)
- Ledit Gilbert FLAMENT pour 1b de jardin et labour à Marc au devant dudit lieu (Ajout ultérieur : Cette pièce contient seulement 12c parce que le restant de 4c est joint à la pièce ci-dessus dont les 8c 1/2 sont audits hoirs et les 3c 1/2 à Luc LECOMTE)

#### DSCF0075 f°37v° et 38r°

- Ledit Gilbert FLAMENT pour 14c 1/2 de labour en une pièce de 18c dont le reste est tenu à ce que l'on dit de la Srie de Dourdreucq.
- Ledit Gilbert FLAMENT pour 6c 1q de labour en une pièce de 24c à Marcq, échues toutes ces parties à lui, la moitié par le relief et trépas de Jeanne TAHON et l'autre moitié à Etienne et Thomas FLAMENT enfants dudit Gilbert qu'il eut de ladite feu TAHON. A St Rémy 3 rasières 1 havot 2 quareaux 1/2 et 1/8° quarel de froment, 6 rasières 2 havots 1 quarel 1/2 d'avoine. A Noël 2d 2 parties 1/2 et pour accroissement 7s 6s 2p, 1/2 chapon, 1/12° et 1/18° chapon et doit au surplus sur 8c 1/2 2v jardin et labour gisant au devant de son lieu pour ce que au présent n'est herberghie en argent : 2s.
- Lesdits Gilbert FLAMENT, Etienne et Thomas FLAMENT pour 17c 3q de labour et le reste dessus desdits 6c 1q à Marcq : A St Rémy 44s 4d 1 partie.

DSCF0076 f°38v° et 39r°

- Les enfants et hoirs de feu Barthélemy MEURICE pour 3c 1/2 2v 1/2 de labour à Marcq. A St Rémy 1 havot 1/27° de 1/2 Quarel de froment. A Noël 1d 1 partie, 1/4 chapon et 1/4 poule et pour accroissement 5s 5d 2 parties.
- Martin MEURICE Fils de feu Antoine pour 18c de labour échus par le trépas de son père. A St Rémy 1 rasière 2 quareaux de froment et 4 rasières 2 havots d'avoine.
- Ledit Martin MEURICE pour 2c de labour à Marcq. A St Noël et St Jean 5s 6d 3 parties.
- Léon LEPERS pour un cent 20v de labour par lui acquis aux hoirs de Marie LEURIDAN à Marcs f°7 2° article sur Michel et Guillaume LEURIDAN : A St Rémy 1 quarel 1/2, 1/4 et 1/19° quarel de Froment et 1 Havot 3 quareaux 1/2 avoine. (Ajout ultérieur : A Pierre LEURIDAN et Marie LEPERS par achat en 1587 / A Jean, Michel et Péronne LEURIDAN la moitié par relief à cause de leur feu père terminé en août 1593)

DSCF0077 f°39v° et 40r°

- Ledit Léon LEPERS pour 3c et Marie et Péronne LEPERS enfants et hoirs de feu Jean LEPERS pour 3c de terre à Marcq : A St Rémy 1 havot 2 quareaux de froment et 1 Rasière 2 havots d'avoine.
- Ledit Léon LEPERS, Jacques DESMARESCAUX à cause de sa femme et les enfants et hoirs de feu Barbe LEPERS qu'elle eut d'Antoine CRUCQUE pour 5c 1 quartron de labour, savoir Léon 1c 1/2, Jacques 2c 1q et les hoirs 1c 1/2 à Marcq : A St Jean 3d 2 parties.
- Jean CASTEL fils de feu Jacques pour un lieu manoir sur 5c 1q à Marcq à lui chu par le trépas de son père. A St Jean 3d 2 parties.
- Péronne et Marie LEPERS enfants de feu Jean LEPERS qui fut fils de feu Michel pour 2c 7v 1/2 de labour à Marcq à elles échus par le trépas de Jean LEPERS leur frère qui fut fils dudit feu Jean LEPERS, : A St Rémy 2 quareaux 1/4 et 1/20° quarel de froment et 2 havots 1 quarel, 1/6° et 1/32° quarel d'avoine.

DSCF0078 f°40v° à 42r°

- Jean DE HENNION pour 5c 1q de labour par lui acquis aux hoirs Pierre MEURICE à Marcq : A St Rémy 1 havot 1 quarel 1/4 quarel de froment et 1 Rasière 1 havot 1 quarel d'avoine.
- François WAIGNON fils de feu Charles pour son lieu manoir et cense vulgairement et anciennement nommée la cense des Neveux par lui naguère acquis aux hoirs de feu Noël LEPERS aux briefs sur Jean DELEFORTRIE fils de Jean, avec petite portion de labour avec motte, eaux, bassecour 1b 15c tenant d'orient à la ruelle des cordonniers vers la cense des Obeaux. Item 1b de labour, 1b vulgairement et anciennement nommé le May Bonnier compris petit flégard où y sont pour e présent plusieurs petits obeaux et dont les 9c sont chargés de 2 chapons. Item 5c de labour, 2b 14c 3q de labour compris la demie ruelle, 2b de labour, 1b 4c de labour, 2c 1q pris contre la veuve et hoirs de feu Philippe CORNILLE, 2c à l'encontre de 2c 1/2 de fief à lui appartenant qu'il tient de la Srie des Obeaux, 1c 3q pris en ladite pièce d'environ 200 pieds au dessus desdits 2c et 1q, contenant ces parties de la cense des Neveux 10b 12c 3q. A St Rémy 10 rasières 3 havots 1/4 et 1/8° quarel de froment, 45 rasières 2 havots 3 quareaux 1/2 d'avoine. A Noël 10d 8 chapons et pour accroissement 2 quareau 1/2 de froment et 2 havots 3 quareaux d'avoine et à Noël 6 chapons.

DSCF0080 f°42v° et 43r°

- Sire Jean LEGRAND prêtre, curé de Bondues pour un lieu manoir et jardins de la cure sur 1b 2c : A Noël 2 chapons 6d.
- Mahieu DELEBECQUE fils de feu Mahieu pour son lieu manoir sur 8c en deux parties, la piedsente entre deux menant de la cure vers le mont Bourdon vulgairement et anciennement nommé le lieu du Pestel aux briefs sur un article de 2c 1q f°28v° 3° article sur Sire Pierre LAMAN (?), depuis sur Guillaume LEPLAT et depuis sur Mahieu DELEBECQUE et par autre article de 5c 3q f°27v° 3° article sur Pasquier DELEZOLLE (?), depuis sur ledit LEPLAT et depuis sur ledit Mahieu à Bondues. A St Jean Baptiste 6d.
- Ledit Mahieu DELEBECQUE pour 10c de labour à lui échus par le trépas de son père aux briefs f°10v° 2° article sur la veuve Gilles DESQUIENS et depuis sur ledit Mahieu père : A St Rémy 2 havots 2 quareaux de froment et 2 rasières 2 havots d'avoine.
- Ledit Mahieu DELEBECQUE pour 6c 1/4q de jardin et labour, à savoir 2c de jardin par lui acquis à Jacques LEURIDAN et auparavant à lui échus par le trépas de Philippe LEURIDAN et audit Philippe par le trépas de Pierre LEURIDAN son père aux vieux briefs en un article de 8c f°32v° 2° article sur les enfants Gilbert

CARETTE. Item 1/4q de labour par lui acquis comme dessus aux briefs par un article de 17c et 1/5° d'un cent et pris es dits 17c et 1/5° d'un cent f°34v° 2° article sur Jean WATTRELOS et depuis comme dessus à Bondues. A St Rémy 1 havot 1q 1/2, 1/3 et 1/48° quarel de froment et 1 rasière 1 havot 3 quareaux 1/4 et 1/6° d'un quarel d'avoine et 2 parties et 1/4 partie.

DSCF0081 f°43v° et 44r°

- François DE HALLUIN écuyer, Sr de Zwevegem à cause de Demoiselle Jeanne BETS sa femme pour 5c 19v aux briefs en un article faisant mention de Champs aux Peupliers (poupeliers) f°19v° 4° article sur Jacques DELEFORTRIE, depuis sur Georges VERDIERE et depuis sur Monseigneur de Péronne à Bondues : A St Rémy 1 havot 1 quarel 1/2, 1/4 et 1/8° quarel de froment et 1 rasière 1 havot 3 quareaux 1/2 d'avoine.
- Jean ROUSSE fils de feu Gilbert pour 10c de labour pris en deux pièces à l'encontre de Philippe DUCROQUET, savoir 3c 1/2 pris en 7c tenant à Jean FLAMENT fils de feu Antoine et 10c 1/2 pris en 11c à Marcq : A St Rémy 2 havots 2 quareaux 1/2 et 1/8° quarel de froment et 2 rasières 1 havot 1/4 quarel d'avoine.

DSCF0082 f°44v° et 45r°

- Philippe DUCROQUET pour 6c de labour pris en les dites deux pièces à l'encontre de Jean ROUSEE, l'une première déclarée ci-dessus 3c 1/2 et celle contenant 11c aussi dessus déclarée 2c 1/2 à Marcq : A St Rémy 1 havot 2 quareaux 1/4 et 1/8° quarel de froment et 1 rasière 1 havot 1 quarel 1/2 et 1/4 quarel d'avoine.
- Isambart, Jacques, Noël et Pasquier BLONDEL enfants de feu Nicolas BLONDEL pour deux lieux manoirs sur 5c 1/2 aux vieux briefs f°1 4° article sur Jean PICAVET, depuis sur Etienne BLONDEL et depuis sur ledit Nicolas à Bondues. A St Rémy 1 havot 1Quarel 1/2 de froment et 1 rasière 1 havot 2 quareaux d'avoine.
- Jacques DELEBERGHE à cause de Marguerite SIX sa femme pour un lieu manoir sur 4b 5c 3q vulgairement et anciennement appelé le lieu de le Placette aux vieux briefs f°15v° 1° article sur Pierre LEMESRE, depuis sur Jacques SIX qui fut père de ladite Marguerite, tenant à Hugues DESRUMAUX fils de feu Jean à Bondues et portion de labour et pré à Marquette : A St Rémy 4 rasières 1 havot 1 quarel et 3/4 quarel de froment, 17 rasières 1 havot 3 quareaux d'avoine. A Noël 2 chapons. A St Jean 2d.

DSCF0083 f°45v° et 46r°

- Ledit Jacques DELEBERGHE à cause de sa femme pour 5 quartiers aux vieux briefs f°15v° 2° article à Bondues : A St Rémy 8s 2 parties.
- Ledit Jacques DELEBERGHE à cause de sa femme pour 2b à Bondues aux vieux briefs f°15v° 3° article sur ledit Pierre LEMESRE et par autre article f°28 2° article sur Mahieu DELANNOY et depuis sur ledit Pierre LEMESRE. A St Rémy pour la moitié 2s 2 parties. A St Jean pour l'autre moitié 2s 2 parties.
- Ledit Jacques DELEBERGHE pour 7 quartrons de pré à lui comme dessus aux vieux briefs f°16 2° article sur ledit LEMESRE et depuis comme dessus à Marquette. A St Jean Baptiste 2d.

DSCF0084 f°46v° et 47r°

- Jacques SIX fils de feu Jacques pour 10c 3q de terre en une pièce à Wambrechies à lui échus pat le trépas de son père, aux vieux briefs en 5 quartiers f°16 1° article sur ledit LEMESRE et dont le restant des dits 10c 3q appartient à Jean DESRUMAUX fils de feu Martin. A St Rémy 2 havots 2 quareaux et 3/4 quarel de froment et 2 rasières 2 havots 3 quareaux d'avoine. (Ajout ultérieur : WAMBACQ dit que cette partie appartient à François WAIGNON fils de feu Charles)
- Gilles DESCAMPS fils de feu Jean pour son lieu manoir sur 2b à Wambrechies aux vieux briefs f°16v° 2° article sur Jean DESCAMPS et depuis à lui échue. A St Rémy 1 rasière 2 havots 2 quareaux et 3/4 quarel de froment et 6 rasières 2 havots 3 quareaux d'avoine. A Noël 1d 2 parties 1/2 des 2/3 d'une partie et 2/3 chapon. (Ajout ultérieur : A présent à Noël DESCAMPS fils dudit Gilles)
- Ledit Gilles DESCAMPS pour 7c de jardin devant la porte dudit lieu à Wambrechies par achat à Gilles BOUCHE et audit Gilles succédé par le trépas de Massette DESCAMP qui fut soeur dudit Gilles, aux vieux briefs f°17 1° article comme dessus. A St Rémy 1 havot 3 quareaux de froment et 1 rasière 3 havots d'avoine. (Ajout ultérieur : A présent audit Noël, Marie et Antoinette DESCAMPS ses soeurs)

DSCF0085 f°47v° et 48r°

- Ledit Gilles DESCAMPS pour 1b de labour par lui acquis comme dessus à Wambrechies aux vieux briefs f°17 4° article sur Jean DESCAMPS et depuis aussi sur Jean DESCAMPS. A St Rémy 1 rasière de froment et 4 rasières d'avoine. (Ajout ultérieur : Audit Noël DESCAMPS et ses soeurs)
- Ledit Gilles DESCAMPS pour 5c de labour et 1/3c à Wambrechies aux vieux briefs f°17 2° article comme dessus. A St Rémy 2 havots de froment et 2 havots d'avoine. (Ajout ultérieur : A Noël DESCAMPS)
- Ledit Gilles DESCAMPS pour la demie ruelle commençant depuis le jardin de son lieu jusqu'au lieu de Jean DESRUMAUX nommé le lieu des Obelets et autre partie de demie ruelle commençant au coin du jardin dudit DESRUMAUX jusqu'à une pièce de terre d'Antoine DE FLANDRES à l'encontre d'une pièce de bonnier 1/2 appartenant audit Jean DESRUMAUX à Wambrechies. A Noël 2 chapons.
- Ledit Gilles DESCAMPS pour autre portion de deux ruelles de l'autre lez du lieu des Obelets à Wambrechies. A Noël 2/3 chapon.
- Jean DESQUIENS à cause de Martine DESCAMPS sa femme pour 1b 7c 3q de labour pris en 2b dont le reste est, à ce qu'on dit, du fief de la Haye à Wambrechies : A St Rémy 1 rasière 2 havots 1 Quarel 1/2 et 1/24° quarel de froment, 4 rasières 3 havots 1 quarel d'avoine. A Noël 1/12° de chapon. (Ajout ultérieur : A présent à Cornille et Marguerite LEPLAT enfants de feu Pierre LEPLAT et de Florence DESQUIENS, ensemble aux enfants de feu Martin LEPLAT leur frère)

DSCF0086 f°48v° et 49r°

- Ledit Jean DESQUIENS à cause de sa femme pour un coppon de rue qui est la moitié de la rue des Pollards à l'encontre de Jean DESREUMAUX fils de feu Martin comme déclaré f°6v° 2° article aux vieux briefs f°10 2° article sur Pasquier DESCAMPS et depuis sur Jean DESCAMPS à Wambrechies. A Noël un chapon et 1/4 chapon.
- Jean DESREUMAUX fils de feu Martin pour un lieu manoir sur 15c à lui échu par le trépas de Vaast DESREUMAUX et avant à lui par le trépas de Josse DESREUMAUX père dudit Vaast et oncle dudit Jean, et audit feu Josse auparavant échu par le trépas de Mahieu DESREUMAUX. Item pour 5c de jardin échus comme dessus, 8c de jardin, 1b 1/2 de labour, 1/2b de labour échu comme dessus, 4c de labour échus comme dessus, 1/2b, le tout à Wambrechies, 1b 6c à Bondues, 2c 1/2 venus comme dessus dudit feu Vaast qui l'avait acquis de Jean DESREUMAUX dit Quesnoy à Wambrechies, 9c comme dessus que ledit Josse avait acquis des hoirs Jean DESCAMPS à Wambrechies et 10c 1/3c de labour, faisant le tout 7b 2c 1/2 et 1/3c. A St Rémy 7 rasières 1 havot 2 quareaux 1/2, 1/3 et 1/8° quarel de froment, 19 rasières 3 havots 3/4, 1/6° et 1/16° quarel d'avoine. A Noël 4 chapons 1/4 et 1/40° chapon.

DSCF0087 f°49v° et 50r°

- Ledit Jean DESREUMAUX pour 4c de labour à lui échus comme dessus à Wambrechies aux vieux briefs f°28v° 4° article sur Jacques DE COUROUBLE (Jacquin), depuis sur Jean PLATEL et à Josse DESREUMAUX par achat. A St Jean 6d.

DSCF0088 f°50v° et 51r°

- Ledit Jean DESREUMAUX pour un lieu manoir sur 6c nommé le Pecquerie (pêcherie) à Wambrechies à lui échu par le trépas de son père, aux vieux briefs f°20 2° article sur Jean DELEFORTRIE et depuis sur Mahieu DESREUMAUX. A St Rémy 6 havots 1 quarel 1/2 et 1/4 quarel d'avoine.
- Ledit Jean DESREUMAUX pour 9c de labour à lui échus par le trépas de ses père et mère et par eux acquis à Bauduin MARCQUANT et Demoiselle Catherine A LE GAMBE dit Ganthois, 11c venus comme dessus, 4c, faisant le tout 1b 8c à Wambrechies. A St Jean 2s 9d.
- Ledit Jean DESREUMAUX pour 6c 1/2 venus comme dessus à Wambrechies. A St Jean 12d. A Noël 2 chapons.
- Ledit Jean DESREUMAUX pour 6c de labour à lui par le trépas de son père et à lui par le trépas de Mahieu DESREUMAUX à Wambrechies tenant à 4c appartenant à Anne LE COUVREUR vulgairement et anciennement appelé le Champ au Quenneson, la becque entre deux faisant la séparation de Bondues et Wambrechies. A St Jean 6d.
- Ledit Jean DESREUMAUX pour la moitié de la rue des Pollards à l'encontre de Jean DESQUIENS comme au f°48v° 2° article à Wambrechies. A Noël 1 chapon et 1/4 chapon.

DSCF0089 f°51v° et 53r°

- Ledit Jean DESREUMAUX pour la terre des Obelets qui est à présent à usage de labour et portion à usage de bosquel tenant à la maison de Pierre WILLANT à cause de Marie WAIGNON sa femme à Wambrechies. A Noël 2 chapons 1/2 et 1/24 d'un quart de chapon.
- Antoine DE FLANDRES marchand à Lille pour un lieu manoir et cense à Wambrechies sur 11c 9v 1/2 , 5c 4v 1/2 de jardin à Wambrechies, 6c de labour à prendre en 1b 10c dont le reste est tenu de la Srie du Quesnoy à Wambrechies, 2c de labour en 18c à Wambrechies dont le reste est tenu de Quesnoy tenant à Louis DONGNIES Sr de Chaunes à cause de Madame Antoinette DE RACHES sa femme de sa cense du Quesnoy, 1b 1c de labour à Wambrechies, 14c à Wambrechies, 12c à Bondues aux vieux briefs f°30 3° article sur Jean LEPERS, orfèvre, audit Antoine par le trépas dudit, 9c de labour à Wambrechies aux vieux briefs f°29v° 1° article sur la veuve Jean BLANCQUART, depuis sur ledit Robert et depuis sur Jean LEPERS (Ajout ultérieur : cette pièce a été vendue par ledit Antoine en décembre 1595 à Noël DESCAMPS), 7c de labour à Wambrechies sur les briefs même f° et article que ci-dessus sur la veuve Jean BLANCQUART, 8c de labour à Wambrechies pris en 13c dont le reste est tenu d'Herseaux aux briefs f°30, faisant le tout 5b 11c 1/2 1v 1/2. A St Rémy 4 rasières 2 quareaux 1/2 quarel de froment, 12 rasières 3 havots, 2 quareaux 1/2, 1/3 et 1/12° quarel d'avoine. A Noël 3 chapons 1/2 et 1/4 chapon. A St Jean 2s 4d 1/2 partie et 1/3 partie. (Ajout ultérieur : A (Jacques et - rayé) Jean DE FLANDRES (ses enfants - rayé) fils dudit par le relief en juillet 1582)

DSCF0091 f°53v° et 54r°

- Demoiselle Isabeau DE LE SAUCH veuve de Rase DE HAUDION (Rache) pour sa maison et cense vulgairement et anciennement appelée la cense du Chastel à Wambrechies sur 6b 10c tenant de midi à la becque séparant Bondues et Wambrechies et aux terres de la cense du Quesnoy, 2b 7c 1/2, 21c de labour, 2b 13c 1/2, portant le tout à 13b 4c à Wambrechies. A St Rémy 1 quarel 3/4 de froment, 3 havots 3 quareaux 1/2 et 1/4 quarel d'avoine, A Noël 1/2 chapon. Pour herbergaige de 3c 1q 2 chapons. A St Jean 21s 7d 1 partie et pour accroissement 2s 8d.

DSCF0092 f°54v° et 55r°

- Ladite Demoiselle Isabeau DE LE SAUCH pour une rue aux vieux briefs en deux parties f°20v° 1° article sur Jean DELEFORTRIE, depuis sur Jacques DE LE SAUCH et depuis sur Philippe DE LE SAUCH et f°27v° 1° article sur Jean DE LE MOTTE (ou DE LE MOLE) et depuis sur lesdits Jacques et Philippe DE LE SAUCH. A Noël 5 chapons.
- Les hoirs de feu Hugues DELOBEL, Grard DELOBEL et les hoirs feue Philippa DELOBEL qui fut femme de Jean FOURMESTRAUX pour un lieu manoir et cense vulgairement et anciennement appelée le Vuidame à Wambrechies sr 9b 1c 23v aux vieux briefs f°20 1° article sur Jean DELEFORTRIE le père, depuis sur Hugues DELOBEL, 1b 10c 17v et 3/4v de labour, 15c 21v 1/2 y tenant. A St Jean 18d 1/2 partie.

DSCF0093 f°55v° et 56r°

- Robert LE COUVREUR fils de feu Jean pour une maue à usage de triez à lui échue par le trépas de son père sur 4c, 1b 10c et 3c de labour faisant le tout 2b 1c à Wambrechies. A St Jean 2s 11d 1 partie 1/2.
- Ledit Robert LE COUVREUR une mesure vulgairement et anciennement nommée la Masure des Avoines sur 8c à présent à usage de jardin à Wambrechies. A Noël pour herbergaige 2 chapons.

DSCF0094 f°56v° et 57r°

- Adrien LE COUVREUR fils dudit feu Jean pour 6c de labour à Wambrechies. A St Jean 8d.
- Anne LE COUVREUR aussi fille dudit feu Jean pour 1b de labour à Wambrechies venant de son père et 3q du bosquel pris à l'encontre du Sr de Chaunes. A St Jean 18d.
- Pierre DE BRUIELLE à cause de Catherine CORNILLE sa femme pour 15c 1/2 et 1/2q de labour, Mahieu CASTELAIN à cause de (blanc) sa femme pour 3c 1/2q de labour, Jeanne HOCHART pour 6c 1q de labour en trois pièces, le tout imparti à Bondues mis es vieux briefs f°1°v° 3° article sur Michel DURIBREUX, f°1v° 2° article sur ledit Michel et f°1v° 1° article sur ledit Michel. A St Rémy 3 havots 1 quarel 1/12° quarel de froment, 3 havots 2/3 quarel d'avoine et pour le bonnier 25d 2 parties.



DSCF0095 f°57v° et 58r°

- Hugues DESREUMAUX fils de feu Jean pour un lieu manoir sur 8c sur les briefs f°4 1° article sur Robert WAYMEL et depuis sur ledit feu Jean par achat tenant aux terres des enfants de Jean SEQUEDIN qu'il eut de feu Jeanne DESREUMAUX à Bondues : A St Rémy 2 havots de froment et 2 rasières d'avoine.

DSCF0096 f°58v° et 59r°

- Ledit Hugues DESREUMAUX pour 4c 1/2 de jardin es briefs f°2v° 4° article sur 2c sur la veuve Jean DUPLOUYS et depuis sur Jean DELEBOUVERIE et autre article de 2c 1/2 f°5v° 4° article sur Grard DUQUESNOY et depuis sur ledit DELEBOUVERIE et depuis audit par achat. A St Rémy 1 havot 1 quarel, 1/4, 1/6° et 1/16° quarel de froment, 2 havots 3 quareaux 1/2, 1/6° et 1/24° quarel d'avoine. A Noël 1/2 et 1/6° et 1/16° chapon et pour sieultes 1d.
- Ledit Hugues DESREUMAUX pour 3c de jardin par achat à Marquette. A St Jean 3d.
- Ledit Hugues DESREUMAUX et Luc DELEFORTRIE à cause de Michelle DESREUMAUX sa femme fille et héritière dudit feu Jean DESREUMAUX pour 9c 6v 1/2 aux briefs f°4 4° article sur Robert WAYMEL et depuis sur ledit feu Jean par achat à Bondues. A St Rémy 3 havots, 1/6° et 1/19° quarel de froment, 2 rasières 1/6° et 1/16° quarel d'avoine. A Noël 1/2 chapon, 1/10° et 1/30° chapon et 1/6° d'un quartier de chapon et pour sieultes 1d 2 parties.

DSCF0097 f°59v° et 60r°

- Lesdits Hugues DESREUMAUX et Luc DELEFORTRIE pour 5c par moitiés à Wambrechies. A St Rémy 1 havot 1/2, 1/2 quarel et 1/10° quarel de froment, 1 rasière 1 quarel 1/2, 1/24° et 1/32° quarel d'avoine. A Noël 1/4, 1/30° et 1/48° chapon et pour sieultes 2 parties.
- Les enfants de Jean SEQUEDIN qu'il eut de feu Jeanne DESREUMAUX au nombre de cinq pour 5c 1/2 de labour. A St Rémy 1 havot 3 quareaux 1/4 et 1/68° quarel de froment, 1 rasière 3 quareaux 1/4 et 1/24° et 95° de quarel d'avoine. A Noël 1/3 chapon et sieultes en argent 2 parties.
- Jacques, Etienne et Jean GUILLARDT enfants et hoirs de feu Jean vivant pèletier à Lille : ledit Jacques la moitié dont il a acquis 1/4 de feu lors vivant Allard GUILLARDT son frère et les autres chacun un quart de 10c compris 1/2c en l'issue de leur lieu à Wambrechies aux briefs f°28v° 5° article sur Jacquemart DESREUMAUX et depuis Jean GAUILLARDT, par autre article au folio ci-dans 6° article sur Jacques DESREUMAUX pour 1/2c, par autre article une mesure vulgairement et anciennement nommée La Mesure des Oyseaulx f°30 4° article sur Jean DUQUESNOY et depuis sur Jean GUILLARDT et par autre article d°35 5° article sur 4c 44 petites verges 1/2 sur ledit Jean DUQUESNOY et depuis ledit GUILLARDT tenant d'orient au Bois des Yseaulx et la terre de la cense du Quesnoy, de midi l'issue de la Taillandrie au lieu vulgairement et anciennement nommé de la Socqurre (?) appartenant à Jean DESREUMAUX fils de feu Martin. A St Jean 13d 1p 1/2. (Ajout ultérieur : A Etienne DENIS bourgeois de Lille puis à sa fille veuve de Jean LEFEBVRE, caucheteur, et depuis par achat en 1594 à Hugues DELOBEL compris avec la cense de Taillandrie)

DSCF0098 f°60v° et 61r°

- Vaast MEURICE fils de feu Pierre 1b 2c 2v 1/2 de labour en plusieurs pièces de 5c, 10c 1/2 et 2c 1/2 2v 1/2. A St Rémy 1R 2K 10°K de froment, 4R 2H 1/3 et 1/15°K avoine (Ajout en marge : A Jean MEURICE 12c et Josse MEURICE les autres six).

DSCF0099 f°61v° à 63r°

- Messire Louis DOINGNIES chevalier, Sr de Chaulnes à cause de dame Antoinette DE RACHES fille et héritière de Messire François DE RACHES, sa femme pour 8c 3q de labour en 14c aux briefs f°25 3° article sue Jean DELEBOUVERIE et depuis sur Jean DE MORTAGNE vulgairement et anciennement nommés la terre d'Hierchonpret, 3c aux briefs f°27 1° article sur ledit BOUVERIE, depuis sur Jean DE MORTAGNE tenant d'orient à Jacques SIX fils de feu Jacques, 1b qui est la cense du Quesnoy, 15c, 9c, 1b pris en 2b à l'encontre d'Anne LE COUVREUR, 2b 3c tenant d'orient à ruelle menant de la cense de la Vuidame à la cense de la Plachette, 14c aux briefs f°27 5° article sur ledit BOUVERIE, 2c 1/2 4v 1/6°v aux briefs f°5v° 5° et dernier article sur Grard DUQUESNOY et depuis sur BOUVERIE, 2c de bosquet impartis à l'encontre d'Anne LE COUVREUR tenant d'occident à la Deûle, de midi au jardin de la cense du Quesnoy. Faisant en tout 8b 8c 1q 4v 1/6°v à Wambrechies (En marge : Ces 8c 3q avec les 3c de l'article séquent ... par Godefroid DU

BOSQUIEL à Hector (?) FREMAUT (?) le 1<sup>er</sup> décembre 1574). A St Rémy 3R 1H 2K 1/32°K de froment, 9R 12° et 18°K d'avoine. A Noël 1 chapon, 6° et 96° chapon. A Noël et St Jean Baptiste 10s 11d 3p 1/2

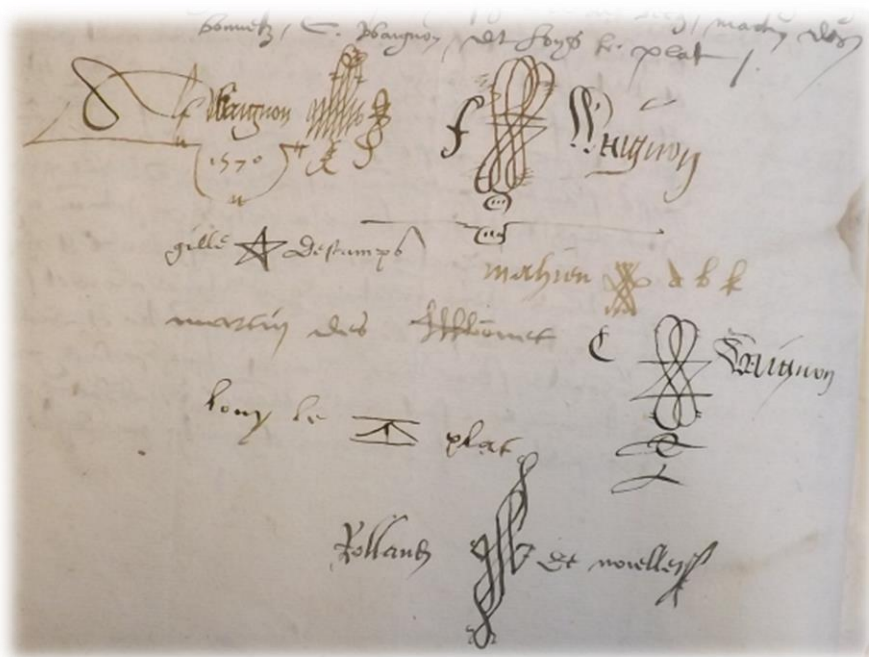
DSCF0101 f°63v° et 64r°

- Melchior DEHALLUIN pour 5c de labour en 14c dont le reste tenu à ce qu'on dit de la Sr des Pollards, aux briefs f°8 4° article sur Pierre MAHIEU et depuis sur les hoirs Pasquier SENECHAL à Wambrechies. A St Rémy 5K froment et 5H avoine. (Ajout en marge : A Noël DESCAMPS par achat en 1586). 1b de labour par lui acquis de Jean et François DU BOSQUEL oncle et neveu, savoir 8c à Wambrechies tenus à ce qu'on dit de la Srie d'Herseaux et 8c à Bondues devant d'occident à la Deûle, à lui échus par le trépas de Vaast DESREUMAUX qui fut fils de feu Josse. A St Jean 16d.

DSCF0102 f°64v° et 65r°

- Jeanne BOUCHE fille et héritières de feu Gilles BOUCHE qu'il eut en mariage de Péronne DE TOUTLEMONDE pour une rue depuis la ruelle menant de la cense de la Plachette à la cense de la Vuidame jusqu'au bout du jardin de lieu des Aubelets. A Noël 1/2 chapon et 1/3 chapon.  
- Jean DESREUMAUX fils de feu Martin pour sa rue de la Vaillandrie depuis la rue de Jeanne BOUCHE vers le lieu d'Antoine DE FLANDRES jusqu'au droit d'une vallée allant du bout d'un fossé contre le jardin dudit Antoine et ladite rue au bout de laquelle il y a deux obeaux plantés appartenant audit DESREUMAUX aux briefs f°17v° 3° article sur Jean DESCAMPS et depuis audit DESREUMAUX à Wambrechies. A Noël un chapon et 6° chapon.  
- La charité des pauvres de St Pierre de Lille pour 8c de labour à Wambrechies aux briefs dernier article aussi la charité des pauvres de St Pierre de 4c chargés vers les pauvres de Wambrechies de 23d. A St Jean 2d.

Es plaids généreux tenus en la court et seigneurie des Aulbeaux le lundi 3° jour d'avril après Pâques 1570 devant Allonze WAIGNON bailli, François WAIGNON, Maheu DELEBECQUE, Charles WAIGNON, Gilles DESCAMPS et Louis LEPLAT échevins. Après que ledit bailli ait fait relation d'avoir le lundi 27 mars dernier, lendemain de Pâques, à l'heure de grande messe où le peuple était assemblé et suivant le publication desdits plaids généreux à la requête de Monseigneur Ike baron de Rassenghien, gouverneur et capitaine pour a majesté des villes, châteaux et châtellenies de Lille, Douai, Orchies, dépendances et appartenances, seigneur de ladite Srie des Aulbeaux fait es églises de Bondues, Marcq en Baroeul et Wambrechies que tous rentiers de cette seigneurie doivent comparaître lez la chapelle de cette seigneurie où se tiendront les plaids pour rédiger ou contester le présent cahier sous quinzaine qui fut le 17 avril 1570 et clos le 2 mai 1570. Ce que certifient Philippe TRUFFART sergent de cette seigneurie, Jean DESAINS clerc paroissial de Marcq et Jean DE BAILLEUL clerc paroissial de Wambrechies aux dits lieux.



**E 2239 / 10** par Régis NOLF. Bail du 10/05/1535 - Partie supérieure d'un chirographe nouveau bail de neuf ans à Noël DUCOUROUBLE de la cense des Obaux à Bondues, avec occupation de la ferme commençant au mai 1539.

*Sachent tous que le lundi 10<sup>e</sup> jour du mois de may de lan 1535 en la présence de moy Louis SOIRON notaire apostolicque et des tesmoins soubsignez comparut Madame Marie DE CUYNGHEM dame et heritiere de Hem, Desaubeaux, de Lome, de Capinghem etc. veuve de feu Messire Daniel DE HERZELLES chevalier (...) et reconnut avoir de nouveau baillé a titre de cense et louage a Noël DUCOUROUBLE fils de feu Wallerand ad ce present quy aussi le congnut avoir pris audit titre la maison et cense Desaubeaux gissant en la paroisse de Bondues, ainsi que ledit Noël le a tenu et occupe par cidevant et que le tout sestend et comprend contenant en gardins pret chaingles et terres a labeur tout ensemble 45 (ok) bonniers 12 cents 15 verges ou environ, les eauwes et issues rabbatues. Et che le terme et espace de 9 ans continuelz et poursuivants lun lautre commenchant a mettre main par ledit Noël a ladite nouvelle cense aux guesquiere a la Saint Remy 1537 le tout nud.... Et aux louages au mois de may de lan 1539. Parmi payant et rendant cascun an par ledit Noël DUCOUROUBLE a ladite Dame ses hoirs ou ayant cause pour les louages la somme de 171 £ parisis monnaie de flandre a deux termes et paiemens en lan sicome la moitié portant 85 £ 10 s dite monnaie au terme de Noël 1539 et le second paiement pour le parfait de la première annee portant pareille somme de 85 £ 10 s au jour et terme de Saint Jean Baptiste prochain ensievant 1540. Et pour les terres a labeur cascun an au wed et querquet 22 muyds 10 rasieres de bled a deux gros pres du meilleur, et 22 muyds 10 rasieres d avoine bien appointie de van et de crinchon, et aussi bonne qu'avoine de cense, et livrer lesdits bled et avoine par ledit censier sur la riviere de la Doeusle ou en la ville de Lille et mesure dicelle, et partout ou cars et carettes pourront tourner et carnez au loz de madite Dame ses hoirs ou ayant cause au terme de Notre Dame Candeleur dont la premiere deivrison desdits grains se fera audit terme de Candeleur 1539 et ainsy poursuivant dan en an et de terme en terme le cours de ladite cense durant. Sera aussy ledit censier tenu de livrer chascun an a madite Dame ou a ses ayans causes 2 douzaines de lin bon et léal. Et pourra aussi ladite Dame prendre et avoir chascun an ladite cense durant ladvesture de 2 pommiers prins a son choix es jardin de ladite cense lesquels pommiers elle choisira a lentrée et ladite cense et non aultres. En oultre sera tenu ledit censier de livrer chascun an a madite Dame ou a ses ayans causes 1 gras pourcheau de saison sans mal et enquien. Item sera tenu ledit censier de livrer et cuire chscun an en la bonne semaine, 1 rasiere de bled converti en pain pour donner aux ladres, harreng poix et cervoise comme il est de coutume... (entretenir la ferme) (labourer, fumer, et amender... à 3 royes... ) ... en la présence de discrete personne Maistre Toussaint DESBARBIEURS cure de Lomme, Jean BOUSSEMARE monnier Desaubeaux et moi notaire supscrit les jours et an dessus dit Et en plus grande approbation de verite a este ce present bail mis en double par forme de chirographe dont la partie supérieure demourera sous les mains de madite Dame ou de ses ayans cause, et la partie inferieure sous les mains dudit Noël DUCOUROUBLE censier avec le seing manuel de moy notaire cy mis.*

**B 20088** Compte des Obeaux, Capinghem, Sailly 1505-1514 (avec dessins)



Comptes rendus à Daniel DE HERZELLES et Marie (DE CUYNGHIEN) de Hem son épouse, Sr de Hem, des Obeaux (à Bondues), Lomme, Sailly (lez Lannoy), Ennechin (Néchin), Forest, Capinghem, Le Quesnoy (à Wasquehal ?) [Rue du Bois à Armentières] à cause de sa femme.

Je n'ai pas repris le montant des rentes ni la formulation complète qui est répétitive pour ne conserver que : bien possédé, identification du défunt, bien relevé par untel.

Les épouses sont le plus souvent mentionnées sous le nom de leur mari et non pas sous leur nom de jeune fille.

Par défaut il s'agit de pleins reliefs, donc le défunt était propriétaire seul du bien transmis.



### **Reliefs depuis la St Rémy 1505 jusqu'à la veille de St Rémy 1506**

- Capinghem : +Jacques DELOBEL, par Antoine DELOBEL
- Ennechin : La chapelle, par le trépas de (blanc)
- Ennechin : ½ relief +Josse DELATTRE, par ses hoirs
- Hem : un fief +Martin DENIS, par Mariette OURSETTE sa fille (sic)
- Hem : ½ relief +Jean MEURICE, par Collard (Nicolas) MEURICE
- Hem : ½ relief +Pierre PLATEL, par les hoirs
- Hem : +Michel MULLIER dit Bruine, par Jeanne MULLIERE (sic)
- Hem : ½ relief +Jean MULLIER, par 8 ses enfants
- Hem : + La femme Jean POTTIER, par 4 ses enfants
- Hem : +Allard CARPRIL, par ses hoirs
- Hem : +Allard DU TRONCQUOY, par ses hoirs
- Obeau : le fief de la Haye +Jores DE LE SAUCH, par son fils
- Obeaux : fief du Tilloy, relief ou mise de fait par Pasquier THEVELIN et mon père pour le trépas de Martin DE HABRES, relevé par Antoine DE HABRES
- Rue du Bois : Jeannon BACQUART, par son hoir
- Rue du Bois : + demoiselle DUBOIS, par sa fille
- Rue du Bois : + demoiselle DELOS, par sa fille
- Saily : +Collette DELATTRE, par la femme Pierre LEBLANCQ

### **Depuis la St Rémy 1506 jusqu'à la veille de St Rémy 1507**

- Ennechin : +Thomas POLLET, par 9 ses enfants
- Forest : 1c +Guilbin (Gilbert) ROLAND, par Pierre et Haquin (Jean) ROLAND
- Forest : +Allard PAYELLE, par Pierre PAYELLE
- Hem : 1 bonnier +Marguerite MATHON par Luc MATHON son fils et 5c par Jean MATHON le fils
- Hem : +Collard (Nicolas) MULLIER, par ses hoirs
- Hem : +Henri HUGUES, par messire Josse HUGUES
- Hem : Laurent DELEPORTE, par 7 ses enfants
- Hem : Guillaume LECLERCQ, par Antoine LECLERCQ
- Hem : +Thomas PETIT, par les hoirs
- Hem : +Joseph DEMILLES CAMPS, par Jacques et Bauduin PLATEL et Jean DEMILLES CAMPS
- Hem et Saily : 2 parts +Pierre et +Mathieu RAMBAUT, par Marie RAMBAUT sa (sic) fille
- Lomme : ½ relief +Jean DUTHOIT, par les hoirs
- Obeaux : 4 fiefs nommés Drudruel (?), les Polars, Taillanderie et Wast et une terre renteuse +Jeanne DE MORTAIGNE, par messire François DE RASSE
- Obeaux : un fief + veuve CASTELAIN, par demoiselle Agnès DE COUROUBLE sa sœur
- Obeaux : Relief ou mise de fait d'un fief +Martin DE HABRES par appointment avec Pasquier THEVELIN et Michel LE SENESCHAL ajouté au parfait de son fils nommé (blanc)
- Obeaux : 2c ½ fief + demoiselle Louise DE COUROUBLE, par Grand LEPERS son fils et autres terres par Jean et Jacques LEPERS
- Saily : +Adam LECLERCQ, par les hoirs

### **Depuis la St Rémy 1507 jusqu'à la veille de St Rémy 1508**

- Capinghem : Un fief par le trépas de demoiselle Marie WAGNON, relevé par Antoine GARNIER son fils
- Hem : + Jacques LECLERCQ par 4 de ses filles
- Hem : 1 bonnier +Allard DELANNOY par 7 ses enfants
- Hem : 8c + Jean PARENT par Marie PARENT
- Hem : Fief de 6c + Guillaume PICAVET, par Guillaume PICAVET son fils
- Hem : 1/2c +Guilbin (Gilbert) ROLAND, par Pierre et Haquin (Jean) Roland ses frères
- Forest : ½ relief + Jean TRUDE, par 4 ses enfants
- Forest : Maison + Guillaume WILLANT, par 7 ses enfants
- Forest : ½ relief +Michel DELEFLIE, par Jean DELELIE son fils
- Lomme : Une maison au bourg + Philippe DE HOUPLINES et sa femme, par la fille de la femme
- Rue des Bois : 4c ½ +Mahieu CASTELAIN, par Jean et Paul CASTELAIN
- Rue du Bois : ½ relief +Jan COCQUEL, par Marie COCQUEL sa fille

### **Depuis la St Rémy 1508 jusqu'à la veille de St Rémy 1509**

- Capinghem : 4 bonniers +Messire Pierre SCAILLEBERT, par Louis DUBOIS
- Forest : 4c manoir +Micron DUCASTEL par Collette DESCAMPS
- Forest : 13c ½ marais + demoiselle Marguerite MORELLE épouse de Michel DESCOURS, par ses enfants
- Forest : 13c +Micron DUCASTEL, par Mahieu DESCAMPS
- Obeaux : 6c de plein relief et 5c ½ de demi relief + demoiselle Jacquemine LESCUTERE, par demoiselle Catherine DATTICHES sa fille
- Ennechin : 2c Jean DEFRESNE par 8 ses enfants
- Hem : 6c +Tonnine (Antoinette) BILLECOQ, par Garin LE MERCHIER et Gilles CASTELAIN à cause de leurs femmes
- Hem : 2c 1 quartier de pré +Tonnine (Antoinette) BILLECOQ, par Garin LE MERCHIER à cause de sa femme
- Hem : 4c +Gilles MATHON, par Jacotin (Jacques) MATHON
- Hem : ½ relief +Jacques POLLET, par ses enfants
- Hem : ½ relief +Toussaint DELEDICQUE, par sa fille
- Lomme : ½ relief +Pasquier DUFOUR, par Adrien et Conette (Antoinette ?) ses enfants
- Rue du Bois : +Louis PINCHON, par Mariette PINCHON sa fille
- Saily : ½ relief 13c manoir + veuve DUPISRE, par Guillaume DUPIRE

### **Depuis la St Rémy 1509 jusqu'à la veille de St Rémy 1510**

- Capinghem et Rue du Bois : 5c ½ et 7c ½ +François LEVECQUE, par Jean, Jeanne et Pierrette LEVECQUE
- Ennechin : 5c terrage +Jeanne ESQUEVINNE et son fils, par Hacquinot (Jean) et Jacotin (Jacques) frères
- Hem : +Martin LESUR dit le Waigneron, par Jeanne LESUR sa fille
- Hem : 6c ½ +Belotte (Isabelle) DELERUE, par Grard DELERUE
- La Madeleine tenu de Lomme : Un fief + messire Pierre DE LANNOY, par Ferry DE LANNOY son fils
- Lomme : Jean PETITPAS, par ses enfants
- Obeaux : 6c plein relief et 5c ½ demi relief + demoiselle Catherine LESCUTIERE, par Georges et Marguerite ROVIEL (RINEL en marge) ses enfants
- Obeaux : +Michel MAHIEU, par Marguerite MAHIEU sa fille
- Saily : Annechon LECLERCQ, par Jean LECLERCQ

### **Depuis la St Rémy 1510 jusqu'à la veille de St Rémy 1511**

- Ennechin : 3c terrage +Liévin LANTE, par ses hoirs
- Forest : ½ relief +Mathieu COCQUEL, par Allard et Jacques COCQUEL
- Forest : +Péronne ROSEBOINE, par 3 ses enfants
- Hem : 4c marais +Gilles OUDART, par Mathelin (Mathieu) et Hacquin (Jean) OUDART
- Hem : +Jean DU FOREST dit du Rivage, par Hélène et Jeannette DU FOREST ses filles
- Hem : 6c ½ quartier +Jean MATHON, par ses enfants
- Hem : 1 bonnier pré +demoiselle DEHONT, par Willemine et Mariette DEHONT ses filles
- Hem et Saily : ¼ de 17c +Mahieu RAMBAUT, par maître Wallerand RAMBAUT
- ? : +Jean LEPERS, par son frère et par le trépas dudit fils (sic) par Marguerite et Marie LEPERS
- Hem : deux parts de 22c +Marie et Guillemette DE LE LACHERIE, par demoiselle Agnès DE LE LACHERIE
- Obeaux : +Grard DE HARDUIN, par plusieurs de ses enfants
- Rue du Bois : + Jean BECQUE, par Jacquemine BECQUE sa fille

### **Depuis la St Rémy 1511 jusqu'à la veille de St Rémy 1512**

- Englos : Relief et ½ relief 1 bonnier +Laurence DE MAUGRE, par Pierre DELEBECQUE et Martin LEFEBVRE par moitié
- Ennechin : ½ relief 6c terrage et 1c et 1/3c +Noëlle DELATTRE, par Jeanne LECLERCQ sa fille
- Forest : 22c ½ et 8c marais +Jeanne DELANNOY, par Mathelin (Mathieu) et Hacquinot (Jean) OUDART
- Hem : 22c ½ +Grard CASTELAIN, par Gilles CASTELAIN son fils
- Hem : 9c ½ +Jeanne CASTELAIN, par Antoine DEWEWARDE (DELEWARDE/DEREUWARDE ?)
- Lomme : ½ relief de jardin +Robertte DE VENDEVILLE, par Roger PAGET son fils

### **Depuis la St Rémy 1513 jusqu'à la veille de St Rémy 1514**

- Ennechin : 3c terrage et 4c terres renteuses +Jeanne LECLERCQ, par Jean DELATTRE fils Josse
- Forest : +Quentin MOREL, par sa fille
- Hem : 1 bonnier 6c ½ +Jacques CATHOIRE, par Péronne CATHOIRE

- Hem : +Quintine MALLEGHEULLE, par Jean RUSCART son fils
- Hem : +Hues (Hugues) PHARISIEN, par 7 ses enfants
- Hem : ½ relief +Jeanne LELUC, par Jean DUTRES
- Hem : +Guilbin (Gilbert) LEDOUCCQ (LEDOUX), par demoiselle Marie LEDOUCCQ sa sœur, femme de Jean HOVART
- ? : +Péronne POLLETTE la femme Michel LE SENECHAL [Le receveur du présent compte est un LE SENECHAL]  
: Néant
- Obeaux : +Jeanne DUPREZ, par Wallerand et Pierre AGACHES frères
- Obeaux : ½ relief 45v +Jean LEURIDAN, par 6 ses enfants
- Obeaux : ½ relief 4c +Pierre MEURICE, par 7 ses enfants
- Rue du Bois : 10c ½ +Jeanne DE FACHES, par Allard LAIGNEL son fils

## A.E. Tournai – Delfosse et Delepierre 947 (Avec lettrines)

*Briefs des rentes de la terre des Obeaux renouvelés l'an 1479 appartenant à Jean DE HEM seigneur des Aubeaux et de Lomme.*

- Les hoirs Jean PICAUVET un lieu manoir 7c 1q : St Rémy 52s, Noël 1 chapon, St Jean 12s.
- Item 4c : St Rémy 1H froment, 1R avoine.  
(DSCF0004)
- Item 4c et deux parts d'un acquis à Jean DUPLOUY : St Rémy 1H et deux parts d'un quarel froment, 1R 2K les deux parts d'un quarel de froment (sic - avoine).
- Etienne BLONDEL à cause de sa femme 5c 1/2 que Jean PICAUVET a acquis à Michel DURIBREUCQ : St Rémy 1H 1K 1/2 froment, 1R 1H 1/2 avoine.
- Michel DURIBREUCQ 9c en deux pièces dont 3c et 6c : St Rémy 3H 1K et 12c 1/4 froment, 3H les 2 parts d'un quarel d'avoine.
- Item 1b : St Rémy 15d obole.
- Les hoirs Jean PICAUVET 2c 1/2 en 15c à l'encontre de (Messiant) Melchior CORNILLE et (Péirard) Pierre BARBE que Monsieur donna en rente : St Rémy 1H 1/2K de froment, 2H 1/2 avoine et les deux parts d'un havot.
- Pierrard BARBE pour son lieu manoir qui fut Collard DE RENAIS 6c 3v : St Rémy 2R 1H froment, à Noël 1 chapon, 1 chapon 1/2 de relief à la mort.
- Item 8c 1/2 en 15 à l'encontre de (Messiant) Melchior CORNILLE et les hoirs PICAUVET : St Rémy 2H 1/2 quarel froment, 2R 1/2H avoine.
- Item 4c qu'il a acquis de Jean ROUSE : St Rémy 1H froment, 1R avoine, se paye pour les pauvres de Bondues 6d.

(DSCF0005)



- (Messiant) Melchior CORNILLE pour son lieu manoir qui fut Etienne DESTAILLEURS 4c 1/2 : St Rémy 3H froment moins 1/8° quarel, 3R avoine moins 1/2 quarel, à Noël 1/2 chapon et 5 oboles.

- Item 4c : St Rémy 1H froment et 1R avoine.

- Item 3c qui furent Pierre BOUDET : St Rémy 3K froment et 3H avoine.

- Item 4c pris en 1/2b à l'encontre Jean RENARD : St Rémy 1H froment, 1R avoine.

- Item 2c 1/2 et 1/2q qu'il acquit à Jean JOSEPH : St Rémy 2K 1/4 et 1/8°K froment, 2H 1K et 1/2 avoine.

- Item 4c pris en 15c à l'encontre de Pierre BARBE et les hoirs PICAUVET : St Rémy 1H froment 1R avoine.

- Item 11c à qui Monseigneur donna en rente à Ansel BARBE : St Rémy 2H 3K froment, 2R 3H avoine.

- Item 2c de jardin qu'il acquit à Jean JOSEPH : St Rémy 2K froment et 2H avoine. A Noël 6° de chapon et A/2 et de 2 deniers.

- Item 4c 1/2q en deux pièces qu'il acquit audit JOSEPH et 2c 1/4 et 1/2 : St Rémy 1H 2K 1/2 froment, 1R 2H 1/2 avoine.



(DSCF0006)

- Item 6c qu'il acquit à maître Jacques DUCLERCQ : St Rémy 10d.
- La fille Pasquier DESTAILLEURS 14c : St Rémy 3H 1/2K et 1/12°K de froment et 3R 2 quargnons et 1/12° de 1/2H avoine.
- Noël BONTE 1/2b : St Rémy 2H froment, 2R avoine.
- Item 7c qui furent Christophe ROUSSEL nommé le Champs des Cucus : St Rémy 7K froment et 7H avoine.
- Item 11c 11v 1/2 qui se partes contre les terres qui furent Jacquemart JOSEPH : St Rémy 2H 3K 1/2 froment mains le 25°K et 2R 3H 2K avoine moins le 25°H.
- Wallerand DE COUROUBLE 4c 1/2 prins en 9c contre Collard LEDOUX qui fut à la veuve et hoirs Jacquemart ROUSET : St Rémy 1H 1/2K froment, 1R 2K avoine.
- Collard LEDOUX 4c 1/2 qui est la contrepartie des dits 9c à l'encontre dudit Wallerand : St Rémy 1H 1/2K froment, 1R 2K avoine.
- Item 1b 4c 1/2 qui furent Jean DELELYS : St Rémy 5H 1/2 quargnon froment, 5R 1/2H avoine.

(DSCF0007)

- Jean DUPREZ pour son lieu manoir sur le grand chemin sur 1/2b : St Rémy 20s, à Noël 4 chapons 5d.
- Item 4c 1/2 pris en 12c 1/2 dont Pasquier DELEMONTAGNE en a 8c et pour 8c 1/2 : St Rémy 3H 1K froment, 3R 1H avoine.
- Item 13c 1/2 et 22v camps Baudet en deux pièces : St Rémy 3H 1K 1/2 et les 3 parts quarel froment, 3R 1H 1/2 et 3 parts d'un havot avoine.
- Les enfants dudit Jean DUPREZ à cause de leur mère 4c : St Rémy 3R avoine.
- Item 4c : St Rémy 1H froment, 1R avoine.
- Pasquier DE LE MONTAGNE pour son lieu manoir 8c : St Rémy 2H froment 2R avoine.
- Item 3c pris en 10c 1q contre Jean DUPREZ : St Rémy 3K froment, 3H avoine.

(DSCF0008)



- Jacquemart WAYMEL 9c qui furent Baudart DU RIBREUCQ : St Rémy 2H 1K froment, 2R 1H avoine.
- Item 1c 3K : St Jean 2d.
- Item 2c et 2 parts d'un quarel : St Rémy 3K 1/4K froment moins 6°K, 3K et 1/4K avoine moins 1/6°K, à Noël 1/2 chapon et 1/12°K en poursieultes 1d 1p.
- Item 12c de la masse du Quesnoy : St Rémy 3H et 2 parts d'un quart d'un quarel froment, 2R 2H 1/2K et tiers de 1/2K avoine.
- Item 3K 1/2 de la masse du Quesnoy : St Jean 1d
- Item 8c 3K en plusieurs pièces de la masse du Quesnoy : St Rémy 2H 1/2K 1/3 et 1/6° de 1/2K de froment, 6H 1K 1/3K avoine, Noël 1 quartier et 1/6° quartier de chapon et 2 parties.
- Hugues GALLANT (Hues) à cause de sa femme 2c : St Rémy 3K froment, 3K avoine.
- Jean DESTAILLEURS une mesure de 2c emprès les Aubeaux : St Rémy 3K et 1/6°K froment, 1/3K et 1/3 de 1/6°K avoine

(DSCF0009)

- Gilles DESCAMPS pour son lieu manoir parmi le lieu des Obeles sur 22c 1 quartron tenant au chemin de la Bouverie à ses terres : St Rémy 6H 1/2 froment moins 1/24°K, 3R 3K 1/2 avoine, Noël 1 chapon 1/4 et 1/8° et 1/22° chapon
- Item 14c derrière son lieu tenant à la terre Pierre DE LABBIETTE : St Rémy 3H 1/2 froment, 3R 2H avoine, Noël 1/2 chapon
- Item 8c 1 quartron qui fut Jacquemart DESCAMPS le fruitier de la rente des Obeles : St Rémy 2H 1K /2 et 1/8°K froment, 1R 3 quargnons 1/16°K avoine, Noël 1 chapon 1/22° de 1/2 chapon
- Item 4c : St Rémy 1H froment, 1R avoine, Noël 1/2 chapon de herbregage
- Item 7c 3K : St Rémy 3H froment moins 1/4K, 3R avoine moins 1K
- Item 5c devant son lieu tenant à la terre Michel DESCAMPS : St Rémy 1H 1K froment, 1R 1H avoine
- Item la moitié de la rue de la Vaillandrie et pour la rue des Polart qui fut à Pasquier DESCAMPS : Noël 3 chapons 1/2
- Les hoirs Jean LEURIDAN et Gard LEURIDAN, chacun par moitié, 45v : St RRémy 1K 1/2, 1/4K, 1/24°K et 1/24° d'un quart d'un quarel de froment, 1H 3K 1/2 avoine



(DSCF0010)

- Simon ROGIER et ses enfants à cause de leur mère 2c qui furent à Jean CARLIER tenant au fief de Bondues : St Rémy 2K froment et 2H avoine
- Les pauvres de Bondues 4c de la rente de la ruelle : St Rémy 6K 3 parts K froment, 1/3K et deux parts du 1.6°K avoine
- Les dits pauvres 1b 3k et 3 parts quartron qui furent Maroie CORNILLE tenant de trois côtés aux terres de Gilles et Balthazar DE GAND, frères : St Rémy 1R 3K et 3 parts quarel froment, 3R 2H 2K avoine
- Les dits pauvres 5 quartiers de terre de Cardon DE HINGETTES leur donna tenant au grand chemin de Lille à Bruges : St Rémy 6d
- Les dits pauvres 1b que Monsieur Pierre DE HINGETTES leur donna : St Rémy 6d. Jacques HERRECQUE responsable de l'ensemble.
- Les hoirs Paul LEPERS 5c 5v qui furent les Cornilles en deux pièces, l'une tenant au buichon Derue et l'autre au camps Roitlard et à la terre qui fut Jean et Jacquemart CORNILLE : St Rémy 5K 1/2 et 1/6°K froment, 1R 1K 1/4K avoine
- Les dits hoirs 3c qui furent Jean DELEPLANCQUE et 4c 6v 1/2 au Buisson Derue : Sr Rémy 1H 3K 1/4K froment, 1R 3H 1K avoine
- La veuve MAHIEU 5c qui furent Jean DE NEUVILLE : St Rémy 5K froment et 5H avoine

(DSCF0011)

- Ladite veuve 11c : St Jean 12d
- Ladite veuve pour les riez et chemin allant de le Vidame vers la maison Michel DESCAMPS, aboutant à une mesure qui fut Pasquier DESCAMPS : Noël 3 chapons
- A lui (sic) la mesure des Anamet pour herbregage : Noël 2 chapons
- Jean SIX à cause de sa femme 8c 8v en un lieu et manoir et 1c de terre hors : St Rémy 1K 3 parts et 1/6°K froment, 1R 3H 3 parts havot et 2 parts d'un quarel d'avoine et 1d 1p
- Michel LE SENECHAL pour son lieu et manoir sur 6c 3 quartrons parmi le pré et de rieson devant ledit lieu et pour 5c 3v tenant au jardin Jean SIX et pour 2c 3 quartrons 3v : St Rémy 3H 1/2 et 1/4K froment, 3R 1H 1/2 et 3 parts quarel d'avoine, 6d. A Noël pour son lieu et rieson 1 chapon et 2d obole
- Item 3c 1 quartron de jardin où le four siet tenant à son lieu et pour 4c 1 quartron : St Rémy 2H froment, 2R avoine, Noël 1 chapon 1/2 et 2d 3 parties
- Item 8c de la rente de le ruelle : St Rémy 1H 3K 1/6°K froment, 7H, 1/6°H avoinr et 2d 1 partie

(DSCF0012)

- Item 8c qui furent Christophe ROUSSEL tenant au camp Luttun et à la terre Messiant CORNILLE nommé le demi bonnier à la longue sauch qui est des rentes de le ruelle : St Rémy 1K 1/6°K froment, 1R 3H 2 parts quarel avoine, 2d 1 partie
- Pasquier LE SENECHAL 14c en deux pièces de chacune 7c au lieu Michel LE SENECHAL et 7c qui furent Collard BONNE HENNE appelé le camp le Cocq : St Rémy 3H 1K 1/6°K froment, 3R 1H 1/6°H avoine et 2d obole
- Item 3c 1v moins qui est au camp le Cocq : St Rémy 2K 3 parts d'un quarel froment, 2H 2K 1/2 avoine et 3 parties
- Item 6c tenant aux terres de Chanteraine et à la terre Antoine DE HARDUIN appelée le camps Mouton : St Rémy 1H 3 parts de quarel et 1/24° d'un quart de froment, 1R 3K et 1/6°K avoine
- (Marguerite LE SENECHAL - rayé. Note en marge : A Michel LE SENECHAL 8c 3q et à Pasquier LE SENECHAL 7c 1q) 1b nommé le bonnier de le Coutrie : St Rémy 3H 1/2 et 1/3 quarel froment, 3R 2H 1/3H avoine et 4d obole
- Ladite Marguerite (Rayé. En marge : Pasquier LE SENECHAL) 2c 8v qui furent Jean DESTAILLEURS : St Rémy 2K 1/6° et 1/24°K froment, 1H 3K avoine, 3 parties
- Jean TONNEL 6c qui furent Gilles DESQUIENS : St Rémy 6K froment, 6H avoine

(DSCF0013)

- Item 8c et 3 parts de 6v qui furent Jean DELEPLANCQUE tenant à la terre de Luxembourg et à celle Nicaise MEURISSE (Caizin) : St Rémy 2H 1/2K et 1/4 et 1/24°K froment, 1R 3H 1K et 1/6° et 1/24°K avoine
- Item 6c qui furent Jean DESTAILLEURS aboutant au cheminet de Lannoy : St Rémy 6K froment, 6H avoine
- Item 3c qu'il a acquis aux hoirs DESTAILLEURS tenant au Buisson Derue : St Rémy 3K froment, 3H avoine
- Mahieu BRAINE à cause de sa femme 10c qui furent à la veuve Gilles DESQUIENS tenant au camps Pasquier : St Rémy 2H 1/2 froment, 2R 2H avoine

- Pierre MAS à cause de sa femme et ses enfants 10c 1/2 : St Rémy 2H 2K 1/2 froment, 2R 2H 1K avoine
- Vaast GHESQUIERE à cause de sa femme 6c qui furent Guillaume LOIR appelés le pré de Marcque : St Rémy 15s 6d

- Item à cause de sa femme 10c 3v qui furent aux hoirs Jean DELOBEL : St Rémy 2H 1K et 3 parts et 1/16° d'un quarel de froment, 2R 1H 3K 1/4 quargnon avoine, Noël 1/8° chapon et 3 parties



- Jean JOSEPH son lieu et manoir qui fut NOLLET sur 5c 1/2 : St Rémy 5K 1/2 froment, 5H 1/2 avoine, Noël 1/2 chapon et 1/8° chapon et 1/12° d'un quart de chapon et 1d
- Les hoirs Arnould LE TELLIER 4c de pré et jardin pris dans le jardin dudit JOSEPH : St Rémy 1H froment, 1R avoine, Noël 1/2 chapon 1/12° d'un quart de chapon
- Les hoirs Jean DELESPAUL 6c : St Rémy 1H 1/2 froment, 1R 2H avoine
- LUXEMBOURG 12c 7v à cause de sa femme : St Rémy 3H 1/4K froment, 3R 1K 1/8°K avoine
- Item 1c en 6c à l'encontre des hoirs Pasquier LEURIDAN et Nicaise MEURISSE : St Rémy

1K froment, 1H avoine

- Nicaise MEURISSE (Caisin) et les hoirs Pasquier LEURIDAN, chacun par moitié 1/2b dont ledit LUXEMBOURG a 6c moins : St Rémy 2H froment, 2R avoine

- Item ledit Casin 12c 17v dont ledit LUXEMBOURG a 6c moins et les hoirs Pasquier LEURIDAN 1c 1 quartron 4v 1/4v : St Rémy 3H 1/2K 1/4K froment, 3R 2K 1/2 avoine

- Ledit Casin 5c dont ledit LUXEMBOURG a 6c : St Rémy 6H froment

- Ledit Casin 7c pris en 14c qui furent Jeanne DELEPLANCQUE : St Rémy 7K froment, 7H avoine (DSCF0015)



- Nicaise MEURISSE et les hoirs Pasquier LEURIDAN par moitiés 5c pris en 6c dont LUXEMBOURG a le resre : St Rémy 5K froment, 5H avoine

- Jean LEURIDAN 7c dont les hoirs Pasquier LEURIDAN ont 3c pris en 14c à l'encontre de Nicaise MEURISSE : St Rémy 7K froment, 7H avoine

- Antoine PROUVOST à cause de Mademoiselle Catherine VERTE sa femme 26c 3q tenant à la becque qui va du Vellier au ponchel Cauroit et 2c de mesure : St Rémy 7H et 3 parts d'un quarel froment, 7R 3K avoine

- Chrétien PLANCQUE 5c 2v moins tenant à son lieu : St Rémy 10s 7d 3 parties

- Pierre LEMESRE dit de Labiette pour son lieu et manoir et terre sur 4b 5c 3q : St Rémy 4R 1H 1K et 3 parts d'un quarel de froment, 17R 1H 3K avoine, Noël 2 chapons

- Item 5 quartiers audit lieu de le Plache : St Rémy 8s obole

- Item 1b : St Rémy 2s obole

- Item 6c qui furent Jeanne DE ROUBAIX : St Rémy 1H 1/2 froment, 6H avoine

- Item 1b qui fut Mahieu DELANNOY : St Jean 2s obole

(DSCF0016)



- Jean DELEFORTRIE pour son lieu et manoir nommé le lieu des Nepveus sur 3b 1c 1q tenant au cheminet des Obeaux à la Vigne : St Rémy 3R 1K 3 parts quarel de froment, 13R 2H 2K et 1/4K avoine, Noël 2 chapons 1/12° et 1/48° chapon moins 1/6° d'un en poursuites 5d 1 partie 1/2

- Item 27c 3/4 : St rémy 6H 3K 3 parts quarel froment, 7R 2H 3K avoine, 2d 2 parties 1/2, Noël 1 chaponj, 1/12° et 1/48° chapon

- Item 1b qui fut Jean DU RIBREUCQ : St Rémy 1R froment, 4R avoine, Noël 2 chapons

- Item 5c : St Rémy 5K froment 5H avoine

- Item 5 quartiers : St Rémy 5H froment, 5R 2H 1K avoine, 2d, Noël 3/4 chapon, 1/6°

d'un quart

- Item 3c qui furent plouys : St rémy 3K froment 3H avoine

- Item la rue des Pollart qui fut à Pasquier DESCAMPS : St Rémy 2 chapons 1/2

(DSCF0017)

- Item 4c qui furent Grard DE LE CHOUTIERE : St Rémy 1H fromet, 1R 1K 1/2 et 1/4K avoine, Noël 1/6° chapon

- Item d'accroissement sur toutes ses masses : St Rémy 1K 1/2 froment, 2H 1/2 avoine, Noël 6 chapons

- Item 2c 1/2 de terre que mon dit Sg donna en fief qui doit à la mort de l'héritier une blanche lance de sapin de relief bien ferrée d'un bon fer comme il appartient
  - Item 18c 1/2 et 3c 3 quartrons en deux pièces : St Rémy 5H 1K 1/4K froment; 5R 1H 1K avoine
  - Item 7 quartiers qu'il a acquis d'Henri ROUSEE : St Rémy 1K et 3 partsK froment, 7K avoine
  - Item 10c qu'il a acquis de Jean DELEPLACE tenant à la mesure des Plachars : St rémy 2H 1/2 froment, 2R 2H avoine, Noël 2 chapons et pour une mesure de 9c qui est es dits 10c dessus
  - Item 6c : St Rémy 6K froment, 6H avoine
  - Item 7c 3 quartrons 1/2 en deux pièces qui furent Gilles DESQUIENS : St rémy 2H froment moins 1/8°K et 2R avoine moins 1/2K
- (DSCF0018)

- Messire Hugues DELEFORTRIE (Hues) pour son lieu et manoir de le Didamme contenant parmi terres ahannables en tout 9b 1c 23v environ. A savoir 21c 22v 1/2 lieu parmi fossés et jardin, 1b 1/2 entre ledit lieu et le lieu Vaast DESRUMAUX, une pièce poursuivant cestuy dessus qui est au milieu de la grande pièce contenant 21c 21v 3/4, une pièce entre celui et le Pretchonnet contenant 4c 21v, 15c 21v 1/2 tenant au Perchonnet et à 18c qui sont des terres de le Vigne et le Pretchon dessus dit tenant à 18c de le Vigne contenant 2c 2v, 8c 3 quartrons tenant au pierchon dessus dit et à 13c de fief, la pièce aucucq (?) les 13c de trois qui est enclose entre les 6c et le lieu contenant 18c 19v 1/2, 21c 22v de terre tenant audit lieu et les terres Jacques DE LE ALEVENANT e 2d le bonnier dont Jean DELEFORTRIE en a 6c 1v moins Jacquart DELEFORTRIE 2b 1/2 ledit Sire Hues DELEFORTRIE le surplus : St Rémy 18d 3 parties
  - Jacquemart DELEFORTRIE un lieu manoir qui fut Agnès LE SECQUE contenant 6c nommé le lieu de le SEcquerie : St Rémy 6H 1K 1/2 et 1/4K avoine
  - Vaast DELEFORTRIE pour son lieu manoir qui fut Arould DE LE MONTAIGNE contenant 4c : St Jean 4d 3 parties et pour accroissement 32d et fut pour 7K de terre qui fut Thoma DE LINSSELLES
  - Item pour le riez devant son lieu : Noël 2 chapons
- (DSCF0019)

- Les hoirs Collard DE HARDUIN pour son lieu manoir qui fut Guillaume ROCHEFORT nommé le lieu de le Salle sur le grand chemin : une pièce ahannable derrière ledit lieu le courtil de perce compris ens contenant 17c, 3c tenant audit lieu et à la ruelle de Lestrade et 9c appelés le Camps Pasquier tenant à la terre Pasquier DESTAILLEURS et à la terre Michel LE SENESCHAL et 9c 15v 1/2 tenant au grand chemin et audit Pasquier et 10c 22v tenant aux 9c 15v dessus dits et à la terre qui fut Jean CAMPION qui sont 3b 1c 11v 1/2 de la rente de la Ruelle : St Rémy 2R 3H 1K 1/2 et 1/8°K froment, 10R 3H 3K 1/2 et 1/3K avoine, 13d 1 partie
  - Antoine DE HARDUIN 3c qui furent CAMPION : St Rémy 3H 1K froment, 3R 1H avoine
  - Ledit Collard DE HARDUIN 1b appelé le Camp Lutun : St Rémy 3H 1/2K, 1/4 et 1/12K froment, 3R 2H 1K 1/3K avoine, 4d 2 parties
  - Demoiselle Jeanne DELEFORTRIE mère d'iceux hoirs DE HARDUIN 1b de la rente de le Ruelle : St Rémy 3H 1/2 et 1/3K froment, 3R 2H 1/3H avoine
  - Item 1/2b qui fut Collard BONNEHENNE tenant au lieu de la Salle et 2c qui furent audit Collard : St Rémy 2H 3 parts, 1/6° et 1/24°K froment, 2R 2K, 1/6° et 1/233 (sic) havot d'avoine, 2d 3 parties 1/4 partie
- (DSCF0020)

- Jean VREDIERE 6c moins 6v qui furent Arnould DE LE MONTAIGNE et depuis Jacquemart DELEFORTRIE au camp au Pouplier : St Rémy 6K froment moins 1/8°K et 6H avoine moins 1/2K
- Jean LAOUSTE pour son lieu manoir de Chanteraine contenant 8c et 4 parts d'un cent et 29c 1/2 de terre derrière ledit lieu et 17c 2 parts d'un cent et 5c de pré tenant à la terre qui fut Pierre LAOUSTE et au chemin de Dondroech à Marque et 2c 1 quartron pris en 18c et 2 parts d'un cent qui furent Jean LAOUSTE qui sont 3b 13c 3 quartrons les 4 parts d'un cent et 2 parts d'un cent : St Rémy 3R 3H 1K 1/2, 1/4K 4 parts et 2 parts quarel de froment, 15R 1H 3K, 4 parts et 2 parts d'un havot d'avoine, Noël 1 chapon 1/4 chapon, 1/12° d'un quart et 1/3 du 48° d'un chapon, en poursuites 1/3 de 5d. De cette masse les hoirs Jean DESTOMBES en ont 14c et Vaast ROUSEL 4c et ne doivent point de chapons.
- Item 21c 1/2 tenant au lieu de Chanteraine, 5c vers Durdroech et 6c 10v pris en 8c 2 parts cent de la masse devant dite et 26c 1/2 qui sont 3b 11c 10v : St Rémy 3R 2H 3K 1/2 froment moins 1/6° et 1/25° de 1/2K et 14R 3H 1/2 avoine moins 1/6° et 1/25° de 1/2H avoine, Noël 1 chapon 1/4 chapon 1/12°, 1/3 du 1/12° d'un quart de chapon et 1/3 de 5d

- Item 34c et 2 parts d'un cent parmi une mesure compris contenant 3c devant le lieu de Chanteraine et 4c et 4 parts d'un cent de terre appelé le Camps le Moisine : St Rémy 2R 1H 2K 2 parts quarel et 4 parts quarel froment, 9R 2H 2 parts havot et 4 parts havot avoine, Noël 1 chapon 1/4, 1/12° et 1/2 du 1/12° d'un quart de chapon, en poursuites 1/3 de 5d

(DSCF0021)

- Gilles et Balthazar DE GAND (Baltazin) pour leur lieu manoir des Obelés contenant 7c, 11c, 1/2b à Hardampret, 5c 2 parts d'un cent avec manoir qui fut Pierre DELEGRANGE aboutant au rietchon des Obelés, 4c et 4c qui furent Thierry LUPPART : St Rémy 2R 3K 1/2 et 1/3 d'un quart de quarel de froment, 8R 3H 1/2 et 1/3K avoine, Noël pour la terre qui fut Pierre DELEGRANGE 2 chapons 1/4 et 1/6° chapon et pour les 4c derniers 1/3 chapon
- Jean MAHIEU 2c tenant au buischon Deronc (?) et 1c 1/2 et 1/4 quartron : St Rémy 1H 1/12K froment, 2H 3K 2 parts et 1/12°K avoine
- Jacques DELESAUCH 16c 1/2 tenant au fief de le Vidame, 9 quartiers, 5c 1/2, 4c, 8c en deux pièces denant à une masue qui fut Jeanne DEROUBAIX, 12c, 11c 1 quartron, 7c 1/2, 21c, 45c 1/2 tenant au fief d'Espaing et au fief d'Herseaux dont il y a une mesure qui doit herbregaige et 7 quartiers : St Jean 17s 3d 3 parties
- Item 9c 1/2 en deux pièces dont 5c 1/2 qui furent Magainne DEROUBAIX : St Jean 10d obole
- Item 10c 21v : St Jean 12d 3 parties

(DSCF0022)

- Item 1 quartier : St Rémy 1K et 3 parts quarel froment, 1K avoine
- Item 3c 1K : St Rémy 2H 1/2K et 1/4K avoine, Noël 1/2 chapon et pour herbregaige 2 chapons
- Item 5c 1/2 parmi un lieu qui fut Jean CORNILLE : St Hean 10d obole
- Item une mesure au Chastiel contenant 1/2b parmi un riechon dehors et 1/2b : St Jean 18d
- Chrétien LECOMTE 18c 1/2 5v qu'il acquit à LUXEMBOURG tenant au chemin du Durdroecj à la maison Collard MAICECLIER : St Rémy 1R 2K 1/12° et 1/48°K froment, 4R 2H 1/3 et 1/12°K avoine, Noël 1/8° et 1/12° chapon et 1/16° d'un quart de chapon, 1d 1 partie 1/2
- Jacques ROUSEE 12c : St Rémy 3H froment, 3R avoine
- La cure de Bondues pour son lieu et manoir de la cure tenant au chemin qui va de l'âtre à l'hôtel de Bondues : Noël 2 chapons, 6d
- Michel SIX 5c qui furent Michel et Pierre DUCASTEL : St Rémy 7K 1/2 froment, 1K 1/2 avoine

(DSCF0023)

- Quentin DUTHOIT 8c 3 quartrons 1/2 : St Jean 10d
- Les hoirs Jean LEPERS 10C 1 quartrin 1/2 qui furent Jean ROUSEE le drapier : St Jean 7d
- Les trois filles de Jacques DESRUMAUX 2c tenant au chemin de la Taillanderie à la maison qui fut Agnès LE SECQUE : St Jean 2d 2 parties 1/2
- Jean DELOS 4c qui furent Willot DELERUE : St Jean 6d
- Pasquier LEPERS 1/2b tenant au bonnier Lutun : St Rémy 7K 1/3 de 1/2K froment, 7H 1/3 de 1/2H avoine, 2d 1 partie
- Gilles LEURIDAN (Gillart LURIDAM) 13c 1/2, 3c 1 quartron qui fut Isabelle DE COTTIGNIES, 5c 1/2 à l'encontre du Mauvais Collard qui fut Jeanne DE LE MONTAIGNE et 8c 1/2 à l'encontre de Pierre MEURISSE tenant à la terre qui fut Guillaume MAUCLERC : St Rémy 1R 3H 2K 1/2 froment (et le demi du quart ?), 7R 2H 11K avoine
- Item 9c de terre d'accroissement : Noël 12s 6d, St Jean 12s 6d
- Item 5c qu'il acquit de Jacquemart LOIR, 2c 1/2 5v qu'il a donné en mariage à Pierre MEURISSE : St Rémy 7K 1/2 2 parts du quart d'un quarel 1/6° et 1/24° du quart du quarel froment, 1R 1/2K avoine

(DSCF0024)

- Pierre MEURISSE à cause de sa femme 10c à l'encontre de Gilles LEURIDAN tenant au chemin de l'Escuterie à motte du Hoelle : St Rémy 2H 2K froment, 2R 2H avoine
- Item 3c qui furent Jeanne DESOBRIS et 3c 1/2 : St Rémy 1H 2K 1/2 froment, 6H 1/2 avoine
- Item 2c 1/2 et 1/10° cent de terre et mannaige qui fut Jean LOIR de Beaucarne : St Rémy 1/4 chapon et 1/4 gline (poule) 1d 1 partie, et pour accroissement 5s 5d obole
- Jean DE MORTAIGNE (Jeanin) 1/2b de la rente des Obelés et 2c : St Rémy 2H 3K 2 parts d'un quarel froment, 5H 3K 1/8°K avoine, Noël 1/2 chapon et 1/8° chapon
- Item 8c 3 quartrons appelés la terre Direchonpret : St Rémy 3H froment, 3H avoine, St Jean 6d obole

- Item 10c, une mesure contenant 6c, 6c et 1c tenant à la terre qui fut Lambert DANSET : St Jean 27d 1 partie 1/2
- Item 6c : St Jean 7d  
(DSCF0025)
- Item 6c : St Jean 8d
- Item 10c : St Jean 8d
- Item 1b 1/2 en deux pièces : St Jean 3s 3d
- Item 7c qui furent Marie et Jeanne GRANDELLE et Pierre LE CARLIER : St Rémy 1K 1/2 et 1/12° quarel froment, 7H 3K 2 parts d'un quarel et 1/12° quarel avoine
- Item 4c qui furent Agnès LE SECQUE : St Jean 4d 3 parties
- Item 2c 1/2 quartron des Obelés : St Rémy 3K 1/8°K froment, 1H 1/2 et 1/12°K avoine, Noël 1/8° et 1/24° chapon
- Item 13c qui furent Arnould DE LE MORTAIGNE : St Jean 13d obole
- Item 4c qui furent Jacques DELENEUVILLE : St Jean 2d obole
- Item 5c 1 quartron qui furent Henri DESROUSSEAUX : St Jean 6d
- Item 1c 1v 1/2 de bosquet qu'il acquit de Pasquier DESCAMPS dont Michel DESCAMPS en a autant tenant au camp Crote (Corte ?) : St Jean 1d 1 partie  
(DSCF0026)
- Item 3c qui furent Cornoit et Estievenart DUQUESNOY, 4c qui furent Arnould DE LE MONTAIGNE tenant à la terre qui fut Grard DUQUESNOY, 4c qui furent Jean DE HALLUIN : St Jean 28d 1/2 partie
- Item 14c qui furent Pasquier DESCAMPS : St Rémy 3H 2K froment, 3R 2H avoine
- Demoiselle DE LE BOUVERIE et Jean DE MORTAIGNE (Jeannin) chacun par moitié 1 quartier qui fut Grard DUQUESNOY qui fut de la masse de Guillaume DUCHASTEL et 1/2c et 1/6° cent : St Rémy 2K 1/2, 1/16° et 1/48°K froment, 2H avoine, Noël 1/6° d'un quart de cgapon
- Les dits par moitié 5c 3K 1/2 en deux pièces qui furent Grard DUQUESNOY, les 5c nommés le Campcrote : St Jean 7d
- Les dits par moitié 6c 1/6° d'un cent et 1/6° quartron en trois pièces : St Rémy 1H 2K 1/2, 1/4 et 1/16K froment, 1R 3K 1/2, 1/8° et 1/24°K avoine, Noël 1/4 chapon et 2 parties
- Les dits par moitié 4c qui furent Pasquier DESCAMPS : St Jean 3d 1 partie 1/2  
(DSCF0027)
- Les dits par moitié 5c acquis de Guillaume DUCHASTEL nommé le Campcrote : St Jean 6d
- Les dits par moitié 10c en deux pièces dont 6c qui furent Pierre LE CARLIER et 4c qui furent Agnès LE SECQUE : St Jean 12d 3 parties
- Les dits par moitié 4c 1/2 et une portion de pré en trois pièces dont 1c 1/2 qui fut Jacques DESRUMAUX, 4c qui furent Jean DESRUMAUX : St Jean 5d 1 partie
- Les dits par moitié 3c pris en 9c contre Vaast DESRUMAUX : St Jean 3d
- Vaast DESRUMAUX 12c 1/2 en deux pièces de 6c et 6c 1/2 : St Jean 6d, Noël 2 chapons 12d
- Les hoirs Jean LAMANT 8c parmi 2c 1 quartron en son lieu tenant au prestiaige de Bondues : St Jean 6d
- Grard LESCUTIER 6c : St Rémy 6K froment, 6H avoine  
(DSCF0028)
- Demoiselle DE LE BOUVRIE et Jean DE MORTAIGNE par moitié 1c : St Rémy 3K froment moins 1/12° quarel, 3K avoine moins 1/12° quarel, Noël 2/4 de chapon moins 1/12° d'un quart, en poursuite 12d
- Les hoirs Jacques DELOS (Jacquemart) 1/2b : St Rémy 2H froment, 2R avoine
- Jean DELEMOTTE 4c : St Rémy 1H froment 1R avoine
- Robert BLANCQUART 4c pris en 12c à l'encontre de Gilles DESCAMPS : St Rémy 1H froment, 1R avoine
- Item 7c tenant à la terre Michel et Gilles DESCAMPS et une mesure sur 9c : St Rémy 1R froment 4R avoine
- Item 7c 3 quartrons 2v 1/2 qu'il a acquis de Jean DELENEUVILLE en trois pièces d'un cent, 2c 1 quartron et 3c 1/3c : St Rémy 1H 2K 1/2, 1/3 et 1/24° quarel froment, 1R 3K 1/3 d'un havot avoine moins 1/6° quarel
- Item 2c 1/2 et 1/3 de 1/2 quartron : St Jean 2d 3 parties
- Item 6c et 2 parts d'un cent : St Jean 5d obole  
(DSCF0029)
- Item 9c qu'il a acquis de Jean DELENEUVILLE en deux pièces de 5 et 4c : St Rémy 3H froment, 3H avoine

- Item 9c 2 parts d'un quartron en deux pièces de 5 et 2 parts de quartron et 4c : St Rémy 2H 1K 2 parts du 1/8° d'un quarel froment, 2R 1H 2 parts de 1/8° havot avoine
- Item 6c 1/2 2v des Obelés : St Rémy 7K 1/2 et 1/6° quarel froment, 3H 3K 1/3 quarel avoine, Noël 1/4, 2 parts d'un quart de chapon
- Item pour toutes ses mesures : Noël 2 chapons de berbregaige, 1 chapon et 1/3, 3d 1 partie et 1/3 partie
- Item 14c vers le Chastel : St Jean 16d 2 parties 1/2
- Henri CASTEL 3c pris en 4c 5v qui fut de la masse de Gilles LEURIDAN : St Rémy 3K froment 3H avoine
- Michel DESCAMPS 4c : St Rémy 1H froment, 1R avoine, Noël 1 chapon  
(DSCF0030)
- Item pour son lieu manoir contenant 2b, 10c et 2 parts d'un cent acquis de Jean RENARD et 7c : St Rémy 2R 2H 1K et 3 parts quarel froment, 10R 1/2K avoine, Noël 1/3 de deux chapons et 1/3 de 5d
- Item 1b en deux pièces de 5c et 11c, 7c, 2c et 1 quartron (ou quartier) : St Rémy 1R 2H 2K 1/2, 1/4, 1/8° et 1/12° quarel froment, 6R 1H 3K et 1/6° quarel avoine
- Item 9c qui furent Thierry LUPPART : St Rémy 2H 1K froment, 2R 1H avoine
- Item 10C 1/3 centes en deux pièces dont 5c 1/3 qu'il acquit de Jacques DELENEUVILLE et 5c : St Rémy 3H 1/2, 1/4 quarel froment, 2H avoine
- Item pour la rue de la Vaillandrie à l'encontre de son frère et pour la rue des Obelés qui fut les hoirs Martin DENEUVILLE et pour les rues de son dit lieu : Noël 3 chapons, 1/3 chapon et 1/24° d'un quart de chapon  
(DSCF0031)
- Le Mauvais Collard 1/2b dont 4c furent Guillaume MAUCLERC tenant à la terre dudit Collard, 8c 1/2 2v en une mesure parmi 1c qui fut Mahieu DUTHOIT, 7 quartiers qui furent Pierre LOIR tenant à Jean LOIR, 2c 1/2 et 1/10° cent qui fut ledit Pierre LOIR, 1c 1/2 qui fut Mahieu RUIELLE, 9c et 3 parts d'un quartron en masurage et terres ahannables, le chemin de Durdroech passant parmi : St Rémy 2R 2H 1/16° et 1/24° quarel froment, 6R 2H 2K 1/2, 1/6° et 1/24° quarel avoine, Noël 1/4 chapon, 1/4 de gline, 1/12° et 1/48° chapon, 1d 3 parties 1/2 et pour accroissement 7s 6d obole et si doit quant il n'est point herbreghié 2s il est herbregié
- Item 5c 3 quartrons 10v 1/2 en deux pièces de 2c 1/2 5v et l'autre es Bas Camps, 3c 1/4 quartron en son lieu, 6c 1 quartron à l'encontre de Gilles LEURIDAN tenant aux hoirs Michel LEURIDAN, 2c es Bas Camps et 14c 2v qu'il a acquis de Pierre DE LABBIETTE : St Rémy 2R 1H 1K 1/2 et 1/3K froment, 9R 1H 1/2 et 1/3H avoine et pour accroissement un boire
- Item 11c 18v 1/2 appelés le pré de Marque : St Rémy 28s 10d 1 partie  
(DSCF0032)
- Marie DE COTTIGNIES 4c qui furent Jean DES FIERRES et 10c 1/2 donc Catherine DE COTTIGNIES a la moitié : St Rémy pour les 4c 1H froment et 1R avoine et pour les 10c 1/2 7d
- Les hoirs DE GAND 18c 1 quartron : St Rémy 1R 2K 1/4 quarel froment, 4R 2H 1K avoine
- Vaast ROUSSEL 18c 1/2 pris en 2b 3 quartrons contre ses soeurs tenant au fief de le Plancque et de la ruelle qui va de Lannoy aux Panniers, 2c 1 quartron 1/2 qui lui vint par le trépas de Jean ROUSSEL, moitié de 12c à l'encontre de Louis CARRETTE, moitié de 2c 1 quartron 1/2 à l'encontre dudit Louis : St Rémy 1R 3H 1/12° quarel froment, 6R 1/12° havot avoine
- Les hoirs Olivier DELESALLE 4c 1/2 4v, 2c de la rente de le Ruielle et 2 quartiers 1/2 : St rémy 2H 1/2 moins quars (?) et 1/4 de 1/24° d'un quarel froment, 2R 3K et 1/6° quarel avoine, 2 parties
- Pasquier DESTAILLEURS pour son lieu manoir contenant (blanc) sur le grand chemin de Lille à Bruges : St Rémy 2d
- Item 1b 15c 15v 1/2 de la rente de le Ruielle en plusieurs pièces : 9c appelés le Camp Pasquier, 9c 15v 1/2, 4c et 9c : St Rémy 7H 1/2 froment, 5R 3H 3K 1/2 et 1/24° quarel avoine, 10d 2 parties  
(DSCF0033)
- Les hoirs Jean CUVELIER 14c (ou 13c) 17v de jardinage : St Rémy 3H 1K 1/4, 1/12° et 1/16° d'un quarel de froment, 3R 1K 2 parts d'un quarel avoine moins le 1/25° et 1/2 havot, Noël 1 chapon 1/2, 1d 3 parties
- La fille de Pasquier DESTAILLEURS 12c qu'elle a acquis de Mas ROUSSEL tenant à la cingle des Panniers : St Rémy 3H froment, 3R avoine
- Jean RENARD à cause de Jeanne ROUSSEL sa femme pour son lieu manoir sur 7c 23v tenant aux ruelles de Lannoy et 17c et 1/5° d'un cent tenant au manoir des Cucus : St Rémy 1R 2H 1K et 1/5° quarel froment

- moins 1/8° et 1/25° quarel, 6R 1H 1/5° de havot avoine moins 1/8° et 1/25° havot, Noël pour son lieu des ruelles 3 chapons, 6d 1 partie
- Item pour 4c et 1/5° cent à l'encontre de Melchior CORNILLE (Messiant CORNILLE) et 3c 3 quartrons tenant au manoir des Cucus qu'il a acquis de Jean JOSEPH : St Rémy 1H 3K 1/2, 1/4 et 1/5° quarel froment, 1R 3H 3K 1/5° havot avoine
- Item 4c qui furent Gilles HENNEQUIN qui et le lieu des Cucus : Noël 2 chapons, 5d
- Item 7c 1/2 pris en 13c à l'encontre des enfants Jean DELESPAU qui fut de la masse Jacquemart SOSEPH (sic Jacques JOSEPH) : St Rémy 1H 3K 1/2 froment, 1R 3H 1/2 avoine (DSCF0034)
- Les hoirs Jean DUQUESNOY une mesure nommée la mesure des Anseaux (ou Auseaux) tenant au bois des Anseaux, 4c 44 petites verges 1/2 : St Jean 11d (3 parties - rayé)
- Ladite Demoiselle DE LE BOUVERIE et Jean DE MORTAIGNE chacun par moitié 1c 1/2 1v 1/2 de bosquet tenant au Campcroté : St Jean 1d 1 partie

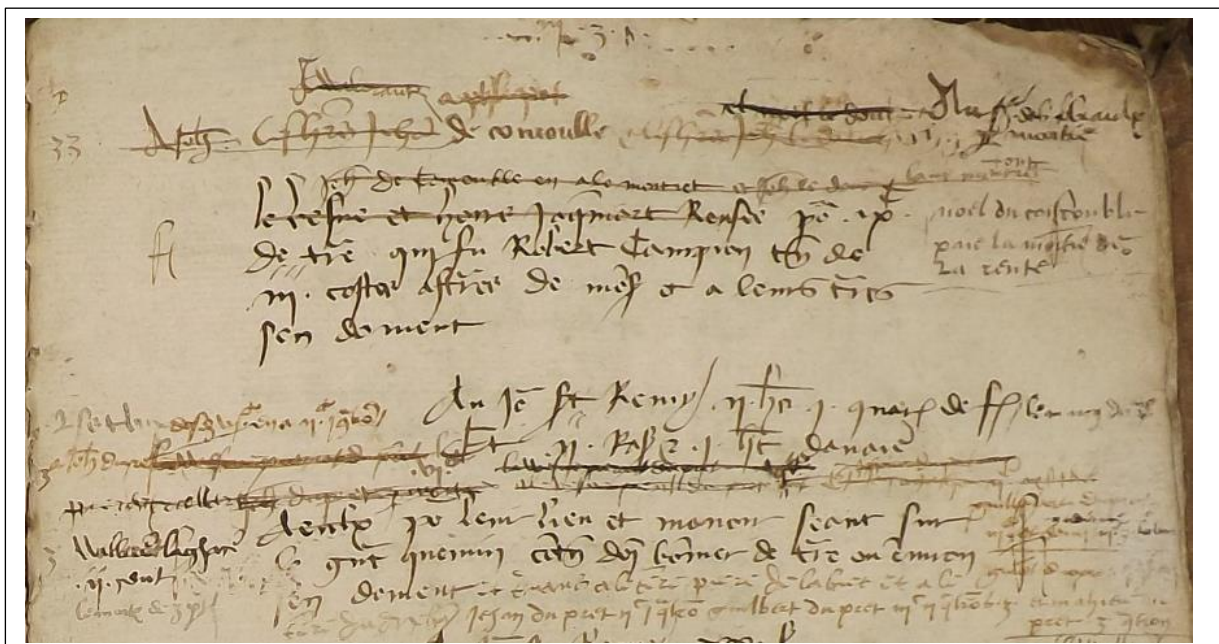
Ecriture différente :

- Pierre LEMAIRE dit de l'Abbiette 5 quartrons qu'il acquit de Jean LE CORDIER qui fut donné audit CORDIER à mariage : St Rémy 5H froment, 5R avoine, Noël 1 chapon
- Item 7 quartrons qu'il acquit de Jean RENARD : St Jean 2d
- Vaast ROUSSEL 4c pris es terres de Chanteraine : St Rémy 1H froment, 1R avoine
- Les hoirs Jean DESTOMBES et leur mère 14c pris es terres de Jean BANAUSTE (?), 4c et ... appelé le Camp le Moine, 2c à l'encontre du Evrard (?) COLLART pris en une pièce de 11c 18v : St Rémy pour les 18c 1R 2K froment et 4R 2H avoine, et pour les 2c à St Rémy 5s

## 102 J 76 Brief de 1442

Etant donnée l'antiquité de ce document je ne l'ai pas retranscrit. Peut-être est-il possible à travers les notes ajoutées en marges de le relier au document ultérieur mais la multiplicité de ces notes a priori anarchiquement placées rend sa lecture et donc son interprétation vraiment très difficiles.

On y trouve mention de : Jean PICAUVET, Jean DE COUROUBLE, Noël DE COUROUBLE son frère, Michel DU RIBREUCQ, Jean DUPLOUIS (sa veuve), Hugues ? PICAUVET, Jean DE COUROUBLE, Ansel BARBET, Pierre BARBET, Collard DE RENAIX, Jean BAILLET, Martin DESBONNET, Ansel BONTE, Jean DE COUROUBLE, Jean BARBET, Robert DELEMOTTE, Wallerand DE COUROUBLE, Ansel BARBET, Jean ROUSEE, Jean AGACHE, Wallerand LAGACHE, Pierre DUPREZ, Jacquemine DUPREZ, Gilbert DELEMONTAIGNE, Jacques ROUSEE, Jeanne LEDOUX ?, Noël DE COUROUBLE, Mahieu HOVELACQUE etc.



**Notariat : XVI<sup>ème</sup> siècle**

# Nicolas WAIGNON

## notaire à Lille 1584-1601

**Hasard** – Alors que je poursuis le dépouillement des archives des notaires de la ville de Lille ayant exercé au XVI<sup>ème</sup> siècle, je suis arrivé au notaire WAIGNON qui, fortuitement, est également lié à Bondues.

On se réfèrera à son sujet à la généalogie WAIGNON publiée par † Henri DESCAMPS dans la revue *Nord Généalogie* du G.G.R.N. n°12 p411, 117 p303, 120 p10.

Nicolas est né vers 1560, il a en effet 60 ans en 1620, il meurt entre 1625 et 1626, il a alors 65 ans. Il fut également procureur postulant en cours laye à la Gouvernance de Lille au moins depuis 1597.

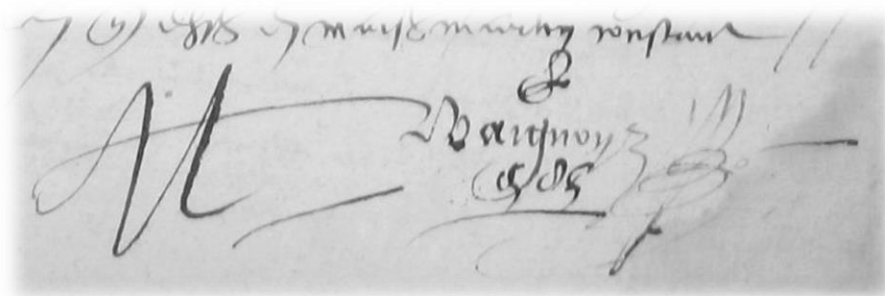
Devenu bourgeois de Lille par relief en 1588 :

- Nicolas WAIGNON °Lille, fils de Noël, par relief le 18/07/1588 f°140r°, Sr du fief de Waignon à Esquermes (Cf. *Nord Généalogie* n°120 p11)
- Noël WAIGNON °Bondues, fils de feu Charles et de Marie WAGHENAERE, par relief le 27/08/1557 f°156r° (Cf. *Nord Généalogie* 117 p305), notaire, procureur postulant à la Gouvernance x Jacqueline DESMULLIERS veuve DELEBECQUE.
- Charles WAIGNON dit de le Vigne, Sg de la Vallée à Radinghem, bailli de Bondues, censier du château de Bondues, bourgeois de Lille par achat le 28/05/1502 x Antoinette DUPONT xx Marie WAGHENAERE. Mort vers 1540-1541.

Du côté de son épouse on trouve ceci :

Jacques BERNARD et Catherine DUJARDIN (fille de Jean)

- Jacques
- François +/1612 x Isabeau DESBUISSONS xx Antoine LE PIPPRE écuyer
- Martin +1612/
- Catherine +1633/ x Nicolas WAIGNON
- Marguerite x Paul DE FOURMESTRAUX

A photograph of a handwritten signature in dark ink on aged paper. The signature is highly stylized and cursive, appearing to read 'Nicolas Waignon' with a large initial 'N' and 'W'. The name 'Waignon' is clearly legible in the middle of the signature.

2 B 30 / 1 acte 1093 - 29/05/1597 (302)

D : Jacques, François et Martin BERNARD, Nicolas WAIGNON époux de Catherine BERNARD, Paul DEFOURMESTRAUX époux de Marguerite BERNARD, les dits BERNARD enfants et héritiers de Demoiselle Catherine DUGARDIN et donataires universels de feu Jean DUGARDIN leur grand-père.



A.M. Lille 12184

Attestation par Antoine LE PIPPRE, écuyer, 41 ans, que Martin BERNARD, fils de feu Jacques, est capable de régir ses biens, qu'il le connaît pour avoir épousé Isabeau DESBUISSONS, veuve de François BERNARD, frère dudit Martin - Jacques BERNARD et Nicolas WAIGNON sont frère et beau frère dudit Martin - 1 février 1612.

A.M. Lille 12204

François et Guillaume MUETTE, Chrétienne MUETTE, veuve de Charles VERDIERE, Me Jean DE LANNOY, fils de feu Gérard et de Marie MUETTE, prêtre, chanoine de Saint-Pierre à Lille, Jean DE FOURMESTRAUX, Philippe DUPRET, époux d'Antoinette DE FOURMESTRAUX, tuteurs d'Anne fille des feus Pierre et Anne DE FOURMESTRAUX, lesdits FOURMESTRAUX enfants des feus Thiery et Antoinette MUETTE, Agnès BERNARD, fille de feu Riquier, veuve d'Antoine DU HOT, Nicolas WAIGNON, curateur de Martin BERNARD, fils de feu Jacques et de Jeanne MUETTE - procuration 19 juin 1625.

Du côté WAIGNON voici quelques documents complémentaires à la généalogie citée ci-dessus :

AML 12197/176 - 10/06/1620

Nicolas WAIGNON, âgé de 60 ans, Jean LEFRANCQ âgé de 67 ans, Jean DE BRABANT âgé de 54 ans, et Maître Rolland DE BEAUMARETZ âgé de 53 ans, tous procureurs postulants à Lille, attestent qu'ils ont toujours vu que les ajournés en matière de reconnaissance d'instrument ou cédules ne peuvent être reçus à opposition sans préalablement namptir le dû contenu esquels instruments.

2 B 11 / 11B acte 553, 2 B 11 / 12A acte 223, 2 B 11 / 12B acte 1026 en 1626-27

Catherine BERNARD veuve de Nicolas WAIGNON vivant procureur postulant à Lille.

2 B 11 / 13A acte 57, 2 B 11 / 13B acte 702 en 1628

Catherine BERNARD veuve de Nicolas WAIGNON vivant procureur postulant en cours laye à Lille.

2 B 11 / 18A acte 141 en 1633

Catherine BERNARD veuve de Nicolas WAIGNON vivant procureur postulant à la Gouvernance de Lille.

## **DEPOUILLEMENT**

**Nicolas WAIGNON, notaire à Lille 1584-1601**

**2 E 3 / 4165**

**Note** : Il manque le haut de certains actes. Ici signalé par [...].

2 E 3 / 4165 acte 1 du 28/07/1584 - 2E34165\_00002

[Acte en partie détruit] Antoine DERAY époux de Madeleine REGNARD, fort de [...]elle fille et héritière de feu Jossine HUBAUT à son trépas femme de maître Jean REGNARD vivant chirurgien, ladite Jossine soeur et héritière de feu Jeanne HUBAUT à son trépas femme d'Allard DE LINSELLES d'une part, Maître Louis ABRASSART licencier es lois, avocat postulant à la Gouvernance de Lille, au nom et se faisant fort des enfants de feu Allard DE LINSELLES d'autre part. En raison de la vente par les enfants dudit Allard DE LINSELLES à Mahieu DE ROUBAIX, bourgeois de Lille esquels héritages ledit Antoine à cause de sa femme prétendit un [...] en la part des héritages délaissés par ladite feu Jeanne HUBAUT portant selon le partage passé au siège de la Gouvernance le mardi de la Ste semaine, avril 1542 de 11c à Lys lez Lannoy [...] quart succédé à la femme dudit Antoine pour port[...] disposition faite et passée par les dits maître Jean REGNART et sa femme au siège de la Gouvernance le 15 mars 1559. S'accordent.

2 E 3 / 4165 acte 2 du 22/08/1584 - 2E34165\_00004

Jean CUVILLON et Jean LE BLONCK exécuteurs testamentaires de feu demoiselle Agnès CUVILLON vivante veuve de Quentin (?) HAVET (?) conseiller et procureur en cours laye à Lille pour accomplir ses dernières volontés du 15 juillet 1583 au profit des Sœurs Grises d'Armentières, leur cède une lettre de rente héritière de 400 livres obligeant Antoine LEBLOND fils de feu Pierre, et Claire PETILLON sa femme de Fromelles au profit de ladite demoiselle depuis 1574 après Pâques à charge d'une messe. Remise à Soeur Marie SALENGRE religieuse et maîtresse dudit couvent.

2 E 3 / 4165 acte 3 du 07/09/1584 - 2E34165\_00005

Madeleine LEMAHIEU veuve de Josse DARTHOIS d'une part, Pierre et Jean DARTHOIS oncles paternels, Pierre et Georges LEMAHIEU oncles maternels et tous tuteurs de Pierre DARTHOIS, fils mineur de la comparante d'autre part. La comparante procède au partage et formature à son dit fils : le nourrira, l'alimentera, l'enverra à l'école et lui apprendra créance et l'entretiendra jusqu'à âge de mariage et lui fera apprendre un style (métier), 50 livres à son mariage et la décharge de toutes ses dettes par le trépas de son père et ses vêtements de noces. Témoins Mahieu et Louis DU RIBREUCQ de Lompret et Pérenchies.

2 E 3 / 4165 acte 4 du 05/11/1584 - 2E34165\_00007

Pasquier SIX fils et héritier de feu Agnès BOUTILLIER à son trépas veuve de Mahieu SIX d'une part, Pierre WERVROUCQ fils de Mahieu, bourgeois et marchand à Lille d'autre part. Ledit Pasquier avec le consentement de Jean SIX son frère, vend au second le fief et seigneurie de Ghielle consistant en 23 rasières de blé mesure gantoise à prendre sur 10b ½ à Marcq en Baroeul tenue de la Srie de Prat dépendance du franc de Bruges avec don à Gilles DELEMOTTE, neveu du vendeur et à la femme du vendeur, moyennant 1200 florins.

2 E 3 / 4165 acte 5 du 23/11/1584 - 2E34165\_00009

Jean DUBOIS époux de Françoise PARENT et Charles BARTIER époux de Jeanne PARENT, lesdites femmes filles et héritières de feu Augustin PARENT, forts d'Augustine et Laurence PARENT, aussi fille dudit Augustin ayant obtenu ce jour sentence à leur profit devant la justice d'Haubourdin pour le Sr Antoine HOTIN prêtre, curé de Hem (probablement) et ledit feu Augustin à l'encontre d'Antoine VALLENDUCQ d'Haubourdin pour la somme de 60 florins à cause du rendage par ledit VALLENDUCQ appartenant à la chapelle St Eloi fondée audit Haubourdin. S'accordent avec Josse DURIEZ pour les droits et actions à cause dudit procès, faisant leur logis au lieu où pend St Antoine à Haubourdin. Moyennant 100 livres que ledit DURIEZ promet de leur payer d'ici huit jours, il recevra ce qui leur revient du procès.

2 E 3 / 4165 acte 6 du 14/12/1584 - 2E34165\_00011

Antoinette CORNART femme de Nicolas MONFLERS, donne à Jeanne MONFLERS fille dudit son mari qu'il eut en premières noces de feu Jeanne DE LA BORNERIE, 400 livres à prendre sur des maisons et héritages qu'elle a à Armentières et Chapelle grenier à condition qu'elle ne prétende rien à la succession de sa mère. Mention de Nicolas et Josse MONFLERS fils dudit Nicolas qui lui ont beaucoup coûté, en particulier ledit Nicolas pour sa dot pour 100 livres de gros ou mieux qui ne pourront pas prétendre à sa succession.

2 E 3 / 4165 acte 7 du 26/01/1585 - 2E34165\_00013

Guillaume et Vincent NOLLET frères, enfants et héritiers de feu Piat NOLLET et de Jacquemine DELEPORTE de Bousbecque et Bondues qui ont 9c de jardin en commun à Roncq tenus de la Srie de Douai, chacun par moitié, à cause de leurs parents à quoi ledit Guillaume renonce au profit de son frère moyennant paiement. Témoins Jean DUPONT de Bondues et Antoine NOLLET de Roncq.

2 E 3 / 4165 acte 8 du 25/02/1585 - 2E34165\_00015

Demoiselle Catherine DUQUESNOY veuve avec enfants de Robert DESMULLIERS vivant ayant acquis ce qui suit, vend à Louis DE MAILLY écuyer, Sr de Quesnoy sur Deûle par les mains de Jean MIROUL son receveur, une lettre de rente héritière de 400 florins du 31 octobre 1567 obligeant Jean DE MONSURE [Demi-frère de Louis DE MAILLY] écuyer, Sr de Ghemicourt, Quesnoy sur Deûle etc. et ledit DESMULLIERS au profit de Jean DELATTRE fils de feu Jacques dont il a été depuis passé lettre d'acquis audit DESMULLIERS.

2 E 3 / 4165 acte 9 du 19/03/1585 - 2E34165\_00016

Michel DELEPREE fermier des moyens nouveaux de la branche d'Houplin lez Seclin, fort de Wallerand DE FAUCOMPRET son coparchonnier d'une part, François BOSQUILLON hôte à Wattignies d'autre part. Accord concernant les impôts nouveaux avec Jeanne DUBOIS veuve de Philippe WATTRELOS, tante du second comme caution dudit François. Témoin Jérôme DE CAIGNY de Chemy.

2 E 3 / 4165 acte 10 du 25/03/1585 - 2E34165\_00017

Catherine CAPPEL femme de Jean PREVOST et auparavant d'André DESMARESCAUX de Lambersart dont elle eut trois filles, à savoir Noëlle DESMARESCAUX à présent femme de Pierre DARTHOIS, Antoinette DESMARESCAUX femme de Jacques VIENNE et à présent feu Isabeau DESMARESCAUX vivante femme de Jean DUMOULIN qui a délaissé un fils nommé Pierre DUMOULIN à son trépas. A ses trois filles sont succédés par le trépas de leur père 2c 1/2 d'héritages jardin et labour occupés par ledit Pierre DARTHOIS sauf le droit de vivenote de la comparante à quoi elle renonce par la présente au profit de ses filles et neveu. Devant Noël et Nicolas Waignon, notaires à Lille.

2 E 3 / 4165 acte 11 du 10/04/1585 - 2E34165\_00019

Jean, Philippe, Gilles DESURMONT et Oste DELEPORTE et Jeanne DESURMONT sa femme, lesdits DESURMONT enfants de feu Charlotte DUCASTEL à son trépas veuve de Philippe DESURMONT, moyennant la promesse faite par Josse DUCASTEL leur oncle de les acquitter des hypothèques et obligations que leur feu mère peut avoir en raison de 18c à Linselles et Roncq, ils renoncent à leur part en la succession des dits 18c au profit dudit Josse.

2 E 3 / 4165 acte 12 du 17/04/1585 - 2E34165\_00020

Antoine LIBERT de Gruson, époux de Marie WARTEL, fille et héritière de feu Nicolas WARTEL qui a acquis de son vivant la lettre qui suit de Péronne WAUCQUIER (fille et héritière de feu Quentin qui fut frère - rayé) soeur et héritière de feu Thomas WAUCQUIER acquisateur de ladite lettre, déclare que vers Noël dernier que moyennant un cheval de poil roux qu'il eut de Louis REGNIER de Genech ici présent, il a transporté audit Louis une lettre de rente héritière du 6 octobre 1562 devant les Dames de Flines obligeant Louis WARTEL fils de Jean au profit de Thomas WAUCQUIER que paye à présent Jacquemine LEBACQ dernièrement veuve d'Emond DELOS et avant de Louis WARTEL à Fournes, paroisse de Genech.

2 E 3 / 4165 acte 13 du 04/05/1585 - 2E34165\_00022

Philippe et Gilles DESURMONT, Oste DELEPORTE et Jeanne DESURMONT, lesdits DESURMONT enfants de feu Philippe et de feu Charlotte DUCASTEL, le 10 avril dernier par promesse faite par Josse DUCASTEL de Wasquehal de les acquitter des dettes et hypothèques en lesquelles ils pourraient être tenus à raison de 18c de terre à Roncq et Linselles et autrement comme repris audit instrument, devant maître Nicolas DE TENRE, notaire, ils renoncent à son profit aux dits 19c. Ils sont tenus avec leur dite mère et autres en une rente de 300 florins dont ils déchargent ledit Josse.

2 E 3 / 4165 acte 14 du 22/05/1585 - 2E34165\_00024

Cornille OULTRELOET (OUTREVOET ?) et Pierre VANDENKELLE de Passendale et Beselare, tuteurs de Pierre OULTRELOET fils mineur de feu Guillaume d'une part, Michel DUMARETZ, potier de terre es faubourg de La Madeleine lez Lille d'autre part. Les premiers vendent au second un lieu manoir, étables, fournil sur 14b à Beselare en une masse. [L'acte 15 est une copie] [SIGNATURE PH27]

2 E 3 / 4165 acte 16 du 15/06/1585 - 2E34165\_00028

Philippe CASTEL laboureur à Roncq, Piat et Antoinette DUCASTEL enfants de feu Piat pour eux et forts de Jacquemine et Marguerite DUCASTEL soeur dudit Piat et d'Antoinette, lesdits Philippe et feu Piat frères, enfants et héritiers de feu Jean, vendent à Robert GILLES, procureur postulant à Lille, une lettre de rente héritière du 30 mai 1576 devant les échevins de Douai par rapport d'héritage en laquelle Charles DUCASTEL fils de feu Josse de Linselles est obligé au profit dudit feu Jean, acheteur demeurant à Roncq qui se paye par Michel BONNET à cause de (blanc) DUCASTEL sa femme, soeur et héritière dudit feu Charles et Georges (blanc) époux de (blanc) DUCASTEL aussi soeur dudit feu Charles de Linselles.

2 E 3 / 4165 acte 17 du 19/06/1585 - 2E34165\_00030

Antoine DE ROUVROY et Josse DUCASTEL, tuteurs avec Jean LE MERCHIER aussi grand-oncle et Allard HENNOCCQ oncle de Jacques, Pierre et Marie DE ROUVROY enfants mineurs de feu Michel DE ROUVROY et de feu Marguerite FRUMAUT (FREMAUT) qui fut fille et héritière de feu Marie WAIGNON à son trépas veuve de Jacques FRUMAUT, vendent aux enchères à Guillaume CHOMBART de Radinghem, 8c de labeur en un bonnier à l'encontre de l'acheteur par lui naguère acquis de Vaast DAUDENARDE et Françoise LEMAHIEU sa femme tenus de Bourgogne.

2 E 3 / 4165 acte 18 du 23 juillet 1585 - 2E34165\_00032

Jean MIROUL procureur et receveur spécial de Dame Jacqueline DE BERLO veuve de messire Jean DEVE vivant chevalier, Sr de Loyers par acte passé à Namur le 13 juillet 1585, vend à Antoine DUHOT, bourgeois de Lille des lettres de rentes héritières du 10 décembre 1581 pour 800 florins obligeant noble homme Gaspard DE HARCHIES Sr de Forest et Dame Marguerite DE PREUDHOMME sa compagne vers ladite DE BERLO et autre du 15 novembre 1581 de 500 Florins obligeant messire Jean DE PREUDHOMME chevalier, Sr d'Annappes, Hailly etc. et Dame Marie DE HARCHIES son épouse vers ladite DE BERLO. Puis remboursement et revente audit MIROUL.

2 E 3 / 4165 acte 19 du 31/07/1585 - 2E34165\_00035

Jean LE MERCHIER grand-oncle et Antoine DE ROUVROY oncle et tuteurs de Jacques, Marie et Pierre DE ROUVROY, enfants mineurs de feu Michel DE ROUVROY et de Marguerite FRUMAUT, forts de Josse DUCASTEL et d'Allard HENNOCCQ leurs cotuteurs, vendent aux enchères à Pierre DELATTRE, laboureur à Armentières 5c de labeur en 10c à l'encontre des hoirs de Vaast LEMAHIEU et Jeanne WAIGNON sa femme.

2 E 3 / 4165 acte 20 du 07/11/1585 - 2E34165\_00037

Jean CORDONNIER de Chéreng, Betreumieux MATHON époux de Marie CORDONNIER et Pierre DELOBEL époux de Jeanne DELAHAYE auparavant veuve de Jérôme CORDONNIER d'Anstaing, lesdits MATHON et DELOBEL tuteurs avec Jean DELAHAYE de Grand CORDONNIER, fils mineur du dit feu Jérôme, lesdits Jean et Marie CORDONNIER avec ledit feu Jérôme, enfants et héritiers de feu Isabeau CARPENTIER, à son trépas veuve de Pasquier CORDONNIER, étant apparents d'entrer en procès à propos de la succession de ladite CARPENTIER leur mère, s'accordent : ledit Jean est acquitté du rendage de trois lieux manoirs et 13c à Chéreng et Baisieux, de son côté il acquitte les autres de ce qu'ils peuvent devoir pour la table et gouverne de ladite mère...

2 E 3 / 4165 acte 21 du 11/12/1585 - 2E34165\_00040

Gilles DHALLUIN boucher à Mouscron vend à maître Allard HERRENG, docteur en médecine à Lille, un lieu manoir sur 10c naguère tenus de Mouscron.

2 E 3 / 4165 acte 22 du 03/01/1586 - 2E34165\_00042

Jean HEDDEBAUT laboureur à Ennevelin reconnaît devoir à Antoine HEDDEBAUT son frère, tondeur de grande force à Lille 300 livres à cause de la mieux vaille d'héritages assignés audit Jean par partage des biens d'Adrien HEDDEBAUT son père, rendage de bien appartenant audit Antoine à Ennevelin et prêt, pour quoi il lui cède une lettre de rente héritière de 100 livres obligeant Pierre GODDIN de Templeuve en Pévèle vers ledit feu Adrien, une de 100 livres obligeant Gaspard OGIER de Mérignies vers ledit feu Adrien, autre 62 livres obligeant Pierre DESPREZ d'Ennevelin vers le même et une de 50 livres obligeant Martin HENNOCCQ de Nomain vers le même..

2 E 3 / 4165 acte 24 du 24/02/1586 - 2E34165\_00044

Jean GHESQUIERE de Bondues s'accorde avec Nicaise HOLLEBECQUE, lieutenant de bailli de Linselles, Pierre DESRUMAUX, Jacques LEMESRE, Allard DE HEULE et Germain DUMONT pour faire venir les arriérages de tailles assises à Linselles par les héritiers de feu Jean DELEVAL vivant collecteur des dites tailles.

2 E 3 / 4165 acte 25 du 24/03/1586 - 2E34165\_00046

Jean CASE fils de feu Adrien de Vurnes vend à Robert GILLES, procureur à Lille 1b 1/2 de fief à Wasquehal en deux pièces.

2 E 3 / 4165 acte 26 du 30/05/1586 - 2E34165\_00047

Wallerand MANCHE carlier à Langemark, fils et héritier de feu Allard MANCHE et de feu Marie DE CALLONNE qui fut soeur et héritière de feu Evrard DE CALLONNE, vend à Louis PARISIS, cabaretier à Lille, une lettre de rente héritière 64 livres obligeant Jean CALUNEL fils de feu Louis devant les Dames de Flines à Nomain le 3 septembre 1525, reconnue exécutoire par Simon LANSEL époux de Michelle CALUNEL fille dudit feu obligé.

2 E 3 / 4165 acte 27 du 11/06/1586 - 2E34165\_00048

André DE FINE (ou DEFIVE) fils de feu Léo (?), laboureur à la Chapelle d'Armentières, naguère mari de Catherine LEURIDAN auparavant veuve de Gilles BOUCHERY d'une part, Gilles, Jean et Antoine BOUCHERY, François LIEVIN époux de Marie BOUCHERY et Jacques DELELIGNE époux de Jacquemine BOUCHERY, lesdits BOUCHERY enfants et héritiers de ladite Catherine LEURIDAN d'autre part. Le premier donne à chacun des seconds 5 livres de gros, les bois montants, une maison et charpentage sur les biens patrimoniaux à eux échus ainsi que la quittance des dettes de leurs parents. Moyennant quoi les seconds renoncent à la succession au profit du premier.

2 E 3 / 4165 acte 28 du 19/06/1586 - 2E34165\_00050

Maître Allard [détruit] docteur en médecine à Lille vend à Monsieur Sire Antoine HAVET prêtre et chanoine de l'église collégiale St Pierre à Lille une lettre de rente héritière de 625 livres à prendre en une rente de 1250 livres par an au rachat de 20000 livres obligeant l'empereur Charles cinquième et à présent le roi notre sire vers les héritiers de Jean BARGE à prendre sur les domaines de Flandres, spécialement les moulins de Menin et Harlebeque dont ledit Allard a acquis droit de Claude BLONDEL, marchand à Lille par acte devant Nicolas LEGRAND, notaire, le 29 avril 1578.

2 E 3 / 4165 acte 29 du 16/07/1586 - 2E34165\_00052

[Détruit] GILLES, procureur postulant à Lille, fils et héritier de feu maître Wallerand GILLES, vivant conseiller pensionnaire de ladite ville, vend à Guillaume DELERUELLE de Quesnoy sur Deûle et Pierre PLANTEFEVE de Wambrechies, une lettre de baillie du 6 octobre 1527 de 12 livres 10s par an obligeant Jean DESBARBIEUR et Péronne DESMEZ sa femme vers Pasquier DELEPLANCQUE dont ledit feu maître a acquis droit par transport.

2 E 3 / 4165 acte 30 du 20/08/1586 - 2E34165\_00053

Antoine DUMORTIER laboureur à Roncq vend aux enchères à Louis DELAHAYE marchand à Lille un lieu manoir sur 9c et 12c de labour tenus du Petit Bar à Roncq.

2 E 3 / 4165 acte 31 du 21/08/1586 - 2E34165\_00055

Antoine DUMORTIER laboureur à Roncq ayant vendu à Louis DELAHAYE un lieu manoir par l'acte n°30, renonce au marché.

2 E 3 / 4165 acte 32 du 20/08/1586 - 2E34165\_00056

Antoine DUMORTIER laboureur à Roncq ayant vendu à Louis DELAHAYE un lieu manoir par l'acte n°30, permet le paiement par une lettre de rente héritière de 600 livres obligeant Michel LEMAHIEU et Demoiselle Aliénor DE SOUATRE sa femme au profit dudit DELAHAYE.

2 E 3 / 4165 acte 33 du 21/08/1586 - 2E34165\_00057

[Détruit] DUMORTIER fils de feu Guillaume de Roncq vend à Robert GILLES, procureur à Lille un lieu manoir sur 12c et 21c à Roncq tenus du Petit Bar.

2 E 3 / 4165 acte 34 du 16/09/1586 - 2E34165\_00059

[En parti détruit, reconstitué grâce à l'acte 36] Monsieur Charles VANDENBURCH écuyer, échevin du terroir et franc de Bruges, époux de Demoiselle Isabeau DE LANDWERT fille et héritière de feu Demoiselle Anne TACOEN dit de ZELLEBECQUE, baille à Philippe LE THELLIER de Flers 3b 12c à Flers.

2 E 3 / 4165 acte 35 du 15/09/1586 - 2E34165\_00061

[En parti détruit, reconstitué grâce à l'acte 36] Monsieur Charles VANDENBURCH écuyer, échevin du terroir et franc de Bruges, époux de Demoiselle Isabeau DE LANDWERT fille et héritière de feu Demoiselle Anne TACOEN dit de ZELLEBECQUE qui était soeur et héritière de Léonard TACOEN dit de ZELLEBECQUE vivant écuyer, Sr de Herentals, vend à Philippe LE THELLIER et Jaspine DE ROUBAIX sa femme de Flers 3b 12c à Flers.

2 E 3 / 4165 acte 37 du 22/09/1586 - 2E34165\_00062

Monsieur Charles VANDENBURCH écuyer, échevin du terroir et franc de Bruges, époux de Demoiselle Isabeau DE LANDWERT fille et héritière de feu Demoiselle Anne TACOEN dit de ZELLEBECQUE veuve de Jacques DE LANDSWERT vivant écuyer qui était en son vivant, soeur et héritière de Léonard TACOEN dit de ZELLEBECQUE vivant écuyer, Sr de Herentals, Wicres, Mallet etc. par procuration de sa dite compagne devant les échevins de Veurne le 9 septembre 1586, vend aux enchères à Jean LE GUILBERT fils de feu maître Regnaud un fief et noble tènement nommé le fief de Wicres audit Wicres tenu de la baronnie de Wavrin en gros 14c derrière la brasserie de Wicres dont sont tenus 5b à Wicres et environs moyennant 2200 livres.

2 E 3 / 4165 acte 38 du 22/09/1586 - 2E34165\_00065

Monsieur Charles VANDENBURCH écuyer, échevin du terroir et franc de Bruges, époux de Demoiselle Isabeau DE LANDWERT fille et héritière de feu Demoiselle Anne TACOEN dit de ZELLEBECQUE veuve de Jacques DE LANDSWERT vivant écuyer qui était en son vivant, soeur et héritière de Léonard TACOEN dit de ZELLEBECQUE vivant écuyer, Sr de Herentals, Wicres, Mallet etc. par procuration de sa dite compagne devant les échevins de Veurne le 9 septembre 1586, vend aux enchères à Jean LE GUILBERT fils de feu maître Regnaud de Lille, le fief et noble tènement nommé le fief Mallet à Marquillies, Wicres et environs tenu de la baronnie de Wavrin en 8c de gros à Marquillies occupés par Jean DE BEAUSSART tenant à la motte du moulin dudit lieu, 3c 1/2 de labour dont sont tenus 8b 2c à Marquillies, Wicres et environs moyennant 2150 livres.

2 E 3 / 4165 acte 39 du 30/12/1586 - 2E34165\_00068

Charles VANDENLANOYET, Pierre THEVELIN époux de Catherine VANDENLANOYET, forts de Betreumieux CANDENLANOYET et Pierre RUME (?) et Jacquemine VANDENLANOYET sa femme, vendent à Roland HOUBAINNES d'Haubourdin une maison sur le riez d'Haubourdin sur 3c 20v, avec don au fils dudit Charles.

2 E 3 / 4165 acte 40 du 22/01/1587 - 2E34165\_00070

Louis PARISIS cuisinier en la maison où pend pour enseigne La Pucelle de Gand à Lille âgé de 46 ans ou environ, affirme avoir tenu ouvroir de cuisinier en cette ville comme encore il le fait à présent, durant quoi il a vendu aux logis et tavernes de cette ville plusieurs sortes de viandes à quoi il a eu bonne issue et vidange, particulièrement depuis 7 à 8 ans jusqu'aux défenses faites par Messieurs du Magistrat et de la Gouvernance vers avril 1586 aux hôtes et taverniers de non asseoir par jour le dimanche et fêtes et aussi les noces, ayant auparavant vendu plus sur un jour que depuis les dites défenses en une semaine des viandes et provisions provenant de la boucherie de cette ville sans toucher aux autres volailles et poissons non venant de ladite boucherie. Jean PREVOST l'aîné, boucher de la petite boucherie de Lille, âgé de 55 ans ou environ, affirme qu'il est boucher depuis trente ans, vendant aux bourgs de cette ville et taverniers jusqu'à présent en particulier depuis 7 à 8 ans il a eu bonne issue et vidange jusqu'aux dites défenses depuis quoi il a vu que ses ventes ont grandement diminuées, voir plus de la moitié au point de ne plus vendre six bêtes mais trois... Jean LABBEO le jeune, âgé de 38 ans environ, boucher de la grande boucherie de Lille, affirme qu'il ne vend plus qu'un quart de ce qu'il vendait avant les dites défenses... Antoine DE BOULOGNE, cuisinier au logis où pend l'enseigne Les Quayères à Lille, âgé de 42 ans environ, affirme qu'il vendait 10 à 12 plats en un jour avant les défenses et aujourd'hui 3 à 4.

2 E 3 / 4165 acte 41 du 13/05/1587 - 2E34165\_00073

André DE FIVES, laboureur à la Chapelle d'Armentières, déclare avoir eu de feu Catherine LEURIDAN sa femme, deux enfants prénommés Jacques et Antoinette DE FIVES à qui il fait partage et formature : leur donne 600 livres à leur mariage, état honorable ou âge de 25 ans avec l'accord dudit Jacques DEFIVES et de Gilles BOUCHERY son frère utérin, ladite Antoinette aura même dot que son frère.

2 E 3 / 4165 acte 43 du 11/06/1587 - 2E34165\_00075

Jacques DESPINOY sayeteur à Lille, assisté d'Allard DESPINOY son frère d'une part, Marguerite DUPUICH (DUPUIS) assistée de Jean DUPUIS son frère, Jean DE WARENGHIEN receveur des domaines de sa majesté au quartier Lille, Douai, Orchies, son cousin d'autre part. Contrat de mariage. Ils ne précisent pas leurs dots.

2 E 3 / 4165 acte 44 du 11/07/1587 - 2E34165\_00077

Antoinette DURLIN fille à marier de feu Michel demeurant chez Jean LE GUILLEBERT à Lille donne à Michel et Simone LESCUYER enfants mineurs de Claude LESCUYER et de feu Catherine BENDART qui fut fille de feu Absalon BENDART et feu Jacquemine DURLIN, soeur de la comparante, ses petits neveux, tous ses biens à prendre à sa mort sans que leur père puisse rien prétendre, à mettre sous la garde de maître Denis LE GUILLEBERT conseiller pensionnaire à Lille ou ledit Jean LE GUILLEBERT son frère qui seront établis gestionnaires. Si Martin BENDART aussi fils desdits Absalon et sa femme, expaysé depuis de longues années sans avoir de nouvelles retournai en ces pays en dedans neuf ans après son trépas, il aura la moitié des biens à l'entre des dits héritiers. Donne à Marie DESPLANCQUES fille naturelle de feu Elie 12 livres, déchargeant de leurs loyers que doivent ledit feu Elie, sa veuve et ledit Jean LE GUILLEBERT et sa femme, fille dudit Elie [Copie claire à l'acte 45]

2 E 3 / 4165 acte 46 du 29/07/1587 - 2E34165\_00081

Maître François BECQUET écuyer, Sr d'Ammeulle, procureur spécial de Pierre WARLOP chapelain, moyennement le nantissement fait par Wallerand DELECOURT de Lille de la somme de 20 livres de gros pour une année de rendage que devant audit BECQUET et Quentin PROU et Guillaume CHOCQUET et Bauduin DE BENSY (début du prénom surchargé) censiers des terres de le Houplièr appartenant à la chapelle St Etienne de Dossemer, ledit BECQUET a vendu audit DELECOURT les dites 25 livres de gros pour faire intenter toutes actions.

2 E 3 / 4165 acte 47 du 28/08/1587 - 2E34165\_00083

Nicolas DE FATRISSART écuyer, Sr de Sassignies et Demoiselle Catherine DE LA CHAPPELLE sa compagne, vendent à Demoiselle Barbe CRESPEK veuve de Jean ROLAND de Lille, une lettre de rente héritière du 31 décembre 1527 pour 745 livres 16s 8d obligeant Mahieu LEROY et Jean CAULLET que paye à présent Louis DE BEAUSSART de Fournes.

2 E 3 / 4165 acte 48 du 02/10/1587 - 2E34165\_00085

Agnès BERNARD veuve de Betreumieux DE LANDAS de Lille, considérant le petit gouvernement de Toussaint DELECAMBRE ayant épousé Madeleine DE LANDAS sa fille, voulant pourvoir vivre et entretien de sa dite fille, elle ordonne que toute la part qui ira à sa fille par partage ou autrement soit sous le contrôle de Lambert et Piat DE LANDAS ses fils sans que ledit Toussaint puisse rien y prétendre.

2 E 3 / 4165 acte 49 du 04/11/1587 - 2E34165\_00087

Marguerite DE BAILLEUL veuve avec enfants de Mahieu DELEBECQUE (de Bondues Cf. acte 52), Adrien DELEBECQUE fils dudit feu Mahieu et de la comparante, Jean COUVREUR et Marie DELEBECQUE sa femme, Marguerite DELEBECQUE femme de Guillaume HAVRELANT (de Lesquin Cf. acte 51), forts de François, Alphonse et Catherine DELEBECQUE, ensemble dudit Guillaume HAVRELANT autorisant sa femme, lesdits DELEBECQUE enfants dudit feu Mahieu et de la comparante, vendent à Mahieu DELEBECQUE leur frère leurs droits sur la succession de leur père et ladite veuve à son droit de vivenote sur un lieu manoir sur 1/2b en trois pièces à Bondues.

2 E 3 / 4165 acte 50 du 12/11/1587 - 2E34165\_00089

Agnès BERNARD veuve de Betreumieux DE LANDAS de Lille pour pourvoir au vivre et entretien de Marguerite DE LANDAS femme de Pierre LEROY et ses enfants, ensemble de Catherine DE LANAS femme de Pierre CHARLES ses filles, elle veut que les parts de sa succession qui arriveront à ses filles iront à leurs enfants nés à naître sans que leurs parents ne puissent rien aliéner, vendre ou disposer mais ses filles en auront la jouissance sans que leurs maris puissent rien appréhender.

2 E 3 / 4165 acte 51 du 15/11/1587- 2E34165\_00091

Guillaume HAVRELANT et Marguerite DELEBECQUE sa femme, laboureur à Lesquin reconnaissent que Marguerite DE BAILLEUL veuve de Mahieu DELEBECQUE (de Bondues Cf. acte 52), leur mère et belle-mère est pleige et caution pour eux vers Guillaume DE BAILLEUL dit de Bapalme pour 325 livres à cause de la vente de blé comme elle a livré pour eux au Sr de Lesquin 25 rasières de blé ayant fourni par charge dudit HAVRELANT et sa femme 700 livres, aussi caution dans une lettre de rente héritière vers Adrien DELEBECQUE pour 700 livres depuis transportée à Pierre DEHEULST comme receveur des enfants de Vincent PARISIS, de plus leur a prêté 17 livres de gros faisant 204 livres parisis et participé avec feu Jacques LEFEBVRE premier mari de sadite fille pour 250 livres, elle est caution pour le rendage dudit HAVRELANT et sa femme de la cense qu'il occupe appartenant au Sr de Lesquin auquel est dû 600 livres d'arriérages et en nature pour 150 livres. Pour quoi ils lui vendent deux chevaux, l'un bayart et l'autre rouen pour 600 livres, trois vaches et un veau de divers poils pour 40, 60 et 48 livre et le veau de poil roux à blanc dos 18 livres, 7 milles de gerbes de blé en grange pour 700 livres, milles gerbes d'avoine 250 livres, 1500 de waras de wartire 90 livres, 200 de waras de poix 14 livres, deux chariots ferrés 100 livres etc. portant le tout à 3367 livres.

2 E 3 / 4165 acte 52 du 09/12/1587 - 2E34165\_00094

Guillaume DE BAILLEUL dit de Bapaume [Détruit] moyennant somme de 425 livres que Marguerite DE BAILLEUL veuve de Mahieu DELEBECQUE de Bondues a promis de lui fournir fin août prochain, lui vend ses droits qu'il a contre Guillaume HAVRELANT et sa femme par instrument du 3 février dernier pour 300 livres et autre instrument du 3 avril dernier de 325 florins pour vente de blé.

2 E 3 / 4165 acte 54 du 28/12/1588 - 2E34165\_00095

Vincent NOLLET laboureur à Bondues vend à Noël LEDUC, teinturier de wedde à Lille, une lettre de baillies de 75 florins de rente héritière du 30 janvier 1583 obligeant Josse CASTEL et Philippotte DEPHEMPIN sa femme de Tourcoing vers ledit Vincent.

2 E 3 / 4165 acte 55 du 26/11/1588 - 2E34165\_00096

Nicolas GHURE fils de feu Henri en son temps écuyer, Sr de le Vorde de Lille père et se faisant fort de Robert GHURE son fils (Début rayé et on passe du style indirect au direct : Robert GHURE...), assisté de d'Etienne DESBUISSONS époux de Demoiselle Catherine GHURE, Jean CARPENTIER cousin germain dudit Nicolas, Jacques et Antoine DESPREZ frères, cousins germains à Demoiselle Anne DESPRETZ femme dudit Nicolas et Jean DE PARMENTIER greffier de la Gouvernance de Lille, ami acquis d'une part, Catherine WAIGNON fille de feu Philippe et de Demoiselle Antoinette DELEBOE, assistée de Noël WAIGNON procureur et conseiller postulant en court laye à Lille, son grand-oncle paternel, Gaspard DUFOSSÉ et Jean DOUCHET receveur, oncles alliés d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 3000 florins au comptant ou marchandises avec ses vêtements de noces et chandel ainsi que la maison de la Grenade que son père occupe moyennant 36 livres de gros par an. Elle apporte un fief à Radinghem su 6b nommé le fief des Beghines tenu de la Vallée apprécié 3100 florins, un lieu manoir sur 5c au hameau de Pévèle à Roubaix apprécié 500 florins, 1/6° d'une maison rue de la Grande Chaussée à Lille occupée par Roger HOVIN appréciée 400 florins et 1000 florins en lettres de rentes héritières, faisant le tout 5000 florins. Le 25/03/1589 Ledit Robert GHURE assisté de Nicolas GHURE son père et d'Etienne DESBUISSONS son beau-frère et ladite Catherine WAIGNON assistée de Gaspard DUFOSSÉ son oncle et de Demoiselle Barbe CRESPEL veuve de Jean ROLAND, sa cousine, suivant la dispense obtenue de notre Saint Père le pape pour le parfait du présent mariage.



2 E 3 / 4165 acte 56 du ../11/1588 - 2E34165\_00099

Jean DE BRABANT fils de Jean, assisté dudit Jean, assisté de Jean DE PARMENTIER greffier de la Gouvernance de Lille d'une part, Jeanne WILLEMIN fille de Nicolas, assistée de son père, Demoiselle Jeanne LECHERF sa mère, Jean WILLEMIN son grand-père paternel, Jean et Pierre LECHERF ses oncles d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 400 florins d'épargne et ses vêtements de noces. Elle apporte 200 florins.

2 E 3 / 4165 acte 57 du 16/09/1588 - 2E34165\_00101

Pierre RADOUL (neveu - rayé) [...] et héritier (en ligne collatérale - rayé) avec autres de (défunte Agnès BOUTRY veuve - rayée) Pierre RADOUL qui fut neveu et héritier avec autres de feu Jean RADOUL à son trépas époux d'à présent Agnès BOUTRY, ledit comparant ayant droit par partage avec ses cohéritiers des dits feux Pierre et Jean RADOUL et héritiers de ladite Agnès passé devant Jérôme BOUCQUENOIS, notaire, le 27 février 1581, vend à Lambert et Piat DE LANDAS frères commis à l'administration des biens Marguerite DE LANDAS femme de Pierre LEROY, leur soeur, et leurs enfants suivant la disposition de feu Agnès BERNARD veuve de Betreumieux DE LANDAS leur mère, avec le consentement de Robert RADOUL son frère et Vincent DU BOSQUIEL son beau-frère, ses tuteurs, d'une lettre de rente héritière du 3 juin 1579 de 400 livres obligeant Jean TEZEL fils de feu Pierre de Fretin vers ladite BOUTRY.

2 E 3 / 4165 acte 58 du 01/09/1588 - 2E34165\_00103

Demoiselle Jacqueline LIEVIN veuve avec enfants de Paul DU BOSQUIEL vivant marchand et par ci-devant associé en fait de marchandises avec Godefroid DU BOSQUIEL son frère, suivant séparation de la compagnie, ont droit chacun de lettre de rente héritière, moyennant la renonciation que Charles MANISIET, marchand de draps de soie à Lille du quart en une lettre de rente héritière de 400 livres obligeant sa majesté et que l'on dit du negry au profit dudit Paul et compagnie, elle laisse au profit dudit MANISIET une lettre de rente héritière de 66 florins obligeant Guillaume VANDALLE fils de Laurent d'Halluin vers Roger DESCRIVERE d'Halluin dont ladite compagnie a droit par transport des héritiers dudit feu Roger.

2 E 3 / 4165 acte 59 du 01/08/1588 - 2E34165\_00105

Jacques DE GAND fils de Michel, épicier à Lille, époux de Michelle TREZEL fille de feu (Jean - rayé) Philippe TREZEL, ayant droit ladite par transport fait par Jean TREZEL son frère comme héritier dudit Philippe, vend à maître Pierre DELANNOY, licencier es lois à Lille, une lettre de rente héritière de 500 florins obligeant Guillaume TREZEL fils de feu Jean, bourgeois de Lille au profit de feu Philippe TREZEL depuis le 2 avril 1576 style nouveau que payent à présent Pierre et Jean TREZEL, frères à Fretin comme neveux et héritiers dudit feu Guillaume obligé. Témoins Pierre DESMULLIER fils de feu Robert et Jean BILLOUET parmentier à Lille.

2 E 3 / 4165 acte 60 du 20/07/1588 - 2E34165\_00106

Sire Wallerand DUROT prêtre à Lille âgé de 79 ans environ affirme avoir vu Charles MANISIET, marchand à Lille, parlant à Jean LBOUCQ, procureur à Lille en l'église St Etienne de Lille à propos d'affaires sans avoir pu apprécier lesquelles sans s'injurier ni firent aucune feuille de foudre (sic), parlant simplement l'un à l'autre alors que lui-même attendait le Salve. Au même moment Simon CASTEL de Lille est venu vers lui pour lui demander s'il avait vu quelque tort de l'un envers l'autre. Luc DELERUELLE, fournier à Lille âgé de 44 ans affirme qu'il y a trois semaines il a vu les dits en ladite église au buffet Ste Barbe, parlant calmement de leurs affaires. Mahieu BERBIEUR fils de feu Abraham de Lille, serviteur de la chapelle Notre-Dame du Joyau (?) sur le marché de Lille, âgé de 62 ans, ayant vu en ladite église, Chrétien LESCOUFFLE a bouté doucement ledit MANISIET arrière dudit LBOUCQ, suivant quoi ledit MANISIET sorti de l'église sans avoir parlé audit LBOUCQ. Sire André DE COLLEGMONT (G surchargé) prêtre, coudre de St Etienne, âgé de 28 ans affirme qu'il n'y a pas eu d'injures entre eux.

2 E 3 / 4165 acte 61 du 20/07/1588 - 2E34165\_00109

Antoinette MULLIER veuve avec enfants d'Adrien LEZY de Lys lez Lannoy, en la dite qualité et comme mère et tutrice d'Antoine, Marie, Marguerite Jeanne et Jossine LEZY ses enfants (Marie, Marguerite ou Marie Marguerite ?), forte de Georges (blanc) époux de Françoise LEZY aussi sa fille, lesdits enfants neveu et nièces en ligne directe (donc petits-enfants) et héritiers de feu Antoine LEZY leur grand-père, ayant reçu certaine somme de maître Pierre DELANNOY licencier es lois à Lille, lui vend une lettre de bailli de 150 florins obligeant

Jacques DUBAR fils de feu Betreumieux et Roguère DELEDICQUE (Rogière) sa femme d'Hem vers ledit feu Antoine depuis le 29 mai 1566, que paye à présent Adrien PREVOST d'Hem.

2 E 3 / 4165 acte 62 du 24/07/1588 - 2E34165\_00110

Marie BOLIN (BAULIN) fille de feu Martin BOLIN de Bondues vend à Nicolas CAPPON, bourgeois de Lille ses droits sur 2c à Bondues avec fossé en ladite cure et pêcheries dudit fossé dont Jean FRUMAUT (FREMAUT) lors vivant à Bondues avait droit par arrentement du 24 mars 1577 dont la comparant a acquis droit des héritiers dudit FRUMAUT. Témoins Jean LEPLAT dit le Hocque et Betreumieux DE TOURCOING dit Halle, tous deux de Bondues.

2 E 3 / 4165 acte 63 du 19/05/1588 - 2E34165\_00112

André MARCADE, huissier d'armes de sa majesté en son Grand Conseil à Malines et bourgeois de Lens demeurant audit Lens, époux de Jeanne ROUZEE et Pierre MEURILLE bourgeois de Lille et Madeleine ROUZEE sa femme, lesdites ROUZEE sœurs, antes (tantes) en ligne collatérale et héritières de feu Pierre WALLET fils mineur de feu Philippe WALLET et d'Antoinette ROUZEE, sœurs aux dites Jeanne et Madeleine, ledit mineur vivant neveu en ligne directe (petit-fils - Sic voir acte 67) et héritier de feu Pierre WALLET, se partagent la succession : une lettre de rente héritière de 76 florins obligeant Adrien DE BRAY de Béthune depuis 1553 que paye à présent Jacques LE PIPPRE, soldat de Hesdin, autre de 166 florins de 1574 obligeant Pierre AGACHE et sa femme devant les auditeurs de Lille, pour la moitié avec Thomas JACQUART marchand à Lille, une de 34 florins obligeant Nicolas DE LIGNY prêtre et une de 32 florins obligeant Fremin CRAMEL de Noeux lez Béthune, les dites lettres au premier comparant et les suivant iront au second : 150 florins obligeant Nicolas DE LIGNY de Noeux depuis 1567 et autre de 60 florins obligeant Grard DE HEUCHIN et sa femme depuis 1514 que paye à présent Jacques BILLET de Lille.

2 E 3 / 4165 acte 64 du 05/05/1588 - 2E34165\_00114

[Haut de page détruit] François CRESPEL fils de feu Pierre, vivant... François en cette ville... DELEVALLEE beau-père dudit François, Pierre LAMAN bourgeois et François PARENT de Fournes, parrain dudit François d'une part, Jeanne GHISELIN fille de Pasquier, assistée de son père, Jérôme CLINIER dit Benelant (CLINI~), oncle maternel, François QUENEULTE oncle allié et Jean GHISELIN cousin germain dudit Pasquier d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte de la formature d'Adrienne CLINIE dit Benelant sa mère 100 livres.

2 E 3 / 4165 acte 65 du 24/04/1588 - 2E34165\_00116

Pierre LEMAHIEU de Lille moyennant 4 cents 1/2 de bois d'écartelage d'ormeau et un ... qu'Antoine VALENDUCQ marchand à Haubourdin promet de livrer au rivage du Wau à Lille, lui cède sa part sur un instrument de 1542 livres dues par Pasquier BARGE d'Emmerin depuis 1578.

2 E 3 / 4165 acte 66 du 03/04/1588 - 2E34165\_00118

[Début détruit] Noël DILLIES, laboureur à Sainghin en Mélanthois, naguère marié de Jacquemine DUMARETZ dont il eut six enfants tels que Gilbert, Nicolas DILLIES, Marguerite DILLIES femme d'André LEVECQUE, Marie DILLIES femme de Mathieu DEFIVES demeurant à Lhe~, Anne et Collette DILLIES auxquels appartient un lieu manoir sur 1b au hameau du Martel (?) paroisse de Lhe~ en trois pièces dont il a joui depuis la mort de sa femme il y a deux ans et jusqu'à présent et dont il rend compte. Ledit Nicolas étant encore mineur.

2 E 3 / 4165 acte 67 du 22/03/1588 - 2E34165\_00120

André MARCADE, huissier d'armes et bourgeois de Lens, époux de Jeanne ROUZEE, tante et héritière avec Madeleine ROUZEE sa soeur de feu Pierre WALLET à son trépas neveu en ligne collatérale (directe - rayé) (sic - Voir acte 63) et héritier de feu Pierre WALLET, ayant droit de la moitié à l'encontre de ladite Madeleine, pour faire solution de paiement à Thomas JACQUART, marchand à Lille à cause de prêt il y a dix ans, lui cède la moitié d'une lettre de rente héritière de 166 florins obligeant Pierre AGACHE et Marguerite LEMESRE sa femme de Chéreng vers ledit feu Pierre depuis 1574.

2 E 3 / 4165 acte 68 du 22/03/1588 - 2E34165\_00122

Adrien MARCADE (sic - André dans les autres actes), huissier d'armes et bourgeois de Lens, époux de Jeanne ROUZEE et Pierre MEURILLE et Madeleine ROUZEE sa femme de Lille, par le trépas de Philippe WALLET époux d'Antoinette ROUZEE, Jean DEHELLIN avec Elie DESPLANCQUES, Jacques DE CALLERS de Lille ont été commis tuteurs d'à présent défunt Pierre WALLET fils mineur, neveu en ligne directe et héritier de Pierre WALLET son grand-père, fils des dits défunts, dont les biens sont échus aux comparants. Les acquittent de leur gestion moyennant la remise des lettres de rentes de l'acte 63.

2 E 3 / 4165 acte 69 du 24/02/1588 - 2E34165\_00124

Mathelin DELEDEULE tuteur avec André DEKEDEULE son frère, Jean MAUCORNET et Hugues GHESQUIERE de Vaast, Charles, Jeanne et Marie GHESQUIERE enfants et héritiers de feu Robert GHESQUIERE et de feu Marie DELEDEULE, fort des dits autres tuteurs, vend aux enchères à Philippe DESPLANCQUES l'aîné un vieux bonnier ou bonnier flamand contenant 15c à Linselles tenus du Petit Imserodes

2 E 3 / 4165 acte 70 du 17/02/1588 - 2E34165\_00126

Philippe LELONG (LELOING), Madeleine LE MASNIER sa femme, Louis et Pierre LEMASNIER enfants et héritiers de feu Pasquier LE MASNIER et de Catherine DEROUBAIX, vendent aux enchères à Elie DESPLANCQUES fils de feu Philippe, bourgeois de Lille, 12c à Marquette.

2 E 3 / 4165 acte 71 du 16/02/1588 - 2E34165\_00128

Antoine CHRETIEN fils et héritier de feu Adrien CHRETIEN acquisateur de la rente qui suit de Delverghien (sic), vend à Pierre DUTHOIT, laboureur à Erquinghem le Sec une lettre de rente héritière du 3 juin 1562 de 25 florins obligeant Claude TORQUIN fils de feu Jean, et sa femme au profit dudit Adrien.

2 E 3 / 4165 acte 72 du 11/02/1588 - 2E34165\_00129

Marguerite GATTE veuve d'Henri COPPE de Lille ayant droit d'un tiers d'une rente par le trépas de Jeanne GATTE à son trépas femme de Simon HARREMBAUT, vend à Daniel GATTE de Lille, une lettre de rente héritière du 23 avril 1563 après Pâques de 50 florins obligeant Jacques DEFACHES et sa femme vers ledit Simon.

2 E 3 / 4165 acte 73 du 25/08/1587 - 2E34165\_00130

Marguerite MIGNOT veuve de Jean SAUVAGE de Lille teste. Sera inhumée au cimetière St sauveur à Lille dont elle est paroissienne, au devant de l'image de la Vierge Marie du côté de la rue du Croquet, un service à neufs psaumes et leçons, son corps porté par gens d'église avec croix, aux pauvres deux rasières de blé converties en pains, 15 messes. Donne à Guillaume, Jean et Regnaud DELEBERRE frères, enfants de Jean et de Catherine SAUVAGE, ses petits-neveux conformément à la disposition passée devant Jérôme COPPIN notaire le 7 octobre 1586 sauf pour ledit Jean qui jouira du revenu annuel du lieu qu'elle délaissera jusqu'au mariage de ses dits petits-neveux, moyennant une messe basse par mois, les dits enfants iront à l'école et seront accoutrés moyennant 40 livres par an, faisant chacun 12 livres de gros. Etablie Antoine MIGNOT, (Robert GILLES procureur - dans la 2<sup>ème</sup> version de 1588 uniquement : Jean SAUVAGE dans la version de 1587) et Nicolas DE TENRE comme exécuteurs testamentaires. [26 janvier 1588 Autres indications et nom en marges. Acte confus et surchargé dont il manque une partie déchirée dont une version plus claire se trouve au n°74]

2 E 3 / 4165 acte 75 du 25/10/1589 - 2E34165\_00134

Zacharie PLANCRE (? presque effacé) marchand à Lille vend à André DEBUIRE hôte à Bondues, un lieu manoir sur 5 quartrons à Bondues confrontant la place, tenant au cimetière et au chemin de Linselles à la chaussée de Lille à Menin chargé de 200 livres de rente.

2 E 3 / 4165 acte 76 du 11/10/1589 - 2E34165\_00136

Mahieu DELEBECQUE laboureur à Bondues vend à Pierre FLAMENT, marchand à Bondues, une lettre de rente héritière de 200 livres obligeant Adrien DELEBECQUE frère dudit Mahieu au profit dudit Pierre FLAMENT depuis le 18 avril 1584 et une du 14 mars 1581 de 25 livres par an obligeant Pierre DELOS et sa femme au profit de Thomas DE COUROUBLE duquel Louis LEPLAT de Bondues a acquis le droit par transport et, depuis,

ledit DELEBECQUE dudit LEPLAT.

2 E 3 / 4165 acte 77 du 23/09/1589 - 2E34165\_00138

Sire Robert MARGERIN marchand à Lille d'une part, Catherine LEROY de Lille d'autre part. Contrat de mariage avec l'autorité des plus prochains parents dudit Robert qui ne jouit encore d'aucuns biens. Mention d'une garantie s'il meurt durant le voyage qu'il doit effectuer en Espagne.

2 E 3 / 4165 acte 78 du 29/07/1589 - 2E34165\_00140

Louis BRIDOU, bourgeois et marchand à Lille âgé de 52 ans environ, Jacques BERNARD bourgeois âgé de 44 ans, Jean CARRETTE le jeune, fils de feu Guy (?), sergent en la Prévôté de Lille, âgé de 51 ans et t COLLART bourgeois et marchand à Lille âgé de 27 ans affirment qu'il y a neuf ou dix ans Jean DUGARDIN fils de feu Jean, présentement prisonnier es prisons de la ville de Lille, est homme riche et opulent en bien et, signament, que le jour de son emprisonnement qui fut le 15 mars 1589, il était propriétaire d'un bon nombre d'héritages tant jardins, prés, bois que terres à labour en divers villages de la châtellenie de Lille valant plus de 14 à 15000 florins et encore beaucoup plus excédant en valeur que le contenu de la sentence contenue par Jean NOEL, marchand Français devant les échevins de Lille au préjudice dudit DUGARDIN sans toucher à plusieurs lettres de rentes et marchandises et dettes en divers quartiers, à savoir : France, Angleterre et Flandres où il a aussi plusieurs héritages, en particulier en la châtellenie de Courtrai. Attestation requise de la part dudit DUGARDIN.

2 E 3 / 4165 acte 79 du 29/07/1589 - 2E34165\_00141

Antoine MOREL tanneur à Lille, époux de Demoiselle Marie DELAHAYE auparavant veuve avec enfants de François FACHES, vend à Olivier DE RODDES, présentement seul curateur de Demoiselle Péronne PLAISANT veuve d'Innocent AUX CAUCHES par les mains de Jean DELESAUCH, receveur des biens de ladite veuve, une lettre de rente héritière de 400 florins obligeant Jean FACHES, bourgeois de Lille au profit de feu François FACHES et sa femme depuis le 30 décembre 1578.

2 E 3 / 4165 acte 80 du 19/07/1589 - 2E34165\_00142

Antoine MOLLET fils de feu Denis, laboureur à Wavrin donne pour le bon amour et affection qu'il porte à Denis, Jean, Pierre, Antoine et Marie MOLLET femme de Mathieu ACCOLLET, ses enfants qu'il a de Catherine DESAMEZ (?) sa femme, un lieu manoir sur 4b fief nommé le fief des Hullin (?) tenu de Santes à prendre à sa mort mais ledit fils aîné qui pourra le ravoir en payant à chacun de ses frères et sœurs ... à condition que ledit (Pierre - rayé) Mathieu (sic) déporte des 10c de terre à lui donnés à Auchy pour les porter en mont commun et que ledit Pierre n'aura que 200 florins au cas que la donation à lui faite de 18c de terre à Wavrin par son oncle ait lieu. Ledit fief hypothéqué pour 1200 florins au profit de la veuve François MALBRANCQUE.

2 E 3 / 4165 acte 81 du 18/07/1589 - 2E34165\_00144

Robert GHURE marchand à Lille, époux de Demoiselle Catherine WAIGNON, vend à Demoiselle Berbe CRESPEL veuve de Jean ROLAND de Lille une lettre de rente héritière de 400 livres obligeant Michel DUBART et Marguerite DELERUELLE sa femme de Verlinghem vers ladite Catherine WAIGNON depuis le 27 juin 158(blanc) [Acte en deux formats avec le n°82]

2 E 3 / 4165 acte 83 du 06/07/1589 - 2E34165\_00146

Robert GHURE époux de Demoiselle Catherine WAIGNON, nièce en ligne directe (petite-fille) et héritière de feu Demoiselle Catherine CORNILLE à son trépas veuve de Pierre BRUIELLE et auparavant de Gaspard WAIGNON, vend à Demoiselle Barbe CRESPEL veuve de Jean ROLAND de Lille une lettre de rente héritière du 26 octobre 1558 de 600 florins obligeant Noël LE CANDELE vers ledit Pierre BRUIELLE et sa dite femme.

2 E 3 / 4165 acte 84 du 22/06/1589 - 2E34165\_00147

[...] bourgeois et avec Jérôme HOSTELET exécuteurs testamentaires de feu Demoiselle Noëlle DE HELLIN veuve d'Olivier MARISSAL, vendent à Demoiselle Marie CRESPEL, femme et procuratrice de Louis CAMBIER bourgeois de Lille, une maison rue de la Grande Chaussée à Lille contre quoi elle leur cède audit Jacques DE VENDEVILLE, sa femme, leurs enfants et enfants de feu Jacques et Antoine DE VENDEVILLE une lettre de rente héritière de 62 florins 10 patards par an obligeant lesdits Jacques DE VENDEVILLE et sa femme vers ledit CAMBIER depuis le 24 juillet 1586.

2 E 3 / 4165 acte 85 du 14/06/1589 - 2E34165\_00149

Pierre DUTHOIT laboureur à Erquinghem le Sec, vend à Jean ROUSSEL, laboureur à Sequedin une lettre de rente héritière de 150 florins obligeant Jean DELEFORTRIE et Jeanne HERRENG sa femme d'Hallennes au profit dudit DUTHOIT depuis le 20 novembre 1585.

2 E 3 / 4165 acte 86 du 13/03/1589 - 2E34165\_00150

Pierre BOITEL laboureur à La Madeleine lez Lille pour la bonne amour et affection naturelle qu'il porte à Jean, Péronne et Jacquemine BOITEL ses enfants qu'il eut de feu Catherine LAGREGIE sa première femme, à Isabeau et Marie BOITEL ses enfants qu'il eut en secondes noces de feu Marie DELEVOYE sa femme, leur donne 1500 livres à prendre sur ses biens meubles et immeubles à son trépas.

2 E 3 / 4165 acte 87 du .././1589 - 2E34165\_00152

Michel [...] (marié) vend à Noël TAVERNE, notaire à Hem, un lieu manoir sur 1c 1/2 à Hem [Pas de date]

2 E 3 / 4165 acte 88 du 18/05/1589 - 2E34165\_00153

Denis DUPREZ fils de Denis de Fives, assisté de son père, Marguerite DESMULLIERS sa mère, François PREVOST son beau-frère et Antoine DUBART son oncle, Thomas DUPREZ son cousin et Martin WERWELLE son cousin allié d'une part, Marguerite BOITEL fille de Pierre et de Jeanne LE MONTAIGNE de La Madeleine lez Lille, assistée de ses parents, Maturin BURETTE, François MOREL et Jean ROUSSE ses beaux-frères, Robert BOITEL son frère et Antoine MOREL son parrain d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 500 livres et ses vêtements de noces. Son père lui accorde en bail un lieu manoir sur 11c 1/2 et 2b en plusieurs pièces à Mons en Baroeul tenant aux hoirs Jean DUGARDIN fils de feu Bertrand et à Nicolas SALEMBIEN fils de feu Denis et 6c en avant-cense. Elle apporte 200 livres et ses vêtements de noces.

2 E 3 / 4165 acte 89 du 18/05/1589 - 2E34165\_00156

Pierre BOITEL et Jeanne LE MONTAIGNE sa femme donnent à leurs enfants tant de ce présent ménage que des deux précédents dudit Pierre, un lieu manoir à La Madeleine sur 14c par eux acquis dont ladite Jeanne aura la jouissance sa vie durant à condition de renoncer à tous ses droits sur les autres biens meubles et immeubles mais recevra comme amendement 100 florins, ses habits, bagues et bijoux et une vache. Ce que Maturin BURETTE, François MOREL, Jean ROUSSEL (? dernière lettre surchargée) de Fives beau-fils (singulier ou pluriel ?) dudit Pierre BOITEL et Robert BOITEL son fils de La Madeleine ont accepté. 7 juin 1589 comparaissent à nouveau pour préciser que les enfants qu'il eut de ladite LE MONTAGNE ne pourront prétendre à rien d'autre [Acte 90 identique]

2 E 3 / 4165 acte 91 du 03/05/1589 - 2E34165\_00163

Michel DELOBEL fils de feu Jean, laboureur à La Madeleine vend à Jean WILLANT fils de feu Adam, laboureur à Marcq en Baroeul une lettre de rente héritière de 150 livres obligeant ledit WILLANT à cause de l'achat d'un lieu manoir à Marcq acquis au dit Michel et sa soeur dont ledit Michel a acquis droit par transport de Daniel BARDOUL comme receveur des pauvres de La Madeleine. Témoin Pierre PLATEL fils de feu Pierre de Mons en Baroeul.

2 E 3 / 4165 acte 92 du 12/04/1589 - 2E34165\_00165

Eloi CARTON, Marc DUMONT époux de Jeanne CARTON, frère et soeur (enfants et héritiers de feu Jeanne DELEBECQUE - rayé), neveux et héritiers de feu Toussaint DELEBECQUE ayant droit de ladite rente par partage des biens dudit Toussaint avec Josse CAUDRON époux d'Antoinette DELEBECQUE, Pierre LEMAY (plus loin DEMEY) époux de Péronne DELEBECQUE aussi nièces et héritières dudit Toussaint, à propos d'une lettre de rente héritière de 600 livres obligeant Charles DELENEST (? - SERON - rayé) tenue bonne puis par la vente des biens dudit SERON et ses enfants, rendue malade. Accord avec Charles MANESIET marchand à Lille [Acte confus et rayé].

2 E 3 / 4165 acte 93 du 12/04/1589 - 2E34165\_00167

Jean DELELYS fils de Jacques de Fives, assisté de son père, Roger, Michel et Huger DELELYS ses frères, Jacques DELELYS son oncle d'une part, Marguerite DESROUSSEAUX fille de feu Pierre, assistée d'Antoine DESROUSSEAUX de Tourcoing son frère, Louis LEPLAT marchand drapier à Bondues son bel-oncle, Thomas DESROUSSEAUX son oncle, Jacques et Jean DESROUSSEAUX ses cousins germains d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 100 livres d'épargne, ses vêtements de noces. Elle apporte en argent net et rentes 260 livres, bagues, vêtements et meubles appréciés 140 livres et la moitié d'un lieu manoir sur 6c 1/2 à Tourcoing estimé 300 livres.

2 E 3 / 4165 acte 94 du 06/04/1589 - 2E34165\_00169

Da[...] BAUDOUL ou BARDOUL, ministre de la charité des pauvres de La Madeleine par ordonnance prononcée au siège de la Gouvernance de Lille de la vente faite par Michel et Martine DELOBEL à Jean WILLANT d'un lieu manoir sur 12c sur quoi les ministres de ladite charité ont droit de 4 florins 13 patards de rente par an au rachat de 75 florins en quoi Jean DELOBEL, Gardine COCQUET sa femme et Pierre CORNILLE sont obligés, mettent ordre pour percevoir les arriérages de 1584 à 1589 et le principal rachat et rend la lettre éteinte audit Michel.

2 E 3 / 4165 acte 95 du 30/03/1589 - 2E34165\_00170

Chrétien LESCOUFLE bourgeois de Lille a vendu à Lambert DE LANDAS de Lille, le 27 de ce mois [Acte 97] comme procureur spécial de Guillaume LESCOUFLE son fils, époux de Demoiselle Jeanne BAVE fille et héritière de feu Nicolas BAVE de Lille, une maison rue St Nicaise à Lille venant dudit Nicolas par partage avec leurs cohéritiers pour 675 livres que ledit Lambert DE LANDAS a fournis comptant en une lettre de rente héritière de 600 livres et deux années d'arriérages obligeant la communauté de Lille et dont ledit Lambert a fait purger ladite maison et dont ledit Chrétien LESCOUFLE promet de décharger de toutes hypothèques et promet par la présente. Témoin Piat DE LANDAS de Lille.

2 E 3 / 4165 acte 96 du 28/03/1589 - 2E34165\_00171

Demoiselle Jacqueline DE LA CHAPPELLE femme d'Arnould DE POUQUES écuyer, Sr Vuile (?) présentement à Roncq et auparavant veuve avec enfants de maître Pierre CUVILLON écuyer, Sr de Vledericq, par leur traité de mariage devant Gilles VANHEULSE notaire le 4 mai 1588 elle est administratrice de ses biens et vend à maître Pierre DELANNOY, licencier es lois à Lille, une lettre de rente héritière de 800 florins obligeant Guillaume DE LA BROYE écuyer, Sr de Gondcourt, Estimbourg, Bernière etc. au profit d'Henri DE BAUFFREMEZ écuyer, Sr d'Herlies demeurant à Lille depuis le 23 mars 1580 dont ledit CUVILLON a acquis droit dudit Sr d'Herlies le 23 avril 1583, depuis prononcée exécutoire à l'encontre de Demoiselle Anne DE BAYNAST veuve de Jean DE LA BROYE Sr de Gondcourt comme mère et tutrice de Gilbert DE LA BROYE, frère et héritier dudit feu Guillaume le 25 octobre 1581. Ratifié par ledit DE POUQUES.

2 E 3 / 4165 acte 97 du 27/03/1589 - 2E34165\_00173

Chrétien LESCOUFLE bourgeois de Lille, procureur spécial de Guillaume LESCOUFLE son fils, époux de Demoiselle Jeanne BAVE fille et héritière de feu Nicolas BAVE ayant droit par partage, vend à Lambert DE LANDAS bourgeois de Lille une maison rue St Nicaise à Lille.

2 E 3 / 4165 acte 98 du 08/03/1589 - 2E34165\_00175

Jacques LEFEBVRE laboureur à Bondues, époux de Martine DESRUMAUX, vend à Mahieu DELEBECQUE fils de feu Mahieu, laboureur à Bondues 83v à Bondues. Témoins Jean DE VENDEVILE fils de feu Jean, sayeteur à Fives et Jean DELEFORTRIE de Bondues.

2 E 3 / 4165 acte 99 du 22/02/1589 - 2E34165\_00177

Jean DE BEAUVOIS laboureur à Sainghin en Weppes et Marie CARRETTE sa femme forts de Chrétien DUPONT et Pasque BENDART (ou BEUDART) sa femme d'Ennetières en Weppes, vendent à maître Martin DU RIVAGE, licencier es lois à Lille 6c au hameau de la Boutillerie à Fleurbaix, chacun pour 3c.

2 E 3 / 4165 acte 100 du 06/02/1589 - 2E34165\_00179

Jean LEPLAT fils de feu Guillaume déclare que son père lui a donné à prendre à son trépas ses accoutrements pour quoi il s'est accordé avec David LEPLAT, Hubert HERRY (HENRY ?) tuteurs d'Agnès et Marie LEPLAT, Mathis DELEWERRE époux de Jeanne LEPLAT et Catherine LEPLAT veuve d'Antoine DELECUEILLERIE, lesdits LEPLAT sauf ledit David, frères et sœurs, enfants et héritiers dudit feu Guillaume pour 100 livres dont il reçoit 80 des tuteurs et 20 dudit Mathias DELEWERRE. Ladite Catherine LEPLAT comparait ensuite pour confirmer parlant des dits tuteurs de Jean, Marie Agnès LEPLAT ses frère et sœurs (sic) et reconnaît leur devoir 97 livres 16s 4d suite à la vente des biens de son père qu'elle eut de trop de sa part et qu'elle promet de leur payer à leur première demande et doit audit Mathis 13 livres pour un tiers pour le rachat à lui fait et ses deux coparchonniers de son contingent.

2 E 3 / 4165 acte 101 du 03/01/1589 - 2E34165\_00181

Mahieu DELEBECQUE laboureur à Bondues déclare que ce jour Adrien DELEBECQUE Son frère, devant le présent notaire [acte 102], a renoncé à son profit à 22c à Bondues tenus des Obeaux moyennant 8 livres donnés par leur père par acte devant Marc DESAINS, notaire, le 30 décembre 1561 dont il l'acquitte ainsi que d'une lettre de rente héritière de 200 livres obligeant ledit Adrien au profit de Pierre FLAMENT et 50 livres de cours. Ledit Adrien consent à ce que ledit Mahieu retienne 350 livres qu'il doit à son frère à cause de prêt et labeurs par divers chevaux sur les héritages occupés par ledit Adrien, item 400 livres que ledit Mahieu promet de fournir à Jean FLINOIS receveur de la Srie de Croix à Bondues que ledit Adrien lui doit pour plusieurs années de rentes seigneuriales, moyennant quoi ledit Adrien renonce à sa part sur 800 livres à répartir avec ses autres frères et sœurs. Ledit Adrien le déchargera de 250 livres tanmoins desdits 800 sur l'hoirie de Marguerite DE BAILLEUL, veuve de Mahieu DELEBECQUE, sa mère présente. Témoins Jean DELEBECQUE marchand olieur à Lille et Jacques DELERUE de Bondues.

2 E 3 / 4165 acte 102 du 03/01/1589 - 2E34165\_00183

Adrien DELEBECQUE fils de feu Mahieu, laboureur à Bondues déclare que son père a acheté le 30 décembre 1561 un fief à Bondues contenant 22c tenu de la Srie des Obeaux, considérant que ledit Adrien, fils aîné, devait l'emporter hors de ses autres enfants, moyennant quoi il a donné aux autres 800 livres à payer par ledit fils aîné et s'il avait refusé le don ledit fief aurait été à son second fils aux mêmes charges. N'ayant moyen de fournir ladite somme, il y renonce au profit du second fils prénommé Mahieu demeurant à Bondues.

2 E 3 / 4165 acte 103 du 23/11/1590 - 2E34165\_00185

[Début détruit en grande partie mais complet dans l'acte 104 et 105] Jeanne DE GRENET veuve de Jean DE REBREUVIETTE vivant écuyer, conseiller du roi notre sire et maître ordinaire de sa Chambre des Comptes à Lille, Gilbert DE REBREUVIETTE écuyer, son fils et Demoiselle Isabeau MIDDEGALLE sa femme d'une part, Hubert DELIOT bourgeois de Lille d'autre part. Pour faire solution de paiement par le second aux premiers de 4400 livres pour l'achat du fief, terres et cense de Clerfontaine à Wicres par le second aux premiers, il les acquittent de lettres de rentes héritières de 900 florins avec leurs arriérages, si comme à ladite Demoiselle DE REBREUVIETTE celle de 400 florins obligeant ladite Demoiselle et la Demoiselle de Stienhuze sa belle-sœur vers le second et une obligeant ladite Demoiselle comparante et de le Sr de Bihnes (?) son fils et le second comparant au profit de la veuve maître Germain GILLES, une de 600 florins obligeant ladite Demoiselle, ledit Sr de Froideval, ledit Sr de Lehones (?) et le second comparant au profit de la veuve LECHERF. Le tout moins 40 florins es mains du second à cause de droit d'affranchissement prétendu par la dame de Lallaing.

2 E 3 / 4165 acte 104 du 11/10/1590 - 2E34165\_00187

Jeanne DE GRENET veuve de Jean DE REBREUVIETTE vivant écuyer, conseiller du roi notre sire et maître ordinaire de sa Chambre des Comptes à Lille, Gilbert DE REBREUVIETTE écuyer, son fils ont vendu ce jour aux enchères à Hubert DELIOR, bourgeois de Lille un lieu manoir sur 8b à Wicres moyennant 4400 florins en paiement de quoi ils consentent ce que ledit DELIOT paye par lettres de rentes héritières en lesquelles ladite Demoiselle DE REBREUVIETTE et autres sont obligés au profit dudit DELIOT, portant ensemble 2900 florins sans les cours à déduire du marché.

2 E 3 / 4165 acte 105 du 11/10/1590 - 2E34165\_00189

Jeanne DE GRENET veuve de Jean DE REBREUVIETTE vivant écuyer, conseiller du roi notre sire et maître ordinaire de sa Chambre des Comptes à Lille, Gilbert DE REBREUVIETTE écuyer, son fils et héritier dudit, et Demoiselle Isabeau MIDDEGALLE sa femme vendent aux enchères à Hubert DELIOT bourgeois de Lille un lieu manoir avec étable de colombier couvert d'ardoises, pourchil, fournil et autres édifices sur 8b environ à Wicres près de l'église appelé le fief de Clerfontaine dont 6b 8c en jardins, prés et portion de labour sont tenus de la baronne de Wavrin et le surplus en fief et coterie de deux autres seigneuries dont Louis TURPIN fils de Pierre, et Jeanne BENSART sa femme on le bail.

2 E 3 / 4165 acte 106 du 06/09/1590 - 2E34165\_00193

Soeur Martine LELESRE maîtresse du couvent des Sœurs Noires à Lille ayant charge de maître François DOUTRELEAUWE, doyen de chrétienté de Lille, maître visiteur dudit couvent d'une part, Adrien DESQUIENS marchand drapier à Lille d'autre part. Les religieuses ayant fait détruire une maison rue des Frères Mineurs à Lille tenant à la maison dudit DESQUIENS. Accord à propos d'une paroi.

2 E 3 / 4165 acte 107 du 24/08/1590 - 2E34165\_00195

Olivier LEMENU fils de François d'Haubourdin, assisté de son père, Isabeau WILLEMEZ sa mère, Jean LEMENU son oncle et Robert WILLEMEZ son oncle maternel d'une part, Françoise HATON fille de feu Jean, assistée d'Anne TURPIN, veuve dudit Jean, sa mère, Claude et Nicolas TURPIN ses oncles, Gilles LEBORGNE son cousin et Michel DELEMOTTE aussi cousin germain d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 40 livres, un outil à tistrer toille avec les harnas, laines et ourdissoir apprécié 24 livres qu'il ne devra pas rapporter en mont commune. Elle apporte un lit étoffé et plusieurs accoutrements et autres meubles appréciés 100 livres.

2 E 3 / 4165 acte 108 du 01/06/1590 - 2E34165\_00197

Pierre DUTHOIT laboureur à Erquinghem le Sec déclare qu'il y a environ quatre ans il a acheté à Jeanne DE BEAUPREZ veuve de Jean DE GRUISSONS, Jeanne DE BEAUPREZ veuve d'Augustin DE MARQUILLIES et Marie DE BEAUPREZ femme de Jean DUPONT, 5c de jardin audit lieu tenant à l'héritage des dits deux Jeanne, sœurs, pour 600 livres pour paiement de quoi il a promis de prendre à sa charge une lettre de rente héritière de 600 livres obligeant Gaspard DE BEAUPREZ et Jeanne BUISINE sa femme au profit de Robert BOUCHERY depuis le 12 mars 1566. Depuis lesdites Jeanne ont vendu à Jean ROUSSEAU et Jeanne ROHART sa femme un lieu manoir avec 9c audit lieu à quoi ledit BOUCHERY s'est opposé aux deniers sur la purge le 11 mai 1590, pour quoi il s'engage à rembourser la rente et son cours d'ici un an.

2 E 3 / 4165 acte 109 du 30/05/1590 - 2E34165\_00200

Jean DELEFORTRIE, laboureur à Bondues vend à Christophe ROUSEE de Lille une lettre de rente héritière du 8 mai 1560 de 400 livres obligeant maître Jacques WICARD, chanoine et Pierre WICARD son frère au profit de Jean LAMBERT fils de feu Toussaint dont le comparant a acquis droit d'Antoine et Philippe LAMBERT enfants dudit feu Jean devant Jean GHESQUIERES, notaire à Bondues le 18 juin 1576. Le 10 mai 1595 ledit ROUZE rétrocède la rente audit DELEFORTRIE, présents François et Martin BERNARD, frères [Acte identique format la première partie de l'acte 110, autre format].

2 E 3 / 4165 acte 110 du 30/05/1590 - 2E34165\_00202

[Copie de l'acte 109 puis] Jean DELEFORTRIE, laboureur à Bondues vend à Christophe ROUSEE de Lille une lettre de rente héritière du 23 juillet 1567 de 100 florins obligeant Jacques PLANTEFEVE fils de feu Pierre de Quesnoy sur Deûle au profit de Jeanne et Antoinette DU COUROUBLE dont ledit DELEFORTRIE a acquis droit



par transport le 18 septembre 1577 d'Antoine CASTEL, mari d'Antoinette DU COUROUBLE pour la moitié et l'autre moitié de Vincent DESOBRIS époux de ladite Jeanne DE COUROUBLE en 1574.

2 E 3 / 4165 acte 111 du 19/05/1590 - 2E34165\_00203

Paul LOHIER (LOYER) fils de feu Jacques LOHIER de Lille, assisté de Demoiselle Antoinette MOLLET veuve dudit Jacques, sa mère, Martin BULTE, messenger, Pierre MOLLE, cousin germain, Mahieu WERBROUCQ bourgeois de Lille et Louis DUPONT amis acquis d'une part, Demoiselle Isabeau FRUMAUT fille de feu Robert, assistée de Demoiselle Jeanne LE HUGIER veuve dudit Robert, sa mère, messire Jean FRUMAUT prêtre, chapelain de St Pierre en Lille, son frère, maître Georges BOUREL son beau-frère, Allard MANISENT son cousin germain et Gilbert MASUREL receveur de l'hôpital Comtesse à Lille ses amis alliés d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 2000 livres et 200 livres pour ses vêtements. Elle apporte 1400 livres en lettres de rentes et une de 600 livres obligeant Jean DELECAMBRE et Antoine TERRET et autres au profit de ladite Isabeau par donation de Demoiselle Françoise DE CORENHUZE sa grand-mère et ses vêtements de noces.

2 E 3 / 4165 acte 112 du 18/04/1590 - 2E34165\_00206

Catherine LEPLAT veuve d'Antoine DELEFORTRIE de Lille vend aux enchères à David LEPLAT son oncle de Linselles 1/8° en 11c 1/3 à Bondues et sa part dans les édifices à l'encontre de ses frères et sœurs, héritiers de feu Guillaume LEPLAT son père.

2 E 3 / 4165 acte 113 du 21/03/1590 - 2E34165\_00208

Jeanne DESMILLESCAMPS femme d'Antoine DE CAMBRON, laboureur à Prêmesques avec son accord, donne à Péronne, Jeanne et Philippotte DE CAMBRON enfants dudit Antoine pour leurs services tous ses biens meubles et immeubles à son trépas à charge de ses funérailles.

2 E 3 / 4165 acte 114 du 13/02/1590 - 2E34165\_00209

Jean DELAHAYE fils et héritier de feu Antoine DELAHAYE obligé en deux lettres de rentes, pour faire solution de paiement à Antoine DE BERTAULT dit de Hollande, bourgeois et marchand à Lille de 700 livres dues par une lettre du 1er mars 1565 pour 575 livres et du 6 juillet 1587 pour 125 livres, lui cède une lettre de rente héritière données des échevins de Sainghin en Weppes avec les cours le 24 avril 1509 obligeant Nicolas DUFLOCQ de Sainghin au profit dudit Jean DELAHAYE pour l'achat d'un lieu manoir sur 2c pour sûreté de quoi Robert HARLAND de Wavrin, beau-père dudit Nicolas et Jean DUFLOCQ son frère se sont portés cautions en 1589 [Brouillon en 116]

2 E 3 / 4165 acte 115 du 23/02/1590 - 2E34165\_00211

Jean RICQUIER huissier du Grand Conseil de sa majesté affirme qu'il y a deux à trois mois lui a été remis en mains par Monsieur maître Grard DE HELLIN, bailli de Lille, une de sentence exécutoire obtenue au conseil en Flandres à l'encontre de haut et puissant prince Henri duc DE VENDOME, châtelain de Lille contenant condamnation et adjudication faite audit Sr bailli du droit seigneurial qui est le dixième denier du capital de certaine rente héritière constituée par ledit Sr duc au profit de Jean COPPER Sr de Famechon, Pierre est (?) Vas Allard DE LANNOY et Jacques DE FLANDRES faisant mention de 17c et quelques florins de rente héritière par an suivant la mise de fait par eux obtenue sur les biens dudit duc à la Gouvernance. Ledit Sr de Famechon est seul à y avoir satisfait... des mains de Demoiselle Catherine DESPLANCQUES veuve d'Antoine DE FLANDRES qui a déclaré avoir remis les lettres à Jacques DE FLANDRES son fils... [Acte confus, surchargé].

2 E 3 / 4165 acte 117 du 13/01/1590 - 2E34165\_00215

Balthazar ODET marchand à Béthune affirme que, suivant certaines interrogations exhibées de la part de Charles DE BARROIS, qu'il y a environ quatre mois il est allé avec ledit Charles à Dieppe où se trouvait le duc DE VENDOME pour y négocier certaines affaires afin d'obtenir certaines channes[...] pour son fils à Leuze qu'il est habitué de conférer et d'obtenir en ferme et amodiation les biens dudit duc en la ville et châtellenie de Lille. A quel effet était aussi envoyé ledit DE BARROIS par Bartholomé OBRY son maître et pour communiquer certaines ordonnances de son altesse touchant d'appliquer le bien et revenu de Gravelines, Bourbourg et Dunkerque pour la fortification desdites villes afin que ledit duc et son conseil en donnent ordre par lettres à son altesse et que ledit OBRY ne fut plus troublé en la jouissance de son amodiation. Ayant fait

avec ledit dépenses à bourse commune. Ledit DE BARROIS n'a pas parlé au duc d'affaires, affirmant qu'ils étaient venus pour parler d'affaires et non d'autres choses. Ledit DE BARROIS a fait tout ce qu'il a pu envers les officiers dudit duc pour avoir en arrentement certaines terres près de Gravelines nommées le Borgarlant comme le lui avait demandé ledit OBRY mais n'y est pas parvenu. Quelques jours après en compagnie d'un gentilhomme qui logeait avec eux et qui souhaitait obtenir quelque chose dudit duc, ledit DE BARROIS lui promis 200 écus de pot de vin s'il arrivait à lui faire obtenir ce qu'il demandait mais n'ayant l'argent ledit BARROIS est parti à Calais avec le serviteur dudit gentilhomme afin d'obtenir une lettre de change en présence de capitaine WIBAULT de Mardicq. Témoin Claude DE MIREBEL bailli d'Haubourdin et Emmerin.

2 E 3 / 4165 acte 118 du 10/01/1590 - 2E34165\_00217

Balthazar OBRY et Balthazar ODET fermier et amodiateur des biens et revenus de Monsieur le duc DE VENDOME, châtelain de Lille, Sr de la court et Halle de Phalempin, Sr d'Haubourdin et Emmerin etc. baille à Pierre SUWIN (Pierre SUING) d'Haubourdin, la pêcherie d'Haubourdin puis de 30c de labeur en trois pièces. Puis à Jean DUFLOCCQ d'Haubourdin 5b de prés marais à Haubourdin.

2 E 3 / 4165 acte 119 du 12/01/1590 - 2E34165\_00219

Laurent DE NOYELLES fils de feu Laurent, boulanger à Lille, assisté de Demoiselle Jeanne WAIGNON veuve dudit Laurent, sa mère, Jean DE NOYELLES son frère, Jean LEBEAU son oncle et parrain, Jacques DEFFONTAINES et Gaspard DUFOSSE ses beaux-oncles et Noël WAIGNON procureur en court laye à Lille son grand-oncle d'une part, Marie GOBERT veuve de Wallerand LEROY vivant boulanger à Lille, assistée de Jeanne MARIAGE veuve de Jean GOBERT, sa mère, Fiacre SARQUELEUR son beau-frère et Monsieur Jean PICAVET Sr du Grand Bus, mayeur de Lille, son parrain d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 400 florins venant de ses grands-mères paternelle et maternelle en lettres de rentes héritières pour 300 florins. Elle apporte 1000 livres compris les meubles, blé, farine et bois.

2 E 3 / 4165 acte 120 du 17/10/1591 - 2E34165\_00221

François DEBOYVAL Sr de Mont Forest demeurant audit lieu ayant accordé ce mois avec Antoine BLONDEL et Wallerand CROCHART procureur à Lille en avant-ferme la ferme et amodiation de la châtellenie de Lille, Haubourdin et Emmerin à l'encontre de Balthazar ODET de Béthune. Témoins Jacques DOIZY receveur à la Motte Madame à Lille et Jacques DOIZY son fils.

2 E 3 / 4165 acte 121 du 14/10/1591 - 2E34165\_00223

Jeanne DELEAUWE fille de feu Jean de Lille, assistée d'Isabeau DELEDICQUE veuve de Toussaint LEROY, foulon à Lille, sa maîtresse, vend à Gaspard THIBERGHEN et Jeanne DUBOIS sa femme, fille et héritière de feu Antoine DUBOIS vivant brasseur à Roubaix, une lettre de rente héritière du 18 avril 1556 après Pâques de 50 florins obligeant la ville de Lille vers Marie PIETTRE fille de feu Allard dont sire André MALFAIT prêtre, horiste de St Sauveur a acquis droit par transporte de François MARCHAND à cause de sa femme héritière et donataire de ladite PIETTRE le 8 octobre 1571 devant Mathieu DE LIGNY, notaire et dont ledit DUBOIS a acquis droit par transport et depuis l'a transporté à Antoine FACON et des héritiers duquel ladite Jeanne DELEAUWE a acquis droit par transport et depuis revendiquée par les ministres des pauvres de Wasquehal pour obtenir garant.

2 E 3 / 4165 acte 122 du 30/08/1591 - 2E34165\_00226

Balthazar ODET bourgeois et marchand à Béthune, fermier et amodiateur des biens du duc DE VENDOME en la châtellenie de Lille, Haubourdin et Emmerin, baille à Nicolas DUPUICH (DUPUIS), chépiér des prisons de Vendôme à Lille, la maison et prison dudit Sr duc DE VENDOME en la grande rue de St Pierre pour cinq ans.

2 E 3 / 4165 acte 123 du 17/08/1591 - 2E34165\_00228

Robert GILLES, conseiller et procureur à Lille vend aux enchères à Jacques DELOS sergent à la Gouvernance de Lille, une maison sur la Basse rue à Lille à la charge du bail qu'en a maître Gilles LEBOUCCQ, avocat [Même acte au n°125].

2 E 3 / 4165 acte 124 du 17/08/1591 - 2E34165\_00230

Robert GILLES, conseiller et procureur à Lille ayant vendu aux enchères à Jacques DELOS sergent à la Gouvernance de Lille, une maison sur la Basse rue à Lille, il pourra la payer sur 2000 livres de rente obligeant la princesse d'Espinoy et autres au profit de Nicolas DUBOSQUEL écuyer, Sr de le Berghe.

2 E 3 / 4165 acte 126 du 27/04/1591 - 2E34165\_00233

Augustin GODEFROY marchand à Tas (?) vend à Nicolas CAPPON, bourgeois de Lille ce qu'il lui doit par accord à cause d'une lettre de rente héritière transportée de l'un à l'autre devant Jacques AGACHE, notaire à Lille.

2 E 3 / 4165 acte 127 du 29/03/1591 - 2E34165\_00235

Hubert HAZE receveur à Lille ayant droit par transport, vend à Jean à Jean DUMORTIER écuyer, Sr de Hasele et Demoiselle Catherine DEGREES sa compagne, une lettre de rente héritière du 29 octobre 1583 de 500 livres obligeant ledit Jean DUMORTIER écuyer, Sr de Hasele au profit de Charles DE CORDES écuyer, Sr de Ghuygnies devant Gilles VANHEULZE, notaire à Lille le 1er juin 1584.

2 E 3 / 4165 acte 128 du .././1591 - 2E34165\_00237

Jacques HENNEBOT marchand à Bondues pour faire solution de paiement à Nicolas DELEBARRE sayeteur à Tourcoing de 100 florins à cause de kynnes vendues, lui cède une lettre de rente héritière de la justice de Tourcoing du 20 novembre 1570 obligeant Péronne DELEPLANCQUE veuve de Jean LEFEBVRE, Guillaume LEROUGE et Jeanne LEFEBVRE sa femme, Philippe BARBION et Antoinette LEFEBVRE sa femme, lesdites LEFEBVRE enfants dudit feu Jean au profit dudit HENNEBOT que paye à présent Gilles HOUZET de Tourcoing comme ayant acheté les biens affectés [Pas de date].

2 E 3 / 4165 acte 129 du 09/03/1591 - 2E34165\_00238

Demoiselle Barbe CRESPEL veuve de Jean ROLAND, seule héritière de Jean CRESPEL ayant acquis droit de son vivant, vend à Gabriel DESCAMPS, bourgeois charpentier à Lille, une lettre de rente héritière du 2 décembre 1574 de 250 florins obligeant Pierre DUDIER fils de feu Mahieu que doit à présent Nicolas HAZARD fils de feu Mahieu suivant sentence obtenue au siège du Bailliage de Lille.

2 E 3 / 4165 acte 130 du 20/02/1591 - 2E34165\_00240

Demoiselle Catherine DE GREES femme et curatrice de Jean DUMORTIER écuyer, Sr de Hassels, assistée de messire Maximilien LE CANDELE chevalier, Sr de Herbamez, étant obligée vers Hubert HAZE, receveur, de 300 florins en rente dont ledit HAZE a acquis droit du Sr de Ghisegnies au profit duquel ladite rente a été constituée, ayant voulu lui rembourser la rente, il a refusé même avec les arriérages. Pour s'en décharger cède à Robert GILLES, procureur le somme de 356 livres que lui doivent plusieurs personnes selon sentence à la Gouvernance vendredi dernier pour qu'il prenne à sa charge ladite rente.

2 E 3 / 4165 acte 131 du 19/12/1592 - 2E34165\_00242

Frère Jean GALLIEN sous-prieur, frère Pierre BROEL procureur du couvent des frères prêcheurs (Dominicains) à Lille, baillent à Charles GHESQUIERE fils de feu Piat, drapier à Lille une maison hors la porte St Pierre de Lille qui est le vieux [...] du vieux couvent desdits religieux avec grange et fournil.

2 E 3 / 4165 acte 132 du 27/11/1592 - 2E34165\_00244

[...] marchand drapier à Haubourdin [...] aussi marchand drapier à Lille, s'accordent concernant les marchandises qu'ils ont ensemble [Concerne Thomas BECQUET et Jean DELERUE, Pierre DE MAEDE marchand de nation espagnole].

2 E 3 / 4165 acte 133 du 15/10/1592 - 2E34165\_00246

Mahieu BARBIEUR fils de feu Abraham de Lille désirant pourvoyeur au salut de son âme et qu'à cet effet prières et oraisons soient faites et célébrées à l'honneur de Dieu et pour la salvation d'icelle et de ses parents et amis trépassés, il ordonne que chaque année soit célébrée au couvent des frères prêcheurs (Dominicains) de Lille, une messe du St Sacrement avec procession alentour du cloître où se portera le vénérable St Sacrement de l'autel et, le lendemain, un obit à trois psaumes et trois leçons avec commandasses et messes, donne pour

les luminaires un sol parisis à comment le premier ou second jeudi du mois à perpétuité. Promis par frère Jean DUPRET, prieur dudit couvent, frère Jean GALLIEN sous-prieur, frère Georges RABECQUE et frère Pierre BOYEL religieux dudit couvent moyennant 6 livres 4s et à celui qui chantera la messe 6s, voulant que l'un des mayeurs de la chapelle Notre-Dame à St Etienne soit averti le jour prévu pour avertir les autres à prendre sur le revenu de la maison Basse rue à Lille.

2 E 3 / 4165 acte 134 du 12/10/1592 - 2E34165\_00250

Jean DE NEUVEGLISE [... en marge : copie audit Jean NEUVEGLISE et à Antoine VAAST d'Estaires] fils de Pierre de Laventie, assisté de [...] Pierre et Etienne [...] BOUSMART son beau-frère, Jacques D[...] paternel, Pierre DESALOMEZ son oncle et d'autres parents d'une part, Jeanne DEROUWART (Jeanne DROUART) fille de feu Jean, assistée de Charles BONDUEL greffier de Wavrin et Marguerite WATTRELOS sa femme, auparavant veuve dudit Jean, Eloi DEROUWART son grand-père, Eloi DEROUWART le jeune, son oncle et Jeanne DUBOIS veuve de Philippe WATTRELOS, sa grand-mère d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte par ledit Pierre NEUVEGLISE son père, 1200 florins, moitié en argent, moitié en rentes moyennant quoi il ne prétendra rien dans la succession de son père ni dans la formature de feu c DESALOMEZ sa mère, et ses vêtements de noces avec la moitié des frais de banquet et fiançailles, noces et chandel, le rewyt restant au profit des mariants. Elle apporte [...] 2b de labour à Enneullin en plusieurs pièces occupés par Georges LE BOITEL et Jean DUHOT au rendage de 136 livres par an, sa dite grand-mère DUBOIS lui promet 100 florins, ses vêtements et noces et l'autre moitié des frais.

2 E 3 / 4165 acte 135 du 07/09/1592 - 2E34165\_00248

Antoine DENIS fils de feu Etienne, bourgeois et marchand à Lille, vend à Demoiselle Jeanne DE FOURMESTRAUX veuve dudit Etienne, sa mère, une lettre de rente du 15 février 1568 de 775 florins obligeant Pierre KECOCQ fils de feu Jean, et Demoiselle Marguerite DUQUESNOY sa femme vers ledit feu Etienne dont il a droit par donation de sa dite mère lors de son mariage. Témoin Hans THIBAUT, serviteur dudit DENIS.

2 E 3 / 4165 acte 136 du 27/08/1592 - 2E34165\_00253

Maître Allard HERRENG, docteur en médecine à Lille, tuteur avec Crespin POUTRAIN de Jean BROUCQUART fils de feu Charles BROUCKART et Philippe VANTROYE grand-oncle dudit Jean demeurant hors la porte des Malades à Lille d'une part, Antoine DESQUENNES bourgeois de Lille d'autre part. Accord concernant un mur mitoyen en la place St Martin à Lille.

2 E 3 / 4165 acte 137 du 27/08/1592 - 2E34165\_00255

Maître Jean VANDORNES chirurgien à Lille vend à maître Allard HERRENG, docteur en médecine à Lille, tuteur avec Crespin POUTRAIN de Jean BROUCQUART fils de feu Charles BROUCKART et Philippe VANTROYE grand-oncle dudit Jean demeurant hors de la porte des Malades à Lille, une lettre de rente héritière obligeant Martin DUGARDIN fils de feu Martin au profit dudit VANDORNES depuis le 19 avril 1582.

2 E 3 / 4165 acte 138 du 03/08/1592 - 2E34165\_00256

Antoine MOREL et Demoiselle Marie LE VICQ fille de feu Antoine vivant écuyer, Sr du Bertolf, sa femme, vendent à Demoiselle Catherine DUQUESNOY veuve de Robert DESMULLIERS de Lille 9c de pré et 15c de labour en deux pièces à Ennetières en Weppes. Antoine DE VICQ écuyer, Sr du Bertolf et Patteines Dillies, se porte caution.

2 E 3 / 4165 acte 139 du 29/07/1592 - 2E34165\_00258

Martin DUGARDIN fils de feu Martin à présent à Lille déclare que par le trépas de son père lui est succédé et à Demoiselle Jeanne DUGARDIN à présent femme de maître Allard HERRENG, docteur en médecine, sa soeur, 2b 4c et 18c de labour à Ronchin, il renonce à sa part au profit dudit HERRENG moyennant 500 florins. Témoins Denis MAHIEU fils de Pierre de Lille et Jean BOCQUILLON fils de feu Jean d'Armentières.

2 E 3 / 4165 acte 140 du 15/07/1592 - 2E34165\_00260

Nicolas LEPLAT laboureur à Halluin d'une part, Robert GILLES procureur spécial de Wathier LE THIERY et autres tuteurs de Jacques LE THIERY d'autre part. Pour faire fin au procès entre eux à propos du rendage prétendu par lesdits tuteurs et la priserie de la cense de Clugines [sic - prob. Clignières à Halluin] occupée par ledit LEPLAT, s'accordent. Témoins Jean CARDON laboureur à Bondues, Augustin RAMERY laboureur à Halluin et Oste CHOMBART charpentier à Tourcoing.

2 E 3 / 4165 acte 141 du 04/06/1592 - 2E34165\_00262

Herman PIETRE fils de feu Josse, couturier à Lille, assisté de Roger DE MUNTHE verrièreur, son parâtre et Marguerite BRAEM veuve dudit feu Josse, sa mère et François PIETRE son frère, verrièreur à Lille d'une part, Anne TURPIN veuve de Jean HATTON, forte de Marie HATTON sa fille, assistée d'Olivier LEMENU son beau-frère et Françoise HATTON sa femme, fille dudit feu Jean d'autre part. Contrat de mariage. Ils ne précisent pas leurs dots. Témoin Jean DE MENTHE (sic) peintre et Clément BATTEMAN fils de Jean, marchand à Aires.

2 E 3 / 4165 acte 142 du 27/05/1592 - 2E34165\_00264

Nicolas MULLIER le jeune fils de Nicolas, [...] assisté de [...] femme dudit Nicolas [... Le père est donc a priori remarié] de feu Jean POLLET son [...] d'une part, Marguerite DELEMARRE fille de Louis, assistée de de son père et Aliénor CONSTANT sa mère demeurant audit Péronne et de Ghislain DELEMARRE son oncle paternel d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 300 livres et ses vêtements de noces. Elle apporte 400 livres et ses vêtements de noces. Chacun la moitié des frais de noces et chandelle. Mention du mariage de Charlotte et Marie DELEMARRE filles dudit Louis.

2 E 3 / 4165 acte 143 du 09/05/1592 - 2E34165\_00267

Pierre CHARLES et Catherine DE LANDAS sa femme, Pierre LEROY époux de Marguerite DE LANDAS reconnaissent que par le trépas de Jean DE LANDAS leur oncle, leur appartient avec [...] Piat DE LANDAS, Madeleine DE LANDAS femme de Toussaint DELECAMBRE et Françoise DE LANDAS femme (blanc), le quart d'une lettre de rente héritière de 1000 florins obligeant la ville de Lille vers ledit feu Jean DE LANDAS donnée à ses neveux et nièces pour en jouir leur vie durant et après leur trépas retourner à leurs enfants respectivement. Etant apparents d'entrer en difficulté. Moyennant par ledit Piat DE LANDAS, Toussaint DELECAMBRE et sa femme et Nicolas DE CUPPERE en ladite qualité à cause de sa dite femme ont consenti à ce que les dits Pierre CHARLES et sa femme et ledit Pierre LEROY à cause de sa femme recevront es mains de Mahieu WERBROUCQ leur oncle, ledit Pierre CHARLES 200 livres, ledit LEROY 100 livres, ils renoncent à tout ce qui peut leur succéder...

2 E 3 / 4165 acte 144 du 01/04/1592 - 2E34165\_00269

Piat DE LANDAS demeuré acquiesceur d'une lettre de rente héritière de 300 florins obligeant maître Nicolas DE TENRE et sa femme depuis le 21 novembre 1589 demeurée au rachat de 200 florins, pour avoir mainlevée de son cinquième en 1000 florins dans une rente obligeant la ville de Lille naguère es mains de Mahieu WERBROUCQ bourgeois de Lille par Messieurs du Magistrat de Lille que ladite ville lui doit et à ses sœurs par feu Jean XDE LANDAS son oncle sa vie durant. Vend à ses enfants sadite part conformément à la disposition passée devant Jean DOUCHET, notaire à Lille le 24 mars 1571 et partage fait devant Dominique LEYS, notaire le 30 mai 1572 par partage avec la veuve dudit Jean DE LANDAS. Témoins Pierre CHARLES demeurant au faubourg Derigneaulx et Pierre LEROY de Lille.

2 E 3 / 4165 acte 145 du 08/04/1592 - 2E34165\_00270

Oste DELEPORTE de Lille vend à Jean DE PREUDHOMME écuyer, Sr de Neuville, Laoutre etc. une lettre de rente héritière devant les gens de loi de la Srie de Neuville (en Ferrain) du 11 juillet 1591 pour 400 livres obligeant Quirin DELEPORTE fils de feu Oste demeurant à présent à Geluwe au profit dudit Oste.

2 E 3 / 4165 acte 146 du 08/04/1592 - 2E34165\_00272

Charles HAYART et Catherine LEMESRE sa femme auparavant veuve avec enfants d'Engrand DOMESSENT fils et héritier de feu Jean, pour faire solution de paiement à Demoiselle Catherine DUQUESNOY veuve de Robert DESMULLIERS de 712 livres dus par Robert DUBOIS, laboureur, naguère censier du Maresquel audit (sic) Ennetières, lui cède une lettre de rente héritière devant la justice du Transloy du 08/11/1529 de 200 livres demeurée au cours de 100 livres obligeant Philippe et Bertrand LADENT vers Antoine LADENT dont ledit DOMESSENT a acquis droit par transport, une du 19 avril 1542 de 100 livres obligeant Gilles PLANCQUELLE et Mahieue LEGRAND sa femme vers ledit DOMESSENT, une du 6 octobre 1531 de 100 livres obligeant ledit PLANCQUELLE et sa femme et une du 7 août 1556 de 200 livres obligeant Guy CARLIER et Agathe LEFEBVRE sa femme au profit de Pierre CUVELIER dont ledit HAYART a acquis droit en 1581 que paye à présent Michel BLONDEL ayant acheté le bien hypothéqué, un instrument donné de Jean DEFFONTAINES, notaire à Lille le 1er juin 1575 faisant mention que François FICHEL et Marguerite BOUSMART sa femme ont reconnu devoir audit Engrand 100 florins à cause de prêt.

2 E 3 / 4165 acte 147 du 03/04/1592 - 2E34165\_00275

Jeanne GRENET veuve de maître Jean DE REBREVETTES vivant écuyer, conseiller du roi en sa chambre des comptes à Lille, pour faire solution de paiement à Antoine DE BERTEAU écuyer, Sr de Perroy, son beau-fils, de 400 florins de reste promis à son mariage avec Demoiselle Catherine DE REBREVETTES sa fille, lui cède en dehors de ce qui reviendra de sa succession, une lettre de baillies du 11 mai 1583 de 400 florins obligeant Demoiselle Marie DE REBREVETTES veuve de Frédéric DE BUYLE vivant écuyer, Sr de Steenhuze et la comparant dont ladite veuve de Steenhuze a seule profitée, dont la comparante a droit par acte passé devant le présent notaire le 22 novembre 1590.

2 E 3 / 4165 acte 148 du 01/02/1592 - 2E34165\_00277

Gaspard CORNILLE fils de Jacques et héritier de feu Marie DE FLANDRES qui fut sa mère, Michelle DE FIVES veuve renoncée es biens et dettes de Mahieu DE FLANDRES en son temps bourgeois de Lille pour son droit conventionnel ayant obtenu par sentence la portion d'héritage ci-après mentionnée, Adrien HOCHART fils de feu Guillaume et héritier de feu Françoise DE FLANDRES qui fut sa mère, lesdits feux Mahieu, Marie et Françoise DE FLANDRES enfants de feu Michel, ayant droit chacun d'un septième en 2b 1c 1/2, vendent aux enchères à Martin DE WARLERS, laboureur à Ronchin les trois parts des dites terres à Ronchin.

2 E 3 / 4165 acte 149 du 24/01/1592 - 2E34165\_00280

Jacques DELOS sergent du roi en sa Gouvernance de Lille pour faire solution de paiement à Robert GILLES, procureur à Lille de 1050 florins pour l'achat d'une maison Basse rue à Lille, lui cède 1000 florins à prendre en une lettre de rente héritière de 1880 florins obligeant haute et puissance dame Madame Yolande DE WERCHIN, princesse douairière d'Espinoy etc. vers les enfants du Sr de Roques dont le comparant a droit par transport fait par Jean DE METTRE écuyer, Sr de Stepenghien de Brouxelles (Bruxelles) pays de Brabant et Demoiselle Isabeau DE LE CAUCHIE son épouse devant Jean RENBUIIS, notaire à Lille le 26 août 1586 et 50 florins à prendre sur le cours de ladite rente.

2 E 3 / 4165 acte 150 du 01/01/1592 - 2E34165\_00282

Jean DELELUNE (DELELENNE ajouté en marge) chaustier (?) à Lille, assisté de Jean DELELUNE son fils qu'il eut de feu Martine HER[...]ELIN sa feu femme, de Philippe LECLERCQ, banselier à Lille, son cousin germain et Mahieu CARON son cousin issu de germain d'une part, Marguerite DASSONNEVILLE fille de feu Charles de Lille demeurant chez Pasquier BERNISSE son maître, assistée de dudit Pasquier d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte en argent, accoutrements et meubles 100 livres.

2 E 3 / 4165 acte 151 du 02/11/1593 - 2E34165\_00284

Simon CUVILLON, procureur, fils de feu Simon vivant conseiller et procureur postulant à Lille, assisté de Demoiselle Agnès DE PREUDHOMME veuve dudit Simon, sa mère, Jean CUVILLON conseiller et procureur postulant à Lille son frère et Wallerand HENNOCCQ marchand apothicaire à Lille, son beau-frère d'une part, Anne CARLE fille de feu Jacques vivant conseiller et procureur postulant à Lille, assistée de Demoiselle Catherine GILLES veuve dudit Jacques, sa mère, Robert GILLES conseiller et procureur postulant à Lille, son

oncle, Gilles DELESPIERRE bourgeois de Lille son grand-oncle, Simon CHAVATTE, Pierre OUVRY et Jacques MOREL de Lille, ses oncle alliés, Jean LÉBOUCQ conseiller et procureur postulant à Lille, son cousin germain allié d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte à l'encontre de ses frères et sœurs 4b fief à Bondues pris en 5b, 9b à Bondues pris en 8b, un fief à Bondues de 11 quarignons de blé froment, 11 havots d'avoine et 2 vieilles parts, un fief de 4 1/2 à Capinghem, un fief de 6c à Avelin, 12c 3q en 3b 11c à Avelin, 4b 1/2 près de Tournai en 9b venant toutes de leur père, sa part en 1/4 d'un lieu manoir au hameau de Carnoye à Lomme sur 4b 3c, 600 florins à prendre la moitié à son mariage, l'autre au trépas de sa mère, 2b 4c en la moitié des dits 9b près de Tournai et 250 florins. Elle apporte 800 florin en lettre de rente héritière obligeant la ville de Lille, une de 100 florins obligeant Clément MARTIN, Jeanne LEURIDAN sa femme et Pierre DE LE FLIE de Radinghem, reconnue exécutoire par Marguerite MORTELECQUE veuve avec enfants de Jean MAIGÉ~, 100 florins, moitié de 200 en lettre de rente héritière obligeant feu Jean DUTHOIT écuyer par donation de feu Demoiselle Catherine DUQUESNOY veuve de Charles AUX CAUCHES vivant greffier civil de la ville de Lille, portant le tout à 1000 florins et leur nourriture jusqu'à la St pierre St Paul prochaine.

2 E 3 / 4165 acte 152 du 01/12/1593 - 2E34165\_00287

Philippe LEFEBVRE laboureur à le Vincourt et Madeleine LEKEULX sa femme, vendent aux enchères à Monsieur maître Jacques DU BOSQUIEL prêtre, maître de l'hôpital St Sauveur à Lille, 1/2b à Bersée.

2 E 3 / 4165 acte 153 du 10/09/1593 - 2E34165\_00289

Nicolas BETREUMIEUX fils de feu Jean, marchand à Lille et Demoiselle Agnès DE PALLANT sa femme et Arnould DE VISSCHERE procureur et mandataire spécial de maître François VINCENT, docteur en médecine et Demoiselle Catherine SANDERS fille de feu Jacques, sa femme auparavant veuve de Daniel DE PALLANT vivant bourgeois et marchand à Bruges, Michel RAMONT et Demoiselle Marie DE PALLANT fille dudit feu Daniel, sa femme, ledit Michel beau-frère et naguère tuteur avec Noël BETREUMIEU, bourgeois de Lille de ladite Demoiselle Agnès, reconnaissent que depuis quelque temps a été traité et conçu le mariage le mariage des premiers comparants passé devant échevins de Bruges le 7 août dernier à quoi les autres acquiescent.

2 E 3 / 4165 acte 154 du 06/09/1593 - 2E34165\_00291

Pierre DE PSALMIER chevalier [...] vend à [...] VANDER MOTTE de Lille 5c de pré es près de Halluin derrière le château

2 E 3 / 4165 acte 155 du 02/09/1593 - 2E34165\_00293

Noble homme Jacques DE LANDAS, Sr de la Rue, fils de feu Claude et de feu Demoiselle Jeanne DAMIENS de Lille, Mathieu DELIGNY procureur spécial par acte passé à Bavay, de Jacques DE LANDAS écuyer, Sr du Heulle, Rabecque, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes de Monseigneur le marquis de Havret pour le service de sa majesté, tuteur avec ledit Sr de la Rue de Jean DE LANDAS écuyer, frère dudit Sr de le Rue, lesdits Sr de le Rue et Jean DE LANDAS neveux en ligne directe (petits-fils) et héritiers avec autres de Demoiselle Antoinette DE BETENCOURT veuve de Wallerand DE LANDAS écuyer, St du Heulle, suite au partage du 30 avril 1587 devant Mahieu DE LIGNY et Jean MOREL, notaires à Lille des lettres de rentes et biens dont la cense de Moicterne à Mouchin par le trépas de ladite DE BETENCOURT leur grand-mère et de Demoiselle Marie DE LANDAS sœurs desdits frères. Ledit de Heulle renonce à sa part au profit dudit Sr de la Rue moyennant pareille renonciation de sa part au profit dudit Jean DE LANDAS. Long partage dont des lettres de rentes dues par des nobles puis vente par ledit Jacques de l'une d'elles à Adrien VANDENHEEDE écuyer, St de l'Espierre.

2 E 3 / 4165 acte 156 du 27/07/1593 - 2E34165\_00303

Pierre WAYMEAU sayeteur à Lille, époux de Jacqueline DELATTRE, vend à Jacques DELATTRE fils de feu Jean, bourgeois de Lille, une lettre de rente héritière du 8 mars 1578 de 100 florins obligeant Marie DELATTRE, jeune fille à marier de feu Jean au profit de ladite Jacquemine, resté au cours de 70 florins.

2 E 3 / 4165 acte 157 du 24/07/1593 - 2E34165\_00305

Marie DE RICQUEBOURG veuve dernièrement de Guy SUING (SIEWIN) et auparavant de Claude DE MONS de Lille, vend à Noël LE CANDELE, bourgeois et marchand à Lille, la moitié d'un mir entre leurs maisons.

2 E 3 / 4165 acte 158 du 14/07/1593 - 2E34165\_00307

[... En marge : Robert FRANCOIS qui signe avec Antoinette DESQUIRE] dernièrement veuve [...] François demeurant à le[...] héritière propriétaire de m[...], lesquels comparants vendent à Vaast DAUDENARDE, laboureur à Hem le droit de douaire et autres retours que chacun d'eux pourra avoir droit au trépas de ladite Antoinette sur un fief à Sailly lez Lannoy sur 2b 14c acquis par ledit Vaast le 30 juillet 1584 dudit Robert FRANCOIS, frère et héritier dudit feu Gaspard FRANCOIS.

2 E 3 / 4165 acte 159 du .././1593 - 2E34165\_00309

[... en marge : Denis LEGRAND] Wambrechies, lequel comparant affirme que sur la fin de la ferme des moulins de Comines qu'a tenu Jacques VANDERMERSCH de Monseigneur le duc D'ARSCHOT qui fut sur la fin de l'an 1574, il est venu en service dudit VANDERMERSCH pour le fait des ouvrages des dits moulins, ayant alors sa résidence à Comines et depuis continué son service de son style de charpentier à la requête et avancement des fermiers sequens qui furent feux Etienne SCERLINCK dit Barlieure et Michel LELEU. Lesquels entrèrent en cense, lesquels entrèrent en cense le 1er janvier de 1577 (ou 1576, surchargé) style nouveau pour six ans. Et comme depuis, avant l'expiration des dits six ans, la ruine à plat desdits cones~ seroit advenue en l'an 1579 par feu et pillage et mortalité d'hommes, ensuivant quoi le comparant a entendu la veuve dudit SCERLINCK que ledit LELEU a remis le parfait de leur dite ferme es mains de Monseigneur le duc D'ARSCHOT, lequel en considérant leurs pertes, a accepté la remise A entendu ordonner à ses grand bailli et receveur de Comines de passer nouveau bail au plus offrant les moulins et maisonnages restants de ladite ruine, ce qu'ils ont fait proclamer en mars 1581. Suivant quoi lesdits moulins tant à moudre blé qu'autres et parties appendantes [...] accordé à Jean LE PIPPRE fils d'à présent feu Denis LE PIPPRE, ce qu'il sait pour avoir besogné à la priserie. La criée et le bail précisant bien que le fermier devait entretenir les digues ou rives et couvertures des maisonnages et autres parties de la ferme. Il a tellement bien fait que nul ne s'en ait plaint durant les trois ans de bail expiré le 31 mars 1584.

2 E 3 / 4165 acte 160 du 14/05/1593 - 2E34165\_00311

Pasquier DE NOYELLES fils de feu Laurent, boulanger à Lille, assisté de Demoiselle Jeanne WAIGNON veuve dudit Laurent, sa mère, Jean et Laurent DE NOYELLES ses frères, Jean LE VEAU, Jacques DEFFONTAINES bourgeois de Lille, ses oncles alliés, Gaspard DUFOSSÉ, sergent à la Prévôté de Lille, aussi son oncle allié d'une part, Jean DE CALLERS boulanger à Lille, fort de Jeanne DE CALLERS sa fille, assisté de Noël BILLAU, cordonnier, beau-frère de ladite Jeanne, Monsieur maître Michel LEFEBVRE prêtre, chanoine de St pierre en Lille, Gabriel LEFEBVRE marchand à Lille, oncles de ladite Jeanne, Antoine BECQUART, boulanger à Lille et André POUTRAIN de Lille, oncles alliés d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 400 livres compris 100 légatés par Jeanne DE LESSEN veuve de Jean LEFEBVRE, sa marraine et ses vêtements de noces.

2 E 3 / 4165 acte 161 du 11/05/1593 - 2E34165\_00313

Antoine DESROUSSEAUX, bourgeteur à Lille, procureur et receveur spécial de Jacquemine DESROUSSEAUX veuve de Martin SEGARD par acte devant les échevins de ~s, vend à Jacques DESROUSSEAUX fils de feu Pierre de Tourcoing, un lieu manoir à deux demeures sur 2c 20v à Tourcoing.

2 E 3 / 4165 acte 162 du 12/04/1590 - 2E34165\_00315

Jacques et Marie DESRUIELLES frère et soeur, oncle et tante et héritiers de feu Pierre MOREL leur neveu, reçoivent 313 florins de Jacques DELATTRE bourgeois, bourgeteur à Lille dont ils l'acquittent à cause d'Isabeau DELATTRE sa soeur et lui cèdent pour sa soeur, une lettre de rente héritière du 29 juillet 1585 de 300 florins obligeant ledit DELATTRE au profit dudit Pierre MOREL.



2 E 3 / 4165 acte 163 du 26/03/1593 - 2E34165\_00317

Demoiselle Marguerite HENNIART femme de Nicolas ROBERT, bourgeois de Lille, par faculté retenue de son contrat de mariage et autorisation de son mari de disposer de ses biens comme il lui semble, donne à Demoiselle Marie REUWE veuve de Jean DE COUROUBLE vivant bourgeois de Lille, sa nièce et ses enfants, pour ses bons services 300 livres de rente viagère par an. Si Adrien HENNIART son frère survivait à la donatrice et à son mari, ladite rente lui appartiendrait sa vie durant pour aller ensuite vers sa dite nièce. Restant juste sa donation à ladite d'un héritage à Beaucamps.

2 E 3 / 4165 acte 164 du 14/01/1593 - 2E34165\_00319

Mahieu CHOCQUET bourgeteur à Lille, assisté de Gilles BERRENGHIE son beau-frère, Noël BLANCQUART aussi son beau-frère et de Melchior DE THUMESNIL son ami acquis d'une part, Catherine DESBUISSONS fille de feu Allard, assistée de Martin DESBUISSONS son frère, Gaspard WARCAMPS (ou WARCAINPS) son beau-frère, Hugues DESBUISSONS son oncle, Pierre HAVRELANT et Jean MARIAGE ses cousins germains alliés d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte en argent clair, meubles, bagues et accoutrements 800 livres.

2 E 3 / 4165 acte 165 du 24/12/1594 - 2E34165\_00321

Lambert et Piat DE LANDAS frères, Madeleine DE LANDAS veuve de Toussaint DELECAMBRE (Liévin COUSIN époux de Madeleine LEMESRE fort de - rayé) Pierre LEROY et Marguerite DE LANDAS sa femme cousins issus de germain de Bauduin DELATTRE fils de feu Betreumieux d'une part, Mathieu REGNART cousin germain dudit Bauduin d'autre part. Ledit Bauduin ayant passé 24 (? surchargé) ans expaysé sans avoir de nouvelles, auquel appartient par donation de Jean DE LANDAS 300 florins qui doit revenir aux dits DE LANDAS et leurs autres soeur si ledit Bauduin mourait sans enfants, ils ont employé ladite somme en rente héritière mais Michel DELECOURT l'a rachetée ce jour es mains desdits Lambert DE LANDAS et Mathieu REGNARD. S'accordent, moyennant que lesdits Lambert, Piat et Madeleine DE LANDAS (ledit Liévin COUSIN au nom dudit - rayé) Pierre LEROY et Marguerite DE LANDAS sa femme, Pierre CHARLES et Catherine DE LANDAS sa femme et Nicolas DE CUPPERE à cause de Françoise DE LANDAS sa femme, les dits DE LANDAS frères et sœurs, neveux et nièces et donataires dudit feu Jean DE LANDAS auront chacun 1/6° des 300 florins, s'engageant à rendre leur part si ledit Bauduin revenait, contre quoi le second aura 550 livres en rentes comme plus proche dudit Bauduin, qu'il rendra de même au besoin. Le 9 février 1595 ledit DE CUPPERE et sa femme de Lille reçoivent leur part qu'ils rendront audit expaysé leur frère et beau-frère au besoin.

2 E 3 / 4165 acte 166 du 09/12/1594 - 2E34165\_00324

Demoiselle Marguerite HENNIART femme de Nicolas ROBERT de Lille, autorisée par son mari ici comparant, ratifie la donation faite à Demoiselle Marie REUWE veuve de Jean DE COUROUBLE, sa nièce d'un héritage à Beaucamps passée devant Jérôme BOUCQUENOIS, notaire, le 29 août 1580.

2 E 3 / 4165 acte 167 du 06/10/1594 - 2E34165\_00326

Michel PILLOT fils de feu Jean de Lille, désirant paix et amour entre ses enfants qu'il eut de deux mariages, savoir Jacques, Agnès et Catherine PILLOT de son premier mariage et Michel PILLOT de son second, la moitié à l'encontre des dits premiers enfants du premier mariage pour la formature de leur mère des quatre lieux manoirs avec 24c à Lambersart à la charge de 1800 florins de rende au profit de Mathis LOLLIEUR. Tous ses autres biens appartiendront à Michel, Marie et Catherine PILLOT et autres enfants qu'il pourrait encore avoir sans préjudice au droit coutumier de sa veuve.... Témoin Gérard PIETERS, serviteur d'étable dudit PILLOT.

2 E 3 / 4165 acte 168 du 26/09/1594 - 2E34165\_00328

Philippe DE SAINT VENANT Sr de la Cessoie, Viel Biez etc. déclare que passé quelque temps Demoiselle Françoise DE SAINT VENANT à son trépas veuve de Josse DE LAMPSAEM écuyer, Sr de le Warde est morte en la maison de la Demoiselle DE PATYE sa nièce à Lille, y ayant laissé divers biens : titres, obligations à elles dus qui appartiennent au comparant comme frère et héritier mais ladite Demoiselle DE PATYE les retient sans qualité. Comme ladite défunte est morte bourgeoise d'Ypres, ladite ville veut voir les titres, prétendant au droit d'issue pour ce qui en dépend. Il est convoqué à Ypres sous peine d'être privé de son droit sur les biens de ladite dame. Tous les frais seront à la charge de ladite DE PATYE.

2 E 3 / 4165 acte 169 du 24/09/1594 - 2E34165\_00330

Jean DE NOYELLES bourgeois de Lille, assisté de Laurent et Pasquier DE NOYELLES ses frères, Jean LE VEAU et Jacques DEFFONTAINES ses oncles alliés d'une part, Catherine DEHOND fille de feu Jacques, assistée de Pierre BINO son beau-frère, Nicolas LARTIGAU (?), Isaac DENGLOS, Pierre DUCROCQUET ses cousins germains et de Quentin BONTEMPS son oncle allié d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte une lettre de rente héritière de 300 livres obligeant le Sr DE MONTALPHA (?) de Lille.

2 E 3 / 4165 acte 170 du 06/09/1594 - 2E34165\_00333

Jean DOUCHET le jeune, receveur à Lille, procureur spécial d'Antoine DENOS son beau-frère bourgeois et marchand à Lille, vend aux enchères à maître Martin DU RIVAGE, licencier es droits à Lille 3b en trois pièces à La Chapelle Grenier.

2 E 3 / 4165 acte 171 du 27/06/1594 - 2E34165\_00335

[...] sayeteur à Lille, vend à Charles MANISIET, bourgeois de Lille une maison délaissée par Sire Guillaume BINO (BYNAUT) prêtre, chapelain de Notre-Dame à Courtrai à l'encontre de ses cohéritiers, rue Notre-Dame à Courtrai.

2 E 3 / 4165 acte 172 du 26/06/1594 - 2E34165\_00337

Guillaume BINO (BYNAUT) [...] de Lille donne à Charles MANISIET, bourgeois de Lille, ses droits sur 38c de labour à Heulle lez Courtrai, succédés audit Guillaume par le trépas de Sire Guillaume BINO (BYNAUT) prêtre, pasteur de Ste Catherine à Courtrai, chapelain de Courtrai, son frère (sic).

2 E 3 / 4165 acte 173 du 01/06/1594 - 2E34165\_00339

Jacques BERNARD fils de Jacques, bourgeois et de feu Demoiselle Catherine DUGARDIN, neveu en ligne directe (petit-fils) et donataire universel avec autres de feu Jean DUGARDIN fils de feu Bertrand, vend à François BERNARD son frère, bourgeois de Lille, une lettre de bailli du 11 juillet 1573 de 100 florins obligeant Pierre MOLLET et Marie DES WATYNES sa femme vers ledit feu Jean, prononcée exécutoire le 15 juin 1584 contre Jean PLANCQUE et Marie DES WATYNES sa femme auparavant veuve dudit Pierre MOLLET, et le 18 mars 1588 contre Robert DE CAMBRAY et Ostellette MOLLET sa femme de Seclin et Ghislain MOLLET de Lille comme héritiers dudit feu Pierre leur frère.

2 E 3 / 4165 acte 174 du 10/03/1594 - 2E34165\_00341

Paul DE FOURMESTRAUX fils de Jean, bourgeois et marchand à Lille et Marguerite BERNARD sa femme, nièce avec autres et donataire universelle de Martin BARNARD en ladite qualité et par son avancement de mariage, vendent à Demoiselle Jacquemine FACHE veuve de François POULLE es mains de Jean et Rémy POULLE ses fils, une lettre de rente héritière du 16 janvier 1573 de 1000 livres obligeant Michel LUCART, marchand à Lille vers ledit feu Martin.

2 E 3 / 4165 acte 175 du 03/03/1594 - 2E34165\_00343

Georges WAINGNE, Nicolas DUTHOIT époux de Marie WAINGNE (Nicolas SIX époux d'Anne WAINGNE et Jeanne WAINGNE l'aînée, ledit Nicolas DUTHOIT, Georges WAINGNE et Nicolas SIX et Mathieu WALLE tuteurs de Jean, Jacques et Jeanne WAINGNE, lesdits WAINGNE enfants de feu Jean qu'il eut de feu Anne LEGROUL (?) - rayé), vendent aux enchères à Jean LELEU, serrurier à Lille, une maison Grande Rue St Sauveur.

2 E 3 / 4165 acte 176 du 11/02/1594 - 2E34165\_00346

Nicolas BILLAU fils de feu Guillaume, en son temps laboureur à Marquillies, assisté de Josse BILLAU son frère d'une part, Catherine TAHON veuve de Pierre MALLAGIER en son temps laboureur à Escobecque, assistée de Pierre LEFEBVRE, laboureur à Englos son beau-frère et de François BERNARD bourgeois de Lille, son maître et ami d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 400 livres. Elle ne précise pas sa dot mais dont la formature de 100 livres aux enfants qu'elle eut dudit MALLAGIER son premier mari, comme convenu par acte passé devant Charles BONDUEL, notaire à Wavrin le 8 de ce mois. Témoin Antoine CARE laboureur à La Bassée et Etienne BOUSMART censier de Faulx à Marquillies.

2 E 3 / 4165 acte 177 du 12/01/1594 - 2E34165\_00348

Georges WAINGNE, Nicolas DUTHOIT époux de Marie WAINGNE, Nicolas SIX époux d'Anne WAINGNE, ledit DUTHOIT, Mahieu WALLET et Olivier LEPEU tuteurs de Jean, Jacques, Jeanne et Jeanne WAINGNE, lesdits WAINGNE enfants et héritiers de feu Jean vivant sayeteur à Lille qu'il eut de feu Anne LEGROUL qui fut sa femme, ledit feu WAINGNE leur père et beau-père mort en décembre dernier, a laissé plusieurs lettres de rentes et actions de plusieurs marchands de Lille à cause de marchandises de changeant, la vente de ses meubles et 1680 livres 11s rapportés à la maison mortuaire et autres sommes moins 1800 livres à payer à Antoinette MARTIN sa veuve et autres dettes détaillées, maison rue St Sauveur, la dot de 700 livres chacun aux dits Jean, Jacques, Jeanne et Jeanne pour être égalés à celle reçue par lesdits Georges, Marie et Anne leurs frère et sœurs. Long partage dont des rentes : 6 mai 1556 obligeant Jean CATHOIRE fils de feu Michel, et Marguerite CROCQUET sa femme de Mouvaux vers Mahieu SELOSSE dont Jean LEGROUL, beau-père dudit feu Jean WAINGNE a acquis droit par transport de Guillaume LOUAGE époux d'Antoinette SELOSSE, fille dudit feu Mahieu, une du 27 juin 1569 obligeant Hubert HERRY, sayeteur à Lille, une du 7 juin 1571 obligeant Jean ALLARD, sayeteur et Marie LAMBIN sa femme reconnue exécutoire le 17 mars 1590 par Isambart FAUCQUET, sayeteur à Lille et Marie ALLARD fille des dits obligés, une du 7 août 1576 obligeant Gaspard FLAMENT, une du 24 mai 1580 obligeant Jean LEMESRE fils de feu Antoine, et Marie BURETTE sa femme de Fives et Jeanne BURETTE vers Louis DUTHOIT et Jeanne LE CHERF sa femme dont il avait droit par transport par ladite LE CHERF alors veuve le 1er septembre 1588, une du 6 août 1583 obligeant ledit FLAMENT et une du 23 janvier 1590 obligeant Jacques et Jean DENGLOS frères.

2 E 3 / 4165 acte 178 du 04/12/1595 - 2E34165\_00354

Mahieu [... En marge : Mathieu DELECROIX] marchand à Lille, fils de [...] Jeanne AUDENT ses père (sic), vend à Bauduin DELAHAYE marchand à Esquermes 6c 1/2 de labeur à Esquermes en deux pièces.

2 E 3 / 4165 acte 179 du 18/11/1595 - 2E34165\_00356

Jean BEHAGLE l'aîné [...] laboureur à Lomme, assisté de [...] BEHAGLE prêtre, chanoine de St Pierre, son frère, Josse, Jacques, Pierre et Jean BEHAGLE ses frères [...] BRAEM censier de le Maisrie à Lomme [...] Noël PINTE ses beaux-frères et Toussaint DELESALLE son oncle et Laurent BEGHIN son parrain d'une part, Antoinette DAUDENARDE fille de Vaast, censier du château d'Hem, assistée de son père, Françoise LEMAHIEU sa mère, Gilbert PREVOST de Roubaix, son beau-frère, Jacques BILLECOCQ beau-frère dudit Vaast, François LEMAHIEU son oncle, Philippe MULLIER, Nicolas DELERUE ses oncles alliés, Noël WAIGNON procureur à Lille son grand-oncle et Jean DE[...] son cousin germain d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 600 Florins en deniers clairs, ses vêtements, frais de noces, faisant le tout 750 florins qui est dot égale à celle de ses frères et sœurs mariés et les biens succédés par le trépas de leurs père et mère chacun pour un dixième. Elle apporte 1000 florins, ses vêtements de noces et moitié des frais un lit étoffé et une vache.

2 E 3 / 4165 acte 180 du 16/11/1595 - 2E34165\_00359

Laurent LEFEBVRE en son nom et fort d'Alix STELANDRE fille de feu Josse, sa femme d'Halluin, vend aux enchères à Robert GILLES, conseiller et procureur à Lille 10c à Linselles.

2 E 3 / 4165 acte 181 du 08/11/1595 - 2E34165\_00361

Sire [...] prêtre, curé de Noyelles et chapelain propriétaire de la chapelle fondée à l'autel Notre-Dame en l'église du Maisnil baille à Jean DELOBEL, laboureur à Radinghem, une dîme sur 24b au Maisnil et Radinghem, avec Jean DELOBEL l'aîné demeurant audit lieu, son père et caution.

2 E 3 / 4165 acte 182 du 04/11/1595 - 2E34165\_00363

Isabeau DELATTRE fille de feu Jean, vend à Jacques DELATTRE son frère, bourgeois et marchand à Lille une lettre de rente héritière de 300 florins demeurée au rachat de 200 obligeant ledit feu Jean au profit de maître Baude MUISART (MUSART), licencier es lois, époux de Demoiselle Jeanne BAILLET (BALLET) auparavant veuve de Jean CRACHIER et Hubert DELIOT tuteur d'Antoinette CRACHIER dont la comparant a acquis droit d'Anne DELECAMBRE fille de feu Jacques et de ladite Antoinette CRACHIER devant le présent notaire en 1593.

2 E 3 / 4165 acte 183 du 27/10/1595 - 2E34165\_00364

[... En marge : Madeleine BARAT] feu Maximilien LE PREVOST écuyer de Lille d'une part, [...] DELEFOSSE l'aîné, marchand drapier à Haubourdin d'autre part. Etant en procès l'un contre l'autre à la Gouvernance à propos d'une lettre de rente héritière de 1000 livres obligeant Antoine DU SAUTHOIR, sa femme et autres au profit de ladite Demoiselle hypothéquée sur un lieu manoir et 17c à Fromelles acquis par second par décret après le trépas de Luc HERRENG. Accord.

2 E 3 / 4165 acte 184 du .././1595 - 2E34165\_00366

[...] vend à [...] Alexis TERNOIS fils de Mahieu, cauchieur [...] un lieu manoir sur 10c à Esquermes.

2 E 3 / 4165 acte 185 du 18/10/1595 - 2E34165\_00368

[... En marge : Jacques DELATTRE] et Robert DELEDICQUE exécuteurs testamentaires de Jossine NONCLERCQ à son trépas veuve d'Antoine BERTHE, morte à Lille le 24 juin 1595, suite l'ordonnance de la défunte devant Etienne BERNISSE, notaire, le 18 janvier 1590, ils ont été cois exécuteurs et doivent faire parvenir à ses neveux et nièces, savoir Jacques, Robert, Barbe et Jacquemine SIRET enfants de Simon qu'il eut de feu Louise BERTHE et les enfants de feu Marguerite BERTHE tels que Marguerite BRACAVAL fille de feu Betreumieux et Isabeau DELABBAYE fille de Pierre, chacun pour un sixième, donnent à Jacques DE BEAUFFREMEZ receveur à Lille et ladite Marguerite BRACAVAL sa femme, fille dudit Betreumieux et à ladite Isabeau DELABBAYE assistée dudit Pierre son père dont une lettre de rente héritière 50 florins obligeant [...] DU ROYON peigneur de sayette à Lille et une de 112 livres obligeant Vincent LE THOMAS, hôte à Lompret au profit de Philippe DESAINS dudit lieu devant les gens de loi des Tombes à Verlinghem le 25 avril 1559 après Pâques dont ladite veuve BERTHE a acquis droit de Pasquier MOY/NURY (?) et Catherine DESAINS sa femme, fille dudit obligé, reconnue par Péronne LEMAHIEU veuve d'Antoine FAUCQUENOIS de Lompret le 20 avril 1582. Ils doivent à chacun des héritiers 134 livres 12s 6d tous comptes faits. Partage.

2 E 3 / 4165 acte 186 du 20/09/1595 - 2E34165\_00371

[... En marge : David GRUART] assisté de [...] régiment de Monsieur le prince [...] sa majesté, fils et héritier de feu Mahieu [...] et rente ci-après touchée, assisté de Guillaume BINO (BENAUT) de Lille, son grand-père maternel. Moyennant certaine somme reçue de Jean DUBUS, bourgeois et marchand à Lille, lui vendent une lettre de rente héritière du 4 février 1578 de 120 livres obligeant Michel HALLE fils de feu Jean, et Jeanne NUTIN sa femme de Lille au profit dudit feu lors vivant Mahieu GRUART. Mise es mains dudit acheteur par David GRUART et son dit grand-père.

2 E 3 / 4165 acte 187 du 15/07/1595 - 2E34165\_00372

Demoiselle Marie REUWE veuve de Jean DE COUROUBLE vivant bourgeois à Lille, nièce en ligne collatérale et donataire de feu Adrien HENNIART vivant bourgeois de Lille, vend à Monsieur Jean DES TROMPES écuyer, Sr de Westhove, conseiller du roi, président et premier maître de sa Chambre des comptes à Lille, une maison rue Esquermoise à Lille tenant à ladite Chambre pour 4000 florins dont 1000 en liquide et le reste en rentes.

2 E 3 / 4165 acte 188 du 07/07/1595 - 2E34165\_00374

Jean DE VENDEVILLE bourgeois et marchand à Lille nommé procureurs (en blanc) pour faire venir à lui sa marchandise contenue dans le comte de MANDERSCHEYT et celle dérobée en chemin il y a quelques années.

2 E 3 / 4165 acte 189 du 07/07/1595 - 2E34165\_00375

Jean DE VENDEVILLE bourgeois et marchand à Lille vend à Edouard PELS et compagnie, marchands à Cologne ce qui lui appartient détenu par le comte DE MANDERSCHEYT et ce qui lui a été dérobé en chemin.

2 E 3 / 4165 acte 190 du 05/07/1595 - 2E34165\_00376

Marguerite DELERUE veuve de Louis BECQUET vivant brasseur à Haubourdin à qui appartiennent 5c 1/2 à Hennequin, paroisse de Loos comme patrimoine et auxquels ses filles n'ont aucun droit ni part suivant la coutume de la Salle de Lille, ordonne qu'à son trépas, Marie et Marguerite BECQUET ses filles aient chacun 1/3 à l'encontre Isambart BECQUET aussi son fils. Si Hubert BECQUET fils de feu Michel son fils, neveu en ligne directe (petit-fils) de la comparante en minorité, consent à ce que ses filles puissent avoir leurs parts

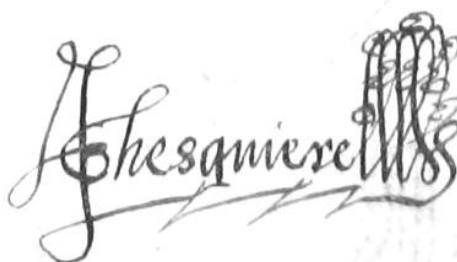
des biens patrimoniaux, il aura 1/4 de ladite succession à l'encontre de ses oncle et tantes.

2 E 3 / 4165 acte 191 du 03/07/1595 - 2E34165\_00378

[...] demeurée es biens et dettes avec enfants d'André DESPAGNE es faubourg de la Barre lez Lille d'une part, Jean DESPAGNE fils dudit feu André, drapier audit faubourg, Jean LEDUC de Bondues et Marie DESPAGNE aussi fille dudit feu André, sa femme et Pierre DUTHOIT laboureur à Wambrechies, lesdits LEDUC et DUTHOIT tuteurs de Claire et Péronne DESPAGNES aussi filles dudit feu André qu'il eut avec lesdits Jean et Marie de feu Jacquemine REGNARD d'autre part. Ledit feu André comparant le 5 juillet 1585 devant Barnabé SIX, notaire à Wambrechies, a fait partage à ses enfants des biens acquis par lui et ladite Jacqueline durant leur conjonction dont la moitié d'un lieu manoir à Wambrechies acquis des tuteurs des enfants Antoine DESPREZ sur 16c à charge d'hypothèque de 1200 livres vers diverses personnes. Ils ont appris depuis son décès qu'il y a davantage de terres et que ledit lieu est chargé d'anciennes hypothèques faisant 1500 livres. Veulent que la moitié du bien en surplus faisant 4c et la moitié de l'hypothèque de 300 livres aillent à ses enfants et aux seconds comparants l'autre moitié. Devant Jean GHESQUIERE de Linselles et Nicolas WAIGNON de Lille, notaires royaux. Puis accord sur le rendage de 3c de pré et 10c de labour en un bonnier que ledit feu André avait pris en cense de la cure de Wambrechies et de l'église dudit lieu baillés en avant-cense à présent à Mahieu BRAYNE.

2 E 3 / 4165 acte 192 du 06/06/1595 - 2E34165\_00381

Philippe LEURIDAN p[...] à Bondues donne à Jean LEURIDAN son fils, une vache de poil noir et blanche en sa maison à Bondues, ses accoutrements que son fils a à lui.

A handwritten signature in dark ink, likely from a notary or official, reading "Ghesquieres". The signature is written in a cursive, historical style with a large, decorative initial 'G'.

2 E 3 / 4165 acte 193 du 13/05/1595 - 2E34165\_00382

Jean DESPINOY fils de Jacques de Mons en Baroeul, assisté de son père et de Marc PLATEL son beau-frère de Mons en Baroeul d'une part, Martine BURETTE fille de feu Hellin, assistée de Mathurin BURETTE son oncle, Louis DESCAMPS, marchand drapier à Lille et Vincent DEGAND ses amis d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 200 livres et 50 livres de récompense par son dit oncle à cause de ses services, 24 livres pour une baye ou autre accoutrement, moyennant quoi elle acquitte son dit oncle de ses loyers. Puis Jean DESPINOY laboureur à Fives reconnaît avoir été payé par ledit Mathurin le 17 février 1597.

2 E 3 / 4165 acte 194 du 04/04/1595 - 2E34165\_00385

Jean DELERUE marchand drapier à Lille, fils de feu Jacques, vend à Adrien DELERUE fils de feu Martin, marchand drapier à Bondues, un lieu manoir sur 22c à Bondues. Paiement déduit dette et en partie étamettes à livrer.

2 E 3 / 4165 acte 195 du 01/04/1595 - 2E34165\_00387

Pierre BUISINE fils de feu André de Beaucamps, assisté de Madeleine CARPENTIER veuve dudit André, sa mère, Antoine, Jean, André et François BUISINE ses frères, Jean DELEBARRE son beau-frère, Jacques LEURIDAN et Antoine LUTUN ses oncles et de Jacques DUBOIS son parrain d'une part, Péronne HARLANT, assistée de Guillaume HARLANT et Isabeau BUISINE ses père et mère de Santes, Thomas HARLANT son frère, Jean, Thomas et Wallerand HARLANT ses oncles, Jean LESECQ, Michel et maître Paul BUISINE aussi ses oncles d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 1b de labour en deux pièces appréciés 1200 livres, 800 livres, la moitié des frais de noces, une vache et ses vêtements de noces. Elle apporte 1000 livres, une vache, la moitié des frais de noces et ses vêtements de noces.

2 E 3 / 4165 acte 196 du 26/01/1595 - 2E34165\_00390

Denis BLANCQUART et Jeanne DESBUISSONS sa femme, brasseur à la brasserie du Blanc Cherf à Lille, âgés de 69 et 58 ans, affirment qu'il y a 36 ans qu'ils exercent tant à Lille qu'au faubourg de la Barre de Lille, livrant aux bourgeois et mans de Lille, même aux brocqueteurs débitant boire au pot payant au commis du brouckin de Lille le sacquage et afforage qui porte pour les brasseurs de Lille 20d ou selon les prix du boire et pour les brasseurs forains à 18d. Comme les dits sacquage et afforage tournaient à grande somme et intérêt aux dits

brasseurs, d'autant qu'advenant le rompure ou insolvence des dits manants, lesdits brasseurs payaient avec le prix de leur boire les dits droits, Messieurs du Magistrat de Lille ont déchargé les brasseurs des dits droits et il a été ordonné que les manants les payeraient et délivreraient aux dits brasseurs, ce qu'ils font encore à présent... Antoine DESQUENNES et Jean HERRENG brasseurs à Lille âgés de 64 et 51 ans... Demoiselle Isabeau REPTAIN femme de Jean DELAHAYE, brasseur de le Sottetrecque à Lille, âgée de 39 ans... [Idem acte 197]

2 E 3 / 4165 acte 198 du 24/01/1595 - 2E34165\_00395

Pierre WICARD marchand à Lille vend à Demoiselle Catherine DUQUESNOY, veuve de Robert DESMULLIERS de Lille es mains de Pierre DESMULLIERS son fils, une lettre de baillie du 21 mai 1572 de 200 florins obligeant Lion TIERCHE fils de feu Claude, et Marguerite DELOBEL sa femme de Flers au profit de Jean KICQUE vivant sergent au Bailliage de Lille dont ledit WICART a acquis droit par transport de Demoiselle Marie DE LE THIEFFRIES, veuve avec enfants dudit feu KICQUE en 1588.

2 E 3 / 4165 acte 199 du 23/01/1595 - 2E34165\_00400

Michel CARDON fils de feu Renaud, couturier à Lille, neveu et seul héritier de feu Marie CARDON fille de feu Jean, vend à Pierre DESMULLIERS fils de feu Robert, une lettre de rente héritière du 15 avril 1563 en Pâques de 100 florins obligeant Jean CARDON fils de Gilles, et Isabeau FENA (?) sa femme de Lille.

2 E 3 / 4165 acte 200 du ../01/1595 - 2E34165\_00402

Nicolas DUTHOIT sayeteur à Lille vend à Georges WAIGNE et Nicolas SIX tuteurs de Jean, Jacques et Jeanne WAIGNE, une lettre de rente de 1600 livres obligeant Thomas DE HELLIN et Péronne BROUTIN sa femme au profit de Jeanne LECHERF veuve de Louis DUTHOIT, mère dudit DUTHOIT depuis le 1<sup>er</sup> août 1586 à présent à charge de Pierre DAUSI (DAUCHY ?) ayant épousé ladite Péronne.

2 E 3 / 4165 acte 201 du 22/06/1596 - 2E34165\_00403

Josse PENNEL laboureur à Esquermes, assisté de Bernard PENNEL son frère d'une part, Etiennette DU BOSQUIEL fille de Jean d'Esquermes, assistée de son père et Catherine CAUDRELIER femme dudit Jean, maître Jacques DU BOSQUIEL prêtre, maître de l'hôpital St Sauveur et son parrain d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 50 livres, ses vêtements de noces et une baye de drap noir.

2 E 3 / 4165 acte 202 du 08/11/1596 - 2E34165\_00405

Antoine DUCASTEL fils et héritier de feu Mahieu DUCASTEL, tistran de draps à Bondues, vend à Françoise WAIGNON veuve de Josse DUCASTEL en son temps bailli à Wasquehal, 10c de labeur à Linselles avec don à Antoine DUCASTEL.

2 E 3 / 4165 acte 203 du 24/10/1596 - 2E34165\_00407

[... En marge : Pierre DUTHOIT] vend à Philippe REGNARD maréchal à Wijtschate 8c de labeur à Erquinghem le Sec.

2 E 3 / 4165 acte 204 du 25/09/1596 - 2E34165\_00408

François LABBIN fils de feu Charles, laboureur à Wavrin, assisté de Pierre DUHAYON lieutenant de bailli de Wavrin ayant épousé Marie ROTY mère dudit François, Philippe BUISINE de Wavrin son parrain et Jérôme CUVELIER son cousin germain d'une part, Chrétienne DENGLOS fille de Jacques, assistée de son père, Michel DENGLOS son frère et d'Antoine LEVECQUE son beau-frère d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 1/3 d'un lieu manoir sur 4c à Wavrin à l'encontre de ses frères et sœurs, 1/3 de 2c 1/2 de labeur à Wavrin, 1/3 de 9c de labeur à Annevelin, les blé et avestures à lever en août avec meules. Elle apporte 1200 livres à prendre en 4c 40v de labeur à Sainghin en Weppes sauf 1c de colsat qui restera au profit de son père, 800 livres que Charles PARENT de Wavrin lui doit par condamnation, une génisse de poil noir et la moitié des frais de noces.

2 E 3 / 4165 acte 205 du 14/06/1596 - 2E34165\_00410

Jacques CARPENTIER, sayeteur à Lille déclare que le 7 mars 1585 Charles DESPONCHEAUX pour lors jeune homme à marier a, sous son seing manuel, reconnu lui devoir 500 florins à payer lorsqu'il se marierait ou à sa mort mais il s'est retiré en Espagne où il s'est rendu religieux, ayant le comparant remontré à ses parents qui sont Hugues DESPONCHEAUX et Pierre VAAST ayant épousé Hélène DESPONCHEAUX forts de leurs autres frères et sœurs, s'accorde avec eux. Témoins Jean DE GRUISSON marchand à Lille et Gilles HESPEL fils d'Antoine, clerc du présent notaire.

2 E 3 / 4165 acte 206 du 11/05/1596 - 2E34165\_00412

Pierre DUMOULIN fils de feu Pierre, bourgeois de Lille demeurant hors la porte de la Barre lez Lille et Marie VAN GHENDT sa femme se réfréissent (se lèguent mutuellement) l'un l'autre de tous leurs biens. Ensuite les biens que délaissera ladite Marie iront à Roger, Jacques et Jacquemine VAN GHENDT ses feux frères et soeur et leurs descendants par représentation. Jacquemart DEHEULLE fille de feu Mahieu, et Pierre HACHIN fils de feu Jacques et de Catherine VAN GHENDT, petite-nièce et neveu (? en ligne ajoutée) en ligne collatérale de ladite Marie hériteront même si leurs parents sont vivants.

2 E 3 / 4165 acte 207 du 08/05/1596 - 2E34165\_00414

Charles BONDUÉL greffier de la ville et baronnie de Wavrin et Marguerite WATTRELOS sa femme ayant plusieurs fils et une fille nommée Marguerite qui aura droit à leur succession comme ses frères et à la donation par Jeanne DUBOIS veuve de Philippe WATTRELOS, mère de ladite Marguerite et s'ils ont d'autres filles elles auront même part. [Nom du mari détruit. Cf. 2 B 30 / 1 acte 474]

2 E 3 / 4165 acte 208 du 01/05/1596 - 2E34165\_00416

Clément LOTIGIER cordier es faubourg Desrigneaux lez Lille, assisté de Jacques CLICQUET escrinier à Lille d'une part, Marie BURETTE veuve de Jean LAMAHIEU esdit faubourg, assisté de Mathurin BURETTE son frère d'autre part. Contrat de mariage. Ils ne précisent pas leurs dots.

2 E 3 / 4165 acte 209 du 24/04/1596 - 2E34165\_00418

Betreumieux BOUTRY laboureur à Neuve Eglise, époux de Péronne LEVECQUE, vend à Pierre DESMULLIERS fils de feu Robert, receveur à Lille 1/7° d'un lieu manoir sur 4c 1/2 à Escobecque. Témoins Quentin GHYS fils de feu Jacques de Bas-Warneton et Mahieu VIELLE de Lille.

2 E 3 / 4165 acte 210 du 18/04/1596 - 2E34165\_00420

Martin, Jean et Péronne DESROUSSEAUX enfants de feu Gilbert qu'il eut de Catherine BURETTE à présent sa veuve de Fives ont en commun à charge du douaire un lieu manoir sur 4c à Mons en Baroeul et 11c 3q de labour audit Mons compris 5c achetés par leur père durant son mariage dont ils font partage.

2 E 3 / 4165 acte 211 du 18/04/1596 - 2E34165\_00422

Martin et Jeanne DESROUSSEAUX enfants de feu Gilbert par accord avec leur frère Jean DESROUSSEAUX ce jour, ils lui ont délaissé un lieu manoir à Mons en Baroeul à charge du relief, rentes, hypothèques et dettes venant de leur père trouvées portant 800 livres dont 75 livres moitié de 150 en quoi leur parents sont tenus avec Péronne DESROUSSEAUX veuve de Pierre PREVOST, père et mère de Bastien PREVOST, 100 livres que ledit Jean donnera à ladite Jeanne lors de son mariage, 25 livres à leur mère avec Jeanne VAILLANT femme dudit Jean qui vendent 4c 1/2q en payement...

2 E 3 / 4165 acte 212 du 13/04/1596 - 2E34165\_00425

Jean BONNECHANDELLE d'Armentières, époux de Marguerite PERCHE auparavant veuve d'Amont DE NOYELLES qui avait droit par transport de sa mère par avancement de mariage devant Wallerand DESLOBBES et Jean DELEGRANGE, notaires, le 23 septembre 1579, vend à Pierre DESMULLIERS fils de feu Robert, receveur à Lille une lettre de rente héritière obligeant Jeanne GALLET veuve de Jean DOMESSENT, Antoine et Jean DOMESSENT frères, enfants desdits feu et sa veuve au profit de Jean GHEERSEN de Tournai reconnue exécutoire par Jean GRAVE comme fils et héritier de feu Jacques GRAVE ayant acheté le bien hypothéqué.

2 E 3 / 4165 acte 213 du 03/04/1596 - 2E34165\_00427

Antoine VANDERGRACHT écuyer, Sr des Cardaux, Fretin etc. voulant éviter tous différents entre ses enfants concernant sa succession, ordonne que la seigneurie de Fretin appartiendra à son fils aîné.

2 E 3 / 4165 acte 214 du 04/03/1596 - 2E34165\_00429

Nicolas CAPPON bourgeois de Lille donne à Dame Noëlle CAPPON sa fille, religieuse au cloître de l'Abbiette en Lille 14 livres de rente viagère par an par-dessus les 36 livres donnés devant échevins de Lille le 26 septembre 1577 à prendre sur le rendage d'une maison rue des Malades à Lille tenant à la chapelle de la Trinité.

2 E 3 / 4165 acte 215 du 27/01/1596 - 2E34165\_00430

Pierre LEFEBVRE [...] Wallerand [...] d'une part, Chrétienne LANSEL fille de feu Jacques [...] assisté de Jean LELIEUVRE son beau-[...] et de Jacques BERNARD l'aîné, bourgeois de Lille, son maître d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte en argent et accoutrements 400 livres. Témoins ledit Jacques BERNARD bourgeois et Georges BETREUMIEUX dessus nommés.

2 E 3 / 4165 acte 216 du 11/01/1596 - 2E34165\_00434

[...] de Marie MASUREL fille mineure dudit feu Antoine et de Catherine SIX et Pierre SIX époux de ladite Catherine demeurant ledit Guillaume MASUREL, Robert et Pierre SIX à Wambrechies et ledit Michel DENGLOS à Erquinghem le Sec, ledit Guillaume a en maniance et administration les biens de ladite Marie à elle succédés tant par ledit Antoine son père que par le trépas de Laurence LERMINET veuve de Roland MASUREL, sa grand-mère paternelle dont ils font compte et état ensemble. Ledit Guillaume rapporte au profit de ladite Marie 46 livres 5s 6d pour sa part et sixième de ladite mineure suite à la vente des biens de sa grand-mère morte vers Pâques 1592, en arriérages de rendages d'un lieu occupé par ledit Guillaume MASUREL jusqu'à la St Rémy 1592 20 livres 18s 9d, son sixième de trois années de rendage desdits lieu et héritages procédant des acquêts jusqu'à la St Rémy 1595, vente des dits lieu et 2b 8c 1/2 à Raphaël LITERBARE, sixième des parties achetées par ledit Guillaume des biens de ladite LHERMINET 6 livres 8s et sixième des rendages d'un bonnier jusqu'au trépas de ladite LHERMINET, patrimoine délaissé dudit feu Roland audit Guillaume, feu (?) Antoine et Jean MASUREL ses fils 20 livres, tiers de 3 années de rendage dudit bonnier [...] à l'encontre des frais de vente, vacation, rachat de lettre de rente, paiement à Blaise MASUREL d'Erquinghem le Sec [...] DELEMOTTE ayant épousé Marie MASUREL 150 livres [...] autres filles [...] par partage ce jour avec ledit Guillaume et Jean MASUREL oncles de ladite mineure. Puis Michel DENGLOS laboureur et Pierre BARTIER charpentier à Erquinghem le Sec reconnaissent devoir à Jacques BERNARD le jeune, bourgeois et marchand à Lille, 31 livres 10s de gros à cause de la vente ce jour de bois.

2 E 3 / 4165 acte 217 du 10/01/1596 - 2E34165\_00435

[... En marge : Guillaume MASUREL] ledit Guillaume à Wambrechies et ledit Jean à Poperinge (?) [...] Michel DENGLOS laboureur à Erquinghem le Sec [...] Robert SIX tuteurs avec ledit Guillaume MASUREL de Marie MASUREL fille mineure de feu Antoine qui fut leur frère et avec Pierre SIX aussi laboureur à Wambrechies et Catherine SIX sa femme auparavant veuve dudit Antoine MASUREL, mère de ladite Marie d'autre part. Par le trépas de Roland MASUREL leur père et Laurence LHERMINET qui fut leur mère et grand-mère de ladite Marie, leurs sont succédés plusieurs héritages à Wambrechies, ayant dû vendre un lieu manoir sur 3b 8c 1/2 à Wambrechies pour fournir aux dettes, restant 1b commun entre lesdits Guillaume, Jean et Marie MASUREL avec autres biens venant de leur père et mère vendus dont ils font partage. A ladite Marie ledit bonnier, auxdits frères pour leur pupille 931 livres 8s venant de ladite Laurence et 98 livres 12s de la vente des meubles qu'ils confessent avoir reçu... Puis Guillaume MASUREL, Michel DENGLOS et Robert SIX tuteurs de Marie MASUREL baillent à Pierre SIX, laboureur à Wambrechies et Catherine SIX sa femme 1b de labour appartenant à ladite mineure.



2 E 3 / 4165 acte 218 du 04/05/1597 - 2E34165\_00438

Gérard LANDUT fils de feu Josse, tistran de toiles à Lille, assisté de Noël MULLIER tristran de toile à Lille d'une part, Marie DELEPORTE fille de feu Robert, assistée de Jean LE VEAU et Jacques BAUWET bourgeois [...] audit Lille et de Jacqueline HERRENG veuve d'Antoine DESPREZ et Demoiselle Barbe CRESPÉL veuve de Jean ROLAND, ses dames d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 250 livres d'épargne.

2 E 3 / 4165 acte 219 du 09/04/1597 - 2E34165\_00440

Antoine MARIE fils de feu Servais, laboureur à Mark lez Courtrai vend à Piat DURIEZ fils de feu Pasquier, son oncle demeurant à Noyelles un fief flégarde à front de marais de Noyelles sur 1q 10v de long et 1v de large. Témoin Charles WAGNON fils de Noël de Lille et Pasquier DELEDICQUE de Wasquehal.

2 E 3 / 4165 acte 220 du 09/04/1597 - 2E34165\_00442

Antoine, Abraham, Piatine et Jeanne MARIE enfants de feu Servais MARIE et de feu Jacquemine DUGARDIN ayant en commun un lieu manoir sur 1c 1/2 à Noyelles lez Seclin tenant au lieu manoir d'André MARIE dont les chanoines de Tournai doivent audit lieu pour le service de prison 7 rasières de blé par an et 2c de labour audit lieu qu'ils partagent. Moyennant 100 livres que ladite Piatine donne aux autres, chacun 1/5° (tiers - rayé) de ladite somme et le surplus à payer à Mahieu et Bauduin MARIE leurs frères expaysés à leur retour, 400 livres d'hypothèque et autres dettes, que ladite Piatine prend à sa charge, succession de Mathieurette DUROT veuve de Pasquier DURIEZ leur grand-mère (sic) de 4c à Noyelles, ils renoncent à leurs parts. Puis le 23 août 1597 Bauduin MARIE Fils desdits feu Servais et Jacques DUGARDIN accepte le contrat et reçoit sa part. Puis le 25 mai 1600 Mahieu MARIE aussi fils desdits donne son accord.

2 E 3 / 4165 acte 221 du 26/03/1597 - 2E34165\_00445

Paul DE FOURMESTRAUX fils de Jean, bourgeois et marchand à Lille vend à Thomas BRAMME fils de feu Thomas, laboureur à Houplin lez Seclin, 25c de labour en trois pièces à Noyelles et Wattignies. Témoin Jacques LEROUGE fils de Martin d'Houplin.

2 E 3 / 4165 acte 222 du 20/03/1597 - 2E34165\_00447

Demoiselle Marie DU BOSQUIEL, veuve de maître Charles HERLIN licencier es droits, [...] frère utérin audit maître Charles d'une part, Jacques DE FLANDRES écuyer, Sr de Fromont, époux de Demoiselle Anne DE HERLIN en ladite qualité et fort du Sr de Claude DE HERLIN Sr de Crumighe (?) et Philippe DE HENNIN écuyer, Sr de la Vallée, Reckem etc. tant en son nom que fort des enfants et héritiers de Demoiselle Marie DE HERLIN (plus loin : Jeanne de HERLIN puis à nouveau Marie) et desdits Sr de Rouvroie et de la Vallée, par ensemble de Demoiselle Françoise DE HERLIN et ses enfants d'autre part. Ledit feu Monsieur maître Charles DE [...] es droits a acquis de son vivant deux censés consistantes tant en Fretin (?) avec justice et rentes seigneuriales que paries cotières et renteuses situées au pays de Flandre, l'hune à Geluwe nommée la cense de Naveghers et l'autre à Gullegem et Moorseele nommée Ter Terninck succédées à ladite Demoiselle qu'audit maître Charles licencier es droits et par le trépas dudit Charles à ladite Demoiselle sa mère et audit Sr de Thieffries son frère utérin que audits seconds comparants. Désirant en faire partage après priserie par Hubert HAZE, Pierre CRUSART, Jean VANSTEEN charpentier et Jean FIERIN et Paul LIENART laboureurs. A ladite Demoiselle Marie DU BOSQUIEL tant pour elle que pour son dit fils Sr Thieffries les fiefs et terres ressortissant en ladite cense de Naveghers à Geluwe en nombre de 20 1/2 à 23b occupé par Jean FIERENS et aux second la cense de Terninck consistant en 9b 1/2 de fief et 5b 14c de cotières à Gullegem, Moorseele et Rollegem. Ladite Demoiselle payera aux seconds 599 livres 4s 10d. Puis le même jour acte avec les mêmes pour faire répatissement et liquidation des parts [...] Claude Demoiselle Anne DE HERLIN Sr de la [...] enfants desdites Demoiselles Françoise [...], ledit Claude DE HERLIN renonce à sa part moyennant paiement au profit dudit Sr de Fromont.

2 E 3 / 4165 acte 223 du 26/02/1597 - 2E34165\_00449

Jacques DU BOSQUIEL fils de Jean, assisté de son père, de Monsieur maître Jacques DU BOSQUIEL prêtre, maître de l'hôpital St Sauveur à Lille, Simon DU BOSQUIEL ses oncles et Josse PENNEL son beau-frère, Martin LÉBOUCQ boulanger, son maître d'une part, Jeanne LE RICHE dernièrement veuve d'Olivier DELAOUTRE, assistée de Vincent LE RICHE sayeteur à Lille, son frère, Godefroid DUHEM et Jacques PILLOT ses beaux-frères d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 100 livres, ledit maître son oncle et parrain lui donne 600 livres. Elle apporte 1600 livres de sa part conventionnelle avec partage à Pierre DELAOUTRE son fils.

2 E 3 / 4165 acte 224 du 17/02/1597 - 2E34165\_00452

Martin MUETTE bourgeois et marchand à Lille offre à Quentin A LE GAMBE Sr d'Antreulles ou à Jean BOUREL son procureur, de régler la question d'une année des rentes seigneuriales qu'il doit à cause de certaines terres tenues du fief et seigneurie de Fauquepel appartenant audit Quentin à cause de Demoiselle Marie DE PONTREWART sa femme échues à la Noël 1595 et la condamnation dudit Quentin de faire adhérer ledit MUETTE du fief et cense de Ter Meersch à Frelinghien par acte au Grand Conseil de Malines. Présenté audit BOUREL ledit jour à 6h du matin, il était parti à Antreulle jusqu'au lendemain. A déclaré que la sentence au Grand Conseil ne le touche ni concerne en aucune manière.

2 E 3 / 4165 acte 225 du 13/02/1597 - 2E34165\_00454

Philippe BUISINE fils de feu François, laboureur à Wavrin, vend à Pierre MALLEBRANCQUE fils de feu Jean de Wavrin, 6c à Wavrin baillés à Pasquier WAYMEL.

2 E 3 / 4165 acte 226 du 30/01/1597 - 2E34165\_00456

Hendrik VAN MEEUSELE de Bassevelde, pays de Virambacq (sic - Veurne Ambacht ?) père et héritier mobilier d'Arnould son fils mort le 7 de ce mois à Lille et Antoine VANDORNE son beau-fils de présent à Lille, reconnaissent qu'Antoine HESPEL marchand à Lille a payé depuis le trépas dudit Arnould, plusieurs dettes à Pierre VANZUT de Comines 184 livres qu'ils promettent de lui rembourser.

2 E 3 / 4165 acte 227 du 28/01/1597 - 2E34165\_00457

Jean, Guillaume et Marie DELERUE frères et soeur, enfants de Jean, drapier à Lille et de Philippotte DUPONT, pour assister leur soeur Isabeau DELERUE et donner moyens à leurs parents de pouvoir jouir de 275 livres de la succession d'Anne GILLES veuve de Guillaume DUPONT, leur grand-mère, et afin que Louis DUPONT, Jean HOCHART et Antoine MOREL tuteurs ou curateurs de ladite Isabeau ne soient pas poursuivis de la délivrance ce jour audit Jean DELERUE des dits 275 livres, vendent à leur dit soeur Isabeau jusqu'à concurrence de ladite somme, pareille somme appartenant à eux trois de 1000 livres au denier seize sur Antoine DESQUENNES, brasseur à Lille par lettre de rente au profit de ladite veuve DUPONT le 13 avril 1592.

**A partir d'ici les actes sont en désordre dans la liasse.**

2 E 3 / 4165 acte 228 du 25/01/1597 - 2E34165\_00507

Jean BAUWET fils de feu Bertrand, sayeteur à Lille, assisté d'Antoine BARRE sayeteur à Lille son beau-père, Jean BAUWET son frère es faubourg du Molinel lez Lille, Philippe WOYHIEL son oncle et Denis LAMBLIN son beau-frère d'une part, Guillemette DESPLANCQUES fille de feu Pierre, assistée de Roger HOVIN son cousin germain allié et Martin MUETTE bourgeois et marchand à Lille, son maître d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 600 livres par ledit MUETTE pour ses services et loyers 30 livres de gros d'épargne et accoutrements pour 300 livres.

2 E 3 / 4165 acte 229 du 21/01/1597 - 2E34165\_00503

Jean AGACHE fils de feu Fremin, assisté de Jacques AGACHE procureur postulant à Lille, son frère, Louis THEVELIN son oncle maternel et Mahieu MEURISE son cousin germain d'une part, Demoiselle Catherine TACQUET veuve de Nicolas LUCAS vivant bourgeois de Lille, forte de Marguerite LUCAS sa fille, assistée de Jean DESLOBBES, Jean MALATIRE et Gilles LÉBOUCQ bourgeois et marchands à Lille, beaux-fils de ladite veuve, Pierre DE WARENGHIEN bourgeois et marchand à Lille, oncle, Demoiselle Barbe CRESPEL veuve de Jean ROLAND, grand-tante d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte une maison au coin de la rue du

banc de wedde et des Malades ayant pour enseigne L'Ecu de Bourbon, une maison front à ladite rue de wedde, 1b à Cysoing nommé le Bonnier Cornu occupé par le fils de la veuve DEFAUX, moitié de 18c de labeur à Ronchin à l'encontre de Robert PETIT dit Madou, moitié de 5c à Fretin à l'encontre dudit Robert et en lettres de rentes et cédules 3000 livres, ledit Louis son oncle lui donne 400 livres. Elle apporte 4000 livres à payer 800 au comptant et le reste par un lieu manoir sur 2b 14c 19v à Mouscron occupés par Guillaume DUBOIS rendant 84 livres par an, apprécié 1600 livres et 24c à Marcq en Baroeul.

2 E 3 / 4165 acte 230 du 20/01/1597 - 2E34165\_00501

Robert GILLES procureur postulant en court laye à Lille étant resté le plus offrant dans la vente de 10c de labeur à Linselles vendus par Laurent LEFEBVRE et Alix STELANDRE sa femme moyennant 200 livres, déclare son command de Guillaume DESMARESCAUX, censier des Escalus à Linselles.

2 E 3 / 4165 acte 231 du 07/01/1597 - 2E34165\_00499

Marie WAYNE femme et procuratrice spéciale de Nicolas DUTHOIT, sayeteur à Lille, vend à Toussaint NARRIN bourgeteur à Lille une maison rue de la Hannerie dite de l'Abbiette à Lille. Témoin Pierre DUTHOIT charpentier à Lille.

2 E 3 / 4165 acte 232 du 07/01/1597 - 2E34165\_00497

Nicolas MULLIER fils de feu Hugues, laboureur à [...] Jeanne PAUL (POL) sa femme d'une part, Jeanne DILLIES veuve avec enfants de Charles PAUL, vivant laboureur à Bondues, Jacques et Jean PAUL frères et Jacques DESAINS époux d'Agnès PAUL, lesdits PAUL enfants et héritiers dudit feu Charles qu'il eut de ladite Jeanne d'autre part. Reconnassent que le 10 mai 1577 à présent défunte Antoinette WAIGNON veuve de François PAUL, père et mère desdits Charles et Jeanne, comparant devant Jean GHESQUIERE, notaire à Linselles ont confessé devoir à Philippe BONTE de Bondues 800 livres et 148 livres à rembourser. A la suite de la mort de ladite, ledit Nicolas et autres ses beaux-frères et sœurs est comparut le 3 février 1582 devant Noël WAIGNON, notaire, pour payer en l'acquis de leurs feux père et mère 2000 livres contre quoi ils ont renoncé au profit dudit Charles PAUL à un lieu manoir sur 8c à Bondues et 12c de labeur en deux pièces à Linselles. Ledit MULLIER avait promis de faire ratifier par sa femme sous un mois. Depuis ont fait évaluation de la maison mortuaire et promettent de décharger ledit Charles de deux lettres de rente de 100 livres chacune qui seront à leur charge et de 680 livres à cause de nourriture, bois, bière et autres vivres que devait ladite veuve.

2 E 3 / 4165 acte 233 du 29/11/1598 - 2E34165\_00495

Nicolas CAPPON fils de feu Adrien, bourgeois de Lille pour satisfaire François MALLATIRE époux de Michelle CAPPON fille du premier comparant, de 1000 livres à cause de son contrat de mariage, lui donne une lettre de rente héritière de la Srie de Templeuve en Dossemmer du 18 novembre 1577 de 400 livres obligeant Jacques POLLET et Marie TRIAILLE sa femme de Blandain au profit dudit CAPPON reconnue exécutoire par Arnould CARLIER au nom de Demoiselle Madeleine DELAHAYE veuve de Nicolas GANTHOIS écuyer, SR dudit Templeuve comme ayant acquis le bien hypothéqué, une donnée des auditeurs de Lille le 17 décembre 1586 de 200 florins obligeant Mahieu BRIET et Pasque DELANNOY sa femme et une du 11 mai 1583 de 50 florins obligeant Jacques ROUZEE et Barbe WARESQUIEL sa femme de Fretin. Témoins Paul DE FOURMESTRAUX fils de Jean et Martin BERNARD fils de Jacques de Lille.

2 E 3 / 4165 acte 234 du 10/09/1598 - 2E34165\_00493

Jean CARE laboureur et navieur du Pont à Vendin vend à Monsieur Pierre DE BRACLE écuyer, Sr de Croix, le Heulle etc. 2c 1/2 de labeur à Estevelles.

2 E 3 / 4165 acte 235 du 05/09/1598 - 2E34165\_00490

Mahieu SIX voiturier à Lille, fils de feu Jean, assisté de Pierre BILLAU son beau-père et Jeanne CAPPELIERE sa femme auparavant veuve dudit Jean SIX, sa mère, Mahieu CAPPELIER son oncle et parrain et Gillette LEMESRE veuve de Daniel DESPREZ, sa tante d'une part, Piatine MARIE fille de feu Gervais de Lille, assistée d'Antoine MARIE de Marck lez Courtrai, son frère, Bauduin MARIE de Lille aussi son frère, Piat DURIEZ laboureur à Noyelles, son oncle et parrain, Pasquier CRAMETTE aussi laboureur à Noyelles aussi son oncle allié et Gard DELECAMBRE son beau-frère d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte 3c de

labeur à Noyelles, 1c à Ancoisne appréciés 200 livres, moitié d'un lieu manoir à Noyelles sur 1c 1/2 à l'encontre dudit Pasquier CRAMETTE non appréciés car il y a hypothèque dessus, 2c à Seclin appréciés 100 livres et en meubles et autres pour 200 livres.

2 E 3 / 4165 acte 236 du 29/08/1598 - 2E34165\_00487

Jacques MARIAGE fils de feu Antoine, bourgeteur à Lille, assisté d'Isabeau BATAILLE veuve dudit Antoine, sa mère, Jean DE BEAUVOIS son beau-frère, Antoine COCQUEL son parrain et Jean TRIEAN (?) son cousin germain paternel d'une part, Catherine DUBOIS fille de feu Guy de Lille, assistée de Marie et Jeanne DUBOIS ses tantes paternelles et Legel WEMENACKE son bel-oncle d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 100 livres et un hostil à choisir dans l'ouvroir de sa mère. Elle apporte par ladite Jeanne sa tante, 200 livres.

2 E 3 / 4165 acte 237 du 05/08/1598 - 2E34165\_00459

Jeanne DELEDICQUE femme d'Isambart LEURIDAN, laboureur à Flers, donne à Antoine LEURIDAN son fils, 2000 livres à prendre à son trépas. S'il advient de leur mariage d'autres enfants, ils se répartiront les dites 2000 livres.

2 E 3 / 4165 acte 238 du 05/08/1598 - 2E34165\_00485

Isambart LEURIDAN de Flers donne à Antoine LEURIDAN son fils qu'il a de Jeanne DELEDICQUE 1200 livres à prendre sur sa succession. S'il advient de leur mariage d'autres enfants, ils se répartiront ladite somme.

2 E 3 / 4165 acte 239 du 28/07/1598 - 2E34165\_00463

Marie LEBLANCQ veuve de Jean LEURIDAN, fille de feu Pierre et e feu Martine DELEFORTRIE qui fut fille de feu Pierre DELEFORTRIE, déclare que du lez de ladite Martine, sa mère, lui appartient 4c 1/2 qui est tiers de 14c en deux pièces à Radinghem à l'encontre de Jacques LEBLANCQ son frère et de Jean et Jeanne LEBLANCQ enfants de feu Antoine qui fut aussi son frère, lesdits Jacques et Marie LEBLANCQ et Jean LEBLANCQ bailli à Lambersart, tuteur desdits enfants dudit feu Antoine, avouent tenir de Dieu et de la Srie du Grand Faux pour quoi ils font rapport et dénombrement. Puis Jean LEBLANCQ bailli à Lambersart, tuteur avec autres de Jean et Jeanne LEBLANCQ, enfants mineurs de feu Antoine, Marc HERRENG laboureur à Deûlémont époux de Jeanne LEBLANCQ, Jacques DELELYS d'Armentières, époux de Philippotte LEBLANCQ, Antoine DELELYS de Radinghem, époux de Claire LEBLANCQ, Noël REGNARD de Beaucamps, époux de Martine LEBLANCQ, lesdites Jeanne, Philippotte, Claire et Martine avec Françoise LEBLANCQ leur soeur encore à marier, enfants et héritier de feu Pierre LEBLANCQ qui fut fils de feu Pierre font rapport du tiers appartenant aux dits mineurs ave surplus de 11c de jardin encore imparti entre lesdits Marc HERRENG et ses beaux-frères et les enfants dudit feu Pierre. Aux dits mineurs encore 3c pris en 6c à Beaucamps à l'encontre des enfants de Pierre.

2 E 3 / 4165 acte 240 du 25/07/1598 - 2E34165\_00467

Jean LIENARD fils d'Inglebert, tonnelier à Lille, assisté de son père, Pierre COLS marchand filatier son oncle et Jean DE PARMENTIER, greffier de la Gouvernance de Lille, son parrain d'une part, Jeanne DESPREZ fille de Charles, teinturier à Lille, assistée de son père, Jean DESPREZ son frère et Antoine RICART son bel-oncle allié d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 200 florins, des instruments servant à l'ouvroir de tonnelier et ses vêtements de noces. Elle apporte 600 florins provenant de la formature de Marguerite FOURMENTEL (le prénom est en partie illisible) sa mère.

2 E 3 / 4165 acte 241 du 10/07/1598 - 2E34165\_00469

Melchior LECLERCQ, laboureur à Barghes, paroisse de Wattignies et Péronne POLLET sa femme pour faire solution de paiement à Jean DELEMOTTE, crachier à Lille de 50 livres à cause de la vente de blé, lui cèdent leurs droits sur la moitié de 2c 1q naguère vendus à Roger LEBATTEUR, frère (sic) de ladite Péronne dont ladite Péronne à droit à cause de Cécile PETIT sa mère.

2 E 3 / 4165 acte 242 du 08/07/1598 - 2E34165\_00461

Maître Allard HERRENG, docteur en médecine à Lille et Demoiselle Jeanne DUGARDON sa femme, fille et héritière de feu Martin DUGARDIN, vend à Charles BERNARD, bailli de Fretin, une lettre de rente héritière données des hommes de fief de l'abbaye de Loos le 27 mars 1506 pour 9 livres par an en d'arrentement

héritable sur 11c à Ennevelin au lieu dit Maresquel en quoi est tenu Antoine VILLETTE et que payent à présent Jean HAVAIN (? ALAVOINE ?) et Antoine DE RAUL.

2 E 3 / 4165 acte 243 du 08/06/1598 - 2E34165\_00471

Charles [...]D (prob. BERNARD) bailli et receveur de la seigneurie de Fretin y demeurant, ayant droit par transport de Pasquier PREVOST, bourgeois de présent à Zotteghem par acte devant Allard LESCOUFLE, notaire, le 10 mai 1591, vend à maître Allard HERRENG, docteur en médecine à Lille, une lettre de rente héritière devant les hommes de fief de Hocron le 8 mai 1580 pour 50 florins obligeant Georges CARPENTIER fils de feu Jean, et Philippotte LEULLIER sa femme de Fournes au profit dudit Pasquier, restant au cours de 62 livres à la charge de Robert GILLES, procureur à Lille ayant acheté le lieu manoir hypothéqué.

2 E 3 / 4165 acte 244 du 07/07/1598 - 2E34165\_00473

Maître Etienne DENIS prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Notre-Dame en Tournai par pouvoir donné par frère Joachim DENIS fils de maître Jean, Capucin professe en juin 1597, par son testament [Devenu religieux il est civilement mort] fait par devant Jean CROMBET, notaire à Tournai le 8 juin 1597, pour accomplir sa volonté dudit son neveu, il donne à Isabeau, Catherine et Madeleine CARRETTE filles de feu Jacques, ses cousines, une lettre de rente héritière de 100 florins obligeant Jacques DUCASTEL de Roncq depuis le 12 novembre 1545 appartenant audit Joachim à cause de Demoiselle Marguerite DE PARMENTIER sa mère. Puis à Antoinette DOUCHET fille de feu Antoine, cousine germaine dudit Joachim une rente de 100 livres obligeant Jean et Pierre DE HALLUIN frères à Tourcoing depuis le 20 juin 1589 au profit de Jean DUFOREST devant audit Joachim par la succession de sa dite mère. Laquelle donation Demoiselle Catherine DENIS veuve dudit feu Antoine DOUCHET a accepté pour sa fille.

2 E 3 / 4165 acte 245 du 03/06/1598 - 2E34165\_00475

Maître Pierre LE FRESNE écuyer, Sr de Francout et Demoiselle Aliénor DE MONCHEAUX sa femme d'Esquermes, vendent à Jean BOUCHER d'Houvin, comté d'Artois, 8 mencaudées de terre à Houvigneul.

2 E 3 / 4165 acte 246 du 02/05/1598 - 2E34165\_00477

Antoine HESPEL fils de feu Bernard, bourgeois et marchand à Lille d'une part, Marie BRAEM fille de feu Modard sa femme, assistée de Jeanne VANDERHAGHE veuve dudit Modard, sa mère et de Daniel BRAEM fils de ladite veuve, son frère d'autre part. En août 1578 lesdits Antoine et Marie BRAEM, à présent sa femme, se sont alliés par mariage ayant auparavant couché un contrat de mariage devant Jean BERTHE (notaire - rayé) présent témoin à Wervicq, portant, entre autres choses, que ledit Antoine apportait 400 livres venant de son père alors vivant et ladite Marie 400 livres de sa mère et en épargne et accoutrement 800 livres faisant 1200 livres avec ses vêtements de noces. **Mais ce traité n'est recouvrable à raison des ruines advenues à Wervicq**, en raison de quoi ils établissent le présent acte.

2 E 3 / 4165 acte 247 du 19/05/1598 - 2E34165\_00479

Maître Pierre DE MONS, licencié es droits, conseiller pensionnaire de la ville de Lille d'une part, Jacques LE GILLON et Demoiselle Jeanne DE MONS sa femme d'autre part. Lors du contrat de mariage des seconds, passé devant Jean DUPONT, notaire, le 8 mars 1597, le premier comparant et Demoiselle Catherine BRIDOUL sa femme ont donné à ladite Jeanne 30c et 1/3c de labour en plusieurs pièces à Péronne, Fretin et Sainghin en Mélanthois occupés par Nicolas MULLIER de Péronne estimés 1800 livres que le premier comparant pourra ravoir moyennant ladite somme.

2 E 3 / 4165 acte 248 du 06/05/1598 - 2E34165\_00481

Claude HOCHART fils de feu maître Pasquier, de Ligny la Gauquerie renonce à ses portions d'hoirie sur un lieu manoir sur 4cy compris ce qui est nommé Maugré par le trépas de son père que le trépas des enfants de feu maître Charles HOCHART écuyer, son frère au profit d'Antoine DESCAMPS, brasseur à Wavrin et Anne HOCHART sa femme.

2 E 3 / 4165 acte 249 du 13/04/1598 - 2E34165\_00483

Paul DE FOURMESTRAUX fils de Jean, bourgeois et marchand à Lille vend à Laurent VAN HAVREBECQUE, meunier à Barghes, paroisse de Wattignies, 8c de labour à Wattignies.

2 E 3 / 4165 acte 250 du 09/03/1598 - 2E34165\_00510

Inventaire de la maison mortuaire de feu Demoiselle Isabeau DUBUS, à son trépas veuve de Wallerand DE SMERPONT en son temps écuyer et auparavant veuve de Michel BACLER morte à Lille le 6 septembre 1597. Entre autres : lettre de rente de 1559 obligeant Jérôme LEFEBVRE et Antoinette DUBOIS sa femme de Seclin reconnue exécutoire en 1580 par Hubert BENDART (ou BEUDART), une de 1556 obligeant Pierre DURIEZ et Catherine WILLEMOT sa femme, une de 1556 obligeant Isabeau BAVE fille mineure de Charles, une de 1528 obligeant Jacques HOCHÉPIED et Claire CARLE sa femme, une de 1545 obligeant Thomas ISERBY et Isabeau DELEPLANQUE sa femme reconnue exécutoire en 1573 par Louis ISERBY et sa femme, une de 1586 obligeant Michel DELEDICQUE et Isabeau BADESCOT sa femme avec Martin MEURISSE et sa femme, une de 1597 obligeant Thomas FABVIER et Françoise LEPE sa femme, une de 1557 obligeant Antoine et Allard DE LINSSELLES, une de 1595 obligeant Jean DUWEZ et Adrienne MEURISSE sa femme, une dette de ladite Isabeau DUBUS de 1585 au profit de Catherine DESCAMPS veuve de Jean BERTHE, une dette de Nicolas DE SMERPONT écuyer, fils dudit Wallerand en 1577, la renonciation aux biens et dettes dudit Wallerand par ladite DUBUS le 14 février 1587, la vente du fief du Monchiel à Hem sur 1c 1/2 en 1579 par Jean DE SMERPONT, procureur dudit Nicolas à ladite DUBUS, achats de terres principalement à Hem. A la demande de Jean GHUSSE et François BERNARD bourgeois et marchands à Lille, curateurs commis de Marguerite BACLER fille d'Eloi et de Demoiselle Marie GHUSSE.

2 E 3 / 4165 acte 251 du 07/03/1598 - 2E34165\_00518

Jean GHUSSE et François BERNARD bourgeois et marchands à Lille, curateurs des biens succédés à Marguerite BACLER fille d'Eloi par le trépas de Demoiselle Isabeau DUBUS à son trépas veuve de Wallerand DE SMERPONT écuyer, sa grand-mère paternelle ayant résolu de faire dresser un inventaire des biens de ladite défunte et fournir à Wallerand DE SMERPONT fils de Nicolas, écuyer, Sr du Maisnil et de feu Demoiselle Isabeau BACLER qui fut sa fille 3000 florins donnés par disposition au cas où elle mourait sans enfants pour retourner à ladite Marguerite sa nièce comme plus prochain parent de la donatrice, lesquels parents sont Jean et maître Robert DUBUS conseiller, Jacques DUBUS et ses frères et sœurs, enfants de feu Pierre DUBUS, ses neveux en ligne collatérale qui en sont avertis, lesdits DUBUS, ensemble Pierre LECLERCQ marchand, tuteur dudit Wallerand DE SMERPONT priés de dire s'ils y seront présents.

2 E 3 / 4165 acte 252 du 02/03/1597 - 2E34165\_00520

[... En marge : Charles LANDRIEU] cordonnier [...] et Nicolas DESBONNETS et [...] veuve de Nicolas CRESPIN d'Ennetières en Weppes reconnaissent qu'il y a procès de l'un contre l'autre en la Gouvernance touchant la préhension faite par ledit Charles LANDRIEU et sa femme de la montre du cabaret à Ennetières occupé par le second comparant et 5c à Englos avec sentence du 22 janvier dernier avec mise de fait. Ledit Charles et sa femme renoncent au profit des seconds de leurs droit sur ledit cabaret place d'Ennetières et l'acquitte de ses rendages et actions mobilière héréditaires par le trépas dudit feu Nicolas CRESPIN leur oncle que par le trépas de Pierre et M[...] (prob. Marie) CRESPIN enfants dudit feu Nicols et de ladite Anne DE[...]. Ladite femme procuratrice dudit Nicolas DESBONNETS son mari, renonce au profit dudit Charles et sa femme aux droits que ladite Anne a sur les édifices, bois montants et autres biens réputés meubles sur lesdits 5c et paiement de 300 livres et payer le salaire des avocats du procès et le rachat de 800 livres de rente.

2 E 3 / 4165 acte 253 du 18/02/1598 - 2E34165\_00523

Noël et Jean DESBONNETS, Guillaume CLARISSE époux de Florence DESBONNETS, David DURIEU époux d'Isabeau DESBONNETS, lesdits DESBONNETS enfants d'Adrien DESBONNETS qu'il eu de feu Martine DELEFORTRIE qui fut fille de feu Vaast DELEFORTRIE, vendent aux enchères à Mahieu DELEBECQUE, censier de la Haye à Bondues 11c de labour en trois pièces tenant aux hoirs Antoine DELEFORTRIE. Surenchère par la veuve Nicolas LOISEN vivant couturier.

2 E 3 / 4165 acte 254 du 13/01/1598 - 2E34165\_00530

Gérard PIETRES fils de feu Jean, palefrenier à présent de Claude MOREL, fermier des moulins de l'hôpital Comtesse en la paroisse St Pierre à Lille, donne à Marie PIETERS (sic) sa fille qu'il eut de feu Naintye (?) VAN BOUREGHEM sa femme, à présent femme de (blanc) demeurant à Lauwe, tous ses biens meubles à charge de ses dettes et si elle meurt sans enfants ils retourneront à Henri et Olivier PIETERS ses frères.

2 E 3 / 4165 acte 255 du 22/12/1597 - 2E34165\_00525

[... En marge : Lambert DE LANDAS] vend à [...] DE LA MARLIERE marchand drapier à Lille au nom de Charles, Agnès et Antoinette GHELUY (ou GHELIN) enfants et héritiers de feu Charles vivant marchand à Lille qu'il eut de Demoiselle Claire MALBRANCQUE sa seconde femme, une lettre de rente héritière de 200 florins obligeant Barbe LESPINCHEUX veuve de Laurent BILLAU de Lille au profit dudit Lambert depuis 1596.

2 E 3 / 4165 acte 256 du 09/02/1598 - 2E34165\_00526

Jacques PILLOT fils de feu Michel de Lille vend à Josse BERNARD, bourgeois et François CHEVALIER de bourg (sic) et marchands à Lille l'arrentement d'une maison hors la porte St Pierre de Lille pour 50 ans à charge de 18 livres par an au profit des Béguines et hôpital de Ste Elisabeth audit faubourg que ledit feu Michel a reçu en arrentement. Témoins Jacques DELERUE fils de Jean, drapier à Lille et Daniel DESMARESCAUX hôte du Lion Noir à Lille.

2 E 3 / 4165 acte 257 du 13/01/1598 - 2E34165\_00528

Jean DE HELLIN teinturier à Lille vend à Paul DE FOURMESTRAUX fils de Jean, bourgeois et marchand à Lille une maison où pend l'enseigne Le Corbeau front à la rue de l'Obel qui est le marché aux moutons à Lille.

2 E 3 / 4165 acte 258 du 10/01/1598 - 2E34165\_00532

Jacques et Martin BERNARD enfants de Jacques, bourgeois et marchands à Lille d'une part, Paul DE FOURMESTRAUX fils de Jean, bourgeois et marchand à Lille, époux de Demoiselle Marguerite BERNARD d'autre part. Suite au partage des biens de feu Martin BERNARD leur oncle, fut assigné à Jacques BERNARD le jeune 3/4 de deux maisons sur le marché aux pores de Lille l'une tenant à la maison d'Antoine DUHOT à cause de Demoiselle Agnès BERNARD sa femme et de trois côtés à la maison assignée audit Paul, l'autre assignée audit Martin etc. sans précision des rentes foncières. S'accordent.

2 E 3 / 4165 acte 259 du 13/09/1598 - 2E34165\_00535

Jacques DELERUE et Josse HENNARD bourgeois à Lille ayant droit de certain arrentement de deux maisons par Michel PILLOT leur beau-père, se partagent les deux maisons.

2 E 3 / 4165 acte 260 du 25/08/1599 - 2E34165\_00539

Jacquemine LEFEVRE veuve de Mahieu DELEVOYE de Marquette, soeur et héritière de feu Barbe LEFEVRE à son trépas veuve de Thomas DE COUROUBLE ayant droit de la moitié à l'encontre de Pierre SIX qui a acquis l'autre moitié de Louis DELEFRELIER, neveu et héritier dudit Thomas DE COUROUBLE, vend audit Pierre SIX sa moitié d'une lettre de rente héritière passée devant les gens de loi de la Srie de Montegnys le 21 mars 1568 pour 300 livres obligeant Bauduin DESMOUCRONS (Bauduin DE MOUSCRON) et Péronne DE PHALEMPIN sa femme de Tourcoing au profit dudit Thomas DE COUROUBLE fils de feu Grard de Bondues.

2 E 3 / 4165 acte 261 du 19/08/1599 - 2E34165\_00537

François DE BAUFFREMEZ écuyer, Sr de Harnes, de Beaufremez, Beaupret etc. vend à Gilles MARISSAL procureur à Lille une lettre de baillie du 8 janvier 1588 de 800 florins obligeant Messire Charles DE LA HAMAIDE chevalier, Sr de Chéreng, Tramerie, Reauwes etc. gouverneur de Binche au profit dut comparant, Jean DE BAUFFREMEZ aussi écuyer, Sr de Haillies et Demoiselle Jeanne DE BAUFFREMEZ ses frère et soeur, depuis à lui seul par partage. Témoins Jean DUQUESNOY et François DE MONS serviteurs dudit Sr comparant.

2 E 3 / 4165 acte 262 du 08/07/1599 - 2E34165\_00541

Toussaint DELOBEL bourgeteur à Lille et Marie ROUSSEL fille de feu Pasquier, sa femme ayant droit par avancement de mariage d'un cinquième en la moitié d'un septième d'une lettre de rente héritière de 200 livres de 40 gros la livre au rachat du denier seize que feu Michel MARIAGE dit Barbançon, vivant maréchal des logis de feu bonne mémoire dame Marguerite duchesse de Savoie et dame Marie reine douairière de Hongries et Bohême acquise sur les domaines de Flandres le 6 mai 1561 dont il a droit à l'encontre de ses cohéritiers ou coparchonniers en vertu du testament dudit feu Michel ont 1/7°, vendent à Nicolas CAPPON bourgeois de Lille ledit 1/5°.

2 E 3 / 4165 acte 263 du 18/06/1599 - 2E34165\_00543

Jean DOUCHET fils de feu Victor, receveur à Lille, Nicolas WAIGNON procureur, curateur avec Adrien VINCART commis aux biens de feu Antoine DOUCHET fils dudit Victor, Mahieu et Anne DESPONCHEAUX, Noël BLANCQUART époux de Péronne DESPONCHEAUX, lesdits DESPONCHEAUX enfants de feu Clément DESPONCHEAUX et de feu Péronne VANBURE, vendent aux enchères à maître Jean LE VASSEUR, licencié es droits, capitaine d'une compagnie bourgeoise de Lille 22c en deux bonniers 12c à l'encontre de François HOEDGSALLOT (HOYGESLOT) par achat de François MALATIRE à Esquermes.

2 E 3 / 4165 acte 264 du 27/05/1599 - 2E34165\_00546

Nicolas BRUNEL hôte à Lille et Pasque DARTHOIS sa femme, reconnaissent que le 5 septembre 1596, traitant contrat de mariage entre Antoine CARON, marchand drapier à Lille et Catherine BERSEE fille de ladite Pasque qu'elle eut de feu Thuriën BERSEE, les comparants ont donné à ladite Catherine une maison au devant de la croix Ste Catherine à Lille estimée 1500 florins à charge pour le fiancé de 300 florins de rente héritière en quoi ladite maison est chargée qu'il doit racheter sous trois ans sans quoi lesdits pourraient reprendre la maison moyennant 1100 florins, ce qu'ils font ce jour.

2 E 3 / 4165 acte 265 du 21/05/1599 - 2E34165\_00548

[... En marge : Marie DEFFONTAINE] veuve de Jean REGNARD en se[... prob. en secondes noces] demeurant à Lille, ledit Jean fut cousin et héritier de feu Jeanne DELERUE (DELEROE ?), à son trépas veuve de Philippe CARDON, bourgeois de Lille, laquelle fille fut fille et héritière de feu Demoiselle Catherine REGNARD lors veuve de Jean LE GILLON et à ladite cause ayant droit d'une lettre de rente héritière, laquelle comparant vend à Demoiselle Catherine DUQUESNOY veuve de Robert DESMULLIERS vivant Sr du Maresquel, demeurant à Lille, ladite lettre de 150 livres obligeant la ville de Lille suivant rachat fait par icelle ville sur Dom Jean POTTIER, prieur de Fives d'une maison et héritage vendus par ladite feu Demoiselle Catherine REGNARD place Desrigneaux à Lille, par lettres de la justice et paierie de Roubaix du 9 mars 1519. Puis la même veuve avec enfants dudit feu Jean REGNARD qui fut fils et héritier de feu Demoiselle Jeanne PARENT à son trépas veuve de Pierre JOLLY et auparavant d'Henri REGNARD pour deux lettres obligeant ladite communauté au profit de ladite veuve JOLLY du 6 août 1554 de 50 florins et du 4 février 1560 pour 100 florins à la même. Puis ladite veuve Jean REGNARD par ladite veuve CARDON une lettre en forme de chirographe de la juste d'Annœullin du 15 janvier 1533 de 600 livres obligeant Jean LADEN, bailli et autres manants dudit lieu au profit de Toussaint DELERUE (ou DELEROE) dont ledit Jean REGNARD a acquis droit par transport par Mahieu BARBIEUR, Demoiselle Antoinette DUMARETZ veuve de Venant BARVIEU (ou Regnaud) et Jeanne BARBIEUR veuve de Jean DELENEST, cousins et donataires de ladite Jeanne DELERUE (DELEROE) par instrument devant Jean DE LE SAUCH, notaire, le 5 février 1585 à la même. Puis ladite veuve REGNARD ayant acquis en son vivant par transport par la veuve Henri REGNARD et ses enfants [...] une rente de 50 florins du 25 janvier 1564 obligeant Philippe DUPISRE fils de feu Pierre, et Nicaise LOCQUIFIER (Nicaisine) sa femme de Roubaix au profit de Philippe DUPISRE leur fils. Puis ladite veuve REGNARD une rente du 1er avril 1573 après Pâques de 50 florins obligeant Jean DUBART fils de feu Jean, et Jeanne LECLERCQ sa femme d'Allennes au profit de Jean REGNARD comme curateur dudit Henri.

2 E 3 / 4165 acte 266 du 05/05/1599 - 2E34165\_00551

Guillaume BOULLET fils de Pasquier, marchand drapier à Bondues, assisté de son père, Alphonse DELEBECQUE de Bondues, son beau-frère, Martin LECOMTE de Wasquehal, son oncle, Jean DUTRIEZ de Lannoy aussi son oncle, Mahieu SEGARD aussi oncle et Jean DELEROYERE meunier à Bondues, son cousin germain d'une part, Jeanne FLAMENT fille de feu Pierre vivant drapier à Bondues, assistée de Louis LEPLAT (fils de feu Jean - Voir acte suivant) marchand drapier à Bondues, son grand-père maternel, Thomas, François et Jean FLAMENT ses frères et Jean FREMAUT (FRUMAUT) son cousin germain d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 300 livres de formature de Michelle CORNILLE sa mère, 500 livres par succession de Grand CORNILLE son grand-père que lesdits Martin LECOMTE et Jean DUTRIEZ, ses tuteurs, ont entre leurs mains et un outil à faire étamette. Elle apporte 1500 livres en lettres de rentes, cédules et meubles dont ledit LEPLAT doit une partie qu'il compense par 4c de labeur à Bondues pris en 12c appréciés 240 livres et donne le restant des 12c et autres 3c de pré à prendre à son trépas, à charge de payer à Jean FLAMENT, frère de



ladite Jeanne, 180 livres, ledit LEPLAT leur baille un lieu manoir à trois demeures sur 11c et 15c de labour en plus des dits 8c et 3c.

2 E 3 / 4165 acte 267 du 05/05/1599 - 2E34165\_00556

Louis LEPLAT fils de feu Jean, marchand drapier à Bondues donne à Thomas FLAMENT son neveu en ligne directe (petit-fils), fils de feu Pierre et de feu Jacquemine LEPLAT qui fut fille dudit Louis, 4c de jardin à Bondues et 100 livres à prendre dans sa succession.

Si on identifie ce Louis LEPLAT à celui bourgeois de Lille également fils de Jean, on obtient :

Jean LEPLAT +1554/1559

- Jean LEPLAT °Bondues, Bg Lille par achat 07/12/1548, x/1548 Martine BENTIN (fille de Vaast et de Catherine LEBOUCQ), sans enfants en 1548 (A.D.59 - C3523 ; A.N. - 306 AP 1549)

- Louis LEPLAT °Bondues, marchand drapier à Bondues, x/1554 Antoinette CASTELAIN, xx/1554 Jeanne DUGARDIN, beau-frère de Pierre DESROUSSEAUX de Tourcoing, Bg de Lille par achat 01/06/1554, +1599/

-- du 1°x : Jean, Louis, Adrienne, Antoinette °/1554

-- Jacquemine LEPLAT x Pierre FLAMENT, drapier à Bondues +/1599

--- Thomas FLAMENT (x Marie BONTE à Lille ?)

--- Jeanne FLAMENT x 1599 Guillaume BOUILLET (fils de Pasquier et de Michelle CORNILLE)

--- François FLAMENT

--- Jean FLAMENT

- Robert LEPLAT °Bondues, demeurant à Lille, charpentier, Bg Lille par achat 04/08/1559, x /1559 Cornille DESBUREAUX

-- Marguerite LEPLAT

2 E 3 / 4165 acte 268 du 03/05/1599 - 2E34165\_00558

Pasquier BOULLET marchand drapier à Bondues donne à Guillaume BOULLET son fils qu'il eut de feu Michelle CORNILLE un lieu manoir sur 27c 15v à Bondues à prendre à son trépas.

2 E 3 / 4165 acte 269 du 20/03/1599 - 2E34165\_00560

Jacques WACRENIER fils de feu Marin, boulanger à Lille, vend aux enchères à Demoiselle Catherine DUQUESNOY veuve de Robert DESMULLIERS vivant Sr du Maresquel demeurant à Lille 3c de jardin qui sont trois fiefs d'un cent tenus dudit Maresquel à Ennetières en Weppes.

2 E 3 / 4165 acte 270 du 05/04/1599 - 2E34165\_00563

Victor et Nicolas DELAHAYE père et fils, bourgeois et marchands à Lille reconnaissent que par sentence rendue par les échevins de Lille au profit de l'église de Fretin, ledit Nicolas a été condamné à payer 10 livres 1s 3d demeurés en cours de plus grande rente héritière. Comme il est en passe d'être inquiété pour paiement du cours et principal de ladite rente, a promis de payer les arriérages en deux fois.

2 E 3 / 4165 acte 271 du 23/03/1599 - 2E34165\_00564

Noël DE HELLIN, cuisinier à Lille, assisté de Michel DE HELLIN son père, Jean DE HELLIN brasseur à La Madeleine lez Lille, son frère, Noël VERRON de Billy Berclau, son parrain, Hans VANHOOST de La Madeleine et Antoine VERRON ses amis d'une part, Jacqueline MONTHOIT (MONTOIS) veuve de Quentin LECLERCQ cuisinier, assistée de Thierry DE MORTAGNE son oncle et Michel LECLERCQ, cousin dudit feu Quentin d'autre part. Contrat de mariage. Lui ne précise pas sa dot. Elle apporte en meubles, vêtements, dettes actives et autres 400 livres sans toucher à 50 livres qu'elle doit par partage à ses enfants à cause de l'homicide sur ledit feu Quentin, lui restant après partage 200 livres.

2 E 3 / 4165 acte 272 du 20/03/1599 - 2E34165\_00567

[... En marge : Jacques WACRENIER] demeurant à Lille [...] vend aux enchères à Demoiselle Catherine DUQUESNOY veuve de Robert DESMULLIERS vivant Sr du Maresquel 3c de jardin qi sont trois fiefs d'un cent à Ennetières en Weppes.

2 E 3 / 4165 acte 273 du 20/03/1598 - 2E34165\_00569

Guillaume PENNEQUIN fils de feu Jean, assisté de Sire Jean DE FOURMESTRAUX et de Mathieu BLANCQUART cordonnier à Lille d'une part, Quintine ROUSSEL fille de feu François, assistée d'Arnould ROUSSEL son frère, Michelle ROUSSEL sa soeur et du Sr André DE FOURMESTRAUX son maître d'autre part. Contrat de mariage. Lui apporte 300 livres que lui doit Louis SEELLIER (sic) marchand tanneur à Arras. Elle apporte 100 livres, linges, toiles, accoutrements appréciés 250 livres. Témoin André VANDENBERGHE, serviteur dudit André DE FOURMESTRAUX [Date : sic. Le notaire note "1599" sous sa signature].

2 E 3 / 4165 acte 274 du 12/03/1599 - 2E34165\_00571

[... EN marge : de Noël Jacqueline (sic)] mari serait demeuré redevable à feu François VANDENBROUCQ, échoppier à Lille de 61 florins à cause de marchandises d'échoppier par compte fait entre ledit feu François et ladite Jacques DE MOL qui promet de payer à Demoiselle Péronne DELEDALLE, veuve dudit VANDENBROUCQ ici présente d'ici un an, ce pour quoi Jacques DE MOL demeurant à Calonne sur la Lys se constitue caution de ladite Jacqueline sa soeur.

2 E 3 / 4165 acte 275 du 17/02/1599 - 2E34165\_00573

Demoiselle Françoise WAIGNON veuve avec enfants de Josse DUCHASTEL vivant bailli de Wasquehal, pour faire solution de paiement à Mathieu PINCQUET de Mons en Pévèle de 100 livres que ledit feu lui doit de reste de plus grande somme pour l'achat de 19c à Linselles, lui cède une lettre de rente héritière des gens de loi de Caples à Avelin du 04 mai 1564 de 100 livres obligeant Denis LEPESQUEUR, parmentier au Pont Thibaut au profit de Pierre DUPONT et Jeanne LEPESQUEUR sa femme dont ledit DUCHASTEL a acquis droit par transport de Philippe DUPONT fils et héritier desdits défunts par acte devant Pierre DELETOMBE, notaire le 29 novembre 1578 reconnue exécutoire par Catherine CROMBET veuve dudit Denis.

2 E 3 / 4165 acte 276 du 10/02/1599 - 2E34165\_00575

Toussaint DEFFONTAINES marchand tanneur à Lille, époux de Barbe DUMONT fille de feu Charles, vend aux enchères à Venant DUHOT bourgeois et marchand à Lille une choque de deux maisons rue des Malades à Lille où y a pour enseigne Les Ours occupées par Paul DELEVALLEE et Grard DESPREZ.

2 E 3 / 4165 acte 277 du 09/02/1599 - 2E34165\_00577

Philippotte DE SAINT MICHEL fille de feu Chrétien de Lille ordonne que Catherine LEROUX fille mineure de Louis bourgeois de Lille qu'il eut de feu Marie DE SAINT MICHEL, soeur de la comparante, ait sa part au titre de sa mère dans sa succession, ce que son père accepte.

2 E 3 / 4165 acte 278 du 15/01/1599 - 2E34165\_00579

Georges LESCOUFLE fils de feu Guillaume, bourgeois de Lille et Demoiselle Jeanne GHESQUIERE sa femme disposent de leurs biens en faveur de leurs enfants. A Guillaume et Isabeau LESCOUFLE un lieu manoir sur 11b 12c à Fournes, Herlies et Fromelles occupé par Pierre LEZY, un lieu sur 5b 4c à Bousbecque occupé par Gilles SERUS et à Catherine LESCOUFLE femme de Jean DE LA CHAPPELLE ce qui a été convenu lors de leur mariage, savoir deux lieux manoirs sur 10b 9v à Comines qu'occupe Nicolas SIX. Conditions si l'un ou l'autre meurt sans enfants, si ledit Guillaume meurt ainsi ou en devenant religieux, s'ils meurent tous sans enfants les biens reviendront à Guillaume LESCOUFLE fils de Chrétien et sa soeur pour moitié et l'autre à Gilles GHESQUIERE son frère ou ses enfants.

2 E 3 / 4165 acte 279 du 15/01/1599 - 2E34165\_00582

Georges LESCOUFLE bourgeois de Lille et Demoiselle Jeanne GHESQUIERE sa femme testent. Demandent à être enterrés en la chapelle St Jacques en l'église St Etienne à Lille, dons aux pauvres, à la bourse commune, au curé, 100 livres de rente viagère à Guillaume LESCOUFLE leur fils s'il fait professe (devient religieux) et il pourra prendre 1000 livres pour son entrée en religion. A leur fille Isabeau, débile d'entendement, lui donne Jean DE LA CHAPPELLE leur beau-fils, Gilles GHESQUIERE son frère et Jean GHESQUIERE son fils et Guillaume LESCOUFLE le neveu de ladite Isabeau pour administrer ses biens qui en rendront compte aux gardes orphènes.

2 E 3 / 4165 acte 280 du 02/01/1599 - 2E34165\_00584

Nicolas et Jacques CAPPON en leurs noms, Henri DESPREZ naguère mari de Catherine CAPPON, Antoine BOURAT (? surchargé) époux d'Antoinette DELEBECQUE fille de feu Jacques DELEBECQUE et de feu Catherine CAPPON, Jean VANMECHTRE époux de Jeanne LEFRANCQ fille de feu Mahieu LEFRANCQ et de Pasque LOBBE, Michel PARENT époux de Marguerite GUILLART fille de feu Jacques GUILLART et de ladite Pasque LOBBE, lesdits VANMECHTRE et PARENT forts de Jean et Martine DESBUISSONS enfants de feu Grand DEBUISSONS et de feu Jeanne LOBBE, Jacques DELEBECQUE époux de Marie MILLE (? surchargé) fille de feu Gilles et Marie LOBBE, Grand DUROTZ fils de feu Pasquier, lesdits Nicolas et Jacques, Catherine et Catherine CAPPON frères et sœurs, neveux et nièces en ligne collatérale de feu Pasquier LOBBE, lesdites feux Pasque, Jeanne et Marie LOBBE aussi sœurs et nièces en ligne collatérale dudit feu Pasquier LOBBE, ledit feu Pasquier DUROTZ aussi neveu en ligne collatérale dudit Pasquier LOBBE, Pasquier et Martin BOUCHERY frères pour eux et forts de Nicolas, Paul et Marc BOUCHERY leurs frères, Jean TAHON et Marie BOUCHERY sa femme, Louis GOMBERT et Martine BOUCHERY sa femme, lesdits BOUCHERY enfants de feu Gilles BOUCHERY le jeune, Antoine BOUCHERY, François LIEVIN époux de Marie BOUCHERY pour eux et forts de Gilles et Jean BOUCHERY, Jacques DELELIGNE et Jacquemine BOUCHERY sa femme, lesdits Antoine, Gilles, Jean, Marie et Jacquemine BOUCHERY enfants de feu Gilles BOUCHERY l'aîné, Richard VAISSEAU époux de Marie LONGUESPEE fille de feu Henri et de Jeanne BOUCHERY et Jacques DILLIES époux de Martine CRYE en ladite qualité et fort de Guillaume CRYE, Jean ROUSSEAU, Arthus DELEVALLEE, Marie CRYE sa femme, Jean DELERUE et Françoise ROUSSEAU sa femme, lesdits CRYE et ROUSSEAU frères et sœurs utérins et enfants de feu Andriue BOUCHERY à son trépas femme de Martin ROUSSEAU et auparavant veuve de Jacques CRYE, lesdits enfants de Gilles BOUCHERY l'aîné et Gilles BOUCHERY le jeune, ensemble ladite Marie LONGUEPEE et lesdits enfants d'Andriue BOUCHERY, neveux et nièces en ligne collatérale de feu Martine BOUCHERY à son trépas veuve de Marc WANCQUIER et en premier lieu dudit feu Pasquier LOBBE, vendent aux enchères à Marc DILLIES fils dudit Jacques, un lieu manoir sur 5 à 6c es faubourg des Malades à Lille.

Compris l'acte 27 et les 2 B 11, et 2 B 300 3° cahier du 25/06/1557 Pasquier LOBBE x Martine BOUCHERY (fille feu Gilles et Marie PIERCHE) contre Gilles BOUCHERY, Henri LONGUEPEE x Jeanne BOUCHERY, Jean BOUCHERY, Jacques CRIEE x Durette BOUCHERY ; 2 B 284 1° cahier du 26/05/1535 Procédure contre Jean COCQUEL qui a frappé Marie PERCHE (x Gilles BOUCHERY) et Jean BOUCHERY son fils, ça nous donne en 1599 :

Gilles BOUCHERY x Marie PERCHE +1535/

- Martine BOUCHERY +1597/1599 x Pasquier LOBBE xx Marc WANCQUIER (ou WAUCQUIER) +/1597 (2 B 30 / 1 acte 1549)
- Gilles BOUCHERY l'aîné x Catherine LEURIDAN (xx André DEFIVES) La Chapelle d'Armentières
- - Gilles BOUCHERY
- - Jean BOUCHERY
- - Antoine BOUCHERY
- - Marie BOUCHERY x François LIEVIN
- - Jacquemine BOUCHERY x Jacques DELELIGNE
- - Jacques DEFIVES
- - Antoinette DEFIVES
- Gilles BOUCHERY le jeune +/1597
- - Pasquier BOUCHERY à La Chapelle d'Armentières 1597 x Jacqueline DESMAZIERES à Armentières xx 1628 Barbe MATHELIN, d'où du 1°x
- - - Pasquier x1616 Jeanne MARIAGE (xx1625 Jacques DELOS) à Fives en 1639
- - - Jacqueline x Martin CUIGNET xx1622 Martin CARTON à Prêmesques
- - - Catherine x1617 Noël CUIGNET
- - - Jacques
- - - une fille x Jacques LELEU
- - - Jeanne +1639/ x1621 Antoine MARIAGE
- - - Marie +1639/

- - Martin BOUCHERY
- - Nicolas BOUCHERY à La Cappelle d'Armentières (2 B 436 4° cahier) (x Jeanne GUILBERT ?)
- - Paul BOUCHERY
- - Marc BOUCHERY
- - Marie BOUCHERY x Jean TAHON (fils de Jean) tisserand de toiles à Armentières +1603/1626
- - - Antoine TAHON x Louise LELEU à Armentières en 1626
- - Martine BOUCHERY x Louis GOMBERT
- - Andrieue BOUCHERY x Jacques CRYE (CRIEL) +/1559 xx Martin ROUSSEAU (fils de Martin) (2 B 11 / 11C acte 1029, 2 B 450 du 30/09/1610)
- - Martine CRYE x Jacques DILLIES censier Maladrie au faubourg des Malades
- - Guillaume CRYE
- - Marie CRYE x Pierre WICART xx Artus DELEVALLEE
- - Françoise ROUSSEAU x Jean DELERUE
- - Jean ROUSSEAU
- - Jeanne BOUCHERY x Henri LONGUEPEE
- - Marie LONGUEPEE x Richard VAISSEAU
- - Jean BOUCHERY +1557/

#### N. LOBBE

- Pasquier LOBBE x Martine BOUCHERY
- N. LOBEE x N. CAPPON
- - Nicolas CAPPON
- - Jacques CAPPON
- - Catherine CAPPON x Henri DESPREZ
- - Catherine CAPPON x Jacques DELEBECQUE
- - - Antoinette DELEBECQUE x Antoine BOURAT
- N. LOBBE
- - Pasque LOBBE x Mahieu LEFRANCQ xx Jacques GUILLART
- - - Jeanne LEFRANCQ x Jean VANMECHT
- - - Marguerite GUILLART x Michel PARENT
- - Jeanne LOBBE x Grard DESBUISSONS
- - - Jean DESBUISSONS
- - - Martine DESBUISSONS
- - Marie LOBBE x Gilles MILLE (?)
- - - Marie MILLE (?) x Jacques DELEBECQUE
- N. LOBBE x N. DUROT
- - Pasquier DUROT
- - - Grard DUROT

2 E 3 / 4165 acte 281 du 30/11/1600 - 2E34165\_00587

Demoiselle Barbe HEDDEBAUT veuve de Jean BECQUART vivant marchand tanneur à Lille d'une part, Pierre BECQUART fils dudit feu Jean, Jean WARLOP, Robert LECLERCQ et Pasquier DELANNOY tuteurs de Jean, Jacques, Marguerite et Catherine BECQUART enfants mineurs dudit feu Jean BECQUART d'autre part. Par disposition reprise dans contrat de mariage entre ledit feu Jean BECQUART en secondes noces avec ladite Barbe HEDDEBAUT devant Jean CUVILLON et Jean MOREL, notaires à Lille le 2 janvier 1600, ladite choisie de tenir à son droit conventionnel, renonçant aux biens et dettes contre quoi les seconds promettent de lui fournir la somme prévue et, jusqu'au paiement, elle pourra demeurer en la maison mortuaire, vivre et nourrir des biens d'icelle sans en faire déduction de ladite somme. Témoin Meurice DABELIN fils de feu Meurisse, natif d'Amiens.

2 E 3 / 4165 acte 282 du 24/11/1600 - 2E34165\_00589

Jacques DELOS sergent à la Gouvernance de Lille d'une part, Josse DESBONNETS marchand drapier à Bondues d'autre part. A raison d'un lieu manoir sur 11 à 12c vendu par décret à la Gouvernance comme laissé vacant par le trépas de Jean LEPLAT dit Le Hocque de Bondues demeuré audit DELOS comme plus offrant pour 1515 livres le 27 novembre 1599 comme command dudit DESBONNETS, ce qu'il déclare ce jour.

2 E 3 / 4165 acte 283 du 20/11/1600 - 2E34165\_00591

Christophe DESANTES boucher de la Grande Boucherie de Lille déclare qu'il y a environ trois ans Jean DE FOURMESTRAUX fils de feu Thierry, marchand tanneur à Lille s'est obligé avec lui et Thomas DESANTES son fils en une lettre de rente héritière de 600 florins au profit de Jean MOUTON de Lille dont seuls ont profité le comparant et son fils, pour quoi il cède audit DE FOURMESTRAUX plusieurs sommes qui lui sont dues. Témoin Gilles ROBICQUET fils de feu Marc, serviteur à Lille.

2 E 3 / 4165 acte 284 du 08/11/1600 - 2E34165\_00595

Antoine, Pierre et Louis CAILLET frères, enfants de feu Louis et de Péronne BUISINE (Claude, Jean et Prudence RICOURT enfants de feu Thomas qu'il eut de ladite BUISINE - rayé) qui ont en commun (la moitié - rayé) 7c 1/2 à Beaucamps venant de leurs parents tenant aux héritages d'Anne HOCHART fille de maître Pasquier avec lieu manoir (et depuis le trépas de leur mère un quart desdits 7c 1/2 à l'encontre desdits RICOURT - rayé) et 5c de labour à Beaucamps qu'ils se partagent. Aux dits Antoine et Louis LESCAILLET (sic) 5c 32v 1/2 esdits 7c 1/2 et 1/4 des édifices, audit Pierre LESCAILLET (sic) les 5c et 1/4 des bois montants comme vu par partage devant Nicolas GOULLON, notaire en 1600 et comme le labour est de meilleur prix, ledit Pierre donnera 24 livres aux autres. Témoin Hubert LESPILET fils de maître Nicolas, docteur en médecine à Lille.

2 E 3 / 4165 acte 285 du 04/11/1600 - 2E34165\_00598

Demoiselle François DE WARENGHIEN veuve de Philippe CARLE de Lille vend à Jean DE WARENGHIEN receveur de leurs altesses de leur domaine de Lille une lettre de rente héritière du 3 avril 1577 de 200 florins obligeant Jean MOREL fils de Mahieu, Jeanne FEUTRIER sa femme et autres au profit de la comparante. Puis une autre du 8 juillet 1579 obligeant Hubert BEGHIN et Marie MARTIN sa femme de Fives au profit de Louise DUTHOIT veuve de Jacques BLANCQUART acquise par la comparant de Jean [...] en 1593.

2 E 3 / 4165 acte 286 du 01/09/1600 - 2E34165\_00600

Monsieur maître Jacques DU BOSQUIEL prêtre, maître de l'hôpital St Sauveur de Lille pour pourvoir aux accoutrements et autres choses nécessaires à Soeur Péronne CLAIREHAYE pour sa vêtue et profession au cloître de l'hôpital St Nicolas à Brugelet, il donne 200 livres en la moitié d'une lettre de rente héritière à elle appartenant obligeant Antoine POULLET fils de feu Jean, Jean POULLET fils dudit Antoine et Marie LEKEUX sa femme de Le Vincourt à Mons en Pévèle au profit du comparant depuis le 2 décembre 1591, qu'il a reconnue appartenir à ladite Péronne par acte devant Simon CHAVATTE, notaire, le 6 avril 1593 seule, en rente viagère de 12 livres 10s par an et l'autre moitié au dit hôpital. Ce que Soeur Marie HANNOULLE maître dudit hôpital St Nicolas, Soeur Barbe PAUL et Soeur Marguerite DE PARIS, religieuses dudit hôpital ont accepté.

2 E 3 / 4165 acte 287 du 03/08/1600 - 2E34165\_00602

Marie ROLAND veuve de Jean MAHIEU es faubourg Desrigneaux lez Lille donne à Isabeau ROLAND sa soeur de Lille tous ses biens à son trépas à charge de payer à Nicole ROLAND, sa demi-sœur, 24 livres de rente viagère par an, sa garde-robe ira à Antoinette DESMULLIERS femme de Pierre ROBETTES, bourgeois et marchand à Lille.

2 E 3 / 4165 acte 288 du 01/08/1600 - 2E34165\_00603

Jacques BERNARD fils de Jacques, bourgeois et marchand à Lille d'une part, Guillaume DESBUISSONS bourgeois et marchand à Lille d'autre part. Ils ont arrenté de Messieurs du Magistrat de Lille au jadis château de Lille à charge d'édifier. Ledit BERNARD laisse au second sa part d'arrentement sauf 4 pieds de large sur le devant à front de rue entre deux murs pour avoir son entrée à son jardin sur le derrière contre quoi l'autre lui laissera 36 pieds sur le derrière (Acte 289 identique).

2 E 3 / 4165 acte 290 du 01/08/1600 - 2E34165\_00607

Michel DE CAMPHIN fils de feu Toussaint et de feu Jacques DEROUBAIX vend à Sainte COLLARD femme de Bauduin DUVIVIER, une lettre de rente héritière de 500 livres obligeant Pierre DE CAMPHIN frère du comparant devant la justice de St Pierre de Lille le 3 juillet dernier à cause de la vente d'un lieu manoir. Témoins Georges DEROUBAIX sergent de Messieurs de St Pierre de Lille et Jean DEROUBAIX demeurant au pays d'Utrecht, fils dudit Georges. Puis même rente obligeant ledit Pierre et depuis le 1er août, jourd'hui, Jeanne LAG[...] sa femme

2 E 3 / 4165 acte 291 du 29/07/1600 - 2E34165\_00609

Antoine QUENNONNE et Geneviève DUQUESNOY (Gennevière) sa femme, Jean BERNARD et Marguerite DUQUESNOY sa femme, Jacques BELMARYE et Jacqueline WARLOP sa femme, Jean et Noël BELMARYE, Jean GORINCHE (?) et Marie BELMARYE et Anne BELMARIE fille non mariée, lesdits Jacques, Jean, Noël, Marie et Anne BELMARYE frères et sœurs, enfants de Pierre BELMARYE qu'il eut de feus Jossine HERPIN, lesdites DDUQUESNOY et ladite à présent défunte Jossine HERPIN soeur, filles de feu Jacqueline DESPLANCQUES à son trépas veuve de Jean DUQUESNOY et auparavant de Jean HERPIN et tous héritiers par représentation de ladite Jacqueline DESPLANCQUES, reconnaissent avoir reçu de Jean DE FOURMESTRAUX fils de feu Thierry, et Catherine DE HENNIN sa femme 428 livres 12s partie de 1200 livres que ledit DE FOURMESTRAUX a reconnu devoir le 2 décembre 1596 à ladite feu Jacqueline à cause de prêt, promettant de payer l'autre moitié à la St Rémy.

2 E 3 / 4165 acte 292 du 28/06/1600 - 2E34165\_00611

Paul DE FOURMESTRAUX fils de Jean, bourgeois et marchand à Lille vend à Simon PIETIN, brasseur et hôte à Lille 4c à Seclin.

2 E 3 / 4165 acte 293 du 16/06/1600 - 2E34165\_00613

Jean LALLAUE laboureur à Ennetières en Weppes et Jeanne CARPENTIER sa femme déclarent avoir vendu durant leur conjonction certaine portion d'héritage appartenant à ladite Jeanne à Fleurbaix dont le montant devrait aller aux enfants qu'il eut d'elle, savoir Laurent, Pierre et Jeanne LALLOE (sic), ordonnent qu'à leur trépas lesdits enfants auront hors part 400 livres à répartir entre eux. Témoin Pierre ROMON fils de feu Jean de Lille.

2 E 3 / 4165 acte 294 du 09/05/1600 - 2E34165\_00615

Demoiselle Catherine DUQUESNOY veuve de Robert DESMULLIERS de Lille, soeur et héritière de feu Demoiselle Marguerite DUQUESNOY à son trépas veuve de Martin BERNARD marchand à Cologne, Chrétien WILLOCQUEAU marchand à Cologne a manié la maison mortuaire de sadite soeur dont elle se tient satisfaite sauf ce que doivent Jean RESTEAU et Mathieu COMMUN (?) marchands à Cologne.

2 E 3 / 4165 acte 295 du 27/04/1600 - 2E34165\_00616

Pierre BENDON époux de Jeanne BERNARD auparavant veuve avec enfants de Jacques GREALME de Lille, vend aux enchères à Antoine BECQUART, marchand à Lille deux places vides en la cour de la Nef à Lille vers les remparts à eux par partage avec Venant DU HOT et Demoiselle Catherine GREALME sa femme et Guillaume COULLET (?). Témoins Jacques et Mathis GROSSELAIRE frères, enfants d'Antoine de Lille.

2 E 3 / 4165 acte 296 du 24/03/1600 - 2E34165\_00618

Venant DU HOT bourgeois et marchand à Lille vend aux enchères à Jacques DELATTRE marchand bourgeteur à Lille deux portions d'héritages en la Nef de cette ville.

2 E 3 / 4165 acte 297 du 24/03/1600 - 2E34165\_00620

Antoine BECQUART bourgeois à Lille d'une part, Venant DU HOT bourgeois et marchand à Lille d'autre part. Le 19 avril 1599 ils ont procédé au partage avec leurs cohéritiers de la court, fond et héritage de la Nef en cette ville par lots (au tirage au sort), ils échantent leurs lots.

2 E 3 / 4165 acte 298 du 24/03/1600 - 2E34165\_00622

Pierre BENDON hôte à Lille et Jeanne BERNARD sa femme auparavant veuve avec enfants de Jacques GREALMES, ayant procédé au partage des maisons, court et héritage de la Nef à Lille avec leurs cohéritiers, ils ont reçu plus que Paul PETIT, Bonaventure DELEFOSSÉ époux de Catherine PETIT et Jean DELEMOUR époux de Marie PETIT de 820 livres pour quoi ils leur assignent une portion de la cour.

2 E 3 / 4165 acte 299 du 10/03/1600 - 2E34165\_00624

Venant DU HOT bourgeois et marchand à Lille d'une part, Pierre VENDON époux de Jeanne BERNARD auparavant veuve avec enfants de Jacques GREALMES d'autre part. Ayant procédé au partage le 19 avril 1599 devant Nicolas DE TENRE, notaire, des maisons, court et héritage de la Nef à Lille avec leurs cohéritiers, il est écu aux seconds plus qu'au premier, pour quoi ils lui cèdent une partie.

2 E 3 / 4165 acte 299bis du 12/04/1600 - 2E34165\_00626

[Acte numéroté 296 mais il y en a déjà un !] Jose et Jacques BOUTRY frères à Capinghem et Ghiser lez Aires étant en procès devant la Gouvernance de Lille à cause de labeur fait par ledit Josse et blé prêté alors que ledit Jacques habitait Capinghem. S'accordent. Ledit Jacques renonce au profit dudit Josse à son droit sur 3c 20v en 24c de labeur à Capinghem moyennant 28 livres.

2 E 3 / 4165 acte 300 du 02/01/1601 - 2E34165\_00628

François et Oste MALATIRE, Pierre PAYELLE et Michelle MALATIRE sa femme, Betreumieux LEFEBVRE époux d'Hélène MALATIRE, lesdits MALATIRE enfants et héritiers de feu Jean MALATIRE et de feu Michelle WILLOT dit DE PERNES, reconnaissent que la maison rue des Trois Couronnes délaissée par leurs parents et occupée par Nicolas DUCAMP ayant pour enseigne La Houppé d'Argent est demeurée entre eux. Partage.



*Lille par Guicciardini en 1616*

# DE PAR LE ROI.

JEAN MOREAU, Chevalier, Seigneur  
DE SEHELLE, Conseiller d'Etat Intendant en Flandre.



LE Roi ayant destiné le produit du droit établi sur les Cartes à jouer pour l'établissement & l'entretien de l'Ecole Royale & militaire, destinée pour l'éducation de la Noblesse du Royaume, Sa Majesté a été informée qu'on avoit contrefait non seulement la bande de contrôle du Régisseur, mais encore les moules & les enveloppes des Cartiers de la Province, de manière que le droit ne produisoit pas la vingtième partie de ce qu'il auroit dû produire, eu égard à la consommation; & Sa Majesté Nous ayant adressé de nouveaux Ordres à cet effet, nous avons reconnu que la fraude que toute la Noblesse a intérêt de détruire, provenoit de ce que les domestiques de la plus grande partie des Maisons de distinction de cette Province, ne présentotent à leurs Maîtres que des Cartes étrangères avec la bande de contrôle contrefaite, en sorte que les Commis ayant fait des visites & ayant fait différentes saisies, les domestiques soutenoient les avoir achetées chez les Cartiers, & ceux-ci soutenoient au contraire ne les avoir pas vendues; mais par l'article XVII. de l'Arrêt du Conseil du 9. Novembre 1751. portant Règlement pour la perception du droit sur les Cartes, Sa Majesté défendant à toutes personnes de quelque état & condition qu'elles soient d'acheter, tenir dans leurs Maisons ou souffrir qu'il y soit présenté au joueurs aucuns jeux de Cartes qui n'auroient pas été fabriqués avec le papier de la Régie, & qui ne porteroient pas la bande de contrôle du Régisseur, à peine de mille livres d'amende. Nous nous sommes trouvé dans la nécessité, forcé de prononcer en conformité contre ceux chez qui on a fait lesd. saisies, & nous ne pouvons Nous dispenser d'en user de même en semblable occasion; & ayant cherché les moyens de mettre les Maîtres dans le cas de ne pouvoir être trompés par les domestiques, Nous n'en avons pas trouvé de plus faciles que d'obliger les maîtres Cartiers & autres débitans de Cartes, d'enregistrer le nom de toutes les personnes pour qui les Cartes seront achetées & de délivrer aux

acheteurs un certificat qui constate d'où proviennent les Cartes & leur quantité, en sorte que par l'inspection des Registres on puisse connoître les Maisons où l'on est dans l'usage de jouer, pour lesquelles on ne se fournira pas de Cartes de la Régie, & par conséquent où on fera usage de Cartes de fraude; & l'intérêt des maîtres Cartiers se trouvant réuni dans cette disposition, parce que le débit deviendra plus considérable: A CES CAUSES.

Nous Ordonnons que toutes personnes qui iront à l'avenir acheter des Cartes chez les Cartiers & débitans autorisés, seront tenues de leur déclarer leur nom, surnom, qualité & demeure, & si ce sont des domestiques, les noms des Maîtres à qui ils appartiennent, & le Cartier ou débitant sera tenu de les enregistrer.

Enjoignons aux maîtres Cartiers & débitans de Cartes de tenir à cet effet un Registre relié, coté & paraphé du Directeur de la Régie, sur lequel ils inscriront jour par jour, les déclarations ci-dessus ordonnées, la nature & quantité de Cartes qu'ils délivreront à chaque personne & à qui ils remettront un certificat en conformité, à peine de cent livres d'amende.

Enjoignons pareillement aux maîtres Cartiers & débitans de Cartes & en leur absence à leurs femmes, compagnons & ouvriers, de communiquer leurs Registres aux préposés du Régisseur, toutes-fois & quantes ils le jugeront à propos pour en prendre les relevés nécessaires; & ces Registres seront remis à la fin de chaque année au Bureau du Directeur de la Régie, sous les mêmes peines que dessus.

Ordonnons en outre aux maîtres Cartiers & débitans de Cartes d'avoir toujours chez eux une quantité suffisante de Cartes de chaque nature, afin d'être en état de fournir le Public, & qu'il n'en résulte aucune plainte; & sera la présente exécutée nonobstant oppositions quelconques, lue, publiée & affichée par tout où besoin sera, à ce que personne n'en ignore. Fait à Lille le vingt-deux Janvier mil sept cens cinquante-trois. Signé, DE SEHELLE.

PAR MONSIEUR,  
LOCRE.